Rapport du Comité d'examen public relativement au moratoire du gouvernement du Canada visant les activités pétrolières et gazières extracôtières dans la région de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique

Préparé pour le
ministère des Ressources naturelles du Canada

Le 29 octobre 2004

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Rapport du Comité d'examen public relativement au moratoire du gouvernement du Canada visant les activités pétrolières et gazières extracôtières dans la région de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique

No de cat. M4-13/2004F
ISBN 0-662-78164-3

Publié par Ressources naturelles Canada

Publié en anglais sous le titre :
Report of the Public Review Panel on the Government of Canada Moratorium on Offshore Oil and Gas Activities in the Queen Charlotte Region British Columbia

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2004

Comité :

Roland Priddle, président
Don Scott, membre
Diana Valiela, membre

Soutien au Comité :

Scott Gedak
Kate Glover

Ron Broadhead
Deborah Imhoff
Rachel Kowbell
Lesley Taylor
Marly Wietzke

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles du Comité d'examen public, fournies à titre de conseils au ministre des Ressources naturelles du Canada; elles ne reflètent pas nécessairement les positions ou la politique de Ressources naturelles Canada.

Government of Canada | Gouvernement du Canada

Le 29 octobre 2004

L'honorable R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles du Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0E4

Examen du moratoire visant les activités pétrolières et gazières extracôtières en Colombie-Britannique, deuxième étape, audiences publiques

Le Comité d'examen public a l'honneur de présenter le rapport ci-joint, en vertu du cadre de référence du Comité adopté par Ressources naturelles Canada.

Le Comité d'examen public,

Roland Priddle	Don Scott	Diana Valiela
Président	Membre	Membre

Canada

105-03342/

RÉSUMÉ

CONTEXTE

Le Comité d'examen public (le Comité) a été créé afin de tenir des audiences publiques pour sonder l'opinion des Britanno-Colombiens sur les questions liées au moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte. Le processus d'examen public s'est déroulé entre janvier et août 2004. Le Comité avait pour mandat de soumettre au ministre des Ressources naturelles du Canada un rapport qui souligne les travaux effectués, résume les opinions des participants, présente son évaluation de ces opinions, ses conclusions et ses recommandations.

TRAVAUX EFFECTUÉS

La section 1 du présent document décrit comment, à partir de janvier 2004, le Comité a tenu des séances de planification dans les collectivités les plus susceptibles d'être touchées par la décision de lever ou non le moratoire afin de donner de l'information sur le processus d'examen et d'obtenir les commentaires du public à ce sujet. Le processus a donné lieu à la présentation orale d'observations aux audiences tenues dans dix endroits différents et au dépôt de communications écrites par des gens de toute la Colombie-Britannique. Un poids égal a été accordé aux observations présentées oralement et aux communications écrites. Afin d'indiquer l'appui relatif accordé à chaque opinion, le Comité a dénombré les participants et a considéré comme une seule participation : la présentation orale d'observations; une communication écrite, y compris un courriel; une lettre; et chaque signature sur un vote, une pétition ou une lettre. Lorsqu'une personne ou un groupe a participé plus d'une fois au processus, le Comité a considéré l'ensemble des participations comme une seule participation. Le Comité a conclu la partie publique de ses travaux en août 2004, en recueillant des commentaires écrits sur l'information jusqu'alors présentée.

APERÇU DES OPINIONS EXPRIMÉES

La section 2 donne un aperçu de l'opinion des Britanno-Colombiens qui ont participé au processus d'examen, bien que les seuls dossiers officiels demeurent les 22 volumes de transcriptions et les 13 volumes de communications écrites.

Au total, 75 % des participants souhaitent que le moratoire reste en place et 23 % espèrent qu'il sera levé.

Les données ont été réparties en trois régions géographiques, soit la région de la Reine-Charlotte, les autres régions côtières (soit le centre et le sud de l'île de Vancouver, y compris Victoria, et le sud de la côte de la partie continentale de la province, y compris Vancouver) et les autres collectivités de la Colombie-Britannique (c'est-à-dire essentiellement les collectivités non côtières). Le tableau 2-1 fait état des opinions de tous les participants. Le tableau 2-2 montre la répartition des opinions entre les particuliers et les autres catégories de participants. Le tableau 2-3 fait état de l'opinion de quatre groupes, soit les Premières nations, les groupes environnementaux, les administrations locales et le milieu des affaires. Les points de vue des particuliers et des groupes diffèrent suivant les régions géographiques.

Le présent rapport donne un compte rendu sommaire, et donc nécessairement sélectif, des opinions exprimées lors des audiences et des communications écrites présentées pour chacune des trois régions géographiques. Dans les observations orales comme dans les communications écrites, une majorité des participants ont mis l'accent sur les questions qui les préoccupaient personnellement; les points de vue exprimés sur les principaux enjeux mentionnés, par exemple les incidences environnementales et les questions autochtones, sont résumés sous 12 rubriques à la section 3.

ÉVALUATION DES OPINIONS EXPRIMÉES

La section 4 présente une évaluation des opinions exprimées d'après les critères établis dans le cadre de référence du Comité, soit d'abord en termes généraux, puis en lien avec des considérations conformes à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique, et enfin en lien avec sept considérations conformes aux principes de la *Stratégie sur les océans du Canada*.

CONCLUSIONS PRÉSENTÉES

Le Comité conclut, dans la section 5, par suite de son examen des opinions fermes et extrêmement divisées qui ont été exprimées, que la situation ne semble pas propice, pour l'instant, à quelque compromis que ce soit sur le plan de la politique gouvernementale en ce qui concerne le maintien ou la levée du moratoire. Il a l'impression que les parties intéressées ont peu eu l'occasion de discuter de la question récemment et qu'il pourrait être utile de favoriser le dialogue. L'importance de tenir compte des intérêts et des préoccupations des Premières nations est le point le plus près de faire l'objet d'un consensus. La protection de l'écosystème est considérée comme une priorité par de nombreux participants, mais ils sont loin de s'entendre sur la meilleure façon d'y arriver, soit conserver le moratoire, soit le lever et se reposer sur un régime de réglementation moderne.

Les participants s'entendent presque tous sur le fait qu'il existe des lacunes importantes dans les données biophysiques que nous possédons sur la région de la Reine-Charlotte où les activités pétrolières et gazières auraient lieu, et dans notre connaissance des incidences socioéconomiques et environnementales potentielles de ces activités. Toutefois, les personnes en faveur de la levée du moratoire croient que la seule façon de combler ces lacunes est de lever le moratoire, alors que ceux qui s'y opposent considèrent dangereux de lever le moratoire avant d'avoir comblé ces lacunes. Des activités de collecte de renseignements et de concertation pourraient aider à aplanir les différends.

RECOMMANDATIONS

À la section 6, le Comité présente diverses solutions possibles au gouvernement du Canada pour étude : conserver le moratoire (solution 1), ce qu'appuient 75 % des personnes ayant participé au processus d'examen; conserver le moratoire ou reporter à plus tard la décision sur ce sujet et entreprendre une gamme d'activités dans l'intervalle (solution 2); lever le moratoire et entreprendre une gamme d'activités avant d'étudier des demandes de permis d'exploration pétrolière et gazière (solution 3); ou lever le moratoire (solution 4), ce qu'appuient 23 % des participants. Le Comité n'a pas précisément demandé l'opinion des participants sur les solutions 2 et 3, pour lesquelles les travaux

futurs devraient tenir compte des éléments suivants : les activités à mettre en œuvre, les parties devant y participer et le processus qui permettrait leur participation. Selon le Comité, outre ces solutions, toute étude ultérieure entreprise en lien avec le moratoire devrait s'attacher particulièrement aux questions suivantes : incidences environnementales, pêches, information, technologie, ressources en hydrocarbures, régime de réglementation, aires protégées, énergies de remplacement, Protocole de Kyoto, valeurs culturelles et incidences sociales et économiques. Enfin, il est de la plus grande importance de prendre en compte les préoccupations des Premières nations.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

1. Introduction 1
1.1 Remerciements 1
1.2 Aperçu 1
1.3 Contexte 1
1.4 Processus d'examen public 2
1.5 Inquiétudes relatives aux audiences publiques (étape 2) de l'examen public sur le moratoire 7

2. Opinions exprimées par les Britanno-Colombiens 9
2.1 Vue d'ensemble 9
2.2 Région de la Reine-Charlotte 12
2.2.1 Audience de Queen Charlotte City 12
2.2.2 Audience du village de Masset 16
2.2.3 Audience de Prince Rupert 19
2.2.4 Audience de Kitkatla 25
2.2.5 Audience de Kitimat 26
2.2.6 Audience de Bella Coola 30
2.2.7 Audience d'Alert Bay 33
2.2.8 Audience de Port Hardy 36
2.2.9 Communications écrites présentées par des habitants de la région 42
2.2.10 Détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers 44
2.3 Autres régions côtières 47
2.3.1 Audiences de Vancouver 47
2.3.2 Audiences de Victoria 53
2.3.3 Communications écrites par des habitants de ces régions 59
2.4 Communications écrites d'autres collectivités de la Colombie-Britannique 61
2.5 Premières nations 63
2.6 Gouvernement de la Colombie-Britannique 66
2.7 Résumé des mesures d'atténuation, de la portée et de la nature des effets résiduels et du suivi 72
2.7.1 Nécessité des mesures d'atténuation 72
2.7.2 Portée et nature des arrières-effets 74
2.7.3 Suivi 75

3 Principaux enjeux 77
3.1 Incidences environnementales 77
3.2 Pêches 86
3.3 Information 89
3.4 Technologie 93
3.5 Ressources en hydrocarbures de la région de la Reine-Charlotte 94
3.6 Régime de réglementation 96
3.7 Aires protégées 98
3.8 Énergies de remplacement 100
3.9 Protocole de Kyoto 102
3.10 Valeurs culturelles 103
3.11 Incidences sociales 104
3.12 Incidences économiques 106

4. Évaluation des opinions exprimées 110

5. Conclusions 119

6. Recommandations 121

Liste des figures

Figure 1-1 – Carte des collectivités où des audiences ont eu lieu 5

Liste des tableaux

Tableau 2-1 – Opinions exprimées par les participants sur le maintien ou la levée du moratoire 10
Tableau 2-2 – Opinions des particuliers et des autres participants sur le moratoire, par région 11
Tableau 2-3 – Participation des Premières nations, des groupes environnementaux, des administrations locales et du milieu des affaires, par région 12

Annexes 129
A1. Cadre de référence
A2. Biographie des membres du comité
A3. Comment participer
A4. Éclaircissement de l'admissibilité à participer
A5. Directives supplémentaires aux participants
A6. Liste des participants
A7. Occasion de commenter l'information reçue par le Comité d'examen public

1. INTRODUCTION

1.1 Remerciements

Le Comité tient à remercier bien sincèrement les quelque 3 700 Britanno-Colombiens qui ont pris le temps et la peine de partager leurs opinions avec le Comité dans le cadre du processus d'examen public. Il remercie également tous les habitants des collectivités côtières qui ont offert leur aide et leur hospitalité au Comité et à ses employés au cours de ce processus.

1.2 Aperçu

La tâche qui a été confiée au Comité consistait en partie à présenter un rapport sur les opinions des Britanno-Colombiens et en particulier sur celles des habitants de la région de la Reine-Charlotte, puisque ce sont ces derniers qui risquent le plus d'être touchés par la décision prise à l'égard du moratoire. Le Comité a tenté, dans la mesure du possible, de déterminer le nombre de tenants du maintien et de la levée du moratoire, et de refléter la prédominance de certains points de vue. Les résultats de ce dénombrement sont résumés à la sous-section 2.1.

Étant donné la nature des positions prises relativement au moratoire, la plupart des participants ont exposé leur point de vue sur les questions qui les préoccupent le plus. Douze enjeux pricipaux sont ressortis; ils sont résumés à la section 3.

Le présent rapport, combiné au Rapport du groupe d'experts sur des questions scientifiques reliées aux activités pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique publié par la Société royale du Canada, et au rapport du processus d'engagement des Premières nations, constitue une partie des renseignements à la disposition du ministre des Ressources naturelles du Canada et du gouvernement fédéral dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique relative à la décision du gouvernement du Canada de lever ou non le moratoire fédéral.

1.3 Contexte

Le 28 mars 2003, le ministre des Ressources naturelles du Canada, à la suite d'une demande formulée par le gouvernement de la Colombie-Britannique, a annoncé que le gouvernement du Canada procéderait à un examen constitué des éléments suivants :

- un examen scientifique, effectué par la Société royale du Canada, qui permettrait de déterminer les lacunes à combler dans notre connaissance scientifique relative à d'éventuelles activités pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique;
- un examen public, effectué par un comité indépendant formé de trois membres qui entendrait les opinions des Britanno-Colombiens relativement aux vastes enjeux environnementaux et socioéconomiques connexes à la décision de lever ou non le moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte;
- un processus d'engagement des Premières nations qui étudierait les enjeux particuliers touchant les Autochtones.

Le moratoire vise les activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte. Il s'agit d'un élément du moratoire imposé en 1972 par le gouvernement du Canada sur toutes les activités pétrolières et gazières sur les terres publiques au large des côtes de la Colombie-Britannique. Ce moratoire de vaste portée constituait le prolongement d'un moratoire imposé en 1972 sur le trafic des pétroliers de brut dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte en raison de préoccupations relatives aux incidences environnementales possibles de ce trafic.

Des précisions sur l'historique du moratoire fédéral, la demande d'examen présentée par le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'examen scientifique et le processus d'engagement des Premières nations figurent dans le cadre de référence « Examen public du moratoire sur les hydrocarbures extracôtiers en Colombie-Britannique » *(voir l'annexe A1)*, publié par Ressources naturelles Canada.

Le ministre des Ressources naturelles du Canada a nommé M. Roland Priddle président du Comité le 15 mai 2003; le 30 juillet suivant, il a nommé Mme Diana Valiela et M. Don Scott membres de ce Comité.

Une courte biographie des membres du Comité figure *à l'annexe A2*.

1.4 Processus d'examen public

Le processus d'examen public a été conçu de manière à fournir aux Britanno-Colombiens, et en particulier aux habitants des collectivités les plus susceptibles d'être touchées par la décision de lever ou non le moratoire fédéral sur l'exploitation pétrolière et gazière dans la région de la Reine-Charlotte, un moyen équitable et efficace de faire entendre leur opinion par rapport à cette décision et sur les vastes enjeux environnementaux et socioéconomiques connexes. Les Premières nations ont été invitées à participer à toutes les étapes de cet examen. Le processus, établi dans le cadre de référence, comprenait des séances d'information et d'établissement de la portée des incidences, des audiences et des communications écrites. Par souci de transparence, tous les documents dont le Comité a tenu compte dans la préparation de son rapport ont été affichés sur son site Web[1] et mis à la disposition du public, en copie papier, à 15 endroits situés un peu partout dans la région de la Reine-Charlotte, ainsi qu'à Vancouver et Victoria. Le Comité a également élargi le processus en permettant au public de faire des observations sur ces documents.

En comptant les observations présentées oralement, les communications écrites, les votes et les pétitions, près de 3 700 personnes ont fait connaître leur opinion au Comité. Environ 1 400 personnes ont assisté aux audiences; plus de 300 d'entre elles ont présenté leurs observations au Comité et 120 autres ont posé des questions aux intervenants. Au total, 3 540 Britanno-Colombiens ont fait parvenir une communication écrite au Comité. Parmi ces communications se trouvaient 1 782 votes ou pétitions. Enfin, 30 personnes ont fait des commentaires au Comité sur le contenu des communications écrites et des présentations orales.

[1] Le site Web www.moratoriumpublicreview.ca sera accessible jusqu'au 31 décembre 2004. Il sera toujours possible, par la suite, de consulter la transcription des audiences et les communications écrites en communiquant avec Ressources naturelles Canada.

Communiquer avec les Britanno-Colombiens

Avant les séances de planification, le Comité a dressé une liste de personnes ayant participé à des examens antérieurs et d'autres groupes et organismes susceptibles de s'intéresser à l'examen. Au fur et à mesure de ses travaux, le Comité a ajouté à cette liste le nom des personnes ayant participé aux séances de planification ou ayant envoyé des communications écrites. À la période des commentaires, la liste comportait 1 756 noms de particuliers et d'organismes. Ces personnes recevaient directement les dernières nouvelles sur le processus. Des avis d'examen public ont également été affichés sur le site Web du Comité et publiés dans divers journaux à grande diffusion dans la province, plus particulièrement dans les journaux de la région de la Reine-Charlotte.

Diffuser l'information aux Britanno-Colombiens

Afin qu'elle soit accessible, l'information pour les séances de planification a été affichée sur le site Web de Ressources naturelles Canada et a été envoyée directement, par courriel, aux particuliers et aux organismes figurant sur la liste des personnes intéressées dressée par le Comité. Une fois les séances de planification terminées, les renseignements sur le processus d'examen et les documents soumis au Comité ont été affichés sur son site Web et mis à la disposition du public, en copie papier, dans 15 lieux de dépôt des documents *(voir l'annexe A3, « Comment participer »)*. Ces lieux ont été choisis en fonction des suggestions de lieux facilement accessibles faites lors des séances de planification. Il s'agissait principalement de bibliothèques, mais d'autres endroits ont été choisis dans les collectivités n'ayant pas de bibliothèque ou lorsque les heures d'ouverture de la bibliothèque auraient trop restreint l'accès aux documents.

Des mesures particulières ont également été prises; par exemple, de l'information à jour sur le processus a été envoyée par la poste à certains particuliers qui voulaient être tenus au courant du processus, mais n'avaient pas accès à un télécopieur ou au courriel. Le Comité a également mis à la disposition des Britanno-Colombiens une ligne sans frais grâce à laquelle ils pouvaient obtenir la réponse à leurs questions sur le processus d'examen ou sur la participation à ce processus.

Séances de planification

Afin d'obtenir les commentaires du public relativement à la planification des audiences et de lui donner l'occasion de rencontrer le Comité, ce dernier a visité, entre janvier et mars 2004, plusieurs collectivités de la région la plus susceptible d'être touchée par la décision de lever ou non le moratoire fédéral. Ces collectivités[2] sont les suivantes, dans l'ordre visité : Lax Kw'alaams, Prince Rupert, Old Masset, village de Masset, Queen Charlotte City, Kitimat, Port Hardy et Kitkatla. Le Comité a également organisé une séance de planification à Vancouver étant donné qu'il s'agit de la plus grande ville côtière de la Colombie-Britannique. Ces endroits ont été choisis de manière à ce que toute personne intéressée à s'y rendre puisse raisonnablement le faire. À la suite d'observations formulées lors des séances de planification et par souci d'accessibilité, des séances supplémentaires ont été organisées à Bella Coola et à Victoria.

---

[2] Une rencontre avait d'abord été prévue à Bella Bella, mais elle n'a pas pu avoir lieu et, malgré tous ses efforts, le Comité n'a pas réussi à organiser de séance de planification ou d'audience à cet endroit. Après la nomination du directeur exécutif du processus d'engagement des Premières nations, Ressources naturelles Canada a indiqué que l'on tenterait de visiter cette collectivité dans le cadre de cet autre processus.

Chaque séance de planification a commencé par une courte présentation expliquant le contexte de l'examen, la tâche confiée au Comité et l'approche proposée pour les « audiences », c'est-à-dire les rencontres permettant au public de donner son opinion. Les participants ont été invités à faire des suggestions et des commentaires sur l'approche proposée et sur la nature et la portée de possibles incidences environnementales et socioéconomiques à considérer, ainsi que sur les lieux à retenir afin d'assurer un accès raisonnable aux audiences et aux copies papier des documents présentés au Comité. Le diaporama projeté lors de ces séances a été affiché sur le site Web afin que les gens puissent continuer de faire des commentaires. Les observations soumises ont incité le Comité à apporter les changements suivants afin de faciliter l'accès à l'examen :

- un poids égal a été accordé aux observations présentées oralement et aux communications écrites;
- il a été possible de s'inscrire comme intervenant jusqu'à la date des audiences et même au cours de celles-ci;
- les intervenants n'ont pas été regroupés par sujet ou par opinion;
- lors des audiences, le Comité a visité les collectivités où avaient eu lieu les séances de planification, et s'est aussi rendu à Alert Bay pour améliorer l'accès;
- des audiences ont été organisées le jour, le soir et la fin de semaine afin de permettre à un plus grand nombre de gens d'y participer et pour tenir compte du temps de déplacement nécessaire.

Les participants ont également été priés de fournir un numéro de télécopieur ou une adresse de courriel s'ils souhaitaient obtenir directement de l'information à jour sur le processus au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que de mentionner tout autre groupe qui, d'après eux, devrait être avisé de la tenue de l'examen public.

Audiences et communications écrites

Le rapport de la Société royale du Canada a été affiché sur Internet le 17 février 2004. Les dates des audiences ont été annoncées par la suite de manière à ce qu'au moins un mois s'écoule après que ce rapport a été mis à la disposition du public, en copie papier, aux endroits prévus. On voulait ainsi permettre aux participants d'en prendre connaissance. Des lignes directrices intitulées « Comment participer » *(voir l'annexe A3)* ont été diffusées sur Internet et en copie papier.

La première audience a eu lieu à Queen Charlotte City le 5 avril 2004 et la dernière, à Vancouver le 18 mai suivant. Au total, 20 journées d'audiences ont eu lieu. Ells ont résulté en 22 volumes de transcriptions. Les autres audiences ont été tenus, dans l'ordre, à Masset, Prince Rupert, Kitkatla, Kitimat, Bella Coola, Alert Bay et Port Hardy, ainsi qu'à Victoria. La *figure 1-1* présente une carte des collectivités visitées par le Comité d'examen public dans le but d'entendre le point de vue de leurs habitants. La collectivité de Lax Kw'alaams a subi une perte tragique en avril 2004, la journée même où une audience devait y avoir lieu. Étant donné ces circonstances et le temps limité dont disposait le Comité, ce dernier n'a pas pu entendre l'opinion des habitants de cette collectivité. La bande Lax Kw'alaams et les tribus Tsimshian ont toutefois fait connaître leur opinion au Comité par le biais d'une communication écrite, en date du 15 juillet 2004. Compte tenu des circonstances susmentionnées, le Comité a accepté cette communication écrite, bien qu'elle ait été reçue après la date limite.

En avril 2004, le Comité s'est rendu compte que de nombreuses personnes de l'extérieur de la province voulaient présenter leurs observations, oralement ou par écrit. Selon le cadre de référence, l'examen doit permettre d'étudier en profondeur les enjeux qui préoccupent les Britanno-Colombiens et les opinions de ces derniers. Le Comité a donc publié, le 3 mai 2004, l'avis « Éclaircissement de l'admissibilité à participer » *(voir l'annexe A4)* pour faire connaître sa décision, à savoir d'accepter uniquement les observations présentées oralement ou par écrit par des Britanno-Colombiens ou par des participants qui n'habitent pas la province mais y font des affaires. Quant aux communications écrites reçues en format électronique, il a fallu, dans de nombreux cas, assurer un suivi auprès de leurs auteurs pour vérifier si ceux-ci étaient ou non admissibles à participer au processus. Le 7 mai 2004, les « Directives supplémentaires aux participants » ont été publiées *(voir l'annexe A5)*.

Pour faciliter l'établissement des horaires, il a été décidé que les présentateurs disposeraient d'environ 15 minutes chacun pour faire leurs observations et que le Comité et le public pourraient ensuite poser des questions pendant 10 minutes. Les organismes comptant plusieurs présentateurs pouvaient se voir accorder un peu plus de temps, pourvu qu'ils en fassent la demande à l'avance et que celle-ci soit justifiée. Le Comité a également fait preuve de souplesse dans des cas où les observations présentées apportaient de nouveaux éléments ou

Figure 1-1- Carte des collectivités où des audiences ont eu lieu

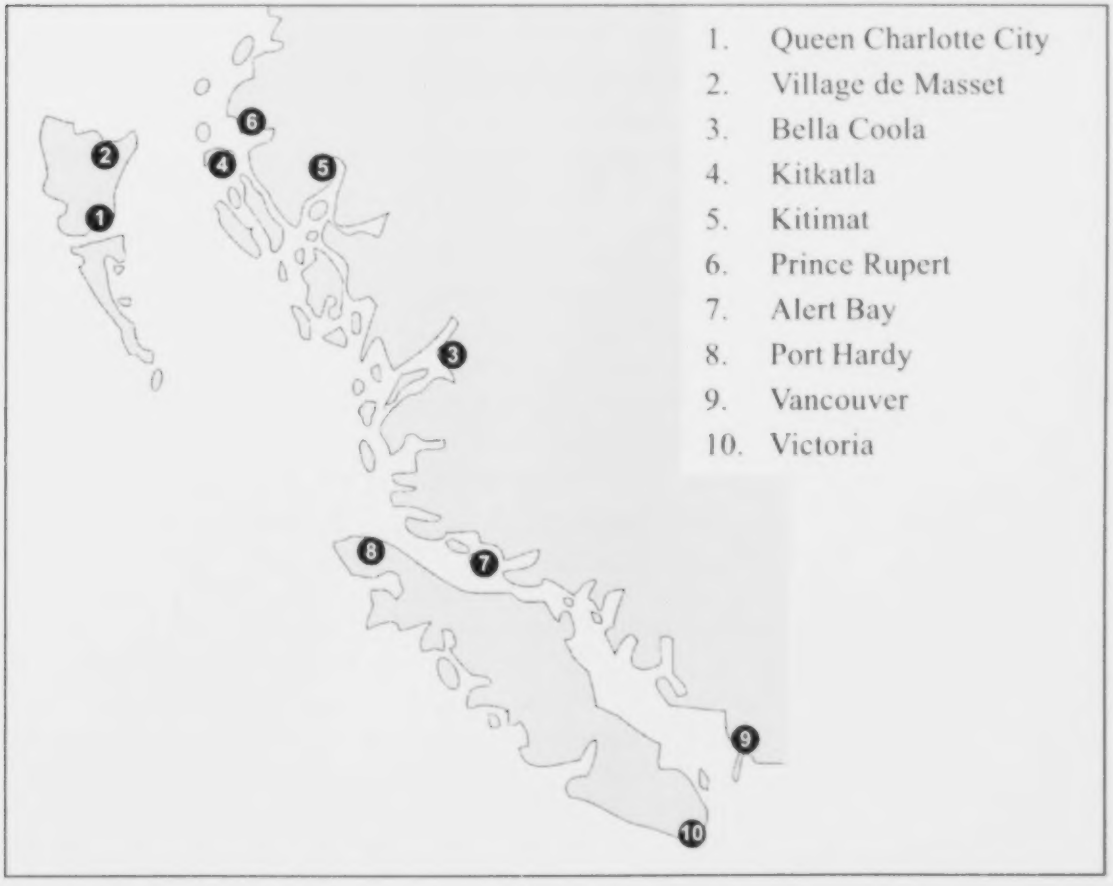

suscitaient de nombreuses questions de sa part ou de celle des personnes présentes. Les présentateurs qui se sont inscrits sur place lors des audiences ont pu prendre la parole pendant les cases horaires libres et une fois les observations des participants inscrits présentées.

Après avoir attribué une case horaire aux présentateurs s'étant inscrits à l'avance, le Comité s'est rendu compte qu'il n'arriverait peut-être pas à entendre toutes les personnes désirant prendre la parole. Afin de s'assurer que, dans un tel cas, ces participants pourraient présenter leurs observations autrement, le délai initial pour les communications écrites a été modifié, passant du 15 mai au 25 mai 2004, soit une semaine après la dernière audience. Le Comité a cependant pu entendre toute personne prête à attendre que son tour arrive.

Une liste complète des participants est fournie à *l'annexe A6*.

Pour tenir compte du temps nécessaire à l'envoi de documents par la poste dans les collectivités les plus éloignées et de problèmes causés par des virus informatiques, le Comité a finalement accepté toutes les communications écrites reçues de participants admissibles au plus tard le 31 mai 2004.

Les communications écrites présentées par des personnes n'habitant pas la Colombie-Britannique et n'ayant pas d'intérêt commercial dans la province n'ont pas été acceptées ou n'ont pas été remises au Comité. De plus, il a été impossible de déterminer la provenance de sept communications écrites affichées sur le site Web et distribuées avant la publication des précisions sur l'admissibilité à participer au processus.

Période de commentaires

Pour tenir compte du fait que les participants n'assisteraient sans doute pas à plus d'une audience, le Comité a ajouté une période de commentaires au processus. Les personnes ayant présenté des observations oralement ou par écrit, ou ayant simplement suivi l'avancement des travaux, se sont vu offrir la possibilité de formuler des observations sur les présentations faites au Comité, y compris sur la façon dont, selon eux, les renseignements fournis devraient être considérés. Cet élément a été mentionné aux participants dès les séances de planification, de même que dans les directives « Comment participer ». Lorsque le Comité a été assuré que les documents présentés seraient à la disposition du public sur Internet et en copie papier dans des endroits précis, il a fixé la date limite de la période de commentaires au 6 août 2004, soit trois semaines après la publication des derniers documents. Il a également diffusé sur le site Web et dans les lieux de dépôt, et envoyé aux personnes intéressées, le guide « Occasion de commenter les renseignements reçus » *(voir l'annexe A7)*.

Les commentaires qui ne portaient pas sur des observations présentées au Comité, oralement ou par écrit, n'ont pas été acceptés. Le Comité n'a pas non plus tenu compte de l'opinion exprimée dans ces observations, puisque la date limite de présentation des opinions était le 25 mai 2004. Le Comité s'est toutefois servi des observations admissibles pour évaluer les documents jusqu'alors présentés.

Étude des renseignements fournis au Comité

Le cadre de référence indique qu'à la suite des audiences, le Comité doit préparer un rapport et le soumettre au ministre des Ressources naturelles du Canada. Ce rapport doit

décrire brièvement les travaux menés par le Comité, résumer les opinions exprimées par les participants, évaluer ces opinions et présenter des conclusions et des recommandations. Le présent rapport a été rédigé d'après ces directives.

Tel qu'il est indiqué dans le cadre de référence, l'examen permet d'étudier en profondeur les enjeux qui préoccupent les Britanno-Colombiens et les opinions de ces derniers. Le Comité a interprété cette directive comme incluant également les participants qui ont des intérêts commerciaux en Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'examen des documents présentés au Comité, une des questions sur lesquelles ce dernier doit faire rapport au ministre des Ressources naturelles est le niveau d'appui reçu par diverses opinions. Ces dernières sont résumées à la section 2, où elles ont été regroupées par régions géographiques : région de la Reine-Charlotte, autres régions côtières et autres collectivités de la Colombie-Britannique.

Afin d'indiquer l'appui relatif accordé aux opinions et enjeux, le Comité a dénombré les participants et a considéré comme une seule participation par une personne ou un organisme : une présentation orale, une communication écrite (y compris un courriel), une lettre et chaque signature sur un vote, une pétition ou une lettre. À la demande de présentateurs admissibles, le Comité a également accepté des communications écrites de participants « invités » incluses dans les communications de participants admissibles, mais il a alors considéré l'ensemble comme une seule communication. Les commentaires n'ont pas été inclus dans ce dénombrement.

Lorsqu'une personne ou un organisme a participé au processus de plus d'une façon, l'ensemble a été considéré comme une seule participation. Afin d'aider davantage le ministre des Ressources naturelles, le Comité a également présenté séparément, dans la mesure du possible, l'opinion des Premières nations, des administrations publiques, des particuliers, des organismes et des secteurs de l'industrie.

1.5 Inquiétudes relatives aux audiences publiques (étape 2) de l'examen public sur le moratoire

Composition du Comité

Certaines personnes ont exprimé leur inquiétude à l'effet que le Comité pourrait être biaisé, ou que le public pourrait le croire biaisé, étant donné qu'un de ses membres a déjà dirigé une société pétrolière et gazière canadienne se livrant à des activités extracôtières à l'étranger, qu'un deuxième membre est associé d'un cabinet d'avocats de Vancouver s'intéressant aux questions liées à l'énergie et à l'environnement et qu'un troisième a exprimé son opinion en faveur de la levée du moratoire alors qu'il était maire de Prince Rupert.

Certains participants se sont également plaints du fait que le Comité ne comptait aucun Autochtone ni défenseur de l'environnement parmi ses membres.

Diffusion de renseignements de source indépendante

Il a été mentionné que le Comité aurait dû avoir la capacité de faire des recherches et de fournir de l'information au public afin que les participants puissent appuyer leurs opinions sur

des renseignements probants. Le Comité a expliqué qu'il n'était pas un groupe d'experts et ne disposait pas des ressources nécessaires pour donner de l'information aux participants. Certaines personnes étaient d'avis que les audiences publiques obligeaient les participants du processus à faire leurs propres recherches. Ainsi, comme nombre d'entre eux n'avaient ni le temps, ni les ressources nécessaires pour le faire, ils ont dû se fier à des renseignements fournis par des participants non neutres. Une lacune de taille a été mentionnée, soit l'absence d'une étude indépendante sur les éventuelles incidences socioéconomiques d'activités d'exploitation pétrolière et gazière dans la région de la Reine-Charlotte.

Calendrier et financement inadéquat

Il a été mentionné au nom de certaines Premières nations, d'organisations autochtones, de groupes environnementaux et de particuliers que le processus avait été trop rapide pour que ces derniers aient le temps de se préparer et d'obtenir les ressources nécessaires pour y participer efficacement. L'absence de financement fédéral, en particulier pour les Premières nations, a été soulignée. D'autres ont mentionné qu'il n'était pas juste de demander au public de donner son opinion et de faire des recommandations alors qu'il ne disposait pas de l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée ou pour faire des commentaires judicieux. Par exemple, les audiences ont été entreprises avant même la diffusion des résultats de plusieurs études sur les activités pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique. On a recommandé le ralentissement de l'ensemble du processus de manière à ce que les analyses scientifiques à long terme nécessaires puissent être effectuées, par exemple sur l'abondance et sur la distribution des baleines. Enfin, certaines personnes ont parlé du manque de coordination avec les autres processus d'examen liés au moratoire et plusieurs d'entre elles ont mentionné que les collectivités en avaient assez d'être consultées.

Lieux d'audiences supplémentaires

Certaines personnes habitant des collectivités telles que Bella Bella, Shearwater, Sointula (île Malcolm), Tofino et Nanaimo ont indiqué, en personne ou par le biais d'un représentant, que des audiences auraient dû avoir lieu dans ces collectivités.

Le Comité a répondu qu'il lui était impossible de tenir des audiences à tous les endroits envisagés. Il a tenu des audiences dans huit collectivités de la région de la Reine-Charlotte, ainsi qu'à Vancouver et à Victoria, et a tenté sans succès d'en organiser à Bella Bella et à Lax Kw'alaams.

2. OPINIONS EXPRIMÉES PAR LES BRITANNO-COLOMBIENS

On trouvera dans les résumés qui suivent un aperçu général des opinions exprimées par les habitants de la Colombie-Britannique qui ont participé au processus d'examen public par voie de présentations orales et de communications écrites.

Le cadre de référence met l'accent sur les collectivités les plus susceptibles d'être touchées par toute décision future concernant le moratoire. Les présentation orales et les communications écrites ont été regroupées dans les catégories suivantes : région de la Reine-Charlotte, le secteur le plus susceptible d'être touché, autres régions côtières et autres collectivités de la Colombie-Britannique.

Le Comité a d'abord tenu ses audiences dans huit collectivités de la région de la Reine-Charlotte; les résumés des opinions qui y ont été exprimées sont présentés dans le même ordre que celui adopté pour la tournée des localités. Les opinions des détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers de la région ont été regroupées dans un résumé distinct, peu importe le lieu d'audience où elles ont été exprimées.

Le Comité s'est également rendu dans les deux plus grandes villes côtières de la Colombie-Britannique, Vancouver et Victoria, qui risquent aussi d'être touchées, bien qu' à un degré moindre, vu leur taille et leur emplacement. On trouvera également un résumé des opinions exprimées à ces deux endroits.

Des observations écrites, auxquelles le Comité a accordé le même poids qu'aux présentations orales, ont été reçues de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et leur contenu est résumé dans les sous-sections consacrées aux trois régions géographiques.

Pour faciliter la lecture du chapitre, les points de vue exprimés par les Premières nations qui ont témoigné, verbalement ou par écrit, devant le Comité ainsi que les opinions du gouvernement de la Colombie-Britannique, exprimées lors des diverses séances du Comité et dans des communications écrites, sont présentés dans deux résumés distincts.

Bien que le Comité se soit efforcé de présenter des résumés, il lui a été impossible de présenter ainsi fidèlement au lecteur toutes les opinions exprimées durant les 20 journées d'audiences et dans l'imposant volume de communications écrites reçues. La transcription des travaux du Comité et les témoignages écrits reçus forment le relevé définitif des opinions des Britanno-Colombiens qui ont été présentées devant le Comité. Ces documents, ainsi que le présent rapport, ont été remis à Ressources naturelles Canada.

2.1 Vue d'ensemble

La présente sous-section présente un aperçu des opinions exprimées devant le Comité par les participants à l'examen. On trouvera des résumés plus détaillés dans les sous-sections suivantes.

Le Comité a compté le nombre de participants afin de rendre compte du soutien relatif accordé aux diverses positions. Même si ce décompte indique dans plusieurs cas le nombre de personnes, de membres ou de votants favorables à une position donnée, le Comité estime qu'il

ne permet pas d'évaluer en toute certitude l'appui numérique en faveur de chaque présentation. Chaque personne ou organisation distincte ayant fait une présentation orale, présenté une communication écrite ou indiqué son nom sur un vote ou dans une pétition a été comptée comme un intervenant. On trouvera un exposé plus détaillé de la méthode employée pour faire le décompte à la sous-section 1.4, intitulée *Étude des renseignements fournis au Comité.*

Les positions des participants sur le maintien ou la levée du moratoire sont présentées au tableau 2-1; on y constate que 75 % des 3 687 participants sont en faveur du maintien du moratoire alors que 23 % privilégient sa levée et que 2 % n'ont pas d'opinion à ce sujet. On trouvera également au tableau 2-1 le nombre d'appuis respectif au sein des participants en faveur du maintien ou de la levée du moratoire dans la région de la Reine-Charlotte, les autres régions côtières et les autres collectivités de la Colombie-Britannique.

Tableau 2-1 – Opinions exprimées par les participants sur le maintien ou la levée du moratoire

	Nombre total de participants de la C.-B. (3 687)	**Région de la Reine-Charlotte (811)**	**Autres régions côtières (2 430)**	**Autres collectivités de la C.-B. (446)**
Tenants du maintien	75 % (2 759)	64 % (518)	82 % (1 988)	57 % (253)
Tenants de la levée	23 % (853)	32 % (263)	16 % (399)	43 % (191)
Sans opinion	2 % (75)	- (30)	- (43)	- (2)

Sur les 3 687 participants, 376 ont pris part aux audiences publiques, 1 761 ont présenté des communications écrites et 1 782 ont exprimé leur avis en votant ou en signant une pétition. En tout, 232 participants ont eu recours à plus d'un mode d'intervention.

Participants en faveur du maintien du moratoire (« tenants du maintien »[3])

Environ 75 % des personnes (2 759) ayant pris part à l'examen souhaitent le maintien du moratoire du gouvernement fédéral.

La majorité des tenants du maintien estiment que les risques pour l'environnement associés aux diverses activités pétrolières et gazières annuleraient les divers avantages susceptibles d'en découler. Ils pensent que les retombées bénéfiques éventuelles pour les collectivités locales, qui sont les plus exposées aux risques, seraient minimes, et que ces dernières auraient avantage à développer les secteurs industriels basés sur les énergies de remplacement. Ils estiment en outre pour la plupart que les activités pétrolières et gazières risquent de nuire aux ressources halieutiques et à l'industrie touristique.

[3] Afin d'alléger la formulation et de bien véhiculer les messages que les participants ont demandé au Comité de transmettre au gouvernement du Canada, les expressions « tenants du maintien » et « tenants de la levée » ont été utilisées afin d'identifier les participants qui souhaitaient le maintien et la levée du moratoire respectivement. L'emploi de ces formules abrégées ne se veut nullement irrespectueux à l'égard de l'une ou l'autre des parties.

Participants en faveur de la levée du moratoire (« tenants de la levée »[3])

Environ 23 % des personnes (853) ayant pris part à l'examen souhaitent la levée du moratoire.

Pour la plupart, elles estiment que le moratoire du gouvernement fédéral doit être levé afin que les Britanno-Colombiens puissent bénéficier des revenus, des emplois et des activités économiques qui découleraient de l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers, dans la mesure où les enjeux liés à l'environnement, à la sécurité et à la réglementation sont pris en compte.

Participants qui n'ont pas pris position sur le moratoire

Durant les audiences, 2 % des participants n'ont pas formulé d'opinion quant au maintien ou à la levée du moratoire fédéral. Ceux-ci ont présenté leur opinion sur des enjeux liés au moratoire ou ont pris part au processus afin de fournir de l'information pour aider le Comité.

Opinions des particuliers et des autres participants sur le moratoire

Le tableau 2-2 résume les opinions exprimées par les participants qui, dans une large mesure, ont fait valoir leur position à titre particulier ou en tant que familles. Ces personnes se sont présentées comme des militants, des artistes, des biologistes, des menuisiers, des écologistes, des économistes, des Aînés, des ingénieurs, des environnementalistes, des pères, des cinéastes, des membres des Premières nations, des pêcheurs, des géologues, des grands-parents, des avocats, des gardiens de phare, des marins, des ministres du culte, des mères, des infirmières, des ornithologues, des photographes, des médecins, des pilotes, des politiciens, des enseignants, des élèves, des étudiants de niveau collégial et universitaire, des professeurs, des syndicalistes, des écrivains, des jeunes dirigeants et des zoologistes.

Tableau 2-2 – Opinions des particuliers et des autres participants sur le moratoire, par région

Région et nombre de participants	**Nombre de tenants du maintien**		**Nombre de tenants de la levée**		**Sans position**	
	Particuliers	**Autres participants**	**Particuliers**	**Autres participants**	**Particuliers**	**Autres participants**
Nombre total de participants de la C.-B. – 3 687	2 646 (72 %)	117 (3 %)	652 (18 %)	198 (5 %)	63 (2 %)	11
Région de la Reine-Charlotte – 811	478 (59 %)	40 (5 %)	216 (27 %)	47 (6 %)	25	5
Autres régions côtières – 2 430	1 923 (79 %)	68 (3 %)	295 (12 %)	101 (4 %)	37	6
Autres collectivités de la C.-B. – 446	245 (55 %)	9 (2 %)	141 (32 %)	50 (11 %)	1	0

Positions des Premières nations, des groupes environnementaux, des administrations locales et du milieu des affaires

Le tableau 2-3 résume les opinions de quatre autres groupes.

Tableau 2-3 Participation des Premières nations, des groupes environnementaux, des administrations locales et du milieu des affaires, par région

	Groupes en faveur du maintien du moratoire				Groupes en faveur de la levée du moratoire			
	Premières nations	Groupes environnementaux	Administrations locales (sans opinion)	Milieu des affaires[4] (sans opinion)	Premières nations	Groupes environnementaux	Administrations locales	Milieu des affaires
Nombre total de groupes de la C.-B.	7	29	3 (1)	59 (7)	2	0	36	134
Région de la Reine-Charlotte	6	7	3 (1)	22 (1)	0	0	5	31
Autres régions côtières	1	20	0	29 (6)	2	0	10	79
Autres collectivités de la C.-B.	0	2	0	8	0	0	21	24

2.2 Région de la Reine-Charlotte

2.2.1 Audience de Queen Charlotte City[5]

Le Comité a entendu les témoignages des intervenants à Queen Charlotte City les 5 et 6 avril 2004. Quelque 160 personnes ont assisté aux audiences et 31 d'entre elles ont pris la parole. En outre, 143 votes ont été signés et présentés lors de l'audience en tant que contribution officielle.

[4] Dans le présent rapport, le milieu des affaires comprend les associations industrielles de pêcheurs commerciaux, les organisations de pêche des Premières nations, les associations de pêcheurs commerciaux, les chambres de commerce; les associations commerciales, les administrations portuaires, les groupes de développement économique, les petites entreprises œuvrant surtout dans les secteurs des pêches et du tourisme, les entreprises marines côtières et les firmes d'experts-conseils.

[5] Lors de l'audience de Queen Charlotte City du 5 avril 2004, le Comité a été invité par des intervenants à assister à une fête organisée dans le Skidegate Community Hall la soirée suivante. Il s'agissait d'un souper dans une ambiance paisible afin d'écouter ce que les insulaires (archipel de la Reine-Charlotte/Haida Gwaii) avaient à dire sur le maintien ou la levée du moratoire. Le Comité a répondu qu'il ne serait pas avisé de participer à l'événement étant donné qu'il ne pouvait tenir compte d'aucune autre observation que celles formulées lors des audiences publiques et qui lui étaient soumises par écrit. Afin que tous les habitants de la Colombie-Britannique puissent avoir accès à toute l'information présentée, le Comité s'est engagé à produire une transcription de tous ses travaux et de la rendre accessible au public. Cela n'aurait pu être possible pour cet événement. Plusieurs personnes ont déploré le refus du Comité d'assister à un événement présenté comme une cérémonie traditionnelle pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs de l'archipel.

Résumé

Toutes les opinions exprimées et tous les votes soumis étaient en faveur du maintien du moratoire sur l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans la région. En outre, les votes reçus étaient défavorables à la prospection sismique et aux forages d'exploration dans la région et en faveur d'un programme actif de réduction de la consommation d'énergie et de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables dans la région de la Reine-Charlotte et ailleurs en Colombie-Britannique et au Canada.

Intérêts et préoccupations

Les intérêts et les préoccupations des intervenants lors des audiences de Queen Charlotte City ont porté sur la préservation de l'usage généralisé des ressources de la mer comme aliments de subsistance dans l'archipel et des modes de vie, de l'intégrité des écosystèmes, de la biodiversité unique et de la nature sauvage qui leur sont associées.

« ...Ce débat porte sur les valeurs. Nous voulons conserver l'intégrité de l'eau, de l'air et du territoire sur lesquels reposent notre mode de vie, notre qualité de vie et la santé de nos écosystèmes. Nous refusons les risques découlant de l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers du détroit d'Hécate et du détroit de la Reine-Charlotte, peu importe les avantages financiers à en retirer. Nous exhortons le gouvernement à s'assurer que les moratoires demeurent en vigueur. »
(volume 1 des transcriptions d'audience, page 25, lignes 19-26) [traduction libre]

Les participants ont insisté sur la richesse biologique particulière de la région de la Reine-Charlotte, où vivent des espèces d'importance nationale et internationale, comme d'innombrables oiseaux de mer nicheurs, oiseaux migrateurs, mammifères marins, poissons, crustacés, plantes marines et invertébrés marins. Le guillemot à cou blanc, le guillemot marbré, de nombreuses autres espèces d'oiseaux, le rorqual à bosse, l'épaulard et d'autres baleines, cinq espèces de saumon ainsi que le hareng et le flétan sont au nombre des espèces citées. Ils ont souligné que certaines d'entre elles figuraient sur la liste des espèces en péril et qu'il existait des récifs d'éponges dans le bassin. Les intervenants ont souligné la grande vulnérabilité de ces milieux et de ces espèces à de nombreux aspects de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Au nombre des incidences environnementales possibles jugées préoccupantes, on compte les effets de l'exploration sismique sur divers organismes, les boues de forage toxiques, les déversements mineurs usuels, les déversements en cours de forage, le brûlage des gaz excédentaires, l'effet de l'éclairage industriel sur les oiseaux actifs durant la nuit, les nuisances associées au bruit et à la pollution découlant de la circulation accrue de navires et d'hélicoptères, les dommages irréversibles causés par les nappes d'hydrocarbures, le risque d'accidents majeurs et le changement climatique issu de la consommation des hydrocarbures produits.

L'existence de plusieurs conditions locales à haut risque pour les activités pétrolières et gazières a été mentionnée, notamment la hauteur de marée de 25 pieds et les courants puissants, les vents fréquents de la force d'un ouragan, les côtes en forme d'entonnoir et les courants du large réputés pour empêcher le confinement du pétrole et entraîner rapidement son contact avec des réserves marines uniques et des sites patrimoniaux spéciaux. On a dit que les vagues pouvaient dépasser 22 mètres alors que la norme de hauteur de vague maximale de l'industrie est d'environ 15 mètres pour les plates-formes pétrolières.

Certains intervenants ont souligné le fait que des accidents surviennent dans des systèmes complexes, peu importe la technologie utilisée et l'état des connaissances scientifiques. Les catastrophes de Santa Barbara, de l'Exxon Valdez et de la plate-forme Ocean Ranger ont été mentionnées, et le récent naufrage d'un pétrolier au large de l'Espagne a servi d'exemple pour démontrer que ce type d'accidents n'est pas un risque du passé qui est évitable aujourd'hui. Plusieurs intervenants ont mentionné que personne ne pouvait garantir qu'aucun accident ne se produirait.

Certains ont fortement critiqué la conclusion du rapport de la Société royale du Canada qui a été interprétée comme favorable à la réalisation d'activités pétrolières et gazières en l'absence de données de base suffisantes, de même que le fait que la Société passe sous silence la question du changement climatique.

Portée et nature des incidences socioéconomiques possibles

Opinions des tenants du maintien

Au sujet des incidences socioéconomiques, les participants ont mentionné que l'exploration et la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers nuiraient aux industries actuelles comme la pêche et le tourisme, qu'elles menaceraient les activités de cueillette de subsistance qui se déroulent dans l'archipel depuis des centaines d'années et qu'elles perturberaient la stabilité sociale des collectivités côtières. On doute que les activités pétrolières et gazières créent beaucoup d'emplois pour les habitants de la région, tout particulièrement ceux des îles de la Reine-Charlotte. Le maire de Port Clements s'est rendu dans les zones de production d'hydrocarbures extracôtiers de l'Atlantique et a déclaré que les petites localités n'avaient pas bénéficié de retombées économiques et qu'elles avaient souffert sur le plan social et culturel; il a conclu qu'un tel projet de développement n'aiderait pas les petites collectivités de la région.

Il a été question des dispositions du chapitre 11 de l'ALENA dont on craint qu'elles lient les mains du gouvernement à l'égard des exigences en matière d'emploi local et qu'elles rendent impossible la remise en vigueur du moratoire une fois celui-ci levé. On a également fait état de la résurgence possible du litige frontalier entre le Canada et les États-Unis au sujet de la zone de l'entrée Dixon dans l'éventualité où l'on y amorcerait des activités pétrolières et gazières.

Les intervenants ont fait valoir la dimension culturelle mystique et spirituelle des îles de la Reine-Charlotte.

« J'ai passé plus de la moitié de ma vie à faire de la pêche commerciale ici; la vie sur l'eau est la façon la plus directe de communier avec Dieu.

La vie, cette île sur laquelle je vis, c'est une cathédrale en soi. Par temps clair, mon regard peut se rendre jusqu'à Rupert. Mon Dieu, faites qu'aucune plate-forme pétrolière ne vienne un jour gâcher cette vue magnifique. Quelle horreur, mon cœur se glace à cette seule pensée. »
(volume 1 des transcriptions d'audience, page 52, lignes 26-30 et page 53, ligne 1) [traduction libre]

Certains estiment que les zones côtières des îles de la Reine-Charlotte sont, de par leur nature particulière, un précieux trésor du patrimoine mondial qu'il faut protéger. On mentionne que d'autres zones côtières fragiles, notamment en Floride et en Californie, font actuellement l'objet de moratoires visant les activités pétrolières et gazières et que le littoral de la région se compare à ces zones au chapitre de la vulnérabilité et de l'importance. Les revendications territoriales des Haïdas non encore résolues et le fait que les insulaires sont ceux qui risquent le plus d'être touchés par les activités pétrolières et gazières ont également été mis de l'avant pour justifier le maintien du moratoire dans la région.

« Comment voulez-vous dédommager quelqu'un pour la perte de son mode de vie, la mort de sa culture? Ici, dans Haida Gwaii, lorsque la marée est basse, c'est la corne d'abondance ... si vous n'avez pas d'emploi dans l'archipel, vous pouvez trouver de quoi vous nourrir. Je pense que le monde a besoin de lieux spéciaux et Haida Gwaii est l'un de ces endroits. Je préfère ne pas compter sur les emplois de l'industrie pétrolière et gazière pour nourrir nos gens, parce que celle-ci ne crée pas d'emplois à long terme et que ce n'est pas une source d'énergie renouvelable. »
(volume 2 des transcriptions d'audience, page 13, lignes 4-6; page 14, lignes 6-7, 17-19; page 16, lignes 1-4) [traduction libre]

Plusieurs intervenants ont fait valoir la contradiction qu'il y avait entre la signature du Protocole de Kyoto par le gouvernement du Canada et le fait qu'il envisage d'accentuer l'exploitation des ressources pétrolières et gazières; ceux-ci estiment que cette initiative est contraire à l'objectif du Programme de conservation et de gérance de l'habitat du poisson du gouvernement du Canada et à la volonté du gouvernement d'établir des aires marines de conservation. On a dit que le Canada était dans une position privilégiée pour s'attaquer au problème du changement climatique et pour donner l'exemple en délaissant la dépendance aux combustibles fossiles. Les intervenants ont exhorté le gouvernement à mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables et les programmes d'économie d'énergie.

Plusieurs intervenants out souligné qu'il était avantageux de ne pas toucher aux réserves d'hydrocarbures actuelles, parce que la demande connaîtrait une hausse et que leur valeur s'accroîtrait dans le futur. Quelqu'un a dit que le fait d'attendre 20 ou 50 ans était une décision sensée sur le plan économique et environnemental étant donné qu'il est possible qu'on ait alors découvert des modes de prospection non sismique et une façon d'accéder aux ressources extracôtières à partir de la terre par la technique du forage latéral.

Plusieurs intervenants ont mentionné qu'ils pensaient que la décision de lever le moratoire avait déjà été prise par les gouvernements et que leur collectivité, qui était celle la plus touchée, n'avait aucun poids dans cette décision.

« C'est à peu près la troisième fois qu'on nous demande notre avis sur cette question. Nous répétons sans cesse de ne pas lever le moratoire, mais personne ne nous écoute... »
(volume 1 des transcriptions d'audience, page 63, lignes 17-19) [traduction libre]

2.2.2 Audience du village de Masset

Le Comité a siégé dans le village de Masset le 7 avril 2004. Une centaine de personnes ont assisté à la séance et 27 d'entre elles sont intervenues.

Résumé

À l'exception d'une personne, tous les intervenants du village de Masset se sont opposés à la levée du moratoire, y compris des citoyens de la nation haïda participant au processus en leur nom propre, des étudiants, un propriétaire d'une usine de transformation des produits de la mer et un conseiller au nom de la municipalité. Un intervenant a indiqué qu'il serait favorable à la levée du moratoire si toutes les questions liées à l'environnement et à la sécurité étaient prises en compte, mais il a souligné l'existence de lacunes en matière d'information environnementale. Il a également mentionné que les groupes environnementaux devaient rester vigilants pour réagir si la réglementation gouvernementale s'affaiblissait.

Intérêts et préoccupations

Au nombre des intérêts et préoccupations exprimés, il y a le soutien accordé aux revendications de la nation haïda à l'égard des terres et de l'eau, fondé sur le fait que c'est à ce peuple, qui habite la région depuis des millénaires, qu'il reviendrait de trancher la question. Beaucoup de gens ont souligné l'importance de la mer dans la vie des insulaires de la région, en indiquant que l'océan constituait une part de leur culture et de leur identité. On s'imagine mal en outre comment on pourrait dédommager les Haïda et les autres résidents pour la perte de leur mode de vie. On a également souligné la vulnérabilité du milieu sauvage de la région et que la valeur de celle-ci comme joyau du patrimoine mondial ne ferait qu'augmenter.

On a mentionné que les résidents n'avaient pas été écoutés par le passé. L'enjeu dépasse les questions d'ordre scientifique. Les intervenants doutent que leur opposition à la levée soit prise en compte et se demandent si le contenu émotif de leur témoignage sera véhiculé.

« Ici, l'argent, voyez-vous, n'a pas tant d'importance. Il suffit de connaître le moment de la marée basse pour pouvoir trouver à se nourrir, les myes, les crabes, le goémon, on n'a qu'à se pencher pour les ramasser, les moules, les balanes aussi, autant de produits généreusement offerts à l'Homme par la mère de toutes les formes de vie. Le pétrole, le gaz et

l'appât du gain, le pouvoir et la corruption s'opposent diamétralement à ce mode de vie, personne ne peut nier cela. Le moratoire ne doit jamais, au grand jamais, être levé. »
(volume 3 des transcriptions d'audience, page 88, lignes 25-30, et page 89, lignes 1-2)
[traduction libre]

Plusieurs ont soutenu que le gouvernement devait favoriser les sources d'énergie de remplacement et les économies d'énergie plutôt que l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers; on prône l'adoption d'une loi sur la conservation du pétrole et du gaz naturel plutôt que la levée du moratoire; la levée du moratoire est un geste insensé après la signature du Protocole de Kyoto par le Canada; le gouvernement envisage d'instaurer une aire marine de conservation dans la région d'Haida Gwaii, un projet incompatible avec la levée du moratoire; la levée du moratoire s'oppose au principe de précaution. Par ailleurs, on pourrait invoquer le chapitre 11 de l'ALENA pour empêcher la remise en vigueur du moratoire une fois celui-ci levé, et le gouvernement risque d'avoir à payer d'importantes pénalités, le cas échéant.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du processus d'examen public du moratoire, du cadre de référence et de la composition du Comité.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Des gens ont souligné l'existence de lacunes importantes en matière d'information environnementale. Les incidences environnementales possibles des activités pétrolières et gazières ont été soulignées, notamment la crainte que l'utilisation de ces ressources n'augmente les émissions de gaz à effet de serre et que l'extraction comme telle n'engendre de telles émissions, ce qui entraînerait la hausse des niveaux des océans en raison du réchauffement planétaire.

On a insisté sur le rôle unique et irremplaçable des zones des détroits de la Reine-Charlotte et d'Hécate comme habitats et comme sources de nourriture pour de vastes populations et espèces d'oiseaux migrateurs d'importance internationale. Il est impossible de dédommager les pertes environnementales, a-t-on dit.

On a mentionné que les ormeaux, les myes et les chitons étaient beaucoup plus nombreux auparavant et que la mise en valeur des hydrocarbures les toucherait encore davantage. Un niveau, même faible, de pollution à long terme est plus dangereux qu'un seul déversement; les relevés sismiques et les autres activités pétrolières et gazières feraient diminuer le nombre de larves de poisson. Les études pertinentes n'ont pas été réalisées.

Le détroit d'Hécate forme un passage étroit. Le rapport de la Société royale du Canada suggère d'établir une zone tampon de 20 km pour les forages de prospection et une zone de 10 km de distance du rivage pour les relevés sismiques. On pense que cela ne sera pas suffisant, étant donné ce qu'on a observé, notamment d'importants groupes d'oiseaux se nourrissant de krill à plus de 45 km des côtes. Le rapport de la Société, a-t-on fait valoir, indique que l'industrie des hydrocarbures pourrait effectuer des activités d'octobre à mars parce que la région est déserte durant cette période. Les intervenants ont cependant souligné que c'est en février que les

activités d'alimentation des oiseaux sont à leur plus haut niveau, au moment où le hareng fraie. Ils ont également affirmé que les populations d'oiseaux ont été mal évaluées dans les récents rapports commandés par les autorités gouvernementales. On a mentionné à plusieurs reprises que les conclusions du rapport de la Société ne concordaient pas avec les faits établis et que celui-ci passait sous silence d'importantes incidences environnementales possibles.

On a déclaré que le régime des vagues du détroit d'Hécate créait des conditions dangereuses pour les plates-formes pétrolières et que le secteur était parmi les zones de plus forte activité sismique au monde. On a également dit qu'un déversement était inévitable et que les courants locaux existants pousseraient la nappe vers le rivage, influant sur la zone littorale pour des décennies à venir. Il a été question de l'éruption subite de pétrole dans les installations au large de Santa Barbara et de la nappe qui en a résulté. On a souligné que, même s'il y a actuellement 24 plates-formes en opération au large de la Californie, l'aménagement d'installations supplémentaires faisait actuellement l'objet d'un moratoire.

Portée et nature des incidences socioéconomiques possibles

Opinions des tenants du maintien

On estime que les hydrocarbures sont importants non seulement pour la production d'énergie mais également pour les procédés industriels (« le pétrole est trop précieux pour le brûler ») dont se serviront les générations futures. La levée du moratoire entrave les possibilitiés de mise en valeur des énergies de remplacement.

Les intervenants estiment qu'il faut favoriser la croissance de l'économie insulaire basée sur la pêche de subsistance, le tourisme et l'exploitation forestière durable, la pêche commerciale et récréative, l'observation des baleines, la cueillette des myes, la préparation des aliments et les retombées qui en découlent. On a dit qu'il y avait trois usines de transformation des produits de la mer dans la région qui emploient des travailleurs locaux. Il faut également investir pour soutenir les emplois et en créer.

« Nous disons souvent que nous mangeons comme des rois ici et nous voulons conserver ce mode de vie. Haida Gwaii pourrait devenir un modèle de durabilité pour le monde entier. La région pourrait devenir l'endroit et la zone côtière où les choses se font différemment, l'endroit où l'on a dit « non » aux entreprises polluantes, et « oui » à la recherche d'énergies de remplacement, à la protection des valeurs du tourisme, à la foresterie et aux pêcheries à valeur ajoutée, aux produits forestiers non ligneux, et à la sauvegarde et à la protection de notre Terre. »
(volume 3 des transcriptions d'audience, page 77) [traduction libre]

Un autre intervenant a déclaré que Prince Rupert veut voir la levée du moratoire; ils ont épuisé les ressources de poissons de la région et ils veulent maintenant du pétrole. Les profits tirés du pétrole et du gaz naturel ne reviendront pas aux petites collectivités de l'archipel; ce sont elles qui ont le plus à perdre et le moins à gagner de ces activités.

On a déclaré qu'il suffisait d'une partie par million de pétrole pour affecter le goût des crustacés. Même si l'on reconnaît qu'il y a beaucoup de chômage, on affirme « manger comme des rois et des reines ». Les Haïda enseignent aux enfants à respecter la terre et la mer alors que d'autres personnes leur montrent le contraire.

2.2.3 Audience de Prince Rupert

Le Comité a tenu des audiences à Prince Rupert les 15 et 16 avril 2004. En tout, environ 200 personnes y ont assisté, 31 y ont témoigné et 11 participants ont posé des questions.

La majorité des intervenants provenait de la région de Prince Rupert. Un intervenant était membre d'une Première nation. Les autres venaient de Smithers, de Terrace et de Vancouver. Un exposé a été fait au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique. Son contenu est présenté dans une sous-section distincte (la sous-section 2.6 intitulée *Gouvernement de la Colombie-Britannique)*. Il y avait des intervenants issus de l'industrie des hydrocarbures et des détenteurs d'intérêts connexes, dont un a également témoigné lors d'une audience tenue ailleurs. Ces opinions sont exposées dans la sous-section 2.2.10 intitulée *Détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers*. La position d'une association de l'industrie des hydrocarbures, qui a témoigné lors de l'audience de Prince Rupert, a été incluse dans le résumé de l'audience tenue à Vancouver. On a procédé de cette façon afin de résumer les opinions des deux associations industrielles ayant des membres qui font des affaires en Colombie-Britannique dans la même sous-section.

Résumé

Parmi les intervenants, 10 souhaitaient maintenir le moratoire et 19 étaient en faveur de sa levée. Les positions exprimées allaient d'une forte conviction en faveur du maintien à l'appui de la levée du moratoire dans la mesure où les projets sont évalués par les collectivités en vertu d'un régime de réglementation adéquat en passant par l'autorisation d'activités pétrolières et gazières chapeautées par un organisme décisionnaire où siègent des représentants des collectivités et des Premières nations de la région ou encore l'autorisation de ces activités si les enjeux liés aux Premières nations, aux aires marines de conservation et à l'écosystème étaient pris en compte.

Des particuliers, la ville de Prince Rupert, des groupes de développement économique, des groupes environnementaux, des organisations de l'industrie de la pêche, des Premières nations, des associations industrielles et des représentants politiques étaient au nombre des intervenants.

Intérêts et préoccupations

Les intervenants ont traité de questions comme la préservation de l'écosystème marin de la côte Nord, la durabilité de l'économie de la pêche locale, la santé et la croissance de l'économie de la côte Nord, la participation et le traitement équitable des Premières nations, la communication d'une information factuelle au Comité et la communication d'une information équilibrée aux résidents locaux. La nation Tsimshian a affirmé sa volonté de contrôler l'utilisation des ressources durables sur son territoire.

Les tenants du maintien du moratoire s'inquiètent des dommages importants que les activités pétrolières et gazières extracôtières peuvent causer aux fragiles ressources côtières et aux industries connexes ainsi que des risques que les déversements de pétrole touchent de

façon marquée les espèces pêchées commercialement et les modes de vie actuels. Ils estiment que le gouvernement devrait consacrer ses ressources à la mise en valeur des sources d'énergie de remplacement plutôt qu'à la production de combustibles fossiles. Les tenants de la levée du moratoire craignent pour leur part que le maintien du moratoire n'empêche Prince Rupert et la côte Nord de réaliser leur plein potentiel économique grâce à la diversification que permettrait la mise en valeur des hydrocarbures et à l'accès à de l'énergie peu coûteuse pour la croissance économique.

La nation Tsimshian s'inquiète des aspects suivants : la nécessité d'avoir accès à ses ressources dans le cadre d'un régime de réglementation conjoint, l'appui du gouvernement aux Premières nations, sa participation et sa collaboration avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ainsi que leurs organismes, et un échéancier qui permettrait de renforcer les capacités des Premières nations en matière de recherche et d'éducation.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les tenants du maintien s'inquiètent des effets inconnus qu'aurait l'implantation d'une nouvelle industrie maritime comme l'exploitation des hydrocarbures sur la pêche commerciale du saumon, du hareng, du poisson de fond, du crabe et d'autres crustacés. Ils donnent en exemple les risques de déversements catastrophiques et chroniques, les boues et sciures de forage toxiques, l'eau de production contaminée et les incidences négatives des relevés sismiques sur le poisson, les larves de crabe et les baleines.

On a dit que l'industrie causerait de la pollution atmosphérique, notamment des substances toxiques et des gaz à effet de serre, sources d'autres incidences néfastes. Certains intervenants ont déclaré que la dépendance à l'égard des combustibles fossiles n'était pas une solution durable et ont préconisé la mise en valeur de l'énergie éolienne dans la région plutôt que des hydrocarbures extracôtiers.

On a fait état du dépérissement des ressources halieutiques de la Norvège qui pourrait bien être attribuable aux incidences cumulatives de la pêche, de l'aquaculture et peut-être aux activités pétrolières et gazières extracôtières. Un représentant d'une organisation de pêche a souligné à quel point il serait difficile d'établir la responsabilité et d'obtenir un dédommagement équitable si les activités pétrolières et gazières portaient atteinte aux ressources halieutiques commerciales.

Un représentant de la plus grande organisation de pêche au crabe de la région a déclaré que la mise en valeur des hydrocarbures n'aurait aucune retombée positive pour l'industrie de la pêche au crabe et qu'elle menace sa survie. Il s'est d'ailleurs inquiété des retombées des relevés sismiques puisque, selon l'organisation, aucune étude n'a été réalisée sur les effets de telles activités sur le crabe dormeur et les larves de cette espèce.

D'autres ont évoqué la mauvaise gestion d'ensemble des ressources naturelles, comme les pêches et la forêt, pratiquée par les gouvernements. On s'inquiète également des lacunes en matière de connaissances scientifiques et du temps requis pour la réalisation d'études sur le milieu marin.

« Je crains qu'on ne réalise des études scientifiques à toute vitesse, et qu'on n'obtienne des données parcellaires, ce qui risque d'être presque plus dommageable que de n'avoir aucune information. Cela me préoccupe vraiment. »
(volume 4 des transcriptions d'audience, page 144, lignes 6-9) [traduction libre]

La nation Tsimshian a dit qu'elle ne serait en mesure d'évaluer la portée et la nature des incidences environnementales que si l'on mettait en place un processus faisant intervenir toutes les parties intéressées, qui permettrait aux Premières nations de collaborer et de renforcer leurs capacités au fur et à mesure.

« La nation Tsimshian a respectueusement demandé le maintien du moratoire en vigueur sur l'exploration pétrolière et gazière. Il est important d'élaborer des plans pour résoudre les enjeux entourant le bassin des îles de la Reine-Charlotte avec les Premières nations. La nation Tsimshian appuie le processus d'examen dans la mesure où celui-ci prévoit la pleine participation de ses membres selon des échéances réalistes. »
(volume 5 de transcriptions d'audience, page 6, lignes 26 30 et page 7, lignes 1-2) [traduction libre]

Opinions des tenants de la levée

La majorité des intervenants en faveur de la levée sont d'avis que le cadre actuel d'évaluation et de réglementation environnementales permettra de garantir qu'un processus de consultation publique et d'évaluation environnementale détaillée sera réalisé avant le début des activités. Ils évoquent les résultats positifs en matière d'environnement observés dans d'autres régions du globe où ont lieu des activités pétrolières et gazières côtières ainsi que le fait qu'ils s'attendent à ce que le Canada adopte des pratiques exemplaires dans l'élaboration d'un régime de réglementation visant le littoral de la Colombie-Britannique. On s'appuie sur les conclusions du rapport de la Société royale du Canada et de l'examen scientifique de 2002 du gouvernement de la Colombie-Britannique, selon lesquelles il n'y a aucune raison d'ordre scientifique pour justifier le maintien du moratoire. Certains intervenants ont déclaré que l'industrie pétrolière et gazière extracôtières introduit peu de pétrole dans le milieu marin comparativement à d'autres sources. On a déclaré que l'exploration doit avoir lieu pour déterminer les ressources potentielles. Ces intervenants soutiennent que des relevés sismiques sont effectués ailleurs dans le monde depuis des décennies et ce, sans conséquences néfastes, que grâce à la nouvelle technologie et au resserrement de la réglementation, les plates-formes ne rejettent plus de contaminants dans l'environnement, ce qui réduit les effets nuisibles liés aux sciures de forage, aux boues de forage et à l'eau produite, tout en améliorant la sécurité des personnes et les normes environnementales.

Certains ont fait état des mesures législatives plus strictes mises en place depuis quelques années en matière de protection de l'environnement et du milieu marin.

> *« Le régime de réglementation en vigueur aujourd'hui ... diffère énormément du cadre qui était en place lors de l'imposition du moratoire...Ainsi, le régime de réglementation dans lequel nous fonctionnons actuellement est-il très différent de celui en place au moment de l'entrée en vigueur du moratoire. »*
> (volume 4 des transcriptions d'audience, page 190, lignes 17-25) [traduction libre]

Un représentant d'une entreprise de transport du gaz a dit qu'un processus de réglementation lié solidement aux intérêts locaux constituait la clé de la réussite. Concernant l'intendance environnementale, on a déclaré que si l'industrie des hydrocarbures fonctionnait comme elle l'a fait dans le passé, d'une manière responsable et respectueuse de l'environnement, on pouvait procéder à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières extracôtières.

En ce qui concerne le risque de déversements dus à la circulation des pétroliers, un capitaine a déclaré que le Canada avait donné son aval aux changements proposés aux règles de transport maritime qui prévoyaient le retrait progressif, d'ici 2020 au plus tard, des pétroliers à coque simple et leur remplacement par des pétroliers à double-coque et à moteurs doubles avec escorte. Il estime que ces pétroliers seront plus sécuritaires que les paquebots de croisière.

On signale que le détroit de Cook, en Alaska, est un territoire où se déroulent des activités pétrolières et gazières extracôtières depuis des décennies sans qu'il n'y ait d'incidence significative sur les migrations des saumons sauvages.

> *« En effet, l'endroit [le détroit de Cook] abrite toujours les plus vastes ressources de saumon quinnat du milieu du bassin. La longueur de la péninsule de Kenai atteint quelque 200 milles et les plates-formes sont situées dans une zone très confinée, la rivière Kenai est le plus important couloir de migration du saumon quinnat au monde et elle le demeure encore aujourd'hui. »*
> (volume 5 des transcriptions d'audience, page 171, lignes 18-23) [traduction libre]

Un intervenant témoignant au nom de la chambre de commerce locale a dit que l'état de l'Alaska avait l'intention d'amorcer des activités pétrolières et gazières extracôtières dans la région de Bristol Bay, qui est réputée pour ses ressources halieutiques. Il a également mentionné que ce sont des sociétés de développement autochtones de la région qui ont demandé à l'état d'aller de l'avant.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

Plusieurs intervenants s'inquiètent du fait que les hydrocarbures ne sont pas des ressources durables et que leur exploitation ne créera pas beaucoup d'emplois ou d'avantages dans la région, tout en posant un risque inacceptable pour la survie de l'industrie de la pêche.

« À notre avis, l'économie actuelle de la côte, fondée sur le saumon et les ressources de l'océan, est de loin plus importante et durable à long terme. Ce n'est pas le cas de l'industrie des hydrocarbures, qui concerne le court terme. Nous estimons que le risque associé au forage et à la simple extraction du pétrole et du gaz naturel dans le bassin de la Reine-Charlotte constitue une menace significative pour l'habitat et les stocks de saumon sauvage de la province. »
(volume 4 des transcriptions d'audience, page 22, lignes 26-30, page 23, lignes 1-4) [traduction libre]

Un intervenant estime que la réduction des moments et des zones propices à la pêche menacerait cette activité, qui est considérée comme un mode de vie traditionnel sur la côte Nord. Certains intervenants s'opposent à l'octroi de subventions à l'industrie des hydrocarbures, en donnant le projet Hibernia comme exemple. Ils soutiennent que la mise en valeur des énergies de remplacement comme l'énergie éolienne et marémotrice engendrerait plus d'emplois et de retombées. Un intervenant a suggéré de subventionner plutôt l'énergie verte. Un autre déplore l'absence d'un plan de mise en valeur de l'énergie côtière. On estime qu'il faut d'abord régler les revendications territoriales des Premières nations et ne pas nourrir les attentes des résidents des collectivités durement touchées par les difficultés économiques de la région qui ne risquent de voir les retombées de ces projets, le cas échéant, que dans plusieurs années à venir.

Plus d'un intervenant ont affirmé que le processus était injuste et que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'agissait pas de façon démocratique en appuyant résolument la levée du moratoire.

« Le processus n'est pas équitable, étant donné qu'un groupe de lobbyistes d'ici a l'oreille du gouvernement depuis le tout début de l'examen. Le gouvernement provincial a répondu en prenant une position favorable à l'industrie et a demandé au gouvernement fédéral d'envisager la levée de son moratoire, voilà pourquoi nous en sommes rendus là aujourd'hui. »
(volume 4 des transcriptions d'audience, page 42, lignes 16-20) [traduction libre]

Opinions des tenants de la levée

Bon nombre des intervenants ont fait valoir le potentiel économique des activités pétrolières et gazières, tant extracôtières que terrestres, en invoquant le redressement important des économies de la Norvège, du Royaume-Uni, de la côte Est du Canada et de l'Alaska.

« La mise en valeur des ressources extracôtières offre des avantages potentiels considérables sur le plan économique. La Norvège possède le revenu par habitant le plus élevé au monde et un fonds du patrimoine de

140 milliards de dollars. Terre-Neuve a vu son produit intérieur brut et le revenu des particuliers s'accroître de façon marquée. La Colombie-Britannique a tiré des redevances de 1,9 milliard de dollars de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières en 2001. »
(volume 4 des transcriptions d'audience, page 15, lignes 7-13) [traduction libre]

Plusieurs intervenants ont également fait valoir le potentiel des projets de production d'hydrocarbures extracôtiers au chapitre de l'emploi, de l'éducation et de la formation, ainsi que les nouveaux débouchés commerciaux sur le plan national et international qui leur sont associés. On prévoit que les revenus issus de la production pétrolière et gazière pourraient permettre d'assumer les coûts de la santé, de l'éducation et d'autres services et dépenses, tout en permettant peut-être d'investir dans les sources d'énergie de remplacement. Plus d'un intervenant ont indiqué leur désir de réduire la dépendance de la Colombie-Britannique et du Canada envers les sources de pétrole de l'étranger situées dans des régions instables comme le Moyen-Orient.

Le représentant de l'entreprise de transport de gaz naturel a déclaré que les nouvelles réserves de gaz seraient d'importance vitale et que la demande en gaz naturel continuerait de croître. Il a également indiqué que l'entreprise qu'il représentait était absolument convaincue que les grands projets de mise en valeur énergétique généraient d'importantes retombées à long terme pour les localités.

Un intervenant a soutenu fermement que le maintien du moratoire risquait de porter encore davantage atteinte à l'économie locale et d'entraîner des bouleversements sociaux, d'accroître la dette des gouvernements fédéral et provincial, d'alourdir le fardeau fiscal et de réduire encore les services médicaux et les autres services offerts. On estime que des études préliminaires scientifiques profiteraient à d'autres secteurs, comme l'industrie de la pêche. En outre, certains intervenants ont souligné que l'industrie des hydrocarbures était capable ailleurs dans le monde de faire des affaires sans entraîner de conséquences négatives majeures pour l'industrie de la pêche.

Un représentant d'une association hôtelière a déclaré que l'industrie touristique connaîtrait une croissance à la suite de l'amélioration de l'infrastructure issue des activités pétrolières et gazières extracôtières, et un intervenant a dit qu'une industrie extracôtière sécuritaire constituait une attraction touristique en soi. Un autre a soutenu que la côte Nord avait perdu un potentiel de croissance industrielle en raison de son accès limité à des niveaux d'énergie concurrentiels à l'échelle internationale.

« Ce qui est particulièrement frustrant pour moi ainsi que pour d'autres promoteurs de la diversification et du développement économique de Prince Rupert et de la côte Nord, c'est que la région recèle d'abondantes réserves de gaz naturel, du moins c'est ce qu'on nous dit... Les ressources existent donc, c'est d'y accéder qui pose problème. »
(volume 5 des transcriptions d'audience, page 73, lignes 29-30 et page 74, lignes 1-10) [traduction libre]

Même s'ils sont favorables à la mise en valeur des énergies de remplacement comme l'énergie éolienne et marémotrice, certains intervenants ont souligné le coût élevé et la faible mobilité de ces types d'énergie. Un intervenant a également parlé de la notion d'un fonds du patrimoine géré par les collectivités locales pour répondre à leurs besoins.

2.2.4 Audience de Kitkatla

Le Comité a pris connaissance des opinions de la collectivité lors d'une réunion de la communauté et des chefs héréditaires, présidée par le négociateur en chef de la Première nation Gitxaala, le 17 avril 2004. Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion et 14 d'entre elles ont pris la parole.

Résumé

Les Gitxaala souhaitent le maintien du moratoire du gouvernement fédéral et ils maintiendront leur propre moratoire pour le moment. Ils craignent les effets nuisibles possibles des activités pétrolières et gazières sur les ressources de leur territoire et veulent obtenir leur propre information et prendre leurs décisions à cet égard.

Intérêts et préoccupations

Les intervenants, qui étaient tous des Gitxaala, le peuple de l'eau salée, s'intéressent à la question parce qu'ils appartiennent au peuple fondateur de la région et y habitent depuis des millénaires. Ils dépendent dans une large mesure des produits alimentaires tirés de la mer, qui assurent leur subsistance depuis longtemps, et ils veulent protéger ces ressources pour en bénéficier et les léguer à leurs petits-enfants. Le secteur abonde en saumon et en crustacés.

Les Gitxaala se considèrent directement touchés par le projet de mise en valeur des hydrocarbures et ils craignent de perdre des ressources marines vitales pour leur collectivité. Ils ont un plan marin associé à un plan d'aménagement du territoire qui devrait être établi avant la prise de toute décision concernant les activités pétrolières et gazières. Si les gouvernements fédéral et provincial continuent à vouloir la levée du moratoire, ils devront traiter de cette question avec les représentants des Gitxaala, d'égal à égal.

« Les Aînés nous répètent souvent que la grève devient une table pleine de mets lorsque la mer se retire. Nous nous nourrissons des fruits de la mer, mollusques, crustacés ou saumon, surtout du saumon. »
(volume 6 des transcriptions d'audience, page 13) [traduction libre]

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les incidences environnementales des activités pétrolières et gazières comprennent les dommages causés aux ressources marines de même qu'à la terre et à l'air. On a donné des exemples pour illustrer la fragilité du milieu marin. Le hareng ne fraie plus dans le secteur depuis l'achèvement d'une ligne hydroélectrique sous-marine menant à Kitkatla. En outre, on pense que le pétrole décelé sur le varech de l'île Campania pourrait provenir du déversement survenu, 12 mois plus tôt, dans le détroit du Prince William. On s'inquiète des effets des

oxydes d'azote, liés aux activités industrielles terrestres, mais qui pourraient également provenir des plates-formes extracôtières. On souligne l'existence de conditions météorologiques particulièrement difficiles en mer dans le secteur et d'une zone de faille propice aux tremblements de terre.

Portée et nature des incidences socioéconomiques possibles

Opinions des tenants du maintien

La récolte commerciale d'espèces marines a réduit les ressources que la collectivité peut utiliser sans lui apporter de retombées positives. Par exemple, la pêche commerciale d'ormeaux pratiquée par des plongeurs soustrait une partie de la ressource à l'usage des Gitxaala. On craint que les activités pétrolières et gazières qui se dérouleraient dans le secteur n'aient des effets nuisibles semblables. On rappelle que les mollusques et crustacés ainsi que d'autres ressources alimentaires naturelles étaient si abondants dans les années 30 que les Gitxaala ignoraient que la grande dépression sévissait ailleurs sur le continent. Encore aujourd'hui, si un membre est sans emploi ou n'a rien à manger, la collectivité lui donne de la nourriture.

« ...nous prenons nos responsabilités de gardien du territoire à cœur; nous voulons offrir un avenir riche et heureux aux générations de Canadiens qui nous suivront. »
(volume 5 des transcriptions d'audience, page 71)

Opinions sur la compétence

Dans ses observations finales, le négociateur en chef de la Première nation Gitxaala a reconnu que même si le Comité ne discutait pas des questions de compétence par rapport aux ressources, il affirmait néanmoins que toutes les ressources renouvelables ou non du territoire appartenaient à la Première nation Gitxaala.

2.2.5 Audience de Kitimat

Le Comité a tenu ses audiences à Kitimat les 20 et 21 avril 2004. En tout, une quarantaine de personnes étaient présentes et onze d'entre elles sont intervenues. Tous les intervenants résidaient dans la localité sauf un représentant d'une firme d'experts-conseils en environnement ayant ses bureaux à Vancouver.

Résumé

Trois intervenants ont pris position en faveur du maintien du moratoire alors que huit personnes ont appuyé la levée de celui-ci. Les opposants à sa levée s'inquiètent des dommages environnementaux possibles, tant localement que dans la région, qui découleraient des activités pétrolières et gazières extracôtières. Les tenants de la levée, notamment les autorités locales et les groupes de développement économique, estiment que le régime de réglementation permet une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux et que les projets entraîneraient d'importantes retombées socioéconomiques. Par ailleurs, tous les intervenants ont reconnu la richesse extraordinaire du milieu marin et des aires naturelles dans lesquels ils vivent et conviennent de la nécessité de protéger ces lieux contre les dommages environnementaux.

Intérêts et préoccupations

Les intervenants se sont intéressés à des questions comme la protection du bassin de la Reine-Charlotte contre les dommages environnementaux majeurs, l'importance de la mise en valeur des ressources naturelles pour l'économie des collectivités rurales de la Colombie-Britannique et le potentiel de croissance associé à l'industrie pétrochimique à valeur ajoutée.

Les tenants du maintien craignent qu'une catastrophe comme une marée noire ne se produise, entraînant des conséquences dévastatrices pour la région, que les relevés sismiques aient des incidences négatives sur les espèces pêchées commercialement et que les attentes selon lesquelles les activités pétrolières et gazières constituent une solution à court terme aux difficultés économiques de la côte Nord aient été exagérément alimentées.

Les tenants de la levée s'inquiètent du dépérissement possible que subiraient les économies industrielles de la côte Nord si les projets de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel n'allaient pas de l'avant, et ils se préoccupent aussi du manque à gagner que cela représenterait pour les gouvernements provincial et fédéral, qui se répercuterait sur les budgets de la santé, de l'éducation et des autres secteurs de services.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les tenants du maintien ont souligné les lacunes à combler sur le plan de l'information scientifique concernant l'écosystème marin avant de lever le moratoire et le risque élevé d'effets néfastes possibles liés aux catastrophes comme une éruption subite et un déversement de pétrole dans le bassin de grande valeur des îles de la Reine-Charlotte.

On constate que les effets qu'aurait l'activité sismique sur le détroit d'Hécate ne sont tout simplement pas connus; on y trouve des aires de croissance pour le flétan, le crabe et les larves d'autres espèces et certaines études indiquent que ces effets sont considérables et mesurables.

Les tenants du maintien ont exprimé leur manque de confiance général à l'égard de la capacité du gouvernement de mettre en œuvre un régime de réglementation approprié qui protégerait le bassin contre les dommages environnementaux. Un intervenant était frappé du nombre de déclarations inexactes faites par l'une ou l'autre des parties intéressées et a critiqué le recours aux autres territoires comme point de comparaison valable avec la région.

« Un biologiste m'a dit, face à l'inquiétude des gens à l'égard des activités d'exploration pétrolière et gazière sur la côte Nord de la Colombie-Britannique, que si Dieu avait voulu concevoir un écosystème où peuvent s'engouffrer les marées noires et s'assurer que les incidences persistent pendant des siècles, sa création ressemblerait à la côte Nord de la Colombie-Britannique »
(volume 7 des transcriptions d'audience, page 40, lignes 8-13) [traduction libre]

Opinions des tenants de la levée

Ces intervenants étaient d'avis que le régime de réglementation permettrait de veiller à ce que les incidences environnementales nuisibles soient réduites au minimum au moyen de mesures de pointe axées sur les meilleures pratiques. Ils ont indiqué que des activités de forage extracôtier avaient lieu sur tous les continents sauf l'Antarctique, qu'il existait des technologies novatrices pour améliorer la sécurité de l'environnement, que la mer du Nord et le détroit de Cook, en Alaska, offraient des exemples de milieux où les conditions climatiques sont plus difficiles que dans la région, et qu'on ne devait pas invoquer le cas du déversement de l'Exxon Valdez pour s'opposer à l'établissement d'une industrie pétrolière et gazière extracôtière puisqu'il s'agissait d'un accident de transport. Un conseiller en environnement qui connaît bien les activités extracôtières sur la côte Est a conclu que le dossier solide du Canada en matière de réglementation environnementale garantissait que l'environnement serait bien protégé et que l'industrie extracôtière de la côte Est du Canada ne causait aucune incidence négative significative sur l'environnement.

« Il existe depuis longtemps un cadre de réglementation strict en matière d'environnement au Canada. Ce qui s'est passé sur la côte Est, avec les offices des hydrocarbures extracôtiers et la réglementation fédérale en vigueur, c'est que les compagnies ont dû suivre un processus d'autorisation, une démarche d'approbation aux diverses étapes des projets, qui comporte chaque fois des consultations publiques et, à chaque étape, la réalisation d'analyses approfondies basées sur les connaissances actuelles et les avancées de la science en vue de déterminer les incidences possibles, potentielles et réelles des projets, et de nombreux intervenants ont pris part à ce processus, à toutes les étapes de son déroulement. »
(volume 8 des transcriptions d'audience, page 23, lignes 7-16) [traduction libre]

Voici les préoccupations soulevées par les autorités locales : l'achèvement d'un programme d'exploration sismique régional, à terre et au large, pour déterminer la présence de ressources à potentiel commercial, la mise en œuvre d'études scientifiques de base et l'établissement d'aires marines protégées au moyen d'une démarche de consultation locale appropriée.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

Selon un intervenant, la mise en exploitation des gisements de pétrole et de gaz prend énormément de temps; de plus, le gouvernement provincial a nourri de façon exagérée les attentes des résidents de la côte Nord selon lesquelles cette industrie peut sauver les économies locales en péril. On se demande si les quantités de pétrole et de gaz récupérables sont si importantes, un aspect susceptible de se répercuter sur la viabilité économique de tout projet. Un autre intervenant a mentionné le côté inesthétique des plates-formes pétrolières dans un milieu naturel et le désir de passer de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles au recours aux technologies de remplacement. Un intervenant se demande si les États-Unis font des pressions pour disposer d'un approvisionnement continu en pétrole.

« Et j'estime que nous sommes ici dans l'une des plus belles régions littorales encore sauvages au monde, et on nous presse de rallier le monde de la dépendance, et qu'il s'agisse de la dépendance envers le pétrole comme usagers, dans laquelle nous sommes déjà engagés, ou de celle comme fournisseur à d'autres consommateurs, cela fait partie du même processus. »
(volume 7 des transcriptions d'audience, page 56, lignes 4-9) [traduction libre]

Un intervenant a déclaré que les attentes de la population du Nord avaient été exagérément nourries et qu'il s'agissait là d'un manque de leadership.

Opinions des tenants de la levée

Le district de Kitimat a dit que les autorités locales étaient en faveur de la mise en valeur des ressources naturelles, en indiquant que ces dernières jouaient un rôle économique important dans le Canada rural, et qu'il s'attendait à ce que le régime de réglementation entraîne davantage de retombées culturelles et sociales pour les Premières nations et les autres collectivités littorales.

« Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et des Premières nations de la côte, en tant qu'autorités soucieuses de l'environnement et des réalités socioéconomiques, sont en mesure de mettre en place un régime de réglementation innovateur. La durabilité environnementale est à notre portée, tout comme il est possible de maximiser la valeur ajoutée pour les citoyens. L'exploitation de nos ressources naturelles peut assurer la durabilité des cultures comme de l'emploi, tout particulièrement les activités de transformation et de fabrication à partir de nos ressources naturelles. »
(volume 7 des transcriptions d'audience, page 5, lignes 10-18) [traduction libre]

On a également fait valoir que les exportations de pétrole et de gaz naturel sont importantes pour les économies de la Colombie-Britannique et du Canada, que les ressources naturelles sont habituellement produites dans les milieux ruraux de la province, et que les avantages potentiels à tirer de la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel extracôtiers sont trop importants pour être laissés de côté. En outre, on a mentionné que la côte Ouest du Canada devrait bénéficier des mêmes possibilités de développer une industrie pétrolière et gazière extracôtière que la côte Est. D'autres intervenants étaient d'avis que l'émergence d'une industrie des hydrocarbures permettrait de régler la question du manque d'emplois dans les régions rurales de la province. On a déclaré qu'il fallait soutenir l'industrie pétrochimique, et que la politique énergétique devrait favoriser la création massive d'emplois en encourageant l'utilisation d'une énergie à valeur ajoutée. Le représentant du district de Kitimat a dit que la collectivité s'était construite grâce à l'établissement d'une industrie de l'aluminium et que l'on

était fier d'avoir vu par la suite une papetière et une usine de méthanol venir s'installer dans la région, créant ainsi une grappe industrielle. On a également déclaré que l'établissement d'une industrie des hydrocarbures permettrait de fournir une énergie plus efficace et moins coûteuse aux zones rurales comme celle des îles de la Reine-Charlotte.

Un intervenant a proposé de créer un fonds du patrimoine à partir des recettes tirées des hydrocarbures extracôtiers, et a ajouté que l'occasion était donnée de passer à une économie moderne basée sur l'innovation et le renforcement des capacités grâce à l'émergence d'une industrie extracôtière. Selon lui, les ressources pétrolières et gazières pourraient éventuellement devenir inutiles ou perdre leur valeur économique si on ne les exploite pas.

2.2.6 Audience de Bella Coola

Le Comité a entendu les témoignages des intervenants de Bella Coola les 5 et 6 mai 2004. Environ 80 personnes ont assisté à la séance et 20 d'entre elles ont pris la parole.

Résumé

Tous les intervenants à Bella Coola ont parlé en faveur du maintien du moratoire sur l'exploration et la mise en valeur des hydrocarbures de la région. La nation Nuxalk souhaite maintenir le moratoire fédéral en vigueur et n'a pas l'intention de lever son propre moratoire pour le moment. D'autres résidents de la région de Bella Coola qui ont fait part de leur opinion souhaitent également que le moratoire fédéral reste en place.

Intérêts et préoccupations

Les intérêts des intervenants sont ceux des collectivités vivant au bord de la mer. Ils se soucient avant toute chose de la protection des ressources de l'océan. Tout particulièrement, les Premières nations veulent sauvegarder leurs traditions et leur culture en tant que peuples qui vivent en communion avec la terre et la mer.

La nation Nuxalk s'inquiète surtout du risque environnemental important qui pèse sur les ressources marines qui revêtent pour eux une importance cruciale et des droits de propriété et des compétences à déterminer par rapport aux terres, à l'eau et aux ressources, et elle a le sentiment que les activités pétrolières et gazières extracôtières dans la région auront peu ou pas de retombées socioéconomiques pour la collectivité. Même si la nation Nuxalk ne participe pas au processus de négociation des traités, elle estime qu'il faut attendre la conclusion des traités avec toutes les Premières nations qui seraient touchées avant d'envisager des activités pétrolières et gazières extracôtières.

En plus de soutenir les intérêts et de partager les préoccupations de la nation Nuxalk, d'autres résidents de la région de Bella Coola ont exprimé des préoccupations semblables à celles entendues ailleurs dans la région chez les tenants du maintien du moratoire. Les deux thèmes majeurs abordés ont été les trop grands risques environnementaux associés aux activités pétrolières et gazières extracôtières et le peu de retombées, voire l'absence totale de celles-ci, qu'auraient les projets pour les petites collectivités côtières comme la leur.

Le district régional de la côte centrale a déclaré qu'il ne prendrait pas position sur le moratoire parce qu'il ne disposait pas d'assez d'information et qu'il n'avait pas suffisamment consulté les citoyens pour pouvoir parler en leur nom.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

La culture de la nation Nuxalk témoigne de l'interdépendance entre la mer et la terre, et entre la région et le territoire traditionnel des Bella Coola. Toute incidence environnementale néfaste dans la région se répercutera à la longue sur l'écologie de son territoire.

« Je le répète, en tant que chef héréditaire parmi tant d'autres de la région, je ne veux pas de forage sur la côte parce que nos saumons, nos alevins, nos crevettes, nos crabes, nos flétans vivent dans ce grand vase dont ma sœur a parlé. Et nous devons protéger ces richesses. »
(volume 9 des transcriptions d'audience, page 50, lignes 26-30) [traduction libre]

La nation Nuxalk ne croit pas que les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique mettront en place un régime de réglementation des activités pétrolières et gazières qui permettra de protéger les ressources marines qu'elle récolte toujours sur son territoire traditionnel. On évoque l'effondrement récent des stocks migrateurs d'eulakanes, de truites arc-en-ciel et de saumons coho, qui retournaient dans leur territoire depuis des millénaires, et qui ont une place si importance dans la culture et dans le mode de vie de ces Autochtones. On parle du déclin de ces populations pour illustrer les piètres mesures de gestion des stocks prises par le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO).

« Aujourd'hui, le groupe d'experts de la Société royale du Canada, tout comme la Commission d'examen scientifique de la Colombie-Britannique en 2002, nous garantit en quelque sorte qu'il n'y a aucun risque ou problème connu qui empêche la réalisation d'un nouveau projet de mise en valeur des hydrocarbures d'une envergure inégalée. Pourquoi devrions-nous les croire, ne serait-ce qu'un instant, lorsqu'on songe au sort funeste et mystérieux qu'a connu l'eulakane. »
(volume 9 des transcriptions d'audience, page 9, lignes 6-11) [traduction libre]

En plus de partager les préoccupations de la nation Nuxalk et d'autres Premières nations, les intervenants non autochtones s'inquiètent par ailleurs des incidences environnementales possibles, sur l'écosystème marin, des relevés sismiques et des forages d'exploration et des incidences cumulatives de l'extraction des hydrocarbures. Un intervenant a dit que peu de recherches ont été réalisées au sujet des effets des relevés sismiques sur la vie marine, et des boues de forage toxiques sur les écosystèmes du fond de l'océan, et que ces enjeux n'ont pas été traités de façon satisfaisante dans le rapport de la Société royale du Canada.

Les pêcheurs et d'autres personnes ont parlé des tempêtes, des courants puissants et des tremblements de terre dans la région, qui pourraient entraîner des conséquences désastreuses à la suite d'un déversement de pétrole, depuis un pétrolier ou par l'éruption subite depuis une plate-forme.

« Le détroit d'Hécate, que j'ai traversé à plusieurs reprises, est à mon avis l'un des plans d'eau les plus imprévisibles de la côte, et c'est à cet endroit que vous voulez installer une plate-forme pétrolière. Cela n'a aucun sens, parce que la plupart des accidents de forage ou de transport se produisent dans les pires conditions météo, et que le pétrole aura le temps de se disperser considérablement avant qu'on puisse intervenir et en récupérer les 15 p. 100 habituels . »
(volume 9 des transcriptions d'audience, page 53, lignes 17 à 24) [traduction libre]

On constate une méfiance généralisée à l'égard du gouvernement et un manque de confiance à l'égard du régime de réglementation dont fait état le rapport de la Société. Un intervenant a dit que les ministres des gouvernements fédéral et provincial sabrent dans les règlements, accélèrent le processus d'approbation et usent de latitude dans l'application de la loi à la suite des pressions de l'industrie et que le manque de ressources des organismes gouvernementaux les empêche de s'acquitter de leur mandat réglementaire efficacement.

« Il n'y a pas de sécurité environnementale parce qu'il n'y a pas de sécurité sur le plan de la réglementation. Lorsque nos connaissances sont si limitées et les risques si grands, lorsque les ressources de l'écosystème sont essentielles à la réalisation d'autres activités économiques, et aux générations futures, lorsque la capacité des organismes gouvernementaux à protéger l'intérêt public est à ce point affaiblie à la suite de réductions budgétaires aussi importantes et répétées, on se doit de conclure que le seul régime de réglementation encore fiable demeure le maintien du moratoire. »
(volume 9 des transcriptions d'audience, page 24, lignes 3-11) [traduction libre]

Le déversement de l'Exxon Valdez a été évoqué comme une catastrophe de laquelle les milieux naturels du détroit du Prince William ne s'étaient pas encore rétablis. Personne ne souhaite prendre un risque semblable dans la région de la Reine-Charlotte.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

Les intervenants des Premières nations veulent que le Comité fasse part directement au gouvernement du Canada du sentiment qu'ils ont de ne pas avoir été écoutés à maints égards en ce qui concerne leurs droits, leurs ressources et leurs territoires. Ils ont exprimé de la colère et de la frustration parce que leurs points de vue ont été ignorés par les autres parties et qu'ils sont convaincus que ceux-ci ne seront pas davantage transmis correctement cette fois-ci.

« J'aimerais être plus instruit pour pouvoir vous en dire davantage, mais je ne suis qu'un Autochtone de la nation Nuxalk qui tente de défendre les

droits de son peuple et de faire connaître son point de vue. Et pour que vous transmettiez le message suivant à vos patrons : leur désir de lever le moratoire ne sert que leurs propres intérêts et cette initiative n'amènera rien de bon pour les habitants de la côte. »
(volume 9 des transcriptions d'audience, page 43, lignes 19-24) [traduction libre]

La plupart des intervenants estiment que les activités pétrolières et gazières extracôtières ne créeront pas beaucoup d'emplois dans la région de Bella Coola, et qu'un redressement de la situation de l'emploi à court ou à long terme, et de l'économie par ricochet, est peu probable dans la région. On a indiqué que c'était la conclusion d'un membre de la nation Nuxalk, qui a effectué une visite de familiarisation sur la côte Est, à savoir que même si les petites collectivités rurales de pêcheurs étaient peu susceptibles de bénéficier de l'implantation d'une industrie de mise en valeur des hydrocarbures, c'étaient pourtant elles qui risquaient le plus de voir leur culture et leur existence économique menacées par celle-ci. On a fait allusion à la nature cyclique de l'industrie, caractérisée par des phénomènes de prospérité-récession qui ne procurent pas de stabilité aux collectivités côtières. On a également indiqué qu'il n'y aurait pas de redevances importantes qui seraient versées au gouvernement.

On s'inquiète du peu d'engagement du gouvernement à l'égard du Protocole de Kyoto et de la menace du réchauffement planétaire. On a également souligné que le gouvernement devait réorienter ses ressources en faveur de la mise en valeur d'initiatives durables ou respectueuses de l'environnement en matière énergétique comme l'énergie éolienne, solaire et marémotrice. Cette réorientation, a-t-on dit, permettrait de créer davantage d'emplois que les activités pétrolières et gazières extracôtières. On souligne l'existence de moratoires visant l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières ailleurs, comme au large de la Floride et de la Californie, en raison de la forte productivité des eaux et de l'importance des risques de ces activités pour l'environnement.

Les intervenants ont évoqué la beauté naturelle et sauvage de la région de Bella Coola, et les années d'efforts pour lancer une industrie touristique qui est aujourd'hui en pleine croissance. On estime qu'un déversement d'hydrocarbures aurait des effets dévastateurs sur cette nouvelle initiative.

2.2.7 Audience d'Alert Bay

Le Comité a entendu les observations des intervenants d'Alert Bay le 7 mai 2004. Une cinquantaine de personnes ont assisté en tout ou en partie à la séance et 28 intervenants ont pris la parole. Il y avait entre autres des élèves de 4e, 5e, 6e et 7e années et d'autres résidents de l'île Malcolm. Le tiers environ des intervenants appartenait aux Premières Nations ou parlait en leur nom.

Résumé

Tous les intervenants souhaitent le maintien du moratoire. Ils veulent préserver leur magnifique environnement marin des effets nuisibles qu'entraîneraient des activités pétrolières et gazières, notamment l'exploration sismique, et des déversements et éruptions de pétrole. Ils s'inquiètent beaucoup de la diminution des stocks de saumon et de la nécessité de rétablir et

d'accroître les stocks. On ne s'attend guère à ce que des emplois soient créés, surtout pour les Premières nations, et on craint que les activités pétrolières et gazières ne nuisent aux pêches de subsistance, aux pêches commerciales et au tourisme marin.

Intérêts et préoccupations

Les intérêts des intervenants sont ceux des collectivités littorales qui souhaitent conserver l'intégrité et la qualité de leur océan afin de pouvoir jouir de sa beauté et en tirer leur subsistance. Tout particulièrement, les Premières nations sont soucieuses de protéger leurs traditions et leur culture en tant que peuple du littoral.

Ils craignent de voir leurs magnifiques collectivités détruites par un déversement de pétrole. Ils sont d'avis qu'on ne dispose pas de suffisamment d'information sur les grands enjeux liés au moratoire. S'estimant lésées par les politiques injustes du passé en matière de pêcheries et de foresterie, les Premières nations ne s'attendent guère à ce que les activités pétrolières et gazières fassent l'objet d'une réglementation éclairée et craignent de voir leurs liens avec la mer davantage rompus.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les incidences environnementales des activités pétrolières et gazières extracôtières sont perçues comme négatives par l'ensemble.

On considère que l'industrie des hydrocarbures produit des contaminants toxiques et de la pollution et qu'elle nuit aux espèces marines et à leur habitat. On s'inquiète des dommages causés par la prospection sismique et du risque d'éruptions et de déversements de pétrole, considérés comme inévitables si la production commence. À cet égard, on a souligné l'interdépendance de tous les secteurs le long de la côte. On se souvient d'un déversement de pétrole survenu en mer en 1973, qui a touché Alert Bay, ainsi que des opérations de nettoyage qui ont donné, dans l'ensemble, des résultats plutôt mitigés. On s'inquiète des effets nuisibles possibles de l'exploration pétrolière et gazière sur les ressources en eau artésienne.

« Lorsque la réglementation aura été adoptée... lorsque l'industrie aura reçu le feu vert pour entreprendre ses projets, il n'y aura pas de retour possible. Il sera trop tard. L'habitat sera détruit et nos petits-enfants ne verront sans doute pas son rétablissement de leur vivant. Nous ne leur aurons laissé pour seul héritage qu'un océan silencieux, rempli de produits toxiques et vidé de toute vie marine... »
(volume 11 des transcriptions d'audience, page 101, lignes 26-30, page 102, lignes 1-4) [traduction libre]

On a souligné le dépérissement général des ressources locales et régionales, dont celles de saumon. Des programmes de rétablissement et de mise en valeur des stocks sont actuellement en cours. Les activités pétrolières et gazières ne doivent pas être envisagées avant le rétablissement des populations.

« ...l'examen de la levée possible du moratoire se produit en temps de crise. Aidez-nous d'abord à guérir nos rivières à saumons, puis revenez et nous discuterons alors de votre question. »
(volume 11 des transcriptions d'audience, page 142, lignes 19-22) [traduction libre]

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

On s'attend à ce que le nombre d'emplois créés, particulièrement pour les Premières nations, soit très faible. On se préoccupe de l'effet des hydrocarbures sur la durabilité sociale des petites collectivités des Premières nations, de la perturbation du tissu social causée par les écarts de revenus entre les privilégiés et les laissés-pour-compte du marché de l'emploi de l'industrie des hydrocarbures, et de l'avenir des enfants et des petits-enfants. On pense que l'exploitation pétrolière et gazière nuira aux activités de pêche de subsistance et commerciale, et au tourisme écologique et marin.

« Il n'y aura pas d'emploi pour nous, aucun emploi. Il n'y aura aucune retombée positive pour nous, les Autochtones. »
(volume 11 des transcriptions d'audience, page 36, lignes 25-27) [traduction libre]

Un parallèle a été fait entre le travail du Comité d'examen public et celui du juge Thomas Berger dans l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie durant les années 70. On rappelle que celui-ci avait recommandé de reporter l'aménagement du pipeline jusqu'à ce que les Dene et les Inuvialuit soient en mesure de s'adapter au changement socioéconomique et environnemental et puissent en bénéficier, et après l'entrée en vigueur d'un traité. On pense que l'opinion du juge Berger vaut également pour cette région de la Colombie-Britannique.

« ...Je m'oppose à la levée du moratoire... les enfants sont notre avenir, et c'est notre avenir qui sera affecté et détruit si le moratoire sur l'exploitation du pétrole et du gaz naturel est levé. »
(volume 11 des transcriptions d'audience, page 5, lignes 19-23) [traduction libre]

« ...Nous appartenons à la Native Brotherhood; nous sommes opposés à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel et nous le sommes depuis toujours en raison du mode de vie qui est le nôtre en tant que peuple autochtone. l'exploitation de ces ressources se ferait à notre détriment. »
(volume 11 des transcriptions d'audience, page 96, lignes 26) [traduction libre]

2.2.8 Audience de Port Hardy

Le Comité a entendu les observations des intervenants à Port Hardy les 9, 10 et 11 mai 2004. Une centaine de personnes ont assisté aux séances et 34 d'entre elles ont pris la parole. Tous les intervenants étaient des résidents de la région, à l'exception de deux personnes de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique, un conseiller en génie qui a témoigné dans le cadre de l'exposé d'un député provincial, qui est par la suite intervenu à Victoria, et un scientifique universitaire de Victoria, qui a également assisté à d'autres audiences, et un citoyen de Nanaimo. Les observations d'un intervenant au nom de l'Université de Victoria sont résumées dans la sous-section 2.1.1 intitulée *Audiences de Vancouver,* car celui-ci s'y est également exprimé.

Résumé

Parmi les intervenants qui ont pris position, 17 se sont prononcés pour le maintien du moratoire et 15 pour sa levée. Au nombre des intervenants en faveur du maintien, on comptait la Première nation Kwakiutl, une organisation environnementale, un chercheur sur les mammifères marins et un exploitant d'entreprise touristique. Parmi les intervenants en faveur de la levée du moratoire se trouvaient les administrations municipales de Port Hardy, Port Alice, Port McNeill, et le district régional de Mount Waddington, ainsi qu'une organisation de développement économique.

Intérêts et préoccupations

Opinions des tenants du maintien

Deux membres de la tribu des Kwakiutl, dont un conseiller de la bande, ont fait part de leur opposition à la levée du moratoire. Les deux intervenants étaient préoccupés par des enjeux comme le risque environnemental des déversements de pétrole et des levés sismiques, ainsi que la nécessité de créer des emplois pour les leurs. Ils ont indiqué que toute décision concernant le moratoire devait se prendre avec le consentement de leur peuple.

On a indiqué qu'il n'y avait pas suffisamment de connaissances pour justifier la levée du moratoire et qu'il serait préférable d'user de prudence à cet égard et de privilégier la protection de l'environnement. Un intervenant a déclaré que les conditions nécessaires à la levée du moratoire n'existaient pas : risque minime, perte acceptable et bonne compréhension de ce qui se passerait. On a demandé pourquoi on ne pourrait pas maintenir le moratoire en vigueur dans cette région spéciale alors que même des secteurs côtiers des États-Unis faisaient l'objet d'un moratoire.

« Il s'agit d'une cause internationale parce que les peuples de la planète souhaitent qu'il y ait encore des régions sauvages vierges sur la Terre, et que cet endroit figure parmi les dernières zones côtières encore sauvages de la planète. Vivre ici constitue un grand privilège, qui s'accompagne de l'obligation de protéger ce lieu. Faisons en sorte qu'il en soit ainsi. Je vous incite à recommander le maintien du moratoire. »
(volume 13 des transcriptions d'audience, page 204, lignes 11-18) [traduction libre]

Voici les raisons invoquées pour justifier le maintien du moratoire : la levée de celui-ci entraînerait inexorablement des activités d'exploration et d'extraction, les risques de détérioration des écosystèmes marins fragiles qui découleraient des déversements de pétrole et des relevés sismiques, le manque de responsabilisation des entreprises pétrolières et gazières, le manque de prise en compte des coûts véritables de la dépendance continue à l'égard des combustibles fossiles, y compris les guerres et la dégradation de l'environnement, tout particulièrement le réchauffement planétaire, et l'idée que la levée du moratoire retarderait la mise en valeur des formes d'énergie renouvelables et le passage à une économie éconergétique basée sur l'hydrogène.

Opinions des tenants de la levée

Certains intervenants ont soutenu que les secteurs des ressources avaient souffert et que c'était dans le Nord de l'île de Vancouver que cette situation était la plus apparente. On a également affirmé que des changements étaient survenus dans l'économie et l'emploi en Colombie-Britannique depuis l'imposition du moratoire. On a souligné que Port Hardy s'appuyait depuis toujours sur l'exploitation des ressources naturelles et que la ville devait diversifier son économie. Comme il s'agit également d'une communauté de pêcheurs et que l'industrie touristique commence à s'y établir, on se préoccupe beaucoup de tout effet négatif susceptible de se répercuter sur ces secteurs industriels. Voilà pourquoi on estime qu'une évaluation environnementale s'impose pour tous les projets de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel.

« Voyez-vous cette sculpture en bois? Elle raconte l'histoire de Port Hardy dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. Il y a d'abord eu les Premières nations ... puis la pêche commerciale, ensuite l'exploitation forestière puis les mines, et nous nous tournons ensuite vers l'avenir. Les activités pétrolières et gazières ne constituent que la suite logique de notre histoire ... La prospérité de Port Hardy ne s'est jamais démentie ... Nous sommes prêts pour la prochaine étape de notre développement. ». (volume 3 des transcriptions d'audience, page 55, lignes 13 19 et 28-29) [traduction libre]

Certains sont frustrés de constater que les activités pétrolières et gazières extracôtières ont lieu ailleurs au Canada, mais qu'il ne s'en fait pas dans la région. On estime que, sans la levée du moratoire, on ne pourra pas savoir s'il est possible de mettre la ressource en valeur et d'en tirer des avantages, et que s'il est impossible d'en bénéficier localement, il n'y a pas lieu d'exploiter la ressource. On a prétendu que le moratoire empêchait l'acquisition de nouvelles connaissances étant donné que l'industrie n'investira pas d'argent pour combler les lacunes en matière d'information si le moratoire est maintenu. Un intervenant, qui ne provenait pas de la région de la Reine-Charlotte, a exhorté le gouvernement à lever le moratoire pour tous les bassins de la côte du Pacifique.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les effets dangereux et persistants ainsi que le risque de propagation majeure des déversements ont été illustrés par les nappes d'hydrocarbures échappées du pétrolier

Exxon Valdez et de la barge Nestucca. L'erreur humaine, conjuguée aux conditions météo et aux forts courants du large, aux tremblements de terre et aux tsunamis, et les dommages causés aux cétacés et aux poissons par les relevés sismiques ont été invoqués pour démontrer qu'il est impossible de prouver l'absence de risque pour l'environnement. On a affirmé qu'il ne s'agissait pas de savoir si un déversement de pétrole se produirait ou non, mais bien à quel moment celui-ci surviendrait. Les déversements de pétrole, a-t-on dit, détruiraient les populations de hareng, qui fraient tout le long de la côte et forment la base de la chaîne alimentaire, ce qui se répercuterait sur le saumon et les autres espèces. On a donné en référence des articles scientifiques indiquant que le pétrole et les résidus d'hydrocarbures tuent, causent des malformations et réduisent la progéniture du poisson, et entraînent des altérations génétiques chez le saumon rose. On a mentionné que, dans la baie Prudhoe, on pouvait encore observer après dix ans une couche épaisse d'hydrocarbures sous les roches malgré les millions de dollars consacrés au nettoyage et que la pollution qu'on ne voyait plus s'était dispersée dans la chaîne alimentaire et dans l'air. On a mentionné une déclaration faite par une entreprise de nettoyage des nappes d'hydrocarbures lors de l'atelier organisé à Vancouver par la Societé royale du Canada et selon laquelle les opérations sont considérées comme une réussite lorsque 15 % du pétrole déversé est récupéré.

Concernant le détroit de Cook, on a déclaré que 484 petits déversements de pétrole avaient été signalés en 25 ans d'exploitation pétrolière et gazière mais, comme dans la région de la Reine-Charlotte, l'information sur les conditions de base n'avait pas été recueillie et il s'avérait impossible de prouver les dommages. On a fait référence à une étude de l'Agence de protection de l'environnement, qui a révélé la présence des mêmes polluants dans les poissons capturés pour la subsistance dans le détroit de Cook que dans les boues de forage.

Un résident, qui s'est déjà trouvé sur un bateau à quelques kilomètres d'un lieu où se faisaient des relevés sismiques, a indiqué que le son entendu était soudain, violent et très perturbant, et nullement comparable aux bruits découlant du trafic maritime. Il a déclaré que les mammifères marins et les harengs étaient considérablement touchés, ce qui se répercute du sommet jusqu'à la base de la chaîne alimentaire. On évoque le rapport de la Société royale du Canada au sujet des dommages auditifs et mortels sur le poisson et les mammifères marins qui se trouvent à environ deux mètres de la détonation d'un canon à air et d'autres effets, encore mal connus, à des distances plus grandes.

« ...il est inconcevable de faire de la prospection sismique dans les eaux littorales de la Colombie-Britannique sans perturber les cétacés qui y habitent. Certains d'entre eux risquent sûrement de souffrir de dommages irréparables. On est bien loin de tout savoir sur les conséquences qu'a la prospection sismique sur les animaux acoustiquement fragiles, mais nous en savons déjà plus que suffisamment pour faire valoir le principe de précaution et maintenir fermement le moratoire actuel en vigueur... Selon moi, l'alternative est claire, ce sont les baleines ou le pétrole. J'opte pour les baleines. Et je pense que quand ce sera le tour des habitants de la Colombie-Britannique de se prononcer, ils feront le même choix. »
(volume 14 des transcriptions d'audience, page 96, lignes 7-15, et page 102, lignes 18-21) [traduction libre]

On a dit que le risque pour l'environnement était inacceptable en raison de la remarquable biodiversité, du nombre d'espèces en péril, et de la dépendance des baleines et d'autres mammifères à l'égard de cette région tout à fait unique. On a signalé que la région abrite des aires importantes pour les oiseaux et les poissons de fond, une florissante industrie de la pêche au crabe, des frayères pour le hareng, des voies migratoires pour les baleines et les saumons, et des aires d'alimentation pour la baleine grise, le rorqual à bosse et l'épaulard, entre autres.

On estime que les connaissances actuelles sur le milieu marin sont insuffisantes. On a donné comme exemple le cas des épaulards dont on ignore encore où ils vont l'hiver et ce qu'ils mangent, bien qu'on les étudie depuis 30 ans déjà; celui des invertébrés, qui sont moins bien connus encore; et celui des nouveaux écosystèmes qui ont récemment été découverts dans la région. Un scientifique a déclaré que des espèces de baleines habitent la région à longueur d'année, notamment le rorqual à bosse qui est encore considéré comme une espèce en péril, et qu'il ne serait donc pas possible d'utiliser des techniques d'évitement basées sur le moment de l'année pour atténuer les effets de la prospection sismique. Dans la région du projet Hibernia, des perturbations acoustiques ont éloigné les baleines des sites de forage. Nous ne connaissons pas le niveau sonore sécuritaire pour chaque espèce de baleines et le fait de monter progressivement la puissance du signal sonore peut ne pas suffire à protéger les baleines du secteur. Il semble que le sonar pousse les baleines à l'extérieur de leurs aires d'alimentation. Il préconise une série de recommandations : financer des études pour savoir quels mammifères marins vivent dans la région, à quelles périodes de l'année et dans quelles zones; délimiter l'habitat essentiel et protéger certains secteurs en créant des réserves; prendre des décisions à partir d'éléments probants sur le plan scientifique, disposer d'échéanciers et de certaines garanties; et mettre en œuvre un régime d'application strict. On a fait état de la réduction de la productivité secondaire, et de la contamination toxique du zooplancton, du benthos et des organismes intertidaux par les activités pétrolières et gazières ainsi que de la nécessité d'accroître considérablement les ressources d'intervention en cas de déversements.

On a dit que la Société royale du Canada avait fait, dans son rapport, preuve de négligence parce qu'elle soulignait les nombreuses lacunes dans les connaissances, énumérait les risques physiques et biologiques et faisait valoir le principe de précaution à maintes reprises, mais concluait néanmoins que des recherches pourraient être réalisées après la levée du moratoire. On a reproché aux auteurs du rapport de dépasser les limites de la science et du cadre de référence dans leurs conclusions sur le moratoire : ils ont indiqué que nous devions identifier les espèces importantes alors que toutes les espèces le sont; ils ont dit que nous devions nous préparer en vue d'un déversement d'hydrocarbures, ce que les tenants du maintien ont interprété comme voulant dire qu'il s'agissait d'un événement probable; ils n'ont pas fourni de données à jour et précises sur le climat, comme les vents de 125 km observés en décembre 2002, considérés comme la pire tempête du siècle ici et un signe du changement climatique; et ils ont tenu pour acquis l'existence d'une réglementation stricte alors que le contraire était évident.

On a dit que pour stabiliser le climat de la Terre, il fallait réduire les émissions de gaz carbonique d'au moins 60 % et que cet objectif n'était réalisable que si on mettait en place des technologies utilisant les énergies renouvelables et des mesures d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique et on réduisait la production de combustibles fossiles. On a soutenu que si aucune mesure n'était prise à l'égard des gaz à effet de serre, il s'ensuivrait des conséquences désastreuses pour la planète.

Opinions des tenants de la levée

On a déclaré que l'information accessible par Internet ne contenait aucune preuve de dégradation environnementale dans le détroit de Cook, qui se situe dans une zone de tremblements de terre, et qui possède une industrie de la pêche au saumon florissante. On a également soutenu que les rapports de la Société royale du Canada et d'autres comités d'examen avaient conclu à l'absence de fondement scientifique pour le maintien du moratoire dans la région. Certains ont soutenu que nous devions lever le moratoire afin d'acquérir des connaissances détaillées sur la région.

Un intervenant a présenté un pêcheur et membre de l'office des hydrocarbures extracôtiers de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de son témoignage. Le Néo-Écossais a mentionné qu'il avait fallu quelques années avant que les activités pétrolières et gazières ne soient modifiées afin de protéger les ressources halieutiques, mais que la collaboration était bonne entre ces deux industries maintenant. Il a décrit certaines incidences environnementales mais a déclaré que les installations actuelles sur la côte Est ne se situent pas à proximité des secteurs où la production est interdite, qu'elles sont dans des zones de faible biodiversité et dans des zones à fonds sablonneux ridés. Il a déclaré qu'il fallait examiner les espèces et les processus propres au secteur et que l'information sur les pratiques utilisées il y a dix ans n'était plus valable aujourd'hui. La prospection sismique est aujourd'hui moins intense et elle pourrait être remplacée un jour par des techniques d'exploration magnétique.

La ville de Port Hardy a déclaré que des relevés sismiques sont effectués sur la côte Est plusieurs fois par année et que cette technique était également utilisée par les chercheurs du ministère des Pêches et des Océans et de la Commission géologique du Canada pour cartographier les récifs d'éponge.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

On a dit que les activités pétrolières et gazières posaient un risque inacceptable à l'industrie de l'écotourisme qui est en plein essor, y compris à l'observation des baleines et à la plongée sous-marine, à la pêche sportive, à la pêche commerciale et à l'aquaculture; ce sont tous là des secteurs qui, de l'avis des intervenants, génèrent beaucoup plus d'emplois que ne le feraient les activités pétrolières et gazières extracôtières. On a dit que la pêche au crabe soutenait 150 emplois sur les bateaux et 200 autres dans les installations de transformation du village de Masset; on compte cinq entreprises de plongée sous-marine dans la seule ville de Port Hardy. On a déclaré que les activités croissantes d'écotourisme dans la région prendraient encore plus d'importance à mesure que l'environnement se dégraderait ailleurs. On a mentionné que les activités pétrolières et gazières extracôtières menaçaient de détruire la réputation de la province comme lieu naturel d'une grande beauté.

On estime que les collectivités côtières doivent être en mesure de contrôler leur développement, de façon durable et de manière compatible avec les industries en place. On a affirmé que l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers ne répondait à aucun de ces critères.

Le changement du climat mondial, a-t-on soutenu, entraîne plusieurs incidences comme les conditions météo extrêmes et les inondations au Bangladesh, et il touche davantage les groupes les plus vulnérables. On a déclaré que selon une étude effectuée en Allemagne et un

rapport publié par l'Université de Berkeley, en Californie, les projets éoliens et les investissements dans les énergies renouvelables créaient beaucoup plus d'emplois que les projets d'extraction de combustibles fossiles.

On a dit que huit projets de parc éoliens sur l'île de Vancouver faisaient actuellement l'objet d'une évaluation environnementale, que ceux-ci créeraient 72 emplois durables et que si le gouvernement s'engageait en faveur de l'énergie renouvelable, des initiatives du genre pourraient être réalisées. On s'inquiète de l'héritage que nous laisserons à nos enfants. Deux personnes, une qui avait visité les installations extracôtières de la côte Est et l'autre qui s'était rendue dans une installation d'exploitation d'hydrocarbures le long du littoral de l'Alabama, ont constaté que peu d'emplois y avaient été créés, qu'une grande partie des aires de pêche traditionnelles étaient utilisées par les installations d'extraction et qu'il n'y avait guère de tourisme dans la région.

On a dit que, même si les gouvernements avaient investi des sommes considérables dans l'industrie extracôtière de la côte Est, l'économie des collectivités de ces secteurs était encore fragile. On a déclaré que cinq milliards de dollars en subventions avaient été consacrés au projet Hibernia et qu'il fallait plutôt allouer de l'argent aux sources d'énergie renouvelables.

Opinions des tenants de la levée

On a déclaré que les activités pétrolières et gazières extracôtières ont amélioré les économies, augmenté la migration d'entrée, et accru l'emploi au Royaume-Uni et à Terre-Neuve, et il pourrait en être de même dans les collectivités comme celles de Nanaimo, de Port Alberni et de Campbell River. Le tourisme, a-t-on dit, n'est viable que de mai à septembre dans la région, alors que les emplois de l'industrie pétrolière et gazière sont des emplois à l'année. On a déclaré que s'il y avait des débouchés, les universités et les collèges du secteur offriraient des cours préparatoires pour aider les résidents locaux à occuper des postes au sein de l'industrie pétrolière et gazière extracôtière. Le renforcement des capacités de recherche et de sauvetage constituerait un avantage secondaire. Un intervenant a déclaré que le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait obtenir la plus grande part des recettes et qu'il devrait établir un fonds de mise en valeur du patrimoine et une agence de développement économique pour déterminer comment l'argent sera dépensé.

Le pêcheur et membre de l'office des hydrocarbures extracôtiers de la Nouvelle-Écosse a déclaré que l'industrie pétrolière et gazière est un important employeur en milieu rural et qu'elle offre des revenus intéressants aux gens qu'elle emploie. Il a également discuté des avantages que tirent les pêcheurs de l'amélioration des capacités de recherche et de sauvetage. Il a dit que l'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse récolte encore des produits propres et sains et que ses revenus annuels atteignent un milliard de dollars en moyenne. Ce sont cependant les collectivités qui disposent de l'infrastructure qui obtiennent les retombées de la production d'hydrocarbures extracôtiers, p. ex., St. John's, dans le cas de Terre-Neuve. Il a ajouté que l'office ne peut obliger une entreprise à choisir un entrepreneur parmi d'autres, que toutes les plates-formes appartiennent à des intérêts étrangers et que les retombées constituent toujours un dossier chaud en raison des accords commerciaux et des politiques favorisant la libre entreprise.

Un expert-conseil a déclaré qu'une saine gestion avait permis de faire prospérer les régions où se pratiquaient des activités pétrolières et gazières extracôtières. D'après lui, il est vrai que les retombées directes ont tendance à se concentrer dans les régions urbaines, mais il est

possible de générer des retombées indirectes découlant de l'affectation des revenus gouvernementaux dans les zones rurales sous forme de meilleurs services. L'infrastructure de transport connaîtrait aussi des améliorations. Il a déclaré que cette situation était en contradiction avec l'image de « lieu sauvage » de l'endroit mais que le tourisme était florissant à Terre-Neuve, alors qu'il avait diminué dans les îles Shetland. Il a ajouté qu'à Terre-Neuve, l'industrie était « au-delà de l'horizon » (éloignée de la côte), et que la situation pourrait être différente dans la région.

« ...nous visons deux grands objectifs. L'un concerne les besoins en matière d'éducation dans la région et l'autre serait la création d'emplois durables à long terme pour les jeunes de l'endroit. Nous constatons un déclin de la population de jeunes. Ils s'en vont vers le Sud, pour y poursuivre leurs études. Ils ne reviennent pas parce qu'aucun emploi ne les attend ici. »
(volume 12 de transcriptions d'audience, page 11, lignes 17-23) [traduction libre]

2.2.9 Communications écrites présentées par des habitants de la région

Le Comité a reçu 715 documents envoyés par des résidents de la région. En outre, 200 personnes ont participé aux audiences dans la région. En tout, le Comité a entendu les points de vue et reçu les observations écrites de 811 participants.

De ce nombre, 104 ont utilisé plus d'un mode de participation, mais leurs interventions n'ont été comptées qu'une fois.

Résumé

Quelque 384 participants de la région de la Reine-Charlotte qui ont uniquement pris part au processus en envoyant des observations écrites souhaitaient le maintien du moratoire alors que 221 voulaient que celui-ci soit levé. Cinq participants de la région n'ont pas exprimé d'opinion sur la question. La majorité des communications écrites comptait entre une phrase et un ou deux paragraphes.

Le Comité a reçu 312 votes et pétitions en faveur du maintien du moratoire et quelque 110 en faveur de sa levée. Cinq participants ont signé des pétitions à la fois contre et en faveur de la levée du moratoire.

Intérêts et préoccupations

Les tenants du maintien ont évoqué le caractère unique et la beauté sauvage d'une région où les familles et les collectivités peuvent encore assurer leur subsistance là où elles vivent. Les participants souhaitent protéger la région pour que les générations futures puissent l'apprécier et en profiter. Le tiers des participants est favorable à la création d'un programme visant à mettre en valeur les sources d'énergie de remplacement plutôt que le pétrole et le gaz extracôtiers. La réalisation d'un programme visant à accroître l'efficacité énergétique recueille également des appuis. Plusieurs participants ont en outre soutenu qu'il n'y avait pas de pénurie dans les réserves de pétrole et de gaz possibles dans d'autres régions du Canada et que rien n'obligeait à se tourner vers la côte Ouest de la Colombie-Britannique.

De nombreux participants ont déclaré que le processus décisionnel à l'égard du moratoire devait prendre en compte les intérêts des Premières nations et d'autres estimaient que les intérêts des Premières nations devaient primer sur tout le reste. Plusieurs ont souligné que le fait de vivre sur le territoire Haida Gwaii ou d'avoir visité la région leur permettait de mieux comprendre le lien du peuple haïda avec l'océan et sa dépendance envers les ressources ainsi que son opposition à la levée du moratoire, une position qu'ils appuyaient.

La bande des Lax Kw'alaams et l'Allied Tsimshian Tribes Association sont opposées à la levée du moratoire pour le moment et elles ont énoncé une série de conditions préalables à respecter avant la prise de toute décision importante, quelle qu'elle soit, sur le moratoire; elles ont déclaré que tout processus d'examen adéquat, dorénavant, à l'échelon fédéral ou provincial, devait reconnaître leurs droits et respecter leur droit de participation. Elles ont insisté pour que les moratoires actuels demeurent en vigueur et qu'un autre processus d'examen soit élaboré et mis en place avec une importante participation des Premières Nations.

Le Wuikinuxv Fisheries Department a déclaré qu'on ne pouvait tolérer le moindre risque de dommages aux ressources marines en raison de leur valeur économique, sociale et culturelle et qu'il avait donc décidé de maintenir le moratoire en place dans les eaux de son ressort.

Plusieurs participants souhaitent la levée du moratoire afin que l'on puisse déterminer le potentiel des ressources pétrolières et gazières dans la région. On a soutenu qu'il fallait réaliser des activités pétrolières et gazières extracôtières pour le bénéfice des collectivités comme de la province. Les retombées économiques et les emplois associés au pétrole et au gaz extracôtiers sont les deux raisons le plus souvent invoquées pour justifier la levée du moratoire.

Plusieurs participants en faveur et contre la levée souhaitent qu'on tienne davantage compte des opinions des gens qui vivent dans les collectivités littorales situées à proximité des sites potentiels d'exploitation et qui sont les plus susceptibles d'être touchées par une décision, quelle qu'elle soit, au sujet du moratoire.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

La majorité des participants craignent que les relevés sismiques ne nuisent aux espèces aquatiques, notamment le poisson et les mammifères marins, y compris les baleines. Un participant a déclaré que l'innocuité de la technologie sismique pour le poisson n'avait jamais été démontrée, quel que soit le moment ou le lieu des relevés. Les déversements d'hydrocarbures, la pollution chronique continue et les boues de forage toxiques sont autant d'enjeux préoccupants soulevés à l'égard des activités pétrolières et gazières extracôtières. On s'inquiète également des émissions de gaz à effet de serre et de leurs effets sur le réchauffement planétaire. On a déclaré que les risques des activités pétrolières et gazières extracôtières ne pouvaient être comparés à ceux d'autres secteurs industriels en milieu marin. On a également soutenu qu'il y avait des risques de déversements et d'éruptions de pétrole en raison de la présence d'une zone de tremblements de terre où prévalent des conditions météo extrêmes.

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée ont fait valoir les réussites technologiques et l'expérience acquise dans d'autres endroits soumis à des conditions qu'ils considèrent comme apparentées à celles

de la côte de la Colombie-Britannique. Ils ont soutenu que la technologie progresserait et que les activités n'auraient pas lieu tant qu'il ne serait pas sécuritaire d'aller de l'avant.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

Certains participants estiment que c'est la région, et d'autres, l'archipel de la Reine-Charlotte, qui a le plus à perdre et le moins à gagner. Ces participants croient que les retombées ou les emplois créés pour leurs collectivités seraient minimes, voire inexistants, et qu'aucun avantage ne justifie les risques potentiels. Les effets négatifs possibles sur les pêcheries, le tourisme et le mode de vie traditionnel constituent d'autres raisons de maintenir le moratoire en vigueur. Une organisation autochtone a soutenu que trois secteurs de récolte des produits de la mer, le saumon rouge, les mollusques et crustacés et les œufs de hareng sur algue, rapportaient à eux seuls plus de 80 millions de dollars par année. Elle a fait valoir que, à la valeur économique de ces produits de la mer s'ajoutait une valeur sociale et culturelle, et que la santé des Premières nations en dépendait. Plusieurs participants ont déclaré avoir choisi de vivre et d'élever leur famille dans la région parce que celle-ci était un milieu rural et encore sauvage et qu'ils ne voulaient pas que cela change.

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée ont soutenu que les collectivités et la province de la Colombie-Britannique avaient besoin des retombées économiques et des emplois qui découleraient des activités pétrolières et gazières extracôtières. Plusieurs participants ont également fait valoir que la province devait bénéficier des mêmes possibilités qu'ailleurs au Canada. On a soutenu qu'il ne s'agissait pas d'un choix à faire entre le gaz et le pétrole d'un part et la pêche et le tourisme, d'autre part. Plusieurs participants ont souligné la nécessité de négocier afin d'obtenir le maximum de retombées et de débouchés pour les Britanno-Colombiens si on autorisait les activités pétrolières et gazières. On considère également que l'exploitation de ces ressources permettrait à la région d'avoir accès à de l'énergie à moindre coût, un avantage susceptible d'attirer d'autres investissements industriels dans la région.

2.2.10 Détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers

Deux entreprises de production d'hydrocarbures qui ont des intérêts dans la région ont fait une présentation orale et déposé une communication écrite.

Les opinions formulées par ces membres de l'industrie sont présentées dans le résumé distinct qui suit étant donné qu'il est probable que ces intervenants soient touchés par toute décision à l'égard du moratoire. Ce résumé fait état de l'ensemble des opinions des détenteurs d'intérêts peu importe où elles ont été exprimées lors des audiences.

Résumé

Les principaux détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers pensent que le moratoire du gouvernement fédéral peut être levé dans la région et recommandent qu'il le soit effectivement. Selon eux, cela permettrait d'entreprendre un processus éclairé et équitable d'évaluation des enjeux sociaux, environnementaux et économiques associés aux activités futures d'exploration et de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Le processus prévoirait l'obtention d'un complément d'information scientifique.

Intérêts et préoccupations

L'industrie s'intéresse aux ressources d'hydrocarbures extracôtières de la Colombie-Britannique depuis longtemps. Elle a réalisé de la prospection dans la région il y a une trentaine d'années et a depuis participé à la commission d'évaluation environnementale de 1984-1986, à l'examen scientifique de 2002 et au travaux de la Société royale du Canada dans le cadre de l'examen en cours. À la lumière des données actuelles, elle estime que la région présente un potentiel intéressant pour la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières.

Les détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'environnement, des Premières nations et des collectivités, entre autres choses. Ils estiment que le maintien du moratoire empêche le public d'évaluer la valeur des ressources en hydrocarbures potentielles dont il est propriétaire.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants de la levée

Les observations de l'industrie ont porté sur son expérience et sa capacité à faire face aux incidences environnementales possibles, sur les mesures de protection existantes et sur les enjeux qui doivent être pris en compte avant le début de toute activité.

On a déclaré qu'il est possible de gérer les incidences environnementales des activités pétrolières et gazières afin de protéger de façon durable la biodiversité de la région, que la mise en valeur des ressources extracôtières fait déjà l'objet d'une évaluation environnementale rigoureuse ailleurs au Canada et qu'il importe que tous les enjeux en matière de protection de l'environnement et de sécurité soient examinés avant que les autorités n'autorisent les activités.

Un autre intervenant estime que les éléments nécessaires pour définir et mettre en œuvre un cadre de protection environnementale adéquat existent déjà, mais que ceux-ci doivent être clarifiés. Il constate que la *Stratégie canadienne sur les océans* considère que l'exploitation des hydrocarbures constitue une activité légitime en zone extracôtière et qu'il existe une vaste réglementation fédérale pouvant s'y appliquer.

On a signalé que huit puits avaient été forés avec succès dans la région à la fin des années 60 sans qu'on observe d'atteinte à l'environnement. Cela confirme que l'industrie est en mesure de travailler d'une manière sûre et qui soit respectueuse de l'environnement au large des côtes de la Colombie-Britannique. En outre, la technologie d'exploration et de production des ressources extracôtières a continué d'évoluer depuis lors.

On a affirmé que divers pays de la planète tenaient compte de leur environnement particulier et réalisaient des activités fructueuses, sécuritaires et respectueuses de l'environnement dans des régions sujettes aux tremblements de terre, où prévalent vagues, courants, et vents puissants et icebergs. Un intervenant était fermement convaincu, étant donné les résultats dans d'autres milieux extracôtiers, qu'il est possible de réaliser des activités pétrolières et gazières extracôtières de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement si l'on applique une réglementation adéquate et rigoureuse.

Une entreprise a exprimé son engagement indéfectible en faveur du développement durable, de l'adoption d'un modèle d'activité éthique et respectueuse de l'environnement et d'un cadre qui intègre véritablement les enjeux d'ordre social, environnemental et économique.

Un autre intervenant a dit que la protection de l'environnement découlait d'un ensemble de mesures, notamment les modes opératoires, le cadre de réglementation et les restrictions temporaires. Pour illustrer un exemple de démarche prudente par étape, avant de présenter sa demande d'autorisation en vue de réaliser des relevés sismiques, le promoteur procéderait à la collecte de données, à l'évaluation de toutes les connaissances accumulées, à la consultation de tous les utilisateurs de la région, à la planification des opérations, afin de réduire au minimum les incidences négatives, et à la planification du suivi de ces incidences durant ses travaux; de cette façon, il serait en mesure de modifier ses façons de faire en fonction des avis formulés par les diverses parties intéressées et les autorités. Chaque étape du projet serait soumise à un processus réglementaire d'examen et d'autorisation distinct, faisant appel à la participation du public. Les acquis des étapes précédentes pourraient être intégrés de façon constructive aux étapes ultérieures.

Avant que ne débutent les activités au large des côtes de la Colombie-Britannique, il faudra cependant régler des enjeux comme la mise en place dès le début d'un cadre de réglementation efficient et efficace des activités extracôtières et la délimitation des aires protégées.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants de la levée

Ces intervenants ont reconnu que leurs activités auraient des incidences et qu'il fallait garantir des retombées à l'échelon local; ils ont présenté des mesures susceptibles d'être mises en place pour y parvenir et cerné certains enjeux et préoccupations à prendre en compte avant l'amorce des activités.

On a déclaré que les incidences socioéconomiques pouvaient être gérées de façon à générer des résultats positifs pour les collectivités locales, les habitants de la province, et tous les Canadiens et Canadiennes.

Les intervenants ont déclaré qu'il fallait résoudre les préoccupations et les enjeux en suspens liés aux Premières nations, par le règlement des revendications territoriales, ou la conclusion d'accords coopératifs de développement commercial, et ce, avant que ne débutent les activités pétrolières et gazières. On s'engage à collaborer en toute bonne foi avec les Premières nations dans le cadre des ententes actuelles visant la gestion des ressources et des terres et conformément aux conditions de tout nouvel accord susceptible d'être conclu.

Dans ce dernier cas, les entreprises ont souligné qu'elles agissaient comme promoteurs aux fins de la mise en valeur des ressources et que celles-ci ne leur appartenaient pas. La résolution des questions de propriété n'était pas de leur ressort, elle incombe à l'État et à toute autre partie concernée.

Un intervenant a dit que son entreprise avait à cœur d'être bien accueillie comme citoyen corporatif au sein de la collectivité et que les personnes qui étaient touchées par ses activités en retirent des avantages. Cette déclaration s'adresse directement aux préoccupations et aux

questions soulevées par les Premières nations. Concernant le régime d'avantages, si les activités prévues étaient susceptibles d'avoir des répercussions sur une collectivité comme celles des îles de la Reine-Charlotte, l'entreprise consulterait les habitants de l'endroit pour mieux connaître leurs préoccupations et envisagerait des moyens d'aider à renforcer leurs capacités et verrait combien d'emplois et d'autres initiatives elle pourrait offrir à la collectivité. À la suite de la découverte d'un gisement de gaz en 2000, un promoteur a aménagé des installations à Fort Liard, dans les Territoires du Nord-Ouest, dont le tiers des employés sont des résidents de la localité.

En vertu de ses principes de développement durable, un intervenant s'intéresse vivement au renforcement des capacités et à la création d'emploi, localement. En outre, le processus de réglementation prévoit un régime d'avantages incluant des retombées pour les collectivités locales et des Premières nations qui seraient touchées par ses activités.

Un représentant des détenteurs d'intérêts a reconnu que les travaux préliminaires de prospection entraînaient peu de retombées à l'échelon local. Les collectivités locales bénéficient de retombées plus concrètes et durables à long terme lorsqu'un promoteur réussit à trouver des quantités commerciales de réserves. On a déclaré que les retombées des activités pétrolières et gazières étaient réparties pendant tout le cycle de vie des ressources en hydrocarbures et qu'elles variaient en importance, en partie selon la capacité locale.

On estime qu'il y a d'importants débouchés à long terme sur le marché continental pour le gaz naturel et un marché mondial pour le pétrole brut, associés à une forte croissance de la demande et des prix suffisants pour qu'il soit possible de réaliser des activités extracôtières profitables.

2.3 Autres régions côtières

2.3.1 Audiences de Vancouver

Le Comité d'examen public a tenu des audiences à Vancouver du 11 au 13 mai ainsi que les 17 et 18 mai 2004. Environ 250 personnes ont assisté à ces audiences et, parmi celles-ci, 66 ont effectué des présentations et 25 ont posé des questions.

La plupart des intervenants provenait des régions limitrophes. D'autres étaient venus de localités de l'île de Vancouver, du Nord et de l'intérieur de la Colombie-Britannique ainsi que d'Ottawa. On a également accueilli des intervenants de l'extérieur de la Colombie-Britannique qui avaient des intérêts commerciaux dans la province. Plusieurs intervenants ont également participé à des audiences qui ont eu lieu à d'autres endroits. Des personnes représentant les intérêts des Premières nations ont effectué des présentations.

Résumé

Parmi les intervenants qui ont pris position, 46 souhaitaient maintenir le moratoire et 16 voulaient qu'il soit levé. Quatre intervenants ont communiqué des renseignements et des points de vue à l'intention du Comité, sans exprimer d'opinion au sujet de la levée ou du maintien du moratoire.

Plusieurs positions ont été exprimées : que le gouvernement impose par voie législative une interdiction permanente au sujet de l'exploitation extracôtière des réserves de pétrole et de gaz dans la région de la Reine-Charlotte, qu'il maintienne le moratoire, qu'on reporte à plus tard la décision, jusqu'à ce qu'on dispose de plus de renseignements, qu'on lève le moratoire

afin de permettre l'élaboration d'un processus réglementaire et l'exécution de travaux de prospection ou encore qu'on lève tout simplement le moratoire.

Intérêts et préoccupations

On peut résumer essentiellement les intérêts des intervenants ainsi : préserver l'un des plus beaux et des plus riches endroits du monde sur le plan écologique; prendre en compte les possibilités et les problèmes socioéconomiques propres à l'exploitation extracôtière des réserves de pétrole et de gaz; avoir accès aux ressources pétrolières et gazières en vertu d'une politique adéquate et d'un cadre réglementaire; choisir parmi les scénarios de rechange concernant l'exploitation de l'énergie; veiller à ce que les maigres ressources publiques soient investies judicieusement; s'attaquer aux problèmes du changement climatique et permettre un échange quant à l'information publique.

Les tenants du maintien du moratoire ont exprimé des réserves selon lesquelles les activités de prospection pétrolière et gazière, d'exploitation et de production risquent de causer des torts irréversibles à l'environnement de la région de la Reine-Charlotte. Ils étaient également préoccupés du fait que de nombreuses entreprises et des éléments sociaux pourraient subir les conséquences négatives des activités pétrolières et gazières; que l'exploitation extracôtière des réserves de pétrole pourraient exiger des investissements et des subventions publics et que cela découragerait les gouvernements d'envisager des stratégies de remplacement en matière d'énergie qui pourraient procurer de plus grands avantages économiques et environnementaux, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les tenants de la levée du moratoire s'inquiètent du fait que le moratoire empêche la collecte d'information sur les ressources publiques. On se demande si la possibilité de profiter des avantages socioéconomiques des investissements pétroliers et gaziers en vue d'une exploitation extracôtière doit être offerte à la Colombie-Britannique comme c'est le cas pour les autres provinces côtières.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les intervenants qui souhaitent maintenir le moratoire ont indiqué que peu importe les progrès technologiques de l'industrie, les avantages ne valaient pas les risques. Les risques concernent la destruction ou la détérioration de l'écosystème unique, riche et productif de la région de la Reine-Charlotte.

Certains ont précisé qu'en raison des conditions météorologiques extrêmes qui prévalent, notamment les vents et les vagues, en plus de la menace de tremblements de terre et de tsunamis, la zone ne convient pas à l'exploitation pétrolière et gazière. D'autres ont mentionné le risque d'accidents et de déversements, ainsi que les effets permanents causés par la boue de forage, les petits déversements et le suintement.

Comme aux autres endroits, certains intervenants ont mis l'accent sur les effets des activités sismiques sur le plancher océanique ainsi que sur les poissons et les mammifères. Un intervenant estimait que le rapport de la Société royale du Canada a sous-estimé ces effets.

« Lorsque le doute est de 98 % (au sujet de la répartition de la population des baleines), on doit interdire les relevés sismiques sur toute la côte tant qu'on ne dispose pas de meilleurs renseignements non seulement sur les populations, mais également sur l'incidence du bruit sur les oreilles et le comportement des mammifères marins. Le maintien du moratoire est identique à la recommandation du Comité scientifique, soit la prise en compte des incertitudes. »

(volume 16 des transcriptions d'audience, page 331, lignes 12-21) [traduction libre]

Un autre thème courant au sujet des incidences environnementales possibles a trait au manque d'information de nature scientifique, technique et socioéconomique. Certaines personnes ont indiqué qu'elles doutaient fort que les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada mettent en place un mécanisme réglementaire destiné à protéger un écosystème si fragile, en raison notamment de l'accent mis par le gouvernement de la Colombie-Britannique sur les règlements « axés sur la performance » et du fait qu'il n'y a actuellement aucun mécanisme réglementaire extracôtier dans la province. Ce point s'ajoute à l'opinion exprimée selon laquelle le processus général d'évaluation environnementale est inadéquat. On a indiqué que le rapport de la Société royale du Canada est incorrect, car il présume que les lacunes scientifiques peuvent être comblées après la levée d'un moratoire, particulièrement à la lumière de la quantité insuffisante perçue de données scientifiques sur les effets des activités sismiques.

Dans une perspective plus large que celle de la région de la Reine-Charlotte, on a à maintes reprises cité l'obligation du Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto (« un engagement juridique et international »). Ce même groupe de tenants du maintien du moratoire a mis en doute la raison pour laquelle le gouvernement renouvellerait son engagement à l'égard de l'extraction de combustibles fossiles dans le secteur. Un aspect est inhérent à cet argument, soit l'opinion voulant que le Canada ne doive pas participer à une exploitation extracôtière par l'intermédiaire d'une politique ou du recours à des subventions, des dispositions fiscales ou d'autres mécanismes de financement.

« La température mondiale ne peut augmenter que d'un degré Celsius sans entraîner de dangers. D'après les conclusions du Comité intergouvernemental sur le changement climatique et d'autres organismes scientifiques de réputation internationale, si nous continuons à brûler des combustibles fossiles aux niveaux actuels, cette limite sera atteinte dans moins de 40 ans. L'industrie dispose déjà d'environ quatre fois cette quantité de carbone dans les réserves existantes. Autrement dit, nous ne pouvons pas nous permettre de brûler les trois quarts du pétrole, du charbon et du gaz qui ont déjà été découverts si nous souhaitons éviter un changement climatique dangereux. »

(volume 22 des transcriptions d'audience, page 153, lignes 27-30, et page 154, lignes 1-7) [traduction libre]

Opinions des tenants de la levée

Une association d'entreprises pétrolières et gazières a reconnu que le milieu marin de la Colombie-Britannique est unique à part entière. En ce qui concerne les incidences environnementales possibles, les tenants de la levée du moratoire ont avancé que les caractéristiques physiques et géographiques de la région de la Reine-Charlotte n'étaient pas plus importantes que celles qui prévalent à d'autres endroits, comme au détroit de Cook en Alaska, à la mer du Nord et dans le Canada Atlantique, où l'industrie œuvre en toute sécurité, et qu'il n'y a aucun problème opérationnel particulier à la côte Nord de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les activités pétrolières et gazières.

On a précisé que les nombreuses années d'expérience, par exemple dans le golfe du Mexique et dans la mer du Nord, ont démontré que les activités pétrolières et gazières effectuées de manière prudente ne nuisent pas à la pêche. On a ajouté que les industries pétrolière et gazière et l'industrie de la pêche cohabitent bien au large de la côte Est et les contrôles ne révèlent aucune preuve d'incidence sur les ressources halieutiques dans le Canada Atlantique.

On a fréquemment avancé que les progrès technologiques, l'expérience de l'industrie quant aux travaux extracôtiers, les excellents antécédents de l'industrie et le respect par celle-ci du régime de réglementation devraient inspirer confiance au public. De façon générale, les tenants de la levée du moratoire étaient convaincus qu'on pouvait réaliser des activités pétrolières et gazières de manière sûre et responsable sur le plan environnemental dans la région de la Reine-Charlotte. Une association d'entreprises pétrolières et gazières a indiqué que l'industrie adopte les meilleures pratiques environnementales de toutes les régions du monde où on retrouve un savoir-faire, qui continue d'ailleurs de se développer, au sujet de la façon de procéder dans des milieux vulnérables.

À cet égard, une association d'entrepreneurs en forage a remis une liste exhaustive de caractéristiques des appareils modernes de forage extracôtier, y compris l'évacuation à la mer nulle, qu'elle a qualifiées de positives en ce qui concerne l'incidence sur l'environnement et la sécurité. Par ailleurs, en ce qui a trait aux questions environnementales, cette association a précisé que les matériaux contaminés, le cas échéant, sont retirés des appareils de forage extracôtiers à l'aide de bateaux de travail, en vue d'une mise au rebut à terre.

« Nous croyons avoir mérité le droit d'œuvrer jour après jour dans des milieux vulnérables partout au monde, à terre, en mer, dans l'Arctique et sous les lacs d'eau douce au Canada. Nous reconnaissons clairement et nous apprécions le fait que le milieu marin de la Colombie-Britannique est unique à part entière. Nous croyons que le milieu de la réglementation au Canada peut gérer en toute sécurité les activités extracôtières en Colombie-Britannique comme il le fait à d'autres endroits. »
(volume 15 des transcriptions d'audience, page 5, lignes 12-19 et 28-30)

Quant au changement climatique, les tenants de la levée du moratoire conviennent que nous devons investir dans une énergie de remplacement afin d'atténuer le réchauffement de la planète et que la Colombie-Britannique occupe peut-être une position unique et peut jouer un

rôle de chef de file à cet égard, mais que de toute évidence les gens auront besoin de combustibles hydrocarbonés dans un avenir prévisible.

« Le problème le plus important auquel nous faisons face est le changement climatique et notre technologie (de pile à combustible) vise à contribuer au règlement de ce problème. Si l'hydrogène provient de sources renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre sont pratiquement nulles. L'attrait réside dans ce fait. Aujourd'hui, 99 % de l'hydrogène du monde est produit par le reformage à la vapeur de gaz naturel. Nous croyons que dans l'avenir, au cours des 20 ou 30 prochaines années, le gaz naturel constituera toujours une source importante d'hydrogène, qui assurera l'avenir de l'économie de l'hydrogène. »
(volume 22 des transcriptions d'audience, page 4, lignes 1-4, 12-13, 24-27)

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

Ces intervenants ont transmis deux messages principaux. Le premier avance que les avantages actuels et futurs pour la pêche et l'exploitation forestière éclipsent aisément tout avantage perçu à court terme résultant de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières. L'autre stipule que non seulement on doit investir de l'argent afin de réaliser des recherches socioéconomiques valables sur le sujet, mais qu'on doit également investir plus d'argent afin de veiller à ce que les ressources halieutiques et forestières soient durables pour l'avenir. Il serait préférable d'assurer un avenir économique durable plutôt que d'offrir des subventions et d'autres stimulants financiers à ce qui sera sans doute une industrie pétrolière et gazière transitoire. Comme aux autres endroits où ont eu lieu des audiences, on a exprimé l'opinion que les collectivités côtières ou du Nord ne retireraient pas d'avantages.

« Les chiffres de l'analyse actuelle des retombées économiques sont disponibles partout. Toutefois, le problème de l'analyse actuelle, selon moi, a trait au fait qu'elle ne tient pas compte des répercussions négatives possibles sur les entreprises qui contribuent déjà considérablement à l'économie de la Colombie-Britannique, comme l'écotourisme, toute l'industrie touristique de la Colombie-Britannique ainsi que la pêche commerciale et sportive. »
(volume 16 des transcriptions d'audience, page 154, lignes 19-25 et 26, page 155, lignes 607 et 14-15) [traduction libre]

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée du moratoire estiment que les activités pétrolières et gazières contribueraient à diversifier l'activité économique des centres côtiers et du Nord, y compris les collectivités des Premières nations, dont bon nombre doivent actuellement composer avec des difficultés économiques, dont le chômage.

En ce qui a trait aux incidences sociales, une association de forage a précisé que ses membres siègent au Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie du pétrole. Ce Conseil a parachevé une évaluation des principaux problèmes en matière de ressources humaines auxquels l'industrie en amont fera face au cours des 10 prochaines années, notamment la possibilité d'attirer, de recruter et de former des employés, les changements technologiques et démographiques et les changements aux règlements. On a précisé que les parties intéressées d'une industrie extracôtière de la côte Ouest tireraient avantage des conclusions de cette évaluation.

Selon une association d'entreprises de forage, les industries qui soutiennent les entreprises extracôtières du Canada Atlantique sont de provenance canadienne. Au sujet de l'emploi dans les appareils de forage, la plupart des équipes maintenant en place au large de la côte Est du Canada sont composées de Canadiens. Ces personnes indiquent que plus les activités se prolongent, plus la probabilité d'embaucher des membres de la population locale augmente, ce qui a été le cas sur la côte Est.

« Nous exhortons le Comité de recommander la levée immédiate, complète et inconditionnelle du moratoire fédéral et de permettre à la Colombie-Britannique de tirer avantage d'une industrie extracôtière viable et florissante. »
(volume 16 des transcriptions d'audience, page 51, lignes 24-29) [traduction libre]

Participants qui n'ont pas pris position au sujet du moratoire

Un scientifique universitaire s'est présenté deux fois devant le Comité. À Port Hardy, il a indiqué son appartenance, mais il a précisé qu'il ne souhaitait qu'informer le Comité. Il l'a fait au sujet de questions qui portaient notamment sur le potentiel des ressources pétrolières et gazières de la région de la Reine-Charlotte (voir la sous-section 3.5), les avantages éventuels de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière en ce qui concerne tout particulièrement les méthodes de partage des recettes; les besoins des collectivités côtières et les types d'emplois qui pourraient être offerts à la suite aux activités pétrolières et gazières de même que les qualifications qui seraient exigées pour ces postes.

À Vancouver, il a parlé des problèmes techniques, y compris les géo-dangers. Il estimait que d'autres problèmes prévalaient, dont les besoins en éducation et en formation en rapport avec les emplois qui pourraient être offerts et le concept d'assises à léguer ou d'un fonds de développement durable qui serait établi à l'aide d'une partie des recettes extracôtières. On a fait remarquer qu'il convient de réaliser de nombreuses études scientifiques, techniques, sociales et économiques, y compris des études fondamentales, avant d'effectuer des activités d'exploration d'envergure.

Un haut fonctionnaire du ministère des Pêches et des Océans a remis un document d'information sur l'engagement du gouvernement du Canada quant à la mise en place d'un mécanisme moderne de gestion des océans, sur les mesures adoptées pour atteindre ce but et sur les principes qui ont motivé l'élaboration de la *Loi sur les océans*, qui constitue le

fondement de la *Politique sur les océans* du Canada. Il a précisé que le gouvernement fédéral était résolu à préserver la santé des océans ainsi qu'à favoriser le développement économique et social en tirant avantage de leur riche potentiel, de manière durable. Le ministère des Pêches et des Océans élabore, en consultation, des directives réglementaires nationales et des normes devant régir la réalisation des activités sismiques marines.

Dans sa présentation, la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission a insisté sur la nécessité qu'elle a d'obtenir de l'information claire, exacte et impartiale, et de disposer des ressources lui permettant de composer avec l'énorme quantité de renseignements techniques à prendre en compte pour pouvoir rendre des décisions éclairées. La Commission n'a pas encore pris de décision au sujet du moratoire. Elle a par ailleurs établi que des problèmes de procédure prévalaient, particulièrement de la part de la Société royale du Canada.

Un intervenant a fait remarquer une polarisation des opinions découlant de la perception du public selon laquelle le Comité fait face à une question véritablement cruciale : doit-on lever ou non le moratoire sur l'exploration et l'exploitation extracôtière sur la côte Ouest? Il a prédit un raz-de-marée de litiges ou d'actions directes si le moratoire était levé; et il a plutôt suggéré de remplacer le moratoire par un mécanisme menant à la dépolarisation et à un consensus entre les principales parties. Cette démarche viserait à établir dans des délais adéquats un Protocole d'accord sur, en premier lieu, l'information qui est nécessaire et réalisable pour pouvoir aller de l'avant et effectuer une exploration extracôtière et, ensuite, sur ce qui constituerait un mécanisme réglementaire adéquat.

2.3.2 Audiences de Victoria

Le Comité a tenu des audiences à Victoria les 13, 14 et 15 mai 2004. Environ 325 personnes étaient présentes à ces audiences, 53 personnes ont effectué des présentations et 51 personnes ont posé des questions[6].

La plupart des intervenants étaient des citoyens de la région de Victoria. D'autres provenaient d'ailleurs sur l'île de Vancouver, dont Campbell River, Courtenay et Port Alberni. Une personne représentait un groupe de gens de Sandspit/Moresby-Nord, îles de la Reine-Charlotte, et d'autres encore étaient de Vancouver. Des présentations ont été effectuées pour le compte d'une demi-douzaine de groupes qui ont également été représentés à un ou plusieurs autres endroits. Aucune Première nation n'a effectué de présentations.

Résumé

Parmi les intervenants qui ont pris position, 31 étaient en faveur du maintien du moratoire et 20 recommandaient que celui-ci soit levé. Deux intervenants n'ont pas exprimé d'opinion au sujet du maintien ou de la levée du moratoire.

Les positions exprimées, étaient variées : certains ont dit souhaiter une interdiction imposée par la loi quant à l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière; d'autres ont demandé de remettre à plus tard la décision en raison de toute l'information pertinente qui

[6] À Victoria le soir du 13 mai 2004, un intervenant inscrit ne voulait pas céder la parole. Par conséquent, on a ajourné la séance pour la soirée et un intervenant n'a pas pu se faire entendre. Cet intervenant a par la suite présenté une communication écrite.

existe; tandis que d'autres ont recommandé de lever le moratoire et de permettre l'exploitation. Trois organismes environnementaux ont recommandé le maintien du moratoire. Les municipalités de Campbell River et Port Alberni étaient en faveur de la levée du moratoire.

Intérêts et préoccupations

Les intérêts des intervenants portaient sur des questions comme la santé de l'environnement et des humains, la préservation de la côte de la Colombie-Britannique, le bien-être et le traitement équitable des membres des Premières nations, la présentation de renseignements précis au Comité et le bien-être économique de la province et des collectivités.

Les tenants du maintien du moratoire ont dit être préoccupés du fait que les activités pétrolières et gazières extracôtières risquent d'altérer gravement les ressources côtières fragiles et de nuire aux industries connexes, que les déversements ne peuvent pas être nettoyés efficacement et qu'un boom économique aurait des effets sociaux nocifs.

Les tenants de la levée du moratoire s'inquiétaient du fait que si le moratoire n'est pas levé, la possibilité de réaliser des projets extracôtiers serait manquée et, par voie de conséquence, les éventuels gains économiques pour le Canada, la Colombie-Britannique et les collectivités côtières qui souffrent de chômage et d'un exode de leur population ne se réaliseraient pas.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

Les intervenants avaient des réserves au sujet de ce qui, selon eux, seraient les incidences environnementales négatives des activités pétrolières et gazières sur les oiseaux marins, les mammifères, les poissons ainsi que les mollusques et crustacés, les coraux et les éponges, y compris les récifs d'éponge siliceuse et la végétation marine. On a attiré l'attention sur la pyramide écologique du bassin de la Reine-Charlotte et sur le fait qu'un déversement de pétrole qui aurait des conséquences sur le fond de la mer (moulières, zostères marines et varechs par exemple) pourrait fort bien influer sur le niveau supérieur. Une personne qualifiée sur le plan technique pour commander une intervention en cas de déversement de pétrole a précisé qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme d'intervention crédible en cas de déversement dans la région de la Reine-Charlotte pendant la plupart des mois d'hiver.

On se préoccupe des effets qu'entraînerait la prospection sismique sur tout l'éventail des mammifères marins et, aux stades de forage et de production, des opérations normales qui génèrent une pollution chronique quotidienne en raison d'écoulements constants et du déversement d'autres substances toxiques dans l'air et dans l'eau. À l'instar des présentations effectuées lors d'audiences précédentes, on a attiré l'attention sur les risques, pour les activités extracôtières, que présentent les tremblements de terre, les tsunamis, les vents déchaînés et les énormes vagues. On a indiqué que ces facteurs augmentent considérablement les risques de catastrophe environnementale. On a avancé que le terme « extracôtier » est erroné et qu'on parle plutôt d'activités pétrolières et gazières côtières. En effet, la nature fermée du bassin, ses marées et ses courants, multiplieraient les incidences négatives d'une catastrophe et gêneraient le nettoyage en cas de déversement de pétrole. On a à maintes reprises affirmé que le risque environnemental des activités pétrolières et gazières est trop élevé.

On a demandé que soient recueillis des renseignements scientifiques fondamentaux avant que toute décision soit prise au sujet du moratoire. À titre d'exemple, on a mentionné une étude de trois ans sur l'abondance et la répartition des cétacés au large de la côte de la Colombie-Britannique, qui doit débuter à l'été 2004. Un intervenant a conclu que le moratoire doit être maintenu jusqu'à ce qu'un mécanisme efficace d'intervention en cas de déversement fonctionnant toute l'année soit mis en place.

« Je m'oppose à la levée du moratoire pour trois raisons principales : tout d'abord, je songe aux incidences environnementales, aux risques inhérents possibles qui sont connus, comme la prospection sismique ou encore la perturbation et la contamination du plancher océanique. De plus, il est impossible d'exécuter des procédés industriels de grande envergure sans entraîner une incidence environnementale inhérente. Enfin, en ce qui concerne l'environnement, je crois que les études réalisées jusqu'à maintenant communiquent des renseignements largement suffisants sur les effets réels. »

(volume 20 des transcriptions d'audience, page 235, lignes 14-19 et page 236, lignes 1-3) [traduction libre]

Changement climatique

L'argument central de plusieurs présentations avait trait au fait que la plus grande incidence négative de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière est le changement climatique et les effets associés : hausse des températures, fonte des glaces de l'Arctique, hausse du niveau de la mer, sécheresses, vagues de chaleur, tempêtes de verglas et autres phénomènes météorologiques extrêmes, en plus des effets secondaires sur les forêts, les pêches et la santé humaine. Bien qu'une personne ait précisé que la présentation de solutions (énergétiques) de remplacement sont peut-être hors du cadre des audiences, cette personne, et plusieurs autres, ont avancé que les ressources gouvernementales devraient être consacrées aux technologies énergétiques écologiques plutôt qu'aux combustibles fossiles. On a particulièrement mis l'accent sur l'énergie éolienne en raison du fait que les avantages éventuels de cette énergie sont beaucoup plus élevés que ceux des activités pétrolières et gazières extracôtières. On soutient que si les gouvernements consacraient de l'énergie, du temps et des ressources aux technologies énergétiques écologiques, la Colombie-Britannique pourrait agir à titre de chef de file dans ce domaine. Les intervenants ont précisé que les investissements gouvernementaux et privés dans les activités pétrolières et gazières extracôtières vont à l'encontre de l'engagement du gouvernement en rapport avec le Protocole de Kyoto, car ils provoquent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et découragent l'investissement dans des sources énergétiques de remplacement comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice, les microcentrales hydroélectriques et l'énergie géothermique.

« Je crois que le pétrole et le gaz sont désuets. Il s'agirait d'un investissement d'envergure dans un secteur d'activité en déclin. Si, en tant que société, nous effectuons un investissement de la sorte, je crois

qu'il serait préférable de favoriser un secteur d'activité en plein essor, soit celui des énergies de remplacement. Quelle capacité de biocarburant pourrions-nous obtenir si nous réalisions un énorme investissement de 'seulement' un milliard de dollars? Qu'en est-il de l'hydrogène et de l'énergie éolienne? Attaquons-nous plutôt à l'énergie écologique et laissons de côté ces combustibles désuets. »
(volume 20 des transcriptions d'audience, page 237, lignes 8-21) [traduction libre]

Bon nombre d'intervenants ont précisé que la conclusion du rapport de la Société royale du Canada, selon laquelle il n'y avait aucune raison scientifique de maintenir le moratoire, n'était pas valable en raison de ses lacunes sur le plan de l'information. On a également indiqué qu'il aurait fallu que le rapport de la Société aborde le changement climatique et ses effets, ce qui n'a pas été le cas. Il soulignait la faible probabilité d'un déversement pétrolier et il a omis d'envisager les conséquences d'une telle situation dans l'évaluation des risques. On a avancé que le rapport de la Société portait peu d'attention aux modes de circulation dans le bassin de la Reine-Charlotte, si on tient compte de son importance en cas de déversement pétrolier.

Opinions des tenants de la levée

Les intervenants estimaient que le milieu côtier de la Colombie-Britannique est magnifique et unique et ils ont reconnu que les électeurs se préoccupent de cet environnement. Ils ont convenu que des mesures de protection sont nécessaires à cet égard. Ces intervenants ont précisé que le moratoire de 1972 visait la circulation des navires pétroliers et qu'il a été renouvelé en 1989 en raison des deux déversements pétroliers qui n'avaient aucun rapport avec les activités pétrolières et gazières extracôtières.

Les tenants de la levée du moratoire ont mentionné les avancées technologiques considérables de l'industrie extracôtière qui ont eu lieu au fil des ans et les nombreuses activités extracôtières sans danger et fructueuses qui ont été réalisées ailleurs, y compris à des endroits où les conditions météorologiques sont plus difficiles que dans la région de la Reine-Charlotte. On a présenté l'expérience acquise sur place au détroit de Cook, en Alaska, où se trouvent en ce moment 15 plates-formes extracôtières : les solides antécédents de l'industrie quant à la réduction au minimum des déversements pétroliers malgré les tremblements de terre et les banquises présentes dans le détroit; les mesures en cas d'urgence destinées à faire face aux déversements possibles et l'aménagement en 1994 de la plate-forme à déversement nul et qui est le symbole de la toute nouvelle technologie.

Ces participants étaient d'accord, de façon générale, avec le rapport de la Société royale du Canada et le rapport de 2002 de la Revue des sciences, qui ont été décrits par un ancien chancelier d'université comme le produit de spécialistes chevronnés et bien informés. Ils ont reconnu qu'il y a des lacunes importantes quant aux connaissances scientifiques et ils ont avancé que la levée du moratoire constitue la meilleure façon de combler ces lacunes, de cerner les questions environnementales en réalisant des évaluations et de se procurer des renseignements sur l'emplacement, la nature et la quantité potentielle des ressources pétrolières et gazières. Un scientifique universitaire chevronné a indiqué que, selon lui, le moratoire était une « bêtise » et qu'il n'accomplit rien de bon mais cause beaucoup de torts. Il empêche la réalisation de travaux

scientifiques destinés à combler les lacunes au chapitre de l'information. Les questions qui méritent une attention ont trait aux étapes menant aux activités pétrolières et gazières, comme la décision au sujet de la réalisation de relevés sismiques. Un mécanisme réglementaire solide permettrait de régler ces questions et d'interrompre les activités si la réponse est « non ». À cet égard, il devient crucial de reconstituer une capacité scientifique et réglementaire au sein des gouvernements provinciaux et fédéral.

Ces participants appuieraient d'autres conditions préalables définies par l'industrie et les Premières nations, par exemple la négociation d'un accord juste et équitable avec les Premières nations, l'élaboration d'un cadre de partage des recettes, la création d'arrangements fiscaux et la définition des zones vulnérables.

« La décision quant à la levée ou au maintien du moratoire doit se fonder principalement sur les résultats d'une enquête scientifique et technologique incisive appuyée par un mécanisme réglementaire complet. À ce jour, les analyses scientifiques indépendantes qui ont été réalisées par des personnes compétentes n'ont pas démontré la nécessité de maintenir le moratoire. »
(volume 19 des transcriptions d'audience, page 205, lignes 1-6) [traduction libre]

Changement climatique

Plusieurs intervenants ont discuté des gaz à effet de serre, du changement climatique et des sources d'énergie de remplacement. Une personne a convenu que le Protocole de Kyoto est sensé sur le plan de l'orientation et plusieurs estimaient que nous devons passer à des sources d'énergie de remplacement. Toutefois, la réduction des gaz à effet de serre se fait principalement à l'étape de la consommation et on a avancé qu'il convient de s'attaquer à ces émissions à cette étape plutôt qu'à l'étape de la production. Un autre point de vue exprimé avait trait au fait que la quantité d'hydrocarbures qui serait ajoutée aux réserves mondiales suite à l'exploitation extracôtière en Colombie-Britannique serait infime et n'aurait sans doute aucune incidence sur le passage inévitable des hydrocarbures aux énergies de remplacement.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

La préoccupation sociale prépondérante exprimée avait trait aux Premières nations. On a précisé que nous (autrement dit les personnes ne faisant pas partie des Premières nations) avons désorganisé leurs vies depuis trop longtemps et qu'il est maintenant temps d'écouter les Autochtones, qui s'opposent activement à la levée du moratoire afin de protéger leur économie traditionnelle et moderne. On a indiqué que le moratoire ne peut pas être levé tant que les négociations et les revendications n'ont pas été réglées de manière honorable. Les Premières nations doivent recevoir un financement afin de pouvoir participer à part entière aux discussions sur le moratoire, y compris à la collecte de données pertinentes fondamentales.

En ce qui concerne les préoccupations économiques, on a précisé que la motivation quant à la levée du moratoire provenait des gouvernements, et non de l'industrie, et que s'il était levé,

les contribuables devraient assumer le coût des allègements fiscaux et des redevances, des audiences environnementales, des programmes de formation, des subventions pour le développement de projets, des cycles d'expansion et de ralentissement et des dommages découlant des déversements qui ne sont pas pris en compte par les polices d'assurance existantes. Quelques emplois seraient créés en Colombie-Britannique, la plupart d'entre eux dans un avenir lointain et pas dans les collectivités côtières. Les faibles avantages économiques seraient concentrés dans les zones urbaines. On a avancé que les activités pétrolières et gazières extracôtières pourraient éliminer des emplois dans les secteurs de la pêche commerciale et touristique, et de l'écotourisme.

« En bref, le Parti vert du Canada s'oppose férocement à la levée du moratoire. Il s'agit d'une voie sans issue pour la Colombie-Britannique et le Canada : aucun emploi à long terme et aucun avantage économique véritable. Il est trop risqué de forer dans une zone propice aux tremblements de terre et où la mer est orageuse. De telles activités seraient bénéfiques pour la surconsommation des États-Unis, mais elles n'aideraient nullement le Canada. Nous risquons de manquer l'occasion de créer de véritables emplois, d'assurer la conservation des ressources et de favoriser l'exploitation des énergies renouvelables. Une exploitation pétrolière et gazière entraînerait un recul quant à l'investissement dans le développement des collectivités rurales de la Colombie-Britannique. »
(volume 19 des transcriptions d'audience, page 162, lignes 10-21) [traduction libre]

Opinions des tenants de la levée

Plusieurs intervenants ont fait la corrélation entre les attentes au sujet des recettes des ressources pétrolières et gazières et les besoins, d'un côté, des jeunes en matière de formation afin qu'ils ne quittent pas la région et, d'un autre côté, d'une population vieillissante qui a besoin de soins de santé. On a précisé que les activités pétrolières et gazières extracôtières offrent l'espoir de retombées importantes dont on a désespérément besoin pour contribuer à répondre aux demandes et aux besoins des Britanno-Colombiens en matière de services sociaux, de routes, de ponts, d'éducation supérieure et de soins pour les personnes handicapées.

Sur le plan économique, il a été mentionné que la levée du moratoire renforcerait la construction navale et la réparation de navires dans la région; aiderait à augmenter le nombre de marins chevronnés; et offrirait l'occasion aux collectivités axées sur les ressources de générer de nouvelles industries, de nouvelles technologies et, ce qui est peut-être plus important encore, des emplois. À cet effet, l'élaboration d'une stratégie de formation portant sur le large éventail de qualifications requises pour l'exploration extracôtière devrait être l'une des premières étapes pour le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Un représentant de Port Alberni a mentionné les résultats extrêmement positifs obtenus par l'industrie pétrolière et gazière extracôtière de la fin des années 60 jusqu'au début des années 70, et il s'est dit rassuré que l'industrie dispose du savoir-faire nécessaire dans bien des domaines pour pouvoir œuvrer de manière fructueuse. Il a précisé qu'à l'époque, le plus grand appareil de forage extracôtier au monde avait été construit à Victoria à la fin des années 60.

Quant à la côte Est, un intervenant ayant acquis de l'expérience sur place a indiqué que les fournisseurs locaux peuvent effectuer 20 à 25 % des travaux à l'étape du développement des projets extracôtiers et, qu'à Terre-Neuve, 80 % de ces contrats leur sont adjugés. On a avancé que des risques connus prévalent quant aux activités extracôtières, mais qu'ils sont faibles. Toutefois, la perte de possibilités économiques constitue également un risque, particulièrement pour les collectivités côtières qui souffrent de chômage et de l'exode de leur population. On a demandé d'accorder à la Colombie-Britannique la possibilité d'envisager des projets extracôtiers, en reconnaissant qu'il n'y a aucune garantie qu'une industrie fructueuse voie le jour.

« Si nous pouvons exécuter des activités de la sorte, dans le Canada Atlantique, dans l'Arctique, dans la mer de Beaufort, dans les Grands Lacs, si nous pouvons procéder ainsi au Canada et si ces activités peuvent avoir lieu partout au monde, de manière relativement exemplaire, comment une personne pourrait-elle raisonnablement prétendre qu'on devrait nous refuser la possibilité de faire enquête à ce sujet sur la côte Ouest? Comment pourrait-on raisonnablement refuser aux Britanno-Colombiens la possibilité d'exploiter les ressources de manière intelligente et écologique afin de procurer des avantages non seulement en Colombie-Britannique mais, sans nul doute, pour le reste du Canada? La Colombie-Britannique est une province qui est habituellement laissée pour compte et il serait insensé de ne pas se pencher sur cette question. »
(volume 20 des transcriptions d'audience, page 116, lignes 28-30 et page 117, lignes 1-15) [traduction libre]

Participants qui n'ont pas pris position au sujet du moratoire

Un représentant de Parcs Canada a communiqué des renseignements au sujet du Programme des aires marines nationales de conservation de l'Agence et il a formulé des conseils au sujet des questions pertinentes concernant le volet évaluation environnementale de l'examen public.

2.3.3 Communications écrites par des habitants de ces régions

Le Comité a reçu 2 379 communications écrites de participants d'autres collectivités côtières. De plus, 176 de ces participants ont pris part aux audiences de Vancouver et de Victoria. Au total, le Comité a entendu les opinions et a reçu des communications écrites d'environ 2 430 participants.

Parmi ceux-ci, 125 ont recouru à plus d'une méthode, mais ils n'ont été pris en compte qu'une seule fois.

Résumé

Environ 1 861 participants parmi ceux qui ont pris part uniquement en présentant une communication écrite souhaitaient maintenir le moratoire, tandis que 393 désiraient sa levée. La plupart des communications écrites étaient en général courtes et une faible proportion ne précisait pas les raisons appuyant les opinions exprimées.

Il y a eu 1 152 votes et pétitions en faveur du maintien du moratoire et 13 pour sa levée.

Intérêts et préoccupations

Les tenants du maintien du moratoire ont souligné le fait que la côte de la région de la Reine-Charlotte est vierge et qu'il s'agit de l'une des dernières régions de ce type au monde. Ils souhaitent la protéger et ne pas augmenter les éléments de stress imposés à la pêche ou restreindre la croissance possible du tourisme. Les participants estiment que le Canada a la possibilité de se hisser au rang de chef de file mondial dans le domaine du développement des énergies de remplacement plutôt que d'entreprendre des activités pétrolières et gazières. Plusieurs participants estimaient que le moratoire doit être maintenu tant que l'on n'a pas réalisé toutes les études nécessaires et que l'on ne dispose pas de garanties sûres selon lesquelles aucun incident fâcheux ne surviendra. Certains des ces participants se préoccupent du fait que les activités pétrolières et gazières extracôtières sont incompatibles avec l'engagement pris par le Canada en vertu du Protocole de Kyoto.

Un certain nombre de tenants de la levée du moratoire souhaitaient déterminer le potentiel des ressources pétrolières et gazières. On a avancé que le pétrole et le gaz offrent tout un éventail de nouvelles possibilités et bien qu'ils ne constituent pas un remède universel pour la région, ils pourraient tout de même contribuer de façon importante à l'économie.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

La plupart des participants ont formulé des réserves quant à la prospection sismique, aux boues de forage toxiques, à la pollution et aux déversements associés aux activités pétrolières et gazières extracôtières qui nuisent au milieu marin, particulièrement les poissons et les baleines. Les participants estimaient que le risque de déversements ou d'éruption serait élevé, car il s'agit d'une zone propice aux tremblements de terre et, sans compter que les conditions météorologiques et les marées transporteraient les déversements jusqu'aux côtes. Plusieurs participants ont émis des réserves au sujet des gaz à effet de serre associés à l'exploration et à la production. On a également exprimé des préoccupations au sujet des incidences du changement climatique sur les écosystèmes marins et autres, et sur le fait que le changement climatique pourrait empirer les conditions météorologiques qui influeraient sur les activités pétrolières et gazières extracôtières.

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée du moratoire ont avancé que la technologie a progressé depuis la mise en place du moratoire et que les activités réalisées le long de la côte Est du Canada et à d'autres endroits au monde démontrent que les activités pétrolières et gazières extracôtières peuvent se dérouler en toute sécurité et sans nuire à l'environnement.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

On a précisé qu'étant donné les spécialisations requises pour pouvoir travailler aux activités extracôtières, la plupart des emplois seraient accordés à des personnes autres que celles des collectivités côtières. La possibilité d'effets négatifs sur les pêches, le tourisme et la possibilité de croissance de celui-ci, ainsi que sur le mode de vie traditionnel a constitué les raisons les plus souvent évoquées pour le maintien du moratoire. On a avancé que le PIB du tourisme était de 72 % de celui de l'industrie forestière. Une chambre de commerce de l'île de Vancouver a dit souhaiter que le moratoire soit maintenu afin de protéger l'industrie touristique de sa collectivité, en pleine croissance.

Un participant a exprimé une opinion, qui est également mentionnée dans d'autres communications écrites, selon laquelle il y a deux mondes différents, soit celui du flux et du reflux des marées et celui des gratte-ciel, et que les questions restreintes posées dans le cadre du processus d'examen public ne tenaient pas compte de la fierté et du respect des collectivités ou du respect des lieux.

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée du moratoire ont indiqué que les collectivités et la province de Colombie-Britannique ont besoin des possibilités économiques et des emplois qui découleraient des activités pétrolières et gazières extracôtières, et certains d'entre eux ont demandé que le moratoire soit levé pour toute la côte de la Colombie-Britannique. Les participants se préoccupent du dépérissement des collectivités côtières et on a indiqué qu'on devait s'attaquer à l'exode de la population de la partie Nord de l'île de Vancouver avant qu'il ne soit trop tard pour remédier à la situation. Plusieurs participants ont mentionné qu'on devait veiller à ce que les collectivités et la province de Colombie-Britannique retirent des avantages des activités pétrolières et gazières extracôtières; une personne a avancé que la Colombie-Britannique devait contrôler les investissements afin d'en tirer des avantages et d'attirer d'autres entreprises.

2.4 Communications écrites d'autres collectivités de la Colombie-Britannique

Le Comité a reçu 446 communications écrites de participants d'autres collectivités de la Colombie-Britannique.

Trois participants ont exprimé leur opinion de plus d'une façon, mais chacun d'eux n'a été compté qu'une seule fois.

Résumé

Quelque 253 participants d'autres collectivités de la Colombie-Britannique souhaitaient maintenir le moratoire, tandis que 191 participants voulaient le lever. Deux participants n'ont exprimé aucune opinion. Les communications écrites comportaient en général quelques phrases ou moins d'une page, et seulement quelques-unes ne mentionnaient pas la raison appuyant le point de vue exprimé.

Il y a eu 143 votes et pétitions en faveur du maintien du moratoire et 32 pour la levée de celui-ci.

Intérêts et préoccupations

Les tenants du maintien du moratoire accordent de l'importance à la beauté de la côte de la Colombie-Britannique et ils ont exprimé le souhait que cette zone soit réservée à la jouissance des générations futures. Bon nombre des participants se préoccupaient des incidences environnementales possibles des activités pétrolières et gazières extracôtières. La plupart des tenants au maintien du moratoire ont indiqué qu'il était préférable que les gouvernements et les collectivités mettent l'accent sur les énergies de remplacement plutôt que sur les activités pétrolières et gazières.

Les intérêts des tenants de la levée du moratoire de ces régions avaient trait notamment à l'atténuation du repli économique des collectivités côtières. Les avantages économiques et les emplois associés aux activités pétrolières et gazières extracôtières constituaient les raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier la levée du moratoire.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

Opinions des tenants du maintien

On a exprimé des préoccupations quant aux dangers et aux risques pour l'environnement. Les participants ont soulevé des points au sujet des dommages à un environnement unique et à la biodiversité pendant toutes les phases des activités pétrolières et gazières extracôtières, en premier lieu les dommages aux espèces aquatiques, aux poissons et aux mammifères marins, particulièrement les baleines, qui découleraient de la prospection sismique.

Un organisme écologique international qui comporte des membres en Colombie-Britannique, a souligné l'importance d'établir des zones protégées avant d'envisager le maintien ou la levée du moratoire.

Les participants ont précisé qu'il se produirait un dégagement de boues de forage toxiques ainsi que des écoulements et des déversements constants. Ils s'inquiètent de l'émission de gaz à effet de serre découlant de la production et de l'utilisation de pétrole et de gaz extracôtiers. Certaines personnes ont soulevé la question du nettoyage final après la fin de la production. Selon plusieurs participants, des déversements ou des éruptions catastrophiques seraient inévitables en raison du lieu où les éventuelles activités seraient exécutées sur le littoral, du fait qu'elles seraient effectuées dans une zone propice aux tremblements de terre, et des incidences des conditions météorologiques, des marées et des courants difficiles qui entraîneraient les déversements jusqu'à la côte, en plus de l'erreur humaine.

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée du moratoire ont avancé que d'après les réussites technologiques et l'expérience acquise à d'autres endroits, y compris au large de la côte Est du Canada et en Alaska, on dispose de connaissances et d'une expérience suffisantes pour protéger l'environnement. Certains de ces participants ont cité les performances quant à ces activités en précisant qu'elles démontrent qu'il n'y aurait qu'une incidence minime ou nulle sur l'environnement.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Opinions des tenants du maintien

Les participants estimaient que peu ou pas d'emplois seraient créés au niveau local, en raison de la nature très spécialisée du travail. Ils prétendent que tout avantage serait éclipsé par le risque et les dommages à l'environnement. Ils ont également indiqué que, selon eux, tout gain réalisé serait de courte durée et qu'il y aurait des pertes sociales et économiques à long terme en raison du coût environnemental qui n'a pas été correctement pris en compte. Parmi ces questions figuraient la perte d'industries durables comme l'écotourisme ou la mise en péril du travail qui a été mis en marche pour le rétablissement des pêches.

Opinions des tenants de la levée

Les tenants de la levée du moratoire ont signalé la perte d'emplois dans des secteurs traditionnels, l'expérience transférable que certains Britanno-Colombiens ont déjà quant à des activités extracôtières réalisées ailleurs et les avantages que la côte Est, l'Alaska et la Norvège ont retiré des activités pétrolières et gazières extracôtières. Certains participants ont avancé que les Britanno-Colombiens avaient droit aux mêmes possibilités que les résidents de la côte Est. Plusieurs participants ont donné leur appui conditionnel, pourvu qu'on aborde le sujet des avantages pour les collectivités locales. D'autres estimaient que les recettes pour la province devaient servir à appuyer les soins de santé gouvernementaux, l'éducation et d'autres services, en plus de réduire de façon générale les impôts.

2.5 Premières nations

Le résumé ci-après vise à synthétiser ce qui, de l'avis du Comité, ont été les points de vue saillants exprimés par les intervenants pour le compte des Premières nations. Le Comité a également entendu des organismes des Premières nations et des personnes se disant membres de Premières nations. Les opinions de ces trois groupes de participants sont indiquées dans les résumés précédents.

Résumé

Toutes les Premières nations de la région de la Reine-Charlotte qui ont participé souhaitaient maintenir le moratoire, tout comme cela a été le cas à la table de négociation du traité des Nuu-chah-nulth.

Leurs positions avaient trait au maintien indéfini du moratoire, au maintien du moratoire actuel et au remplacement du processus d'examen du moratoire.

Deux Premières nations d'autres zones côtières de la Colombie-Britannique étaient en faveur de la levée du moratoire. Une de celles-ci souhaitait que le moratoire soit levé pour toute la côte de la Colombie-Britannique.

Région de la Reine-Charlotte

Opinions des tenants du maintien

Toutes les Premières nations de la région de la Reine-Charlotte qui ont participé ont indiqué sans réserve que le moratoire devait être maintenu.

Les Premières nations de la région de la Reine-Charlotte qui ont participé sont les suivantes : Nation des Tsimshian; Première nation des Gitxaala; Première nation des Nuxalk; Première nation des 'Namgis; Première nation des Kwakiutl; les Premières nations du littoral (association des Premières nations de la côte centre Nord de la Colombie-Britannique et de Haïda Gwaii, qui comprend la nation des Wuikinuxv, la nation des Heiltsuk, Kitasoo Xai'Xais, Gitga'at, la nation des Haisla, Metlakatla, Old Massett, Skidegate et le Conseil de la nation des Haïdas); la bande Lax Kw'alaams et l'Allied Tsimshian Tribes Association.

Les principales préoccupations des Premières nations de la région de la Reine-Charlotte sont les suivantes : la préservation d'une culture et d'un mode de vie qui sont tributaires de la santé des océans; l'autosuffisance économique par le recours à des ressources traditionnelles et

durables; le risque environnemental élevé des activités pétrolières et gazières extracôtières; l'incidence éventuelle sur les droits d'une décision concernant la levée du moratoire et les pertes répétées quant aux ressources naturelles, particulièrement les ressources marines, qui découlent des politiques et pratiques fédérales et provinciales non durables en matière de gestion. Au nombre des préoccupations mentionnées : l'importance du rétablissement des ressources en saumon décimées et d'autres ressources halieutiques par la restauration de l'habitat et d'autres moyens; la nécessité de s'attaquer au peu de participation de la part des Premières nations aux principales industries de pêche de la Colombie-Britannique; l'accès aux ressources naturelles en vertu d'un mécanisme de gestion conjoint; le peu d'avantages économiques que les petites collectivités côtières retirent des activités pétrolières et gazières extracôtières; l'incapacité des comités d'examen actuels et passés de prendre en compte les commentaires des Premières nations; la nécessité pour elles de prendre leurs propres décisions au sujet des ressources marines et le besoin d'un nouveau processus d'examen de la décision au sujet du moratoire, qui accorderait une attention particulière aux besoins en information, au financement connexe, à la participation des Premières nations et à la prise de décisions.

Le président de la nation des Tsimshian a précisé que le moratoire fédéral devrait demeurer en place si les Premières nations sont exclues du processus décisionnel. On a également indiqué qu'elles appuient le processus d'examen, mais que celui-ci doit englober les Premières nations, favoriser la collaboration avec celles-ci dans la région de la Reine-Charlotte, disposer d'un financement adéquat et se pencher sur les questions de cogestion et de réglementation en prévoyant des délais réalistes pour la planification, la recherche et l'éducation.

La position exprimée à la réunion de la communauté et des représentants héréditaires de la Première nation des Gitxaala précisait que ceux-ci s'opposent à la levée du moratoire fédéral et qu'ils maintiendront leur moratoire sur les activités pétrolières et gazières extracôtières jusqu'à ce qu'eux et d'autres Premières nations directement touchées par les activités pétrolières et gazières extracôtières aient reçu des fonds suffisants pour recueillir leur propre information et pour faire preuve de diligence raisonnable quant à la collecte de renseignements, ce qui leur permettra de prendre une décision éclairée.

Le chef du conseil de bande de la nation des Nuxalk a précisé que le moratoire leur appartenait et qu'il n'allait pas être levé. Ils n'étaient pas été impressionnés par le processus d'examen et ils estimaient qu'il aurait fallu qu'une Première nation fasse partie du Comité d'examen public. On a précisé que sans entente au sujet de la compétence et de la propriété des terres, de l'eau et des ressources, aucune Première nation, y compris la leur, ne peut envisager la réalisation d'activités pétrolières et gazières extracôtières.

Un chef de la Première nation des 'Namgis a précisé qu'ils s'opposent sans réserve à la levée du moratoire. Il a également indiqué que le Conseil tribal Musgamagw-Tsawataineuk, dont la Première nation des 'Namgis fait partie, s'oppose fortement à la levée du moratoire. Le Conseil tribal Musgamagw-Tsawataineuk comporte également parmi ses membres la Première nation des Tsawataineuk de l'inlet Kingcome, la Première nation des Kwicksutaineuk/Ah-Kwa-Mish de Gilford et de Wakeman Sound et la Première nation des Kwa-wa-aneuk. Il a également mentionné que les 'Namgis appartiennent aussi au Groupe du traité Winalagalis, dont les membres s'opposent à la levée du moratoire.

Deux membres de la bande des Kwakiutl, dont un est conseiller de bande, ont précisé qu'ils s'opposent à la levée du moratoire. Les deux intervenants ont exprimé des réserves au sujet de questions comme le risque environnemental des déversements de pétrole et de la prospection sismique, ainsi que le fait que leurs populations ont besoin d'emplois. On a indiqué que toute décision au sujet du moratoire exigerait un consentement de la part de leurs populations.

Le directeur exécutif des Premières nations du littoral, une association des Premières nations et des collectivités des Premières nations de la côte centre Nord de la Colombie-Britannique et de Haïda Gwaii, a communiqué au Comité les conclusions d'un rapport demandé par eux, qui appuyait leur position selon laquelle le moratoire doit être maintenu pour le moment. Ils ont demandé que le processus d'examen actuel soit entièrement revu afin d'élaborer un processus décisionnel commun aux Premières nations, et aux gouvernements fédéral et provincial. Ils ont précisé que ce sont eux qui vont avoir à subir les répercussions, le cas échéant, des activités pétrolières et gazières sur la côte. Étant donné que les Premières nations ont été reconnues en vue de négociations entre gouvernements en Colombie-Britannique, elles ont manifesté, en 2003, un intérêt quant à la tenue conjointe d'un processus de consultation avec le gouvernement fédéral et que, après avoir décrit une méthode de collaboration en vue de la mise sur pied du Comité scientifique et du Comité d'examen public, elles ont été surprises que le gouvernement fédéral choisisse d'ignorer leur proposition. On a précisé que le processus d'examen fédéral est fondamentalement fautif et qu'il n'est pas crédible : c'est la raison pour laquelle leurs populations ne participent pas au processus. De plus, le processus de participation des Premières nations ne dispose pas de ressources suffisantes, d'un mandat clair et d'une démarche stratégique pour accomplir le travail.

La bande des Lax Kw'alaams et l'Allied Tsimshian Tribes Association ont insisté, dans une communication écrite, pour que le moratoire demeure en place et pour qu'un autre processus d'examen soit élaboré et mis en œuvre, processus auquel les Premières nations participeraient de façon significative. Elle a présenté des opinions selon lesquelles les processus d'examen provinciaux et fédéraux actuels et passés ne tiennent pas suffisamment compte des commentaires, des intérêts et des droits des Premières nations, et de leur statut à titre de gouvernement, que les membres du Comité d'examen fédéral et de la B.C. Offshore Oil and Gas Team sont clairement en faveur du développement de l'industrie et que les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas négocié de traités ni d'accords provisoires de partage des recettes et des compétences.

Autres régions côtières

Opinions des tenants du maintien

La Table de négociations du traité des Nuu-chah-nulth, a effectué une présentation au nom des Premières nations d'autres régions côtières de la Colombie-Britannique qu'elle représente, soit les Ahousat, les Ehattesaht, les Hesquiaht, les Mowachahl/Muchalaht, les Nuchatlaht, les Tla-o-qui-aht et les Tseshaht. Ces personnes ont précisé qu'elles respectent la compétence des Haïdas et des Tsimshian dans leurs territoires dans le bassin de la Reine-Charlotte. Toutefois, en vertu de leur principe d'interdépendance, elles doivent indiquer leur appui en faveur du maintien du moratoire. Elles ont exprimé des préoccupations au sujet de la protection de la migration anadrome du saumon, du hareng et de l'eulakane, qui retournent chaque année aux rivières côtières de la Colombie-Britannique depuis la région de la Reine-Charlotte.

Opinions des tenants de la levée

Un représentant parlant pour le compte des chefs héréditaires de la Première nation des Huu-ay-aht, et de leur conseil et de ses membres élus, a appuyé la levée du moratoire. Il a exprimé l'opinion voulant que le processus d'examen fédéral n'envisage pas de lever le moratoire pour une partie seulement de la côte et qu'on devrait plutôt songer à l'ensemble de la côte, en raison du principe d'interdépendance que leur nation et les autres Premières nations reconnaissent dans le cadre de leur culture. Ces personnes ont proposé une convention tripartite dans le cadre d'un Accord du Pacifique, pourvu que leurs membres puissent prendre une décision éclairée.

Le premier dirigeant du Conseil tribal des Naut'sa mawt a indiqué, pour le compte de celui-ci, qu'il appuyait la levée du moratoire afin qu'on puisse déterminer la véritable ampleur des ressources. Selon lui, les résultats du rapport de la Société royale du Canada indiquaient qu'il n'y a aucune raison valable de maintenir le moratoire.

2.6 Gouvernement de la Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a effectué des présentations aux audiences qui ont eu lieu à Prince Rupert le 15 avril 2004, à Victoria le 15 mai 2004 et à Vancouver le 18 mai 2004. Il a présenté diverses communications écrites afin d'appuyer son point de vue, y compris des documents et des rapports (actuels et passés) préparés par d'autres instances. Afin de faciliter la tâche des lecteurs, le Comité a réuni les principales opinions exprimées par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Résumé

Le gouvernement de la Colombie-Britannique appuie la levée du moratoire imposé aux activités pétrolières et gazières extracôtières le long de la côte de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a souligné le rôle important que l'industrie pétrolière et gazière joue déjà en Colombie-Britannique et l'apport considérable de celle-ci à l'économie et au budget provincial. On a également souligné le fait que l'on aura besoin de combustibles fossiles pendant encore des dizaines d'années et que l'économie basée sur l'hydrogène sera tributaire des combustibles fossiles à titre de matière de base. L'orientation stratégique du gouvernement de la Colombie-Britannique porte sur une exploitation responsable des ressources pétrolières et gazières extracôtières.

« Une industrie pétrolière et gazière extracôtière pourrait avoir des avantages publics considérables : des recettes pour le gouvernement qui pourraient aider les soins de santé, l'éducation et d'autres services publics cruciaux; des emplois et de la formation dans les secteurs énergétique, océanique et marin et des services associés à l'exploitation extracôtière, des possibilités pour les entreprises locales et provinciales quant aux industries des approvisionnements et des services; l'expansion des secteurs de la recherche, du développement et de l'éducation en Colombie-Britannique; la croissance des industries de l'énergie et de la technologie (exemple : raffinage du pétrole, usines pétrochimiques, robotique évoluée

et génie); investissements dans les ports, les aéroports, la marine marchande, les pipelines, les télécommunications et d'autres infrastructures, augmentation des exportations de biens et de services; avantages indirects et conséquents des dépenses, à même leurs revenus, des entreprises et des travailleurs en rapport avec les activités extracôtières et, bien entendu, une plus grande sécurité quant à l'approvisionnement. » (volume 4 des transcriptions d'audience, page 78, lignes 18-30, et page 79, lignes 1-3.) [traduction libre]

Intérêts et préoccupations

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé un plan complet visant le début des activités d'exploration d'ici 2010 et qui porte sur les points suivants :

- la collaboration avec les Premières nations, les collectivités côtières et les principales parties intéressées afin de cerner les préoccupations et de trouver des solutions;
- l'élaboration d'options en vue d'un mécanisme exhaustif de gestion et de réglementation;
- la collaboration avec le gouvernement du Canada afin de faire progresser les connaissances scientifiques au sujet des activités extracôtières en Colombie-Britannique et de mettre ces connaissances davantage à la disposition du public.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a précisé qu'il a déployé, par l'entremise de son B.C. Offshore Oil and Gas Team, d'énormes efforts afin de mettre en œuvre le premier élément de ce plan, dont leur site Web, des présentations, des conférences, des missions chargées de recueillir des faits, un guide de sensibilisation et l'offre d'un financement aux groupes des Premières nations, des pêches et du développement économique en vue de la recherche et de la distribution d'information.

En ce qui concerne l'offre d'information au public au sujet des activités pétrolières et gazières extracôtières et les moratoires connexes, le gouvernement de la Colombie-Britannique estime qu'il y a deux volets d'information se rapportant à l'exploitation extracôtière : les renseignements généraux sur l'exploration et l'exploitation, y compris l'expérience d'autres compétences, qui permettent au public d'avoir une compréhension fondamentale, et des renseignements particuliers sur les questions d'intérêt comme les pêches, l'activité sismique et le mécanisme de réglementation, ainsi que les renseignements détaillés qui seraient nécessaires pour respecter les exigences réglementaires futures en rapport avec l'autorisation d'une activité particulière.

Au sujet de l'information détaillée, le gouvernement de la Colombie-Britannique estime qu'on a besoin d'un mécanisme de réglementation et de gestion de sorte que les spécialistes puissent transmettre ces renseignements détaillés aux responsables d'une activité particulière ou d'une proposition portant sur un emplacement particulier. Il importe de faire la distinction entre la quantité de renseignements nécessaire pour en arriver à une décision sur le moratoire et la quantité accrue de renseignements dont on a besoin pour évaluer une proposition d'exécution d'une activité particulière.

« Les mécanismes réglementaires et de gestion actuels, à l'échelle mondiale et nationale, démontrent clairement, selon nous, que les activités extracôtières peuvent être correctement gérées, contrôlées et mises en vigueur, et que les processus de demande ont en effet trait aux renseignements détaillés, techniques et souvent complexes dont on peut avoir besoin pour pouvoir approuver, refuser ou modifier une activité particulière. Les responsables des activités des sociétés et les organismes publics font également appel dans une importante mesure à des spécialistes de divers types pour disposer des faits sur lesquels ils peuvent fonder leurs décisions. »

(volume 20 des transcriptions d'audience, page 18, lignes 24-30, et page 19, lignes 1 et 7) [traduction libre]

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a précisé qu'il sera essentiel de tenir des consultations communautaires en vue de la prise de décisions après le moratoire. L'expérience du Cook Inlet Citizens Advisory Council a été présentée à titre de processus que la Colombie-Britannique doit examiner pour l'établissement d'un système de consultation.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime par ailleurs que le moratoire doit être levé en entier et non en partie ou de manière graduelle, afin que les travaux scientifiques, visant à combler les lacunes au chapitre des connaissances, et les recherches puissent être effectuées de manière coordonnée et en collaboration avec le gouvernement du Canada. On a précisé que le financement scientifique est très difficile à obtenir et que, s'il n'y a pas de possibilité de retombée ou d'une activité (par exemple une exploitation extracôtière), l'investissement de l'industrie n'aura pas lieu. Un responsable de la province a indiqué que des hauts fonctionnaires fédéraux ont à plusieurs reprises mentionné à des fonctionnaires de la Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral ne va pas procéder seul ou avec le gouvernement de la Colombie-Britannique dans le cadre d'un exercice scientifique se rapportant à l'exploitation extracôtière, tant que le moratoire n'aura pas été levé.

En ce qui concerne la politique en matière d'emplois et d'avantages, le gouvernement de la Colombie-Britannique a précisé qu'on envisage ces questions dans le cadre de la conception d'un mécanisme de redevances fiscales et de réglementation, qui peut être élaboré de bien des façons différentes. Par ailleurs, la conception d'un mécanisme s'articulant autour des emplois plutôt que de redevances pour la Colombie-Britannique, ou vice versa, exigerait que des consultations soient menées auprès des Britanno-Colombiens et du gouvernement du Canada.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime que si le moratoire était levé, rien ne serait changé du point de vue juridique, car les moratoires sont des questions de politique plutôt que de science. Bien que des mécanismes juridiques en place permettraient à l'industrie pétrolière et gazière d'exécuter des activités extracôtières, il est probable que les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique envisagent de négocier un accord, car on doit régler l'incertitude quant à la propriété et la compétence au sujet des éléments extracôtiers, les questions touchant les Premières nations, le cadre juridique pour l'attribution

de droits et la mise au point des processus d'examen et d'évaluation de projet. De plus, il devrait y avoir une reconnaissance politique de la part des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, qui pourrait prendre la forme d'un accord semblable aux accords sur les activités extracôtières de la côte Est.

« En bref, la conclusion stipule qu'il s'agit d'un processus viable, tant du point de vue pétrolier et gazier que du point de vue de l'évaluation environnementale, sociale et économique, en principe. Toutefois, on doit prendre en compte certains éléments évidents dont le plus important nous ramène au niveau des politiques, plus particulièrement à la compréhension intergouvernementale et aux questions touchant les Premières nations. »
(volume 22 des transcriptions d'audience, page 120, lignes 27-30, et page 121, lignes 1-4) [traduction libre]

En ce qui a trait à une décision de politique au sujet de la levée ou du maintien du moratoire, la question pour les décideurs publics consiste à savoir si on dispose de suffisamment de renseignements sur les risques possibles par rapport aux avantages éventuels pour pouvoir lever le moratoire fédéral et aller de l'avant avec l'exploration extracôtière. Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime que la politique fédérale doit concorder avec celle des autres parties du Canada.

La province reconnaît que les questions de propriété et de compétence dépassent le cadre de référence du Comité. Toutefois, en reconnaissant qu'il s'agit là de questions à régler pour que l'on puisse aller de l'avant, on a convenu que la propriété du bassin de la Reine-Charlotte demeure une question de litige entre la Colombie-Britannique et le Canada et qu'en plus des questions non réglées en rapport avec les droits des Autochtones, plusieurs Premières nations côtières ont fait valoir leurs droits sur les zones côtières. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est en faveur d'une méthode de négociation avec le Canada semblable à celle adoptée dans le cadre des accords de l'Atlantique, qui exclut les questions de la propriété, et il estime qu'une démarche semblable peut être adoptée avec les Premières nations, en prévoyant un rôle dans le mécanisme de gestion et de réglementation, et le partage des avantages découlant de l'exploitation extracôtière.

Selon le gouvernement de la Colombie-Britannique, le moratoire a contribué aux lacunes sur le plan de l'information et il a empêché la réalisation des travaux de recherche nécessaires pour établir les incidences environnementales et socioéconomiques, et ce, en raison du peu d'intérêt manifesté par l'industrie, ce qui s'est traduit par des décisions de faible priorité quant à l'allocation budgétaire de la part du gouvernement fédéral. On a indiqué que les recherches extracôtières en Colombie-Britannique vont suivre les activités extracôtières, comme c'est le cas dans d'autres régions, par exemple en Norvège et à Terre-Neuve.

Opinions du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet des questions touchant les Premières nations

La province estime que le moratoire nuit considérablement à la capacité des Premières nations d'obtenir des réponses à leurs questions au sujet des incidences possibles des activités pétrolières et gazières extracôtières, car l'absence d'information fiable a restreint la capacité de

la province à transmettre des renseignements à des Premières nations particulières au sujet de leurs intérêts. La province a indiqué que bon nombre des préoccupations des Premières nations doivent être prises en compte par le gouvernement fédéral, mais qu'en raison du moratoire, il ne peut pas participer avec la province.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mentionné qu'il va continuer à collaborer avec les Premières nations conformément aux principes suivants :

- Les Premières nations profiteront des avantages qui découlent de l'exploitation extracôtière.
- Les Premières nations joueront un rôle dans la gestion et la réglementation de l'exploitation extracôtière.
- On remettra aux Premières nations des renseignements opportuns, objectifs et pertinents sur les risques et les avantages de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière.
- L'exploration et l'exploitation extracôtières auront lieu d'une façon qui réduit au minimum les incidences négatives sur les valeurs et les activités traditionnelles et les répercussions inévitables seront atténuées dans toute la mesure du possible.

Un représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique a précisé que si les Premières nations participent à part entière, que si elles et les gouvernements fédéral et provincial sont satisfaits du mécanisme réglementaire, du mécanisme fiscal et de redevances, du mécanisme d'évaluation environnementale et du système des avantages locaux, il n'est plus nécessaire de déterminer qui est propriétaire de la ressource.

Portée et nature des incidences environnementales possibles

D'après les études scientifiques réalisées à ce jour et de sa propre évaluation interne des risques et des avantages, le gouvernement de la Colombie-Britannique estime qu'on doit lever le moratoire afin de permettre la collecte de renseignements en vue de la définition et de l'évaluation de la ressource, de l'évaluation des risques environnementaux et de l'élaboration de mesures adéquates pour la gestion de ces risques.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a précisé qu'en l'absence d'une expérience réelle quant aux activités extracôtières en Colombie-Britannique, on doit présumer que les préoccupations exprimées au sujet de l'éventail des effets nuisibles pour l'environnement des activités pétrolières et gazières extracôtières sont hypothétiques et que l'expérience d'autres administrations a démontré que ces effets peuvent être gérés efficacement à l'aide de procédures réglementaires adéquates.

Pour relever les secteurs qui sont écologiquement vulnérables, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada sont en train d'élaborer une méthode de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de gestion des océans* du Canada, en utilisant une démarche intégrée qui équilibre les valeurs environnementales, sociales et économiques et qui vise à réduire au minimum les incidences négatives de ces valeurs.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique est d'accord avec le rapport de la SRC, qui énonce que les zones protégées doivent être délimitées le plus rapidement possible, mais il est

très difficile d'établir le rapport entre les activités pétrolières et gazières extracôtières et les autres valeurs, sans réaliser des activités d'exploration qui serviraient à déterminer à quel endroit les ressources pétrolières et gazières se trouvent véritablement.

En ce qui concerne le Protocole de Kyoto, le gouvernement de la Colombie-Britannique a affirmé que la Colombie-Britannique ne produit pas beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre et que l'on procède à des travaux afin de réduire la pollution. Il a précisé que, dans le cadre de la politique énergétique de la province, toute nouvelle production pour la B.C. Hydro doit provenir de sources renouvelables. Des projets hydroélectriques d'envergure sont en cours : déjà, 86 % de la production énergétique de la Colombie-Britannique est « écologique ». La province a financé des projets de recherche et développement sur les piles à combustibles.

Portée et nature des incidences socioéconomiques

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a précisé que des opinions très divergentes ont été exprimées au sujet des éventuelles répercussions socioéconomiques, les différences ayant principalement trait à la façon dont les collectivités locales vont retirer des avantages. Les incidences socioéconomiques des activités extracôtières, et de la distribution associée, seront selon lui tributaires de l'ampleur et de l'emplacement des ressources pétrolières et gazières commercialement exploitables ainsi que des règlements fiscaux et d'exploitation qui régissent le développement. D'après le gouvernement, ces incidences ne peuvent être évaluées correctement que dans le contexte de propositions particulières en matière d'activités extracôtières.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime que les avantages publics éventuels découlant d'une industrie pétrolière et gazière extracôtière sont trop importants pour que l'on puisse les passer sous silence, car les prévisions de l'offre et de la demande indiquent un besoin clair quant à de nouvelles ressources pétrolières et gazières, malgré la croissance des énergies écologiques. On a avancé que le besoin d'emplois de soutien familial et de sécurité quant à un approvisionnement en combustibles fossiles prime sur la nécessité de laisser la ressource à l'usage des générations futures.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'appuie pas les subventions et il n'envisage pas d'en offrir à l'industrie extracôtière.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'estime pas que l'ALENA constitue un obstacle aux programmes qui peuvent accorder la préférence ou favoriser les entreprises ou les possibilités locales. La province a précisé qu'elle a passé en revue l'ALENA et d'autres accords en rapport avec le commerce et que ceux-ci permettent un éventail considérable de mesures de politiques qui pourraient offrir de la latitude à la Colombie-Britannique et au Canada afin qu'on puisse assurer des avantages locaux importants si des conditions devaient être imposées pour les exploitations futures. Le gouvernement de la Colombie-Britannique reconnaît que certaines des dispositions concernant les avantages locaux seraient aujourd'hui contraires à l'ALENA, mais il a également précisé que ses avantages naturels découlant du fait que des entreprises de la Colombie-Britannique travaillent déjà à des projets extracôtiers un peu partout au monde, qu'il dispose de son propre mécanisme de réglementation côtier et qu'il peut compter sur des installations de formation et d'éducation de premier ordre, permettent de s'assurer que les entreprises locales et les habitants de l'endroit vont tirer avantage des activités extracôtières.

2.7 Résumé des mesures d'atténuation, de la portée et de la nature des effets résiduels et du suivi

Le résumé qui suit des principales opinions exprimées au sujet des points ci-dessus, qui sont tirées de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique, réunit les opinions exprimées par les participants dans les présentations orales et les communications écrites. Les opinions sont regroupées en fonction des trois principales incidences environnementales dont il a été question précédemment.

Dans la plupart des cas, les participants ont abordé les questions qui les préoccupent le plus. Ainsi, on a exprimé relativement peu d'opinions sur le besoin de mesures d'atténuation, sur la portée et la nature des effets résiduels ou sur le suivi. Pour faciliter la tâche du lecteur, les opinions sur ces questions sont résumées à la présente section et elles ne figurent pas dans les résumés.

2.7.1 Nécessité des mesures d'atténuation

Commentaires généraux

Opinions des tenants du maintien du moratoire

On a exprimé de doutes au sujet de l'efficacité des mesures d'atténuation proposées pour protéger le milieu marin, y compris les baleines et les poissons. On a indiqué à maintes reprises qu'on n'avait pas suffisamment de connaissances pour pouvoir élaborer des mesures d'atténuation efficaces et que les processus réglementaires propres au stade d'approbation des projets ne permettraient pas de combler le manque d'information. On a souligné les lacunes quant à l'information indiquées dans le rapport de la Société royale du Canada, tout comme l'insuffisance générale en matière de données fondamentales.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

On a précisé de façon générale qu'un mécanisme réglementaire adéquat, élaboré à l'aide de pratiques exemplaires, permettrait de se pencher sur à la question des mesures d'atténuation. Un intervenant a indiqué que les effets résiduels seraient minimes, car nous avons appris comment atténuer les incidences environnementales. On a proposé qu'une fois qu'un mécanisme réglementaire et de gestion serait en place, que les zones protégées ont été délimitées et que des projets d'exploration et d'exploitation ont été proposés, on pourrait alors aborder les questions des mesures d'atténuation et des effets résiduels.

Effets de la prospection sismique

Opinions des tenants du maintien du moratoire

Un service des pêches des Premières nations a avancé qu'il n'y avait aucune preuve démontrant qu'on peut procéder à des activités sismiques sans incidence négative pour les ressources marines. Différents intervenants, y compris des chercheurs sur les baleines de la région de la Reine-Charlotte, ont précisé que les incidences sur les espèces à risque et sur d'autres animaux, comme les baleines et les poissons, ne pourraient pas être atténuées par des mesures comme l'interdiction d'activités sismiques dans l'habitat de ces espèces, comme le présume le rapport de la Société royale du Canada. On a indiqué que cette approche serait pratiquement impossible dans le meilleur des cas, particulièrement en raison des réductions du personnel affecté aux questions environnementales du gouvernement. On a également précisé

que les répercussions des activités sismiques sur les poissons sont plus complexes que ce que laissent entendre les recherches actuelles et les mesures d'atténuation actuelles. On a exprimé des doutes au sujet de la capacité de l'industrie pétrolière et gazière à démontrer que des mesures d'atténuation efficaces sont possibles pour prendre en compte les facteurs de risque inhabituels prévalant dans la région de la Reine-Charlotte. En ce qui a trait plus particulièrement aux mesures d'atténuation sismique, comme les méthodes de démarrage progressif du sonar et d'évitement, on a précisé qu'aucune de celles-ci ne s'est avérée efficace. De plus, certains scientifiques prévoient que les mesures de démarrage progressif du sonar risquent de faire plus de torts que de bien.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

On a mentionné des mesures d'atténuation auxquelles on a fait appel dans l'Est du Canada, dont le recours à des anciens pêcheurs à titre d'observateurs à bord de tous les navires sismiques, des techniques de démarrage progressif du sonar pour les relevés sismiques destinées à éloigner les animaux marins et la réalisation des travaux pendant des périodes de temps adéquates. Une personne détenant des intérêts pétroliers et gaziers a indiqué que certaines préoccupations environnementales peuvent être prises en compte efficacement à l'aide de mesures visant à éviter les relevés sismiques répétés.

On a également fait remarquer que les processus réglementaires prévoiraient des mesures d'atténuation pour les activités sismiques et qu'en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale,* une énorme partie de la justification des projets qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur l'environnement a trait au programme d'atténuation ou encore aux conditions qui vont être adjointes à l'approbation.

Participants qui n'ont pas pris position au sujet du moratoire

Le ministère des Pêches et des Océans a précisé qu'il est en train d'élaborer, en consultation, des lignes directrices et des normes nationales sur la réglementation pour régir la réalisation des activités sismiques.

Effets des déversements de pétrole et autres incidences possibles

Opinions des tenants du maintien du moratoire

On a estimé que la possibilité d'atténuer les déversements chroniques et catastrophiques de pétrole sont inadéquates, car un nettoyage efficace ne permet récupérer que 15 % de ce pétrole. On a précisé, pour le compte du conseil du village d'Albert Bay, que la collectivité est en train d'élaborer des plans d'urgence afin de pouvoir faire face aux éventuelles catastrophes et crises. On a avancé qu'un plan de ce type qui ne prend pas en compte les déversements sur la côte est inefficace. Certains participants ont indiqué que, selon eux, le risque d'un déversement de pétrole ne peut pas être éliminé en raison des facteurs prévalant dans la région de la Reine-Charlotte et de l'erreur humaine.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

De nombreux participants ont précisé qu'ils n'appuieraient la levée du moratoire que si on peut procéder en toute sécurité, si l'environnement est protégé et si on tient compte de la nécessité d'imposer des normes strictes pour préserver l'environnement et le protéger contre les déversements. En ce qui a trait aux déversements par les navires pétroliers, on a indiqué

que les navires à double coque vont être obligatoires partout dans le monde d'ici 2020 et qu'on prévoit que seul ce type de navire va être utilisé au Canada d'ici 2012.

En ce qui concerne les autres mesures pratiques, on a mentionné qu'on dispose désormais de technologies à écoulement nul et pour les boues de forage sans pétrole, y compris le dépôt terrestre des déblais de forage et des autres déchets.

2.7.2 Portée et nature des arrières-effets

Généralités

Opinions des tenants du maintien du moratoire

Étant donné que les mesures d'atténuation pour les baleines, les poissons et d'autres organismes ne sont pas efficaces, selon les tenants du maintien du moratoire, on observerait d'importants arrières-effets sur les éléments importants d'écosystème dans la région de la Reine-Charlotte. Ces participants ont précisé que les effets des déversements de pétrole et des émissions de gaz à effet de serre seraient considérables et à longue échéance.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

La position générale des tenants de la levée du moratoire était que, d'après les antécédents des activités extracôtières effectuées à d'autres endroits, il n'y aurait aucun arrière-effet après l'exécution des mesures d'atténuation.

Effets de la prospection sismique

Opinions des tenants du maintien du moratoire

On a précisé que, malgré les mesures d'atténuation, des torts seraient causés aux baleines, aux poissons et aux autres organismes marins et qu'il y aurait même des décès. On a indiqué que les incidences cumulatives de la prospection sismique, notamment, pourraient avoir des répercussions mortelles ou graves entraînant une diminution des populations de poissons.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

Plusieurs participants ont précisé qu'il n'y avait aucune preuve d'incidences environnementales découlant de la prospection sismique aux endroits où on a procédé à des activités de ce type. Toutefois, ces participants n'ont formulé aucun commentaire précis au sujet des effets résiduels de la prospection sismique.

Effets des déversements de pétrole et autres incidences possibles

Opinions des tenants du maintien du moratoire

On a précisé qu'un déversement de pétrole d'envergure ne pourrait pas être nettoyé efficacement dans la région de la Reine-Charlotte et bien que le pétrole déversé se dissipe plutôt rapidement dans les eaux chaudes et dans le cas d'écosystèmes moins complexes, dans la région de la Reine-Charlotte, le pétrole peut subsister en quantités mesurables pendant des décennies et même des siècles.

On a estimé que les effets résiduels des déversements de pétrole sont catastrophiques, car cela pourrait éliminer la pêche du saumon sauvage et d'autres espèces commerciales en détruisant leur habitat dans la région de la Reine-Charlotte, ainsi que les côtes et les estuaires de la région. Les incidences cumulatives des déversements chroniques de pétrole et des boues

de forage, notamment, pourraient, tel qu'il a été précisé, avoir des répercussions mortelles ou graves, qui entraîneraient une réduction des populations de poissons.

On a mentionné au Comité que les seuls efforts qui ont connu un certain succès, sont ceux déployés en 1973 à l'Alert Bay visant le nettoyage après un déversement de pétrole de soute du navire irlandais Stardust : à cet endroit, des oiseaux, des poissons et des espèces sauvages sont morts et une anse souillée n'a pas été nettoyée afin qu'un biologiste de la vie marine puisse l'étudier, ce qui a demandé plusieurs années. On a mentionné qu'un an après le déversement à Prince William Sound, en Alaska, on a trouvé du pétrole sur des goémons (ou varech) qui ont été récoltés à l'île Campania et que ce pétrole provenait peut-être de ce déversement. On a indiqué que 10 ans après la catastrophe de l'Exxon Valdez, les bancs de harengs n'avaient pas été rétablis et que les zones médiolittorales étaient toujours perturbées par le pétrole. Une partie a avancé que les Premières nations de Cordova, en Alaska, souffrent toujours des répercussions du déversement de pétrole de l'Exxon Valdez, plus de 10 ans après. On a mentionné les gouttes de pétrole persistantes qui se trouvent dans le Prince William Sound ainsi que la grande proportion de pétrole provenant d'un navire qui a sombré qui demeure au fond de l'océan.

On a également précisé que les effets sur la santé et l'altération des poissons et fruits de mer doivent figurer parmi les effets résiduels.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

Aucun commentaire spécifique n'a été reçu au sujet des effets résiduels des déversements de pétrole.

Incidences de l'émission des gaz à effet de serre

Opinions des tenants du maintien du moratoire

Certains participants ont précisé que le changement climatique résultant de l'émission des gaz à effet de serre entraîneraient des incidences négatives graves à long terme.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

Certains participants ont précisé qu'on pourrait entraîner des incidences négatives sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre en remplaçant d'autres hydrocarbures par du gaz, et peut-être du pétrole, provenant de la région de la Reine-Charlotte.

2.7.3 Suivi

Les participants n'ont pas abordé spécifiquement le suivi tel que précisé dans le vadre de référence.

En général, les participants ont convenu que les connaissances sont insuffisantes et que l'on doit remédier à la situation pour pouvoir comprendre ou mesurer les incidences environnementales ou socioéconomiques possibles. Ces lacunes sur le plan des connaissances sont résumées à la sous-section 3.3, intitulée *Information*.

Effets de la prospection sismique

Opinions des tenants du maintien du moratoire

Il est nécessaire de disposer de certains renseignements fondamentaux, qui font actuellement défauts, afin de pouvoir déterminer si des effets se feront sentir une fois que les activités sont exécutées.

Opinions des tenants de la levée du moratoire

Le contrôle aurait lieu dans le cadre des exigences réglementaires.

Effets des déversements de pétrole et autres incidences possibles

Les tenants du maintien du moratoire et les tenants de la levée du moratoire n'ont présenté aucune proposition spécifique de suivi.

Incidences de l'émission des gaz à effet de serre

Les tenants du maintien du moratoire et les tenants de la levée du moratoire n'ont présenté aucune proposition spécifique de suivi.

3. PRINCIPAUX ENJEUX

Une récapitulation des opinions offertes au Comité est présentée à la partie 2, ainsi qu'un résumé des opinions selon la région et des résumés des opinions exprimées par les Premières nations et par le gouvernement de la C.-B. La présente partie traite de douze enjeux qui, de l'avis du Comité, sont particulièrement importants pour les Britanno-Colombiens qui ont participé au processus d'examen.

L'ordre des questions traitées s'inspire du cadre de référence du Comité, dont les principales considérations sont conformes à la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique. En conséquence, les effets environnementaux possibles viennent en premier, suivis des questions connexes (y compris certaines liées aux effets environnementaux et aux incidences socioéconomiques), puis des incidences socioéconomiques mêmes.

3.1 Incidences environnementales

Résumé

Les effets environnementaux résultant d'activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte s'inscrivaient en tête des préoccupations exprimées dans les observations orales et les communications écrites présentées au Comité.

Les tenants du maintien du moratoire ont mentionné de nombreuses incidences possibles, en particulier les effets de la prospection sismique et de la pollution par le pétrole, sur divers éléments importants de l'écosystème, notamment les espèces d'importance commerciale, les espèces alimentant les pêches autochtones de subsistance, les éléments importants sur le plan écologique, les espèces en péril, les oiseaux migrateurs, les récifs d'éponges qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde et les baleines.

Les conditions météorologiques rigoureuses et la nature unique des écosystèmes de la région de la Reine-Charlotte ont été avancées comme des raisons pour lesquelles on peut s'attendre à ce que les activités pétrolières et gazières dans cette région aient des incidences particulièrement néfastes. Les effets sur le climat des gaz à effet de serre issus de ces activités et de la combustion des combustibles produits formaient une partie importante de nombreuses présentations des tenants du maintien du moratoire.

Les données de base et les renseignements sur les effets environnementaux disponibles étaient considérés comme inadéquats, et l'accent a été mis sur les lacunes déjà établies comme non constatées dans nos connaissances scientifiques et autres.

Les tenants de la levée du moratoire ont fait état d'activités pétrolières et gazières menées en toute sécurité dans d'autres régions du Canada, en Alaska et ailleurs dans le monde pour étayer leur opinion à l'effet que ces activités pourraient être menées sans grand risque pour l'environnement même dans des régions où les conditions météorologiques sont particulièrement mauvaises. Le rapport de la Société royale du Canada et des rapports d'analyse précédents ont été cités comme preuves à l'effet du fait que le maintien du moratoire n'avait aucun fondement scientifique, même s'il existait de nombreuses lacunes dans les données. Des mesures d'atténuation ont été établies pour pallier les incidences possibles et réduire les effets résiduels jusqu'à des niveaux acceptables.

Effets de la prospection sismique

Opinions des tenants du maintien

Les tenants du maintien du moratoire ont souvent fait mention des effets possibles de la prospection sismique sur les baleines et les autres organismes qui dépendent des sons, ainsi que sur les poissons et les invertébrés, juvéniles ou adultes, présentant un intérêt commercial. Un spécialiste des baleines, qui était d'avis que le Comité de la Société royale du Canada avait ignoré ou mal compris les renseignements qu'il lui avait fournis, s'inquiétait du fait que le rapport de la Société sous-estime la menace que pose la prospection sismique pour les cétacés et surestime ce que l'on sait actuellement des cétacés de la Colombie-Britannique. Un autre intervenant a demandé pourquoi le Comité n'avait apparemment pas cité dans son rapport les références fournies, en particulier celles portant sur les effets de la prospection sismique sur les mammifères marins. Il a ensuite décrit deux études portant sur les effets négatifs des levés sismiques sur les baleines et les poissons. D'autres ont fait état de lacunes incroyables sur le plan des connaissances, y compris la distribution des baleines et les effets des levés sismiques sur l'ouïe des mammifères marins et leur comportement. Ils ont souligné le fait que l'on ne sait pas exactement quel est le niveau de pression acoustique qui est sans danger pour chaque espèce de baleine. Un scientifique a indiqué que les niveaux de pression acoustique produite lors de la prospection sismique sont tellement élevés que tout animal doté d'une capacité auditive subira des effets néfastes et que les niveaux de décibels produits sont trop dangereux. Il a indiqué que les épaulards fréquentent moins les eaux de l'archipel Broughton lorsque des dispositifs acoustiques sont utilisés pour effrayer les phoques qui s'approchent des piscifactures. On a cité un rapport publié dans lequel l'auteur conclut que la prospection sismique force la baleine grise à quitter l'endroit, même s'il s'agit d'une parcelle d'habitat essentielle à son alimentation.

Un scientifique a indiqué que certaines espèces de baleines restent toute l'année dans la région de la Reine-Charlotte, notamment le rorqual à bosse, encore considéré comme une espèce vulnérable. Dans la région du projet Hibernia, les baleines s'éloignent des sites de forage en raison des perturbations acoustiques. La prospection sismique nuit en outre à la migration des baleines. Après le dynamitage fait lors de la construction d'une marina à Terre-Neuve, des rorquals à bosse ont été retrouvés morts; ils avaient des dommages aux oreilles.

Le milieu marin est mal connu, selon certains tenants du maintien du moratoire. Même après 30 ans d'étude, on ne sait pas encore où les épaulards hivernent ou ce qu'ils mangent. L'écosystème de nombreuses autres espèces de baleines et d'autres mammifères marins qui fréquentent la région de la Reine-Charlotte est encore moins bien compris. Les spécialistes des baleines qui ont présenté des observations ont recommandé de financer des études en vue d'établir quelles espèces de mammifères marins fréquentent différents secteurs de la région, à divers moments de l'année, de désigner les habitats essentiels, de protéger certains secteurs et de prendre les décisions fondées sur des données scientifiques fiables. On a ajouté que le choix du moment est très important; certaines garanties sont essentielles et les règlements doivent être appliqués avec rigueur.

On était d'avis que les mesures d'atténuation, comme la présence, lors des tirs sismiques, d'observateurs chargés de signaler la présence de baleines et la suspension des activités à certaines périodes de l'année, n'étaient pas efficaces parce que les baleines ne sont pas toujours visibles à la surface et que la distribution spatiale et temporelle de nombreux cétacés

qui fréquentent la région de la Reine-Charlotte n'a pas été établie. L'augmentation progressive de l'intensité des tirs sismiques était elle aussi considérée comme une mesure inefficace.

De plus, la prospection sismique aurait une incidence néfaste sur les effectifs de poissons adultes et de larves de poissons et de crabes, ainsi que sur une panoplie d'autres organismes; ses effets sur le saumon, le hareng, le flétan et d'autres importantes ressources marines présentes dans la région à divers stades de leur cycle vital sont considérées comme particulièrement graves. En outre, la prospection sismique pourrait constituer une grave menace à la survie des récifs d'éponges. Les effets cumulatifs de cette activité et des autres stress passés, présents et futurs auxquels doivent faire face les organismes marins de la région de la Reine-Charlotte en préoccupent plusieurs.

Un habitant de la région, qui s'est déjà trouvé à bord d'un bateau à quelques milles de tirs sismiques, a dit que le bruit produit est soudain, violent, très perturbant et totalement différent du bruit produit par la circulation maritime. Il a déclaré que le bruit sismique perturbe fortement les mammifères marins et le hareng, ce qui a une incidence sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. On a cité les conclusions du rapport de la Société royale du Canada relativement aux effets mortels du tir d'un canon à air sur les poissons et les mammifères marins présents et aux dommages à l'ouïe qu'ils subissent, ainsi qu'à d'autres effets indéterminés sur ceux-ci lorsqu'ils sont plus éloignés. Même si nous sommes loin de connaître tous les effets de la prospection sismique sur les animaux à l'ouïe sensible, nous en savons assez pour invoquer le principe de précaution et maintenir le moratoire. Le choix que nous devons faire est clair : le pétrole ou les baleines.

Il est suggéré dans le rapport de la Société royale du Canada d'établir une zone tampon de 20 km pour le forage exploratoire et une zone tampon de 10 km à partir du rivage pour la prospection sismique, mais on était d'avis que cela ne suffirait pas car, par exemple, de grands groupes d'oiseaux se nourrissent de krill à plus de 45 km de la côte. D'après ce rapport, l'industrie pétrolière et gazière peut mener des activités d'octobre à mars parce qu'aucun animal ne fréquente cet endroit pendant cette période, mais le pic d'alimentation des oiseaux marins se produit en février, lorsque le hareng fraye. Comme un certain nombre d'espèces et de remontes de saumons à divers stades de leur cycle vital sont présentes dans cette région pendant presque toute l'année, la tenue de tirs sismiques en leur absence est impossible.

Opinions des tenants de la levée

Des travaux de prospection sismique ont été effectués ailleurs dans d'autres territoires pendant des décennies sans que cela donne lieu à des conséquences négatives. Aujourd'hui, la prospection sismique est moins intense que par le passé; elle pourrait être remplacée à l'avenir par des techniques plus perfectionnées. On considère que les mesures d'atténuation, comme l'évitement des baleines sur le plan saisonnier et spatial, la présence d'observateurs et l'augmentation progressive de l'intensité des canons à air, ont donné des résultats fructueux ailleurs.

Participants qui n'ont pas pris position sur la question du moratoire

Un cadre supérieur du ministère des Pêches et des Océans a déclaré au nom du Ministère que ce dernier et le gouvernement du Canada dans son ensemble, ont mis en œuvre des mesures de gestion, notamment des normes pour la prospection sismique, des mesures de

gestion écosystémique, des normes de protection des espèces en péril, des évaluations environnementales et, à l'appui d'une démarche de gestion écosystémique, un régime scientifique évalué par des pairs pour établir des objectifs en matière d'écosystème. Ces objectifs orienteront toutes les décisions de gestion touchant une région faisant l'objet d'un plan de gestion intégrée. En ce qui concerne les levés sismiques, le Ministère élabore, en consultation avec d'autres ministères fédéraux et avec l'industrie, des lignes directrices et des normes réglementaires nationales pour régir ces activités dans le milieu marin. Ces normes offriront clarté et certitude aux personnes chargées de la réglementation de l'industrie pétrolière, à d'autres usagers et au grand public en ce qui concerne la manière, le moment et l'endroit où des activités de prospection sismique peuvent être menées dans les océans du Canada.

Risques de déversements de pétrole et autres incidences possibles

Opinions des tenants du maintien

L'échouement du pétrolier Exxon Valdez et le déversement de pétrole de la barge Nestucca en 1989, l'éruption à la plate-forme de forage Santa Barbara en 1969 et le déversement de pétrole qui en a résulté, ainsi que le désastre maritime de l'Ocean Ranger en 1982, ont mis en lumière les graves effets persistants des déversements de pétrole et la vaste étendue des aires souillées, ainsi que la difficulté ou l'impossibilité de les nettoyer. Le naufrage du pétrolier Prestige au large de l'Espagne en 2002 a servi d'exemple pour montrer que de tels accidents se produisent encore. On a indiqué que des données fournies par l'Association des propriétaires de pétroliers révèlent qu'il y a eu 19 déversements de pétrole à l'échelle mondiale en 2003, pour un total de plus de 42 000 tonnes. On a aussi mentionné un petit déversement qui s'est produit dans la baie Alert en 1973 et la difficulté qu'a posé le nettoyage des lieux et la récupération des animaux souillés de pétrole. On a en outre signalé que 24 plates-formes pétrolières sont toujours exploitées au large de la Californie, mais qu'un moratoire a été imposé sur l'installation d'autres plate-formes, à cet endroit comme en Floride.

Quelques intervenants ont souligné que des accidents se produisent dans n'importe quel système complexe même si l'on dispose de la technologie nécessaire et que l'on comble les lacunes scientifiques. Il a souvent été mentionné que personne ne peut garantir qu'aucun accident ne surviendra. L'erreur humaine, combinée au mauvais temps, aux courants forts vers le rivage, aux tremblements de terre et aux tsunamis, peut entraîner de graves risques pour l'environnement. La question n'est pas de savoir si un déversement de pétrole se produira, mais plutôt quand il se produira. Un tel déversement décimera les populations de hareng, qui frayent tout le long de la côte; comme ce poisson constitue le premier maillon de la chaîne alimentaire, le saumon et d'autres espèces seront-elles aussi décimées? La loutre de mer sera particulièrement touchée. D'après les études scientifiques citées, l'exposition au pétrole et à des résidus d'hydrocarbures cause la mort et des difformités chez le poisson, réduit son taux de reproduction et y altère le code génétique du saumon rose. Les installations conchylicoles et salmonicoles semblent particulièrement vulnérables à ce type de pollution.

Dans le détroit du Prince-William, en Alaska, on trouve encore une épaisse couche de pétrole sous les roches, et cela dix ans après l'échouement de l'Exxon Valdez et malgré les millions de dollars consacrés au nettoyage. Le reste de ce pétrole a maintenant intégré notre chaîne alimentaire ou se trouve dans l'air. Un spécialiste des baleines était d'avis que le pétrole déversé par l'Exxon Valdez est responsable de la disparition d'un groupe entier d'épaulards.

Les participants ont souvent cité une référence mentionnée dans le rapport de la Société royale du Canada selon laquelle si 15 % du pétrole déversé est récupéré, l'opération est considérée comme un succès. Un intervenant a conclu que le moratoire devrait être maintenu jusqu'à ce qu'un système fiable d'intervention en cas de déversement puisse être déployé durant toute l'année, ce qui est n'est pas possible présentement dans la région de la Reine-Charlotte. Un autre était d'avis que, étant donné la faible température de l'eau dans la région, l'évaporation du pétrole déversé serait minime.

Un tenant du maintien du moratoire a dit que l'on avait recensé plus de 100 petits déversements au projet Hibernia et 484 dans la baie Cook en 25 années d'exploitation pétrolière et gazière. Selon un autre, aucune donnée de base n'a été recueillie dans la baie Cook avant le début de ces activités, de sorte qu'il est impossible de prouver qu'elles ont causé des dommages, et aucune donnée de base n'a été recueillie non plus dans le cas de la région de la Reine-Charlotte. Il a cité une étude menée par l'Environmental Protection Agency des États-Unis, selon laquelle on trouve les mêmes polluants dans les ressources halieutiques pêchées dans la baie Cook à des fins de subsistance que dans les boues de forage.

Un autre intervenant a déclaré que les fortes vagues dans le détroit d'Hécate rendent les conditions dangereuses pour les plates-formes pétrolières et gazières, et que la sismicité de cette région compte parmi les plus fortes au monde. Les courants locaux prédominants transporteront le pétrole jusqu'au rivage; un déversement est inévitable et perturbera les côtes pendant des décennies. Il a fait état de plusieurs conditions environnementales locales dangereuses pour les activités pétrolières et gazières, notamment une amplitude de la marée de 25 pieds et des courants forts, des vents de tempête fréquents, une côte en forme d'entonnoir et des courants du large qui, selon certains, empêcheront le confinement d'un déversement de pétrole et mèneront rapidement au mazoutage de sites uniques, de réserves marines et de lieux historiques. À cet endroit, les vagues peuvent faire plus de 22 m de hauteur alors que, selon la norme de l'industrie, les plates-formes pétrolières peuvent résister à des vagues d'une hauteur maximale d'environ 15 m. Il faut au moins 72 heures pour confiner un déversement de pétrole mais, après tout ce temps, le pétrole aura déjà atteint les plages étant donné la nature et la superficie du bassin de la Reine-Charlotte.

Selon un intervenant, les ressources locales et régionales, y compris le saumon, sont pour la plupart dans un état appauvri. Des programmes de rétablissement et de mise valeur sont en cours, mais des activités pétrolières et gazières ne devraient pas être autorisées tant que ces ressources ne se seront pas rétablies. Les incidences cumulatives de ces activités, ajoutées aux autres stress passés, présents et futurs auxquels doivent faire face les organismes marins de la région de la Reine-Charlotte, sont considérés comme préoccupantes, en particulier par les Premières nations, qui ont besoin de ces ressources pour s'alimenter. Les ormeaux, les myes et les chitons étaient beaucoup plus abondants par le passé; le développement pétrolier et gazier mettrait davantage ces organismes en péril. Les ormeaux ne sont plus récoltés à cause de la surpêche commerciale et les effectifs pourraient ne pas se rétablir si l'espèce est soumise à des stress additionnels.

Selon un intervenant, si les activités pétrolières et gazières causent des torts aux ressources des pêches commerciales, il sera difficile de prouver ce lien de causalité et donc d'être dédommagé équitablement.

Le représentant d'une fédération de naturalistes était d'avis que les activités pétrolières et gazières poseraient un trop grand risque pour les régions écologiquement fragiles, qui servent d'habitat essentiel à un grand nombre d'espèces. Elle a ajouté que la région de la Reine-Charlotte, riche sur le plan biologique, est un endroit particulièrement dangereux pour mener des activités industrielles à cause des conditions météorologiques exceptionnelles et des tremblements de terre qui y sévissent. Quelques participants ont fait une distinction entre, d'une part, le littoral de la Colombie-Britannique et la région fermée de la Reine-Charlotte et, d'autre part, le milieu océanique de Terre-Neuve, où l'exploitation pétrolière se fait beaucoup plus loin au large que cela ne serait le cas en C.-B. On a répété à plusieurs reprises que le risque que posent les activités pétrolières et gazières pour l'environnement est trop élevé.

Quelques intervenants ont affirmé que la pollution chronique de faible intensité est plus destructrice qu'un déversement unique. D'autres ont ajouté que les boues de forage et les déchets toxiques, ainsi que les déversements courants et les autres rejets de produits toxiques dans l'eau et dans l'air, créeraient des problèmes pour la faune.

Les incidences environnementales nuisibles qu'auront, d'après eux, les activités pétrolières et gazières sur les oiseaux et les mammifères marins, les poissons, les mollusques, les éponges et coraux, (y compris les récifs d'éponge siliceuse), ainsi que les plantes marines, les préoccupent. Ces activités pourraient aussi mener à une baisse de la productivité secondaire et à la toxicité du zooplancton, du benthos et des organismes intertidaux. Les participants ont attiré l'attention du Comité sur la pyramide alimentaire du bassin de la Reine-Charlotte et sur le fait qu'un déversement de pétrole qui nuirait à son premier échelon (gisements de moules, herbiers de zoostère et peuplements de laminaires, par exemple) pourrait facilement nuire aussi à son dernier échelon. Selon eux, la pollution fréquente imputable à de petits déversements de pétrole et à la prospection sismique, ainsi que le risque de déversements de pétrole importants, mettraient davantage à risque les 17 espèces marines déjà en péril de la région, ce qui pourrait mener à leur extinction. Ils ont aussi mentionné d'autres éléments vulnérables de l'écosystème, par exemple la plus importante aire de couvaison et d'alimentation d'oiseaux marins en Colombie-Britannique, où nichent des espèces migratrices importantes sur le plan international.

Le risque que causeraient des activités pétrolières et gazières à l'environnement de cette région très productive est considéré comme inacceptable en raison de la biodiversité exceptionnelle de l'endroit, du nombre d'espèces en péril qu'il abrite et de la dépendance des baleines, des récifs d'éponge unique et d'autres animaux à cet endroit. En effet, il s'agit de l'une des régions océaniques les plus productives de la planète en raison des volumineuses remontées d'eau froide riche en éléments nutritifs, de l'apport en eau douce et des courants qu'on y trouve. Elle abrite aussi de vastes colonies d'oiseaux marins et de grands bancs de poissons de fond, une pêche du crabe lucrative, des frayères du hareng, des voies de migration des baleines et du saumon et des aires d'alimentation de la baleine grise, du rorqual à bosse et de l'épaulard, entre autres animaux. L'habitat et les sources d'aliments qu'on trouve dans la région de la Reine-Charlotte et du détroit d'Hécate jouent un rôle inestimable pour d'innombrables oiseaux migrateurs et espèces d'importance internationale. Les îles de la Reine-Charlotte sont considérées comme les îles Galápagos du Nord en raison de leurs écosystèmes uniques et diversifiés.

La Société royale du Canada, selon les intervenants, fait preuve d'imprudence dans son rapport puisqu'elle met l'accent sur les nombreuses lacunes dans nos connaissances, nomme les risques physiques et biologiques, cite le principe de précaution à maintes reprises et conclut malgré tout que des recherches peuvent être menées après, plutôt qu'avant, la levée du moratoire. Le rapport de la Société royale du Canada a été critiqué pour n'avoir pas respecté les limites scientifiques et son cadre de référence dans la formulation de ses conclusions relatives au moratoire et pour avoir mentionné qu'il fallait repérer les espèces importantes, alors que toutes les espèces le sont. Il a également été critiqué pour avoir indiqué que nous devons nous préparer à un déversement de pétrole, ce qui veut donc dire qu'elle s'attend à ce que cela se produise. Selon certains, la Société royale du Canada ne disposait pas de données climatiques précises et récentes sur, par exemple, les vents de 125 km/h qui ont sévi en décembre 2002. Cette tempête, la pire s'étant produite dans la région depuis un siècle, semble indiquer un changement climatique. Le rapport de la Société royale du Canada a donc été critiqué pour avoir présumé que des contrôles étroits permettront de prédire et de limiter les incidences, alors que les expériences vécues dans la région de la Reine-Charlotte et ailleurs prouvent le contraire.

Les intervenants ont indiqué à plusieurs reprises que les conclusions formulées dans le rapport de la Société royale du Canada ne concordaient pas avec les faits examinés et que de graves incidences possibles avaient été omises. Ils ont notamment critiqué ses conclusions selon lesquelles les activités pétrolières et gazières peuvent être entreprises même en l'absence de données de base ou de renseignements adéquats sur les incidences. Ils ont aussi mentionné l'omission de la question du changement climatique. Les lacunes scientifiques et le calendrier des études du milieu marin en préoccupaient également plusieurs.

Opinions des tenants de la levée

Ces intervenants ont précisé que le moratoire de 1972 visait le trafic des pétroliers et qu'il avait été prolongé en 1989 à cause de deux déversements de pétrole en mer. D'après eux, les préoccupations que soulèvent les déversements de pétrole transporté par pétrolier n'auront plus lieu d'être à la suite du retrait progressif des pétroliers à coque simple, qui devrait être terminé en 2020 au plus tard. Ils ont fréquemment soutenu que les déversements de pétrole en mer ne sont pas forcément liés aux activités pétrolières et gazières en haute mer. À l'appui de cette affirmation, ils ont indiqué que le pourcentage de pétrole introduit dans le milieu marin par l'industrie pétrolière et gazière extracôtière est faible par rapport à d'autres sources et ont fait référence au rapport de la Société royale du Canada, qui cite le Conseil national de recherches; ce dernier estime que, de 1990 à 1999, l'exploitation pétrolière était responsable de 1,2 % du pétrole déversé dans les eaux de l'Amérique du Nord.

Des propriétaires d'entreprises pétrolières et gazières ont affirmé que huit puits avaient été forés avec succès dans la région de la Reine-Charlotte à la fin des années 60 sans que cela cause des dommages observables à l'environnement et des incidences évidentes sur les poissons. Les tenants de la levée du moratoire ont précisé que le rapport de la Société et des rapports d'analyse antérieurs avaient conclu qu'aucun fondement scientifique ne justifie le maintien du moratoire dans la région de la Reine-Charlotte.

La baie Cook, en Alaska, a été mentionnée à plusieurs reprises comme l'endroit qui ressemble le plus à la région de la Reine-Charlotte sur le plan du milieu marin et des activités

maritimes. Comme ce détroit est situé dans une zone sismique, les structures maritimes doivent également être capables de résister à la pression des glaces. Malgré le fait que l'industrie pétrolière est active dans les eaux hauturières du détroit depuis quelque 40 ans, la pêche commerciale et récréative du saumon y est florissante.

Le représentant d'une association de producteurs de pétrole a indiqué que le secteur des hydrocarbures est actif dans les eaux hauturières de l'Est et du Nord du Canada et que les eaux hauturières de la Colombie-Britannique ne présentent aucun défi opérationnel qui n'a pas déjà été surmonté ailleurs. Il n'a trouvé aucune preuve d'incidence des activités de ce secteur sur les ressources halieutiques du Canada atlantique et, d'après lui, le dossier des déversements de l'industrie révèle un niveau exemplaire de conformité à la réglementation. Il a qualifié la région de la Reine-Charlotte d'un écosystème sensible très complexe, mais dont les caractéristiques environnementales ne sont pas différentes de celles de la baie Cook, en Alaska, de la mer du Nord ou de la côte Est du Canada. Le représentant d'une association de foreurs de puits de pétrole a déclaré que, du fait que les conditions de fonctionnement au large de la Colombie-Britannique étaient beaucoup moins rigoureuses que dans le Canada atlantique, les normes d'équipement actuelles offraient une grande marge de sécurité intégrée.

D'après un autre participant, la fiche de sécurité du secteur des hydrocarbures extracôtiers, que ce soit dans la mer du Nord, la mer de Chine, le golfe du Mexique ou les eaux hauturières de Terre-Neuve, est vierge et incontestée. Les tenants de la levée du moratoire ont fait état de la longue histoire des activités pétrolières et gazières menées en haute mer sans effets néfastes sur l'environnement. Par exemple, selon eux, il y a 3 500 plates-formes de forage dans le golfe du Mexique, et 240 dans la mer du Nord. Ils ont soutenu que, dans les deux cas, ces activités coexistent avec une industrie de la pêche florissante. Ils ont ajouté que des scientifiques des gouvernements de la Norvège et du Royaume-Uni n'avaient pas constaté d'incidences nuisibles sur les principaux stocks de poissons et que, au RoyaumeUni, sept champs de pétrole et de gaz sont exploités à moins de 25 km de la côte.

Un autre intervenant considérait que le perfectionnement de la technologie, l'expérience acquise et les meilleures pratiques d'intendance permettaient de croire que les préoccupations et les enjeux particuliers à la côte du Pacifique seraient abordés; il a en outre allégué que les déversements de pétrole en mer qui se sont produits à Terre-Neuve en 2002 ne s'élevaient qu'à un tiers d'un baril sur une production de 100 millions de barils.

Selon certains, la technologie nouvelle et les règlements renforcés ont mené à la construction d'installations pétrolières et gazières extracôtières sans rejets et qu'une telle plate-forme est actuellement exploitée dans la baie Cook.

Des chercheurs ont fait état des immenses avantages qu'offrent les installations pétrolières et gazières extracôtières à la faune et à la flore marines, par exemple comme habitat, ce qui a un effet additif sur les populations de poisson.

Un intervenant a présenté au Comité, dans le cadre de ses observations, un pêcheur de la Nouvelle-Écosse, membre d'un office des hydrocarbures extracôtiers, qui a indiqué qu'il a fallu quelques années avant que les activités pétrolières et gazières soient modifiées de sorte à protéger la pêche, mais que la coopération entre les deux industries était bonne à l'heure actuelle. Il a décrit des effets indiscutables sur l'environnement, mais il a précisé que les

installations actuelles sur la côte Est ne sont pas situées près de zones où il est interdit de mener des activités pétrolières et gazières, ni dans des zones reconnues pour leur riche biodiversité ou des zones à fond de sable ondulant. Il a ajouté qu'il fallait examiner les espèces et les processus particuliers et locaux.

Effets des émissions de gaz à effet de serre

Opinions des tenants du maintien

Selon certains, l'utilisation finale de la ressource mènerait à une augmentation des émissions globales de gaz à effet de serre, l'extraction même du pétrole et du gaz crée elle aussi de telles émissions et le réchauffement de la planète donnerait lieu à une élévation du niveau de la mer. L'argument central de plusieurs présentations était que le changement climatique et les effets connexes de l'élévation de la température, de la fonte des glaces de l'Arctique, de l'élévation du niveau de la mer, des sécheresses, des vagues de chaleur, des tempêtes de verglas et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les effets secondaires de ces phénomènes sur les forêts, les pêches et la santé humaine, constitueraient l'incidence la plus néfaste des activités pétrolières et gazières extracôtières. Un intervenant a cité un rapport d'Environnement Canada dans lequel il est déclaré que les mesures du Protocole de Kyoto ne sont pas assez rigoureuses. D'après un autre, les émissions de dioxyde de carbone doivent être réduites d'au moins 60 % pour que le climat de la planète se stabilise. Cela ne se réalisera que par l'adoption de la technologie des énergies renouvelables et de mesures de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique, ainsi que par la réduction de la production de combustibles fossiles. D'après lui, la suite sera désastreuse pour notre planète si nous continuons à ne pas agir.

Un autre intervenant a soutenu que les coûts du réchauffement climatique sont réels et atterrants et que, pour limiter les émissions de dioxyde de carbone, il faut fixer un plafond au niveau d'extraction de combustibles fossiles. Parmi les effets déjà ressentis en Colombie-Britannique s'inscrivent l'infestation massive par le dendroctone du pin dans l'intérieur de la province, les feux de forêt catastrophiques de 2003, les inondations d'automne et les pénuries d'eau en été. De l'avis d'un groupe environnementalise, bien que les incidences les plus immédiates des activités pétrolières et gazières extracôtières se manifestent au niveau de l'écosystème océanique, l'incidence la plus grave est le changement climatique – un sujet qui n'a pas été abordé dans le rapport de la Société royale du Canada. Le changement du climat mondial nous réserve peut-être un avenir marqué par l'élévation du niveau de la mer, des sécheresses plus fréquentes et des phénomènes météorologiques extrêmes, qui mèneront à des pertes économiques et à des coûts astronomiques pour le secteur des assurances, comme cela a été le cas lors de la violente tempête de verglas qui a sévi dans l'Est du pays en 1998.

Un participant a précisé que l'élévation maximale de la température de la planète qui ne posera pas de risque se situe à 1 °C et que, d'après les observations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres conseils scientifiques de renommée mondiale, cette limite sera atteinte en moins de 40 ans si nous continuons à brûler la quantité actuelle de combustibles fossiles. L'industrie a déjà presque quatre fois ce volume de carbone dans ses réserves. Autrement dit, nous ne pouvons pas nous permettre de brûler les trois-quarts du pétrole, du charbon et du gaz déjà découverts si nous voulons éviter un dangereux changement climatique.

Un opposant a recommandé que la Colombie-Britannique devienne un chef de file mondial dans le développement et l'utilisation de sources d'énergie de remplacement et que la province ne devrait pas permettre l'exploitation d'autres sources de combustibles fossiles.

Opinions des tenants de la levée

Un tenant de la levée du moratoire a soutenu que les réductions des émissions de gaz à effet de serre devraient être gérées principalement au point de consommation des combustibles fossiles plutôt qu'au point de production. Un autre était d'avis que le volume d'hydrocarbures qui viendrait s'ajouter aux réserves mondiales à la suite du développement des régions extracôtières de la Colombie-Britannique est minuscule et n'aurait aucune incidence sur le remplacement inévitable des hydrocarbures par des sources d'énergie de remplacement. Plusieurs participants ont indiqué que le seul développement d'une autre source de pétrole et de gaz n'ajoute pas forcément à la consommation mondiale de combustibles fossiles. Quelqu'un a aussi suggéré qu'il était concevable que, si le pétrole et le gaz extracôtiers n'étaient pas exploités au Canada, ils le seraient peut-être ailleurs, de manière moins écologique et que cela pourrait produire de plus grands volumes d'émissions en raison de leur production et de leur transport.

Un autre intervenant était d'avis que le gaz naturel peut contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant d'autres sources d'énergie utilisées actuellement qui produisent de plus grands volumes de gaz à effet de serre. D'après un représentant de l'industrie des piles à combustible, le gaz naturel demeurera, durant les 20 à 30 prochaines années, la principale source d'hydrogène pour cette nouvelle industrie.

3.2 Pêches

Les pêches incluent la récolte autochtone traditionnelle de ressources marines à des fins alimentaires, rituelles et cérémonielles; l'industrie de la pêche commerciale, y compris la récolte et la transformation des prises; la pêche récréative et la pêche commerciale; et les industries salmonicole et conchylicole, y compris les fermes et les transformateurs.

Résumé

Les tenants du maintien du moratoire considéraient en général que le risque pour l'environnement de la région de la Reine-Charlotte et les éléments importants de son écosystème, notamment les espèces migratrices (saumon, hareng et eulakane), le flétan, les crabes, les coquillages et d'autres ressources halieutiques, était trop grand pour autoriser des activités pétrolières et gazières. Les Premières nations ont fait valoir l'importance des ressources halieutiques pour leur culture et leur subsistance, et la nécessité que les activités pétrolières et gazières ne leur causent aucun tort.

Les tenants de la levée du moratoire considéraient en général que les pêches étaient pratiquées avec succès dans de nombreuses régions du monde où sont menées des activités pétrolières et gazières extracôtières, y compris des endroits semblables à la région de la Reine-Charlotte, et qu'aucune incidence néfaste n'y a été constatée.

Les représentants d'une organisation de la pêche commerciale et d'un organisme de pêche des Premières nations ont indiqué qu'ils ne se prononceraient pas pour ou contre la levée du moratoire.

Opinions des tenants du maintien

Beaucoup de participants, dont de nombreux Autochtones (qui ont toujours fait partie d'une culture dépendante de la mer et qui, pour la plupart, pêchent pour gagner leur vie), étaient très préoccupés par les effets néfastes que des déversements de pétrole catastrophiques auraient sur le poisson et sur d'autres ressources marines, en particulier les espèces migratrices comme le saumon, le hareng et l'eulakane. La catastrophe de l'Exxon Valdez, ainsi que d'autres déversements, ont été mentionnés à maintes reprises. Quelques intervenants qui ont participé au nettoyage de lieux de déversements ont fait part de leurs préoccupations quant à leurs effets sur les ressources halieutiques.

Les incidences environnementales des activités pétrolières et gazières extracôtières citées comme préoccupantes incluaient les effets de la prospection sismique sur les espèces de poisson, notamment les larves de crabe et de poisson, et le saumon à divers stades de son cycle vital, et le risque que les déversements de pétrole et d'autres sources de pollution endommagent des parcelles d'habitat fragiles du poisson. On craignait, en particulier, de graves accidents considérés comme inévitables. On s'inquiétait aussi du fait que les activités pétrolières et gazières exerceraient des pressions additionnelles sur les populations de saumon, de hareng, d'eulakane et d'autres espèces pêchées, déjà soumises à des perturbations.

Parmi les incidences socioéconomiques citées s'inscrivaient la crainte à l'effet que les déversements de pétrole nuisent grandement aux principales espèces d'importance commerciale, et donc au gagne-pain de nombreuses personnes, en plus de menacer la pêche comme mode de vie et la récolte de subsistance des Premières nations, qui est pratiquée dans la région de la Reine-Charlotte depuis des millénaires. Les pressions additionnelles exercées sur certaines espèces de saumon qui ont déjà périclité jusqu'à des niveaux critiques pourraient résulter en la fermeture de pêche et entraîner des pressions sur d'autres espèces ou stocks. L'altération de la chair des espèces de poissons, de mollusques et de crustacés d'importance commerciale, la difficulté ou l'impossibilité d'attribuer les pertes aux activités pétrolières et gazières extracôtières afin de pouvoir réclamer un dédommagement et le manque de confiance dans la réglementation et la gestion efficaces des activités pétrolières et gazières dans la région (fondé sur la mauvaise gestion passée et présente de l'industrie de la pêche et de l'exploitation forestière), comptaient parmi les principales préoccupations.

Les participants des Premières nations présents ont fait valoir l'importance sur les plans alimentaires, rituels, cérémoniels ou commerciaux des ressources marines pour leur mode de vie et leur santé. Ils ont précisé qu'un pourcentage élevé des travailleurs des pêches commerciales dans la région de la Reine-Charlotte sont des Premières nations et que cette activité est pour eux la plus importante au plan économique. À cause de ces diverses dépendances, ils ne peuvent pas permettre que ces ressources soient mises en péril. Le rétablissement et la mise en valeur des ressources halieutiques décimées constituent leur principal objectif.

En son propre nom, un membre d'une association provinciale de pêcheurs a présenté des observations à l'appui du maintien du moratoire avant que son association présente son point de vue, lequel est résumé ci-dessous sous la rubrique « Participants qui n'ont pas pris position sur la question du moratoire ».

Opinions des tenants de la levée

De nombreux intervenants ont exprimé l'opinion que, même si la pêche était une activité et une industrie importantes dans la région de la Reine-Charlotte, elle pouvait très bien coexister avec l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers. Pour se justifier, ils ont soutenu que des pêches florissantes et des activités d'exploitation pétrolière et gazière extracôtières coexistent dans de nombreux autres coins du monde, comme dans l'Est du Canada, en Norvège et au Royaume-Uni. Ils ont ajouté que des scientifiques gouvernementaux de ces deux derniers pays n'ont constaté aucun effet néfaste de l'exploitation pétrolière et gazière sur les principales pêches. La baie Cook, en Alaska, a été mentionnée à de nombreuses reprises comme exemple d'endroit très semblable à la région de la Reine-Charlotte : des activités pétrolières et gazières extracôtières y sont menées depuis 40 ans et les pêches commerciales et récréatives y sont florissantes. Ces participants croyaient aussi que le risque d'un important déversement de pétrole, et donc de dommages éventuels aux pêches, était négligeable.

Participants qui n'ont pas pris position pour ou contre le moratoire

Une association provinciale de pêcheurs, de transformateurs et de travailleurs assimilés, représentant environ 90 % de l'industrie de la pêche commerciale en Colombie-Britannique, a présenté ses observations. Ses organismes membres ont, semble-t-il, des opinions très divergentes en ce qui concerne les enjeux liés à la prospection et à l'exploitation pétrolières et gazières extracôtières et au maintien du moratoire. Cette alliance a indiqué qu'elle est prête à articuler une position commune détaillée établissant exactement quelles recherches doivent être menées, quel rôle le secteur doit jouer et comment réagir à des enjeux précis si le moratoire est levé. Ce groupe a fait front commun pour présenter un certain nombre de recommandations au Comité. Ces recommandations, d'après le représentant de l'association, reprennent les recommandations formulées dans le rapport de la Société royale du Canada selon laquelle les lacunes dans nos connaissances doivent être comblées et l'industrie de la pêche doit participer à l'établissement de règlements et de processus de gestion des activités pétrolières et gazières extracôtières.

Une association de pêcheurs des Premières nations, qui n'a pas pris position sur la levée du moratoire, était tout de même inquiète parce que le bassin de la Reine-Charlotte est une voie de migration du saumon et sert de frayère et d'aire de croissance à de nombreuses autres espèces de poisson (flétan, morue, hareng, etc.). À l'instar de nombreuses autres Premières nations, elle était d'avis que des études de l'environnement tout particulier de la région de la Reine-Charlotte devaient être menées, et que des fonds devaient être fournis aux Premières nations pour qu'ils puissent s'y consacrer. Elle croyait en outre que le processus d'examen du gouvernement fédéral était biaisé, que le groupe d'experts de la Société royale du Canada avait ignoré les connaissances spécialisées et le savoir traditionnel des Premières nations et que ces dernières, parce qu'elles n'ont pas accès aux documents utilisés par la Société, ne sont pas en mesure de les évaluer.

L'industrie de l'aquaculture n'a pas fait part de son opinion au Comité.

3.3 Information

Résumé

Nombre de participants ont traité, dans leurs observations orales ou leurs communications écrites, de l'absence d'une quantité suffisante de données de base, de données sur les incidences environnementales et socioéconomiques et d'autres renseignements relatifs à la décision de lever ou non le moratoire. Quelques tenants du maintien du moratoire étaient d'avis que les données requises pour prendre une décision éclairée au sujet du moratoire ne sont pas disponibles et doivent forcément être recueillies avant que cette décision soit prise. En outre, de l'avis de certains, ces données doivent être recueillies par les Premières nations, par les gouvernements et par diverses autres parties plutôt qu'essentiellement ou exclusivement par l'industrie. Les tenants de la levée du moratoire ont souvent soutenu que ce dernier prévient ou empêche les gouvernements et le secteur des hydrocarbures de recueillir les données requises pour combler les lacunes, et qu'il s'agit là de la principale raison qui justifie la levée du moratoire.

Opinions des tenants du maintien

Un représentant d'une écosociété de la région de la Reine-Charlotte était d'avis qu'on connaît encore mal l'état actuel de son environnement et les incidences possibles de la levée du moratoire sur ce dernier, et que l'on ne sait pas quelles sont les mesures requises pour protéger cet environnement. D'après lui, la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration au large de la côte ouest a fait du très bon travail en 1986, mais certaines choses importantes ont changé depuis et certaines de ses recommandations n'ont jamais été mises en œuvre. Il a donné comme exemples le profil d'utilisation du détroit d'Hécate par les baleines et les renseignements sur les oiseaux marins, les otaries et les pêches. Une des leçons clés tirées de la catastrophe de l'Exxon Valdez est l'importance d'avoir de bonnes données de base sur les ressources environnementales afin d'être en mesure d'établir si un déversement a eu des incidences ou pas et, dans le premier cas, dans quelle mesure.

Plusieurs intervenants ont fait état du manque d'information sur l'écosystème des mammifères marins, en particulier de nombreuses espèces de baleines qui fréquentent la région de la Reine-Charlotte. Un d'entre eux a indiqué qu'aucune recherche n'avait été effectuée sur les effets de la prospection sismique sur le saumon et qu'il était essentiel que de telles études soient menées dans cette région. Un autre a fait état d'une lacune semblable en ce qui concerne les effets de cette activité sur les baleines; il a par contre soutenu qu'il était trop dangereux de mener de telles études dans cette région et qu'elles doivent donc être faites dans des régions où se fait déjà de la prospection sismique.

Selon certains, le rapport de la Société royale du Canada a permis de repérer des lacunes dans nos connaissances scientifiques, mais il ne contenait aucune nouvelle information. Les conclusions qui y sont formulées laissent complètement à désirer plus qu'elles préconisent la levée du moratoire malgré le fait que des données de base exhaustives ne soient pas disponibles. Il a souvent été indiqué que les conclusions de la Société ne correspondaient pas à ses constatations au sujet des lacunes dans nos connaissances.

Un employé d'une association de pêcheurs d'une Première nation de la région de la Reine-Charlotte a déclaré que la conclusion tirée par la Société royale du Canada dans son rapport, à

l'effet qu'« aucune insuffisance inhérente fondamentale en science et technologie appliquée, dans un cadre réglementaire convenable, ne justifiait un moratoire général concernant ces activités », est manifestement erronée. Il a indiqué que de telles insuffisances existent; par exemple, on n'a jamais fait, peu importe le moment ou l'endroit, une démonstration d'une technique de prospection sismique qui ne nuisait pas aux poissons ou d'une technique de récupération du pétrole déversé ayant un niveau d'efficacité supérieur à 20 %.

Au nom d'une autre Première nation, un intervenant a dit que de nombreuses questions relatives aux activités pétrolières et gazières extracôtières demeuraient sans réponse. D'après lui, lorsqu'on y aura répondu, on devrait demander au public, qui sera alors mieux renseigné, de se prononcer au sujet du moratoire. Cet examen public devrait faire l'objet d'un suivi permettant de combler les lacunes dans nos connaissances et comprenant l'attribution de fonds à des Premières nations pour qu'elles puissent mener leurs propres recherches.

Un étudiant au doctorat et un attaché de recherche d'une université considéraient que le rapport de la Société royale du Canada était faible sous plusieurs angles : les lacunes scientifiques sur le plan de l'exploitation pétrolière et gazière dans la région de la Reine-Charlotte sont décelées inadéquatement, plusieurs ouvrages publiés dont ils ont donné la liste et qui portaient sur les effets de la prospection sismique sur le milieu marin ne sont pas mentionnés et les conclusions tirées sur les effets de la prospection sismique sur les animaux marins sont erronées. Deux autres chercheurs, qui ont fait des études sur les populations d'oiseaux de cette région, étaient d'avis que ni le rapport de la Société ni le Service canadien de la faune n'avaient eu recours aux données sur les oiseaux les meilleures et les plus détaillées.

Un tenant du maintien du moratoire a soutenu que le processus d'information du groupe d'experts de la Société royale du Canada était incomplet parce qu'il n'a pas tenu d'atelier à Haida Gwaii. Un autre a fortement contesté le rapport de la Société parce que, d'après lui, le processus de collecte de connaissances traditionnelles, qui était exigée aux termes du cadre de référence, était inadéquat.

D'après un autre intervenant, un centre d'études de la côte Nord du Pacifique devrait être établi au nouveau collège de Prince Rupert, plutôt qu'à l'Université du Nord de la Colombie-Britannique située à des centaines de kilomètres à l'intérieur des terres. Il a ajouté qu'il faut mener des études préliminaires adéquates, inviter des experts de tous les coins du monde et recueillir des connaissances traditionnelles et locales, car il est important d'avoir une vue d'ensemble des processus biologiques cycliques. Il considérait que les nombreux groupes d'intendance composés de bénévoles font un excellent travail, mais que le gouvernement devait fournir les fonds nécessaires au rétablissement de la diversité et de l'abondance des espèces sur la côte Nord. D'après lui, nous ne sommes pas dans une position pour prendre des décisions à l'heure actuelle. Il a ajouté que les études devraient couvrir tant les aspects scientifiques que les aspects socioéconomiques.

La suggestion à l'effet que le moratoire empêche la collecte de nouvelles données n'avait aucun sens, d'après un participant, car la plupart des travaux doivent être effectués indépendamment de l'industrie; sinon, il serait évidemment dangereux que celle-ci les finance.

Un autre a déclaré que si les moratoires ne sont pas levés, nous mettons pleinement en œuvre le principe de précaution, mais que cela n'est pas le cas si les études scientifiques sont menées en même temps que les activités de prospection et d'exploitation pétrolières et gazières. Il était d'avis que la déclaration de Wingspread de 1998 (Wingspread Statement of 1998), signée par 32 scientifiques de tous les coins du monde, est une définition du principe de précaution plus rigoureuse et préférable à la définition donnée par la *Loi sur les océans* de 1996, utilisée par le Groupe d'experts de la Société royale du Canada.

Un certain nombre d'intervenants ont mis l'accent sur la question des renseignements mis à la disposition du public, notamment sur le fait qu'il faut du temps pour pouvoir donner une opinion éclairée, que les renseignements fournis étaient contradictoires et pouvaient mener à diverses conclusions et qu'il existe d'énormes lacunes dans nos connaissances sur l'océan et sur les incidences cumulatives des activités passées et présentes. Un participant a déclaré qu'il n'était pas étonnant que les intéressés aient des opinions aussi divisées, compte tenu des séances d'information en faveur de l'industrie financées par le gouvernement, des conclusions contradictoires d'études commandées par le gouvernement, par l'industrie et par des organismes voués à la protection de l'environnement, et des hypothèses appliquées par le groupe d'experts de la Société royale du Canada. Les gouvernements fédéral et provincial ont pris quatre ans pour entreprendre l'examen public portant sur le banc Georges, et le public était donc suffisamment averti lorsque l'examen public a débuté.

Un autre tenant du maintien considérait que les renseignements socioéconomiques étaient insuffisants, tant en termes de données de base pour la région de la Reine-Charlotte que des incidences socioéconomiques possibles des activités pétrolières et gazières extracôtières. Les Premières nations ont souligné qu'il était indispensable qu'elles recueillent leurs propres données socioéconomiques, y compris auprès des Premières nations qui vivent dans des régions où le pétrole et le gaz extracôtiers seront exploités.

Certains considéraient que les renseignements recueillis ailleurs sur les effets socioéconomiques de l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers étaient contradictoires, douteux et ne s'appliquaient pas à la région des îles de la Reine-Charlotte. Un intervenant a demandé pourquoi aucun rapport sur les incidences socioéconomiques comparable au rapport de la Société royale du Canada sur les aspects scientifiques n'avait été préparé. On lui a répondu que les renseignements disponibles recueillis ailleurs ne permettaient pas de prédire la distribution des retombées dans les petites collectivités rurales, ni les dommages aux industries de cette région (par exemple la pêche et le tourisme).

Opinions des tenants de la levée

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a indiqué qu'il continuerait à travailler avec les Premières nations, les collectivités côtières et d'autres intervenants en vue de cerner leurs préoccupations et de leur fournir de l'information et des moyens de faire connaître leurs inquiétudes et leurs intérêts; avec Ottawa et les universités de la province afin d'élargir les connaissances scientifiques sur le milieu hauturier et d'assurer au public un meilleur accès aux renseignements sur les avantages et les risques possibles de l'exploitation extracôtière; et avec les Premières nations et d'autres intervenants en vue de discuter d'approches de gestion et de réglementation, d'accords fiscaux et de partage des recettes, d'élaboration d'approches applicables à l'ensemble de la côte, ainsi que de séances d'information et de sensibilisation du public.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré qu'il croyait que les lacunes scientifiques existantes ne justifiaient pas le maintien du moratoire fédéral. Bien que l'état des connaissances scientifiques sur le milieu hauturier de la province puisse et doive être amélioré, la responsabilité d'entreprendre ou de financer de telles recherches revient à la partie, au gouvernement ou à l'industrie qui bénéficiera le plus de ces renseignements.

Un intervenant ayant des intérêts dans une société pétrolière et gazière a précisé que, dans la plupart des cas, les études préliminaires à fins multiples sont financées par le gouvernement, alors qu'il incombe au promoteur de produire de l'information lorsqu'il propose un projet.

Le représentant d'un groupe de développement économique a déclaré que, pour véritablement évaluer les effets possibles des activités pétrolières et gazières sur l'environnement, les collectivités ont besoin de propositions réelles à évaluer et que le maintien du moratoire ne le permet pas. Les travaux préliminaires que les sociétés pétrolières et gazières doivent effectuer peuvent élargir la base de connaissances requises,et ainsi contribuer à la survie et au développement des secteurs des produits de la mer sauvages et d'élevage dans notre région.

Les tenants de la levée du moratoire étaient généralement d'accord avec les conclusions de la Société royale du Canada et les rapports d'analyse précédents.

De nombreux intervenants ont utilisé des renseignements socioéconomiques qui portaient sur d'autres régions du Canada, l'Alaska et d'autres coins du monde où des sociétés pétrolières et gazières sont en activité pour estimer les avantages éventuels dont profiterait la région de la Reine-Charlotte si l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers y va de l'avant. Un d'entre eux a cité une étude récente des activités pétrolières et gazières à Terre-Neuve.

Participants qui n'ont pas pris position pour ou contre le moratoire

Un cadre supérieur du ministère des Pêches et des Océans a décrit la collecte de renseignements sur le moratoire et des travaux connexes menés par divers ministères fédéraux au titre de la *Stratégie sur les océans*, entre autres l'identification de secteurs essentiels à protéger d'ici cinq ans, la création de zones de protection marines, la désignation d'espèces en péril, l'élaboration de lignes directrices réglementaires nationales relatives à la prospection sismique dans le milieu marin, l'établissement d'objectifs écosystémiques pour chaque activité menée en mer et les études scientifiques exécutées sur commande en voie d'être évaluées par des pairs.

Un représentant de l'Agence Parcs Canada a souligné : qu'une évaluation environnementale stratégique devrait tenir compte des incidences cumulatives possibles des activités pétrolières et gazières et des autres activités, existantes et proposées, menées dans la région; qu'un plan de gestion côtière intégrée est requis; et que les lacunes scientifiques doivent être comblées et des données de base recueillies avant que les activités débutent.

3.4 Technologie

Résumé

Les améliorations des technologies d'exploration, de production et de transport pétroliers et gaziers constituent un facteur à considérer pour déterminer la probabilité d'incidences environnementales néfastes et évaluer l'efficacité de mesures d'atténuation de ces incidences. Les tenants du maintien du moratoire n'ont pas confiance en la capacité des technologies, même améliorées, de limiter les incidences environnementales et d'offrir des mesures d'atténuation efficaces. Selon les tenants de la levée du moratoire, les technologies évoluent constamment, ce qui permettrait à l'industrie d'explorer et d'exploiter toute ressource pétrolière ou gazière de la région de la Reine-Charlotte sans incidence environnementale nuisible.

Opinions des tenants du maintien

Les tenants du maintien du moratoire n'ont pas porté une attention particulière aux technologies pétrolières et gazières. Plusieurs d'entre eux ont affirmé que les progrès techniques n'ont pas éliminé les risques posés par l'exploration et la production pétrolières et gazières.

Ainsi, des tenants ont fait valoir que les avancées technologiques n'ont pas éliminé les risques de déversements de pétrole, et que d'importants déversements, éruptions et accidents restent inévitables malgré les améliorations apportées aux technologies. Un intervenant a affirmé que les techniques et le matériel d'intervention en cas de déversement sont limités et n'ont pas beaucoup évolué depuis 30 ans.

Un intervenant a fait valoir que, si la technologie offre effectivement des méthodes plus sûres d'exploitation et de transport du pétrole, il serait plus sensé sur les plans environnemental et économique d'attendre 20 ou même 50 ans avant de lever le moratoire. Un participant a demandé si des plates-formes de forage en mer seraient nécessaires si l'on perfectionnait des techniques de forage latéral. Il a aussi demandé s'il y a des méthodes moins intrusives que l'exploration sonique.

Opinions des tenants de la levée

Ce groupe croit que les technologies modernes d'exploration et d'exploitation, qui reflètent l'expérience mondiale en matière de pratiques sans danger dans des milieux physiques difficiles, peuvent permettre à l'industrie pétrolière et gazière d'explorer et d'exploiter toute ressource commerciale éventuelle sans incidence environnementale très nuisible. Un intervenant a dit que l'on s'attendait à ce que les Canadiens fassent du meilleur travail de forage que ce qui a été fait dans d'autres parties du monde.

Un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers a affirmé que, durant les années 60, son entreprise a foré 14 puits au large de la Colombie-Britannique sans incident environnemental, et que, depuis l'imposition du moratoire par le gouvernement du Canada en 1972, les technologies d'exploration et de production extracôtières ont continué d'évoluer, et la sécurité de ces activités s'est améliorée partout dans le monde. Le même intervenant a affirmé que son entreprise a accès à l'expérience, aux connaissances et à l'expertise acquises dans le monde entier.

Un autre propriétaire a souligné le fait que la technologie a permis d'améliorer beaucoup la gestion des risques depuis trois décennies, en permettant par exemple aux foreurs de savoir ce qui se passe à l'autre bout du train de forage. D'autres personnes ont affirmé que les activités de production pourraient être conçues de façon à éviter les rejets dans le milieu marin. L'existence depuis 1994 d'une plate-forme sans rejet dans la baie Cook, en Alaska, a été citée en exemple.

Un capitaine de navire a indiqué que selon les règles de l'Organisation maritime internationale, auxquelles le Canada a souscrit, les pétroliers à coque simple seront graduellement abandonnés d'ici 2020. Toutefois, de récentes études indiquent que cet objectif pourrait être atteint d'ici 2012. Les nouveaux pétroliers possèdent une double coque et deux moteurs distincts, et ils sont escortés. Selon le capitaine, ces navires sont plus sûrs que les paquebots de croisière.

Participants qui n'ont pas pris position pour ou contre le moratoire

Selon un intervenant, les systèmes de transpondeurs acoustiques au fond révolutionnent la prospection sismique et présentent l'avantage de permettre d'interrompre aisément les tirs sismiques si, par exemple, un observateur remarquait quelque chose sur le parcours.

3.5 Ressources en hydrocarbures de la région de la Reine-Charlotte

Résumé

La nature et l'ampleur des ressources pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte sont un facteur à considérer dans l'évaluation d'incidences environnementales et socioéconomiques possibles. Tous ont convenu qu'il existe de l'incertitude quant aux estimations des ressources en hydrocarbures et quant à savoir s'il s'agit surtout de pétrole ou de gaz. Les tenants du maintien ont fait valoir que les ressources pourraient être insuffisantes pour en justifier la mise en valeur et que la durée d'exploitation serait courte. Les propriétaires d'intérêts pétroliers et gaziers ont estimé que la région de la Reine-Charlotte est suffisamment prometteuse pour y poursuivre l'exploration.

Plusieurs participants ont cité les estimations de la Commission géologique du Canada (Hannigan et al., 2001), selon laquelle les ressources totales en hydrocarbures atteindraient 9,8 milliards de barils de pétrole et 25,9 billions de pieds cubes de gaz (estimations médianes).

Opinions des tenants du maintien

Une étude rédigée par un des intervenants notait que la Commission géologique du Canada revoit ses estimations à la hausse depuis 1983, qu'elle insiste sur le fait que ses chiffres ne représentent qu'une « estimation probabiliste », et que ces hydrocarbures théoriques n'ont pas encore été trouvés et qu'ils n'existent peut-être pas. Selon un autre participant, le Comité canadien du potentiel gazier affirme que la Commission surestime systématiquement la quantité d'hydrocarbures qu'il pourrait y avoir au large des côtes de la Colombie-Britannique.

D'autres ont cité des estimations de réserves qui permettraient uniquement d'approvisionner le marché nord-américain en pétrole pendant deux mois et en gaz, pendant six mois, ce qui, selon ces intervenants, ne constitue pas un argument économique justifiant la

levée du moratoire. Selon un intervenant, les perspectives d'expansion de l'industrie des hydrocarbures au large de la Colombie-Britannique sont limitées, et la durée de vie de cette industrie serait plus courte que dans d'autres territoires, car l'exploration et l'exploitation seraient restreintes à la région de la Reine-Charlotte.

En ce qui concerne le transport du pétrole, un intervenant a indiqué que la tendance est à l'utilisation accrue de navires pétroliers plutôt que de pipelines.

Opinions des tenants de la levée

Un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers croit que la région de la Reine-Charlotte présente une possibilité de mise en valeur de la ressource suffisamment prometteuse pour passer à l'étape suivante, soit l'exploration sismique.

Selon le propriétaire d'une entreprise qui a foré huit puits dans la région dans les années 60, les puits indiquaient la présence d'hydrocarbures, mais ne montraient pas d'accumulations de pétrole et de gaz qui présentaient un intérêt commercial. L'information sur les puits est commercialement sensible et reste donc confidentielle. Cet intervenant est d'avis que la région de la Reine-Charlotte pourrait renfermer d'importantes réserves de gaz naturel et de pétrole. Il y aurait une zone extracôtière de prospectivité géologique, dont le volume et l'étendue sont encore à déterminer. Il croit que le bassin présente un potentiel de prospection, tant pour le gaz que, dans une moindre mesure, le pétrole, mais cela reste très incertain. Il a ajouté que le potentiel pétrolier et gazier de la région de la Reine-Charlotte restera très incertain tant que l'on ne pourra y effectuer davantage d'exploration, notamment sismique et vraisemblablement au moyen de techniques de forage modernes.

Certains intervenants ont fait référence à une comparaison faite dans le rapport de la Société royale du Canada, laquelle montre que les estimations médianes des réserves de pétrole et de gaz exploitables dans la région de la Reine-Charlotte sont semblables à celles du bassin Jeanne d'Arc, au large de Terre-Neuve, où deux champs pétrolifères sont actuellement exploités tandis qu'un autre est en train d'être mis en valeur.

Certains participants ont mentionné que certaines des répercussions possibles sur l'environnement des activités extracôtières pourraient différer selon qu'il s'agit de ressources en pétrole ou en gaz.

La nature de la ressource influerait sur le choix du moyen de transport à utiliser. Les propriétaires d'intérêts pétroliers et gaziers n'ont pas indiqué le moyen de transport vers la côte (pipeline ou navire) le plus probable dans le cas où du pétrole serait produit dans la région de la Reine-Charlotte. Un intervenant de l'industrie gazière a indiqué que son entreprise exploite des pipelines sous-marins entre la Colombie-Britannique continentale et la Sunshine Coast et l'île de Vancouver depuis plus de dix ans.

Un participant a fait remarquer que dans la baie Cook, en Alaska, on achemine le pétrole par pipeline sous-marin vers un terminal côtier central, puis par pétrolier vers la raffinerie. Selon un autre intervenant, le pétrole de la région de la Reine-Charlotte pourrait être transbordé dans de grands pétroliers à Port Hardy ou à Prince Rupert ou mis dans un pipeline.

Participants n'ayant pas pris position pour ou contre le moratoire

Selon un professeur de biogéochimie, la région de la Reine-Charlotte contient des réserves d'intérêt économique, mais les estimations des réserves ne restent que des conjectures éclairées même si elles s'appuient sur des principes scientifiques; la seule façon de trouver du pétrole ou du gaz est de forer.

3.6 Régime de réglementation

Résumé

Les tenants de la levée du moratoire et les tenants de son maintien ont couramment exprimé des opinions sur les régimes de réglementation, en particulier en ce qui a trait aux deux éléments suivants du rapport de la Société royale du Canada : l'hypothèse selon laquelle « on établira un organisme de réglementation, dont les activités seront indépendantes du gouvernement et de l'industrie, afin d'assurer une mise en valeur sécuritaire et respectueuse de l'environnement, s'appuyant sur les meilleures pratiques actuelles », et la conclusion 1 (« Si un régime réglementaire adéquat est mis en place, il n'y a aucune lacune scientifique qui doit être comblée avant la levée des moratoires sur les travaux de mise en valeur pétroliers et gaziers. »).

En ce qui concerne la conception et l'application de régimes de réglementation des industries primaires en Colombie-Britannique, au Canada et ailleurs, les tenants du maintien ont affirmé que la réglementation ne peut pas combler les lacunes dans nos connaissances scientifiques que relève le rapport de la Société et qu'en général, on ne peut pas faire confiance aux gouvernements pour réglementer adéquatement l'industrie pétrolière et gazière extracôtière.

Les tenants de la levée du moratoire, qui en général appuyaient le rapport de la Société, ont fait valoir que des régimes efficaces ont été établis au Canada et ailleurs, que le Canada dispose de processus de réglementation rigoureux et détaillés qui peuvent être appliqués au milieu extracôtier de la Colombie-Britannique et qui, par conséquent, protégeront l'environnement de la région de la Reine-Charlotte.

Opinions des tenants du maintien

Des participants étaient d'avis que les régimes de réglementation en vigueur au Canada, y compris dans le milieu terrestre de la C.-B., ne s'appliquent pas de façon indépendante des gouvernements, qu'ils ne sont pas particulièrement rigoureux, qu'ils ne sont peut-être pas bien appliqués et que l'industrie commet de nombreuses infractions. Le déversement de pétrole qui a eu lieu à Pine River a été cité en exemple. Ces intervenants font valoir que la tendance actuelle vers l'« autoréglementation » et la « déréglementation » soulève des doutes quant à l'efficacité d'un éventuel régime de réglementation des activités pétrolières et gazières extracôtières. Certaines Premières nations et d'autres participants, y compris des personnes ayant une expérience directe des industries primaires côtières réglementées par le gouvernement provincial ou fédéral, ont exprimé des préoccupations. Selon eux, la réglementation des industries primaires actuelles en Colombie-Britannique comme la pêche et la foresterie, a échoué ou souffre de graves lacunes, et le public a peu ou pas de raisons de se fier au gouvernement provincial ou fédéral pour bien réglementer une éventuelle industrie des

hydrocarbures extracôtiers. Les régimes de réglementation en vigueur au Canada et ailleurs ne protègent pas le milieu marin et les espèces qui y vivent contre les effets néfastes des activités pétrolières et gazières extracôtière. En outre, des tenants ont fait valoir qu'on ne comprend pas suffisamment l'écosystème de la région de la Reine-Charlotte pour élaborer un régime de réglementation qui protégera suffisamment ce milieu unique particulièrement sensible.

En outre, bon nombre de tenants étaient d'avis que les organismes de réglementation avaient réduit leur personnel au point de devenir inefficaces, et qu'il ne pourrait y avoir de régime de réglementation adéquat puisque les capacités fédérale et provinciale en matière de réglementation environnementale ont été énormément réduites ces dernières années. Selon les tenants du maintien du moratoire, les régimes actuels d'évaluation et de réglementation environnementales de l'un ou l'autre niveau de gouvernement ne peuvent combler les lacunes importantes dans nos connaissances scientifiques sur l'écosystème et les populations, ce qui serait pourtant essentiel pour prévoir les incidences dans la région de la Reine-Charlotte. Ils ont fait valoir que les évaluations environnementales, étant axées sur des projets précis, ont une portée trop restreinte et un échéancier trop court pour permettre de combler les lacunes scientifiques.

Des tenants du maintien ont affirmé qu'on ne peut se fier à un régime de réglementation pour gérer les risques lorsqu'on tient compte des nombreuses lacunes scientifiques énumérées dans le rapport de la Société royale du Canada. Ils n'étaient pas d'accord avec la conclusion du rapport selon laquelle il n'était pas nécessaire de combler les lacunes scientifiques avant de lever le moratoire sur les activités pétrolières et gazières.

Opinions des tenants de la levée

Selon un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers, le succès de la mise en valeur des ressources en hydrocarbures extracôtiers de la région de la Reine-Charlotte dépend d'une réglementation adéquate et bien appliquée qui protègera l'environnement contre les risques posés. Le gouvernement de la Colombie-Britannique reconnaît qu'il faut un régime de réglementation efficace pour que le public soit confiant que les activités extracôtières seront pratiquées de façon valable sur le plan scientifique et responsable sur le plan environnemental.

Des tenants de la levée du moratoire ont fait valoir que des régimes de réglementation efficaces ont été établis ailleurs, dans l'Est du Canada, en Norvège, au Royaume-Uni et dans les eaux extracôtières fédérales des É.-U., en particulier dans la baie Cook, en Alaska. Certains ont fait remarquer qu'il existe des processus d'évaluation environnementale et de réglementation bien définis pour la mise en valeur des hydrocarbure en milieu terrestre au Canada. En général, ils sont d'accord avec les hypothèses et la conclusion 1 du rapport de la Société royale du Canada. Des tenants ont dit s'attendre à ce que la réglementation sur les hydrocarbures extracôtiers de la côte ouest du Canada atteigne des normes internationales de haut niveau. Ils estiment que le Canada dispose d'un solide contexte réglementaire qui peut être adapté et appliqué au milieu extracôtier de la province. Ils ont fait valoir que les processus d'examen de la réglementation et d'évaluation environnementale au Canada sont rigoureux et détaillés et permettront d'assurer la protection de l'environnement de la région.

Divers régimes de réglementation des activités pétrolières et gazières applicables dans la région de la Reine-Charlotte ont fait l'objet d'une discussion. Les possibilités comprennent un

accord du Pacifique, qui établirait un organisme de réglementation semblable à ceux établis par les accords de la côte Est, et l'application des lois et des organes de réglementation existants.

3.7 Aires protégées

Résumé

Les tenants du maintien du moratoire et les tenants de sa levée ont convenu qu'il faudrait repérer et délimiter des aires protégées dans la région de la Reine-Charlotte, mais leurs opinions divergeaient quant aux facteurs importants dont il faudra tenir compte pour établir ces aires protégées.

Les tenants du maintien étaient d'avis que la nature et l'étendue des aires protégées existantes et prévues sont inadéquates. Il faut utiliser la gestion écosystémique pour les délimiter. Même après la désignation d'aires protégées, les activités pétrolières et gazières ne devraient pas être autorisées dans la région de la Reine-Charlotte parce que les déversements de pétrole ne respectent pas les limites territoriales. Des intervenants ont perçu un lien entre l'établissement d'aires protégées et la mise en œuvre des droits autochtones et issus de traités.

Selon les tenants de la levée, l'établissement rapide d'aires protégées dans la région de la Reine-Charlotte permettrait de bien planifier les activités pétrolières et gazières. Il faut tenir compte des coûts et des bénéfices pour les divers secteurs coexistants. Une démarche adaptée aux fins a été préconisée pour planifier les utilisations à autoriser dans chaque aire protégée.

Opinions des tenants du maintien

Un intervenant a dit douter que d'importants secteurs de la région de la Reine-Charlotte soient actuellement bien protégés; il a cité le fait que, depuis l'adoption de la *Loi sur les océans* il y a huit ans, une seule aire marine protégée a été établie, soit le champ hydrothermal Endeavour. Il n'y a toujours pas de protection de l'habitat essentiel des 16 espèces en péril relevées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada dans le bassin de la Reine-Charlotte. L'intervenant a affirmé que la *Loi sur les espèces en péril* de 2002 est très faible : elle ne prévoit aucun échéancier obligatoire pour l'établissement ou la mise en œuvre des plans d'action, ni de protection obligatoire de l'habitat, alors que la protection des espèces en péril dépend de la protection de leur habitat.

Un intervenant a affirmé qu'il faut modifier le paradigme consistant à appliquer la gestion écosystémique à l'évaluation des incidences et à l'établissement d'aires protégées. Comment l'écosystème du détroit d'Hécate fonctionne-t-il? Comment saurons-nous s'il ne fonctionne pas comme auparavant? Il ne s'agit pas simplement de créer un parc, mais de tenter de faire fonctionner le secteur comme un ensemble où les espèces et le milieu protégés sont bien intégrés.

Une organisation environnementale a indiqué que le chalutage de fond avait déjà touché 50 % des récifs d'éponges siliceuses et que le groupe d'experts de la Société royale du Canada était en faveur de la protection de ces récifs. La crainte que les activités pétrolières et gazières touchent les régions de Gwaii Haanas et des îles Scott a été soulevée. Cela pourrait prendre des années pour déterminer quelle superficie de ces régions devrait être protégée.

Un intervenant était d'avis que la désignation d'aires protégées ne devrait pas signifier que les activités pétrolières et gazières seront permises dans d'autres parties de la région des îles de la Reine-Charlotte, car les déversements de pétrole ne respectent pas les limites territoriales. Cet intervenant souhaite que les activités pétrolières et gazières soient interdites tout le long de la côte du Pacifique de la Colombie-Britannique.

Un intervenant a affirmé que le choix d'aires marines protégées dans la région découlerait de la mise en œuvre des droits autochtones et issus de traités.

Opinions des tenants de la levée

Un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers a dit être en faveur de la délimitation d'aires protégées, car, en tant qu'exploitant de ressources, il doit bien connaître les endroits où des restrictions spéciales s'appliquent avant de prendre une décision, et la désignation rapide de ces aires protégées peut réduire les conflits avec les autres utilisateurs. Les responsables du processus d'établissement des aires protégées devraient tenir compte des coûts et des bénéfices pour chaque secteur touché avant de prendre des décisions finales, et ils devraient être pleinement conscients de la façon dont les restrictions liées aux aires protégées créent des problèmes et réduisent la valeur pour l'industrie pétrolière. Mises ensemble, les aires protégées actuellement proposées couvrent environ la moitié du principal bassin de prospection de la Reine-Charlotte. Une démarche de désignation d'aires protégées adaptée à un but précis permet de mettre en place des mesures particulières là où l'on peut protéger l'habitat essentiel tout en permettant l'activité économique souhaitée, ainsi que d'interdire toute activité humaine dans les cas où aucune forme de protection moins stricte convient.

Participants qui n'ont pas pris position pour ou contre le moratoire

Des représentants du ministère des Pêches et Océans ont décrit la *Stratégie sur les océans* et le cadre pour l'établissement et la gestion des aires marines protégées en cours d'élaboration pour la côte du Pacifique. La *Loi sur les océans* et la *Stratégie sur les océans* sont fondées sur les principes de l'approche écosystémique, du développement durable et du principe de précaution. Le cadre pour l'établissement et la gestion des aires marines protégées comprend celle du champ hydrothermal Endeavour, situé à l'ouest de l'île de Vancouver. Une partie des récifs d'éponges est visée par un statut de protection temporaire pendant qu'on décide s'ils seront désignés aires marines protégées.

Un représentant de l'Agence Parcs Canada a décrit le programme de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation* du Canada et les secteurs choisis dans le cadre de ce programme, soit Gwaii Haanas et le sud du détroit de Georgia. En ce qui concerne les aires marines nationales de conservation, la gestion écosystémique est une considération primordiale, permettant des utilisations écologiquement durables, mais pas l'exploration et l'exploitation de ressources non renouvelables. Parmi les secteurs de la région de la Reine-Charlotte, seul Gwaii Haanas fera l'objet d'une étude de faisabilité de sa désignation comme aire marine nationale de conservation. Environnement Canada peut créer des aires marines nationales pour protéger des espèces relevant de sa compétence, comme certains oiseaux du secteur des îles Scott.

3.8 Énergies de remplacement

Résumé

Ce sujet est celui que les participants ont mentionné le plus fréquemment. Les tenants du maintien du moratoire souhaitent que les gouvernements encouragent les énergies renouvelables de remplacement et la conservation de l'énergie en tant que principaux éléments d'une économie des énergies durables et fasse de la Colombie Britannique un chef de file mondial dans ce domaine, plutôt que de lever le moratoire et de permettre la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers. Les tenants de la levée s'attendent à ce que les énergies renouvelables, qui sont déjà importantes et soutenues dans la province, jouent un rôle dans l'avenir, mais ils ont affirmé que les énergies fossiles continueront d'être nécessaires durant la transition.

Opinions des tenants du maintien

Un thème récurrent dans les interventions des opposants à la levée du moratoire était l'idée selon laquelle les gouvernements devraient promouvoir le développement d'énergies de remplacement et des programmes de conservation de l'énergie dans le cadre d'une économie durable plutôt que de lever le moratoire et de permettre les activités pétrolières et gazières extracôtières. Ces intervenants ont mis l'accent sur l'énergie éolienne et, dans une moindre mesure, sur l'énergie marémotrice, mais ont aussi mentionné les énergies géothermique, hydroélectrique et solaire, l'énergie tirée des déchets de bois, l'énergie tirée des vagues, la micro-énergie, les piles à combustible et la conservation.

Ces intervenants ont fait valoir l'importance des énergies de remplacement en alléguant surtout qu'elles sont renouvelables ou durables, alors que le pétrole et le gaz ne le sont pas, et qu'elles procureront davantage de retombées économiques, particulièrement en matière d'emplois et au niveau local. Selon un participant, l'exploitation pétrolière et gazière aura sans doute un coût public net, et le pétrole et le gaz devraient être conservés à des fins non énergétiques. Il a poursuivi ainsi son argumentation : les énergies renouvelables ou durables constituent des formes d'énergie modernes, tandis que le pétrole et le gaz sont de la « vieille économie », et il faut « sevrer » les consommateurs de leur dépendance au pétrole et au gaz. De plus, la production, la transformation et la combustion de pétrole et de gaz de la région de la Reine-Charlotte poseraient de graves risques pour le milieu naturel local, contribueraient au changement climatique planétaire, nuiraient à la santé humaine, entraîneraient des phénomènes météorologiques coûteux et contreviendraient aux engagements de Kyoto pris par le Canada : ces activités ne devraient donc pas être menées, et elles devraient être remplacées par l'exploitation d'énergies « vertes » de remplacement. Le Protocole de Kyoto était peut-être la raison la plus fréquemment invoquée pour recommander que les gouvernements adoptent des politiques qui favorisent les énergies de remplacement et la conservation de l'énergie *(voir section 3.9, « Protocole de Kyoto »)*

L'investissement dans les énergies renouvelables a été proposé comme utilisation des fonds publics autre que dans la mise en valeur du pétrole et du gaz. Certains intervenants ont critiqué le fait que les gouvernements financent actuellement des programmes et des enquêtes liés au pétrole et au gaz extracôtiers plutôt que d'investir ces fonds dans les énergies de remplacement. Selon un participant, même dans le meilleur des scénarios possibles, il est peu probable que la mise en valeur du pétrole et du gaz extracôtiers ait des retombées favorables

pour le public. Des investissements équivalents dans les technologies de production d'énergies vertes, comme l'énergie éolienne ou marémotrice, pourraient produire des sources de revenus beaucoup plus importantes et peut-être perpétuelles. Cela créerait maintenant, et non dans 10 ou 20 ans, un plus grand nombre d'emplois et, en outre, des emplois durables, dans des collectivités côtières.

Un intervenant a fait valoir que la mise en valeur du pétrole et du gaz n'est pas un domaine de choix dans lequel investir des fonds publics et qu'en comparaison, le développement d'énergies de remplacement donne de meilleurs résultats en matière d'emploi et des résultats semblables en matière de redevances; de plus il permettrait de positionner le pays et la province dans un nouveau marché de l'énergie. Ce serait un investissement pour l'avenir. La Colombie-Britannique est en bonne position pour devenir un chef de file mondial dans le développement d'énergies de remplacement durables. La mise en valeur du pétrole et du gaz extracôtiers découragerait les investissements dans les énergies de remplacement. En outre, rien n'indique que des revenus tirés des combustibles fossiles de la région de la Reine-Charlotte serviraient à promouvoir le développement d'énergies de remplacement.

Le principal argument en faveur des énergies de remplacement était d'aider à lutter contre le changement climatique. Des intervenants ont affirmé que ce phénomène est bien réel. On a découvert assez de combustibles fossiles pour éliminer les formes de vie que nous connaissons, et nous devons nous débarrasser de la mentalité selon laquelle le pétrole et le gaz sont une solution à tous les problèmes.

Un tenant du maintien du moratoire s'est dit inquiet des hécatombes d'oiseaux qu'entraînerait probablement l'exploitation proposée d'éoliennes sur les îles de la Reine-Charlotte. Certains promoteurs d'énergie éolienne ont indiqué que les emplacements des éoliennes seraient choisis en tenant compte de facteurs environnementaux, notamment les voies de migration des oiseaux.

Opinions des tenants de la levée

Quelques participants ont réagi aux opinions résumées ci-dessus. Un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers a dit croire que les énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne ou solaire, joueront un rôle pour ce qui est de satisfaire les futurs besoins énergétiques de la société, mais qu'un certain temps sera nécessaire avant que ces énergies puissent satisfaire ces besoins de façon économique et donc durable. Selon lui, d'ici à ce que nous puissions opérer la transition vers les énergies renouvelables, l'énergie tirée des hydrocarbures continuera de jouer un rôle important.

Aucun intervenant n'a contesté l'importance des investissements dans les énergies renouvelables, et certains ont dit être très en faveur de ces investissements. Un participant a fait remarquer que la Colombie-Britannique est un chef de file nord-américain et mondial dans le domaine des énergies renouvelables grâce au développement de ses ressources hydroélectriques. Un autre a attiré l'attention sur les programmes gouvernementaux qui soutiennent la recherche sur les piles à combustible, la valorisation de la biomasse et d'autres énergies renouvelables. En même temps, les éléments suivants ont été soulignés : les énergies renouvelables ne peuvent pas combler les besoins énergétiques des transports à l'heure actuelle; l'État offre un soutien pour des énergies comme l'éolienne; le développement est plus

lent que ne le souhaiteraient certains intervenants, car le marché n'est pas encore convaincu de la viabilité économique des énergies renouvelables; et les énergies fossiles comme le pétrole et le gaz seront encore nécessaires durant la longue transition vers une économie fondée sur les énergies renouvelables.

Certains tenants de la levée du moratoire ont suggéré que l'on établisse un lien entre l'éventuelle industrie du pétrole et du gaz extracôtiers et les énergies vertes. Ainsi, selon un représentant de l'industrie des piles à combustible, le gaz naturel sera la principale source d'énergie pour l'économie de l'hydrogène durant les 20 à 30 prochaines années. Un autre intervenant suggère que, si l'industrie extracôtière se développe en Colombie-Britannique, les redevances pourraient servir à développer les énergies renouvelables. Un intervenant s'est dit en faveur de la levée du moratoire à condition qu'elle laisse un héritage d'énergies renouvelables et de technologies connexes aux citoyens de la province.

3.9 Protocole de Kyoto

Résumé

Bon nombre de tenants du maintien du moratoire ont souligné que cette levée serait incompatible avec les engagements pris par le Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto. Selon les tenants de la levée, cependant, si les réserves de la région des îles de la Reine-Charlotte sont constituées de gaz, ce dernier pourrait remplacer d'autres hydrocarbures qui produisent davantage de gaz à effet de serre.

Opinions des tenants du maintien

Cette question a été soulevée dans bon nombre d'observations orales et de communications écrites, notamment par d'importants groupes environnementaux. L'argument principal était que la levée du moratoire et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières extracôtières de la région de la Reine-Charlotte sont incompatibles avec l'engagement pris par le Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Les opinions exprimées par les tenants du maintien du moratoire allaient de l'idée qu'il serait insensé de procéder au développement extracôtier dans la région de la Reine-Charlotte puisque le Canada a signé le Protocole de Kyoto à l'affirmation qu'il serait extrêmement difficile de concilier la levée du moratoire et les obligations internationales du Canada qui découlent de ce Protocole. La question a été posée à savoir pourquoi le gouvernement fédéral devrait investir dans le pétrole et le gaz extracôtiers si cela nous nuira plus tard parce que nous ne pouvons pas respecter l'engagement du Canada.

Certains participants ont proposé que le Comité fasse une recommandation stratégique concernant le Protocole de Kyoto et le changement climatique planétaire, laquelle traduirait l'avis des habitants de la côte sur les conséquences de la poursuite de l'utilisation des combustibles fossiles.

Opinions des tenants de la levée

Peu de tenants de la levée du moratoire ont commenté cette question. Un de ceux qui l'ont fait était d'avis que la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers ne serait pas du tout incompatible avec le Protocole de Kyoto, car le gaz pourrait constituer une bonne partie des

réserves extracôtières en hydrocarbures de la Colombie-Britannique et remplacer d'autres hydrocarbures qui produisent davantage de gaz à effet de serre. Selon un autre, le respect par le Canada de son engagement à l'égard du Protocole de Kyoto est largement indépendant de l'expansion de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières parce que ce Protocole concerne la combustion plutôt que la production de combustibles.

3.10 Valeurs culturelles

Résumé

Des Premières nations, des pêcheurs commerciaux et de nombreux particuliers de la région de la Reine-Charlotte ont fait valoir au Comité qu'ils tenaient beaucoup à leur culture et à leur mode de vie et qu'ils n'étaient pas prêts à accepter les risques d'incidences environnementales qui découleraient d'activités pétrolières et gazières et qu'ils désiraient donc que le moratoire soit maintenu. Par contre, de nombreux autres habitants de la région de la Reine-Charlotte ont dit vouloir continuer à y vivre, mais que les économies locales affaiblies avec un taux de chômage élevé ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ils sont donc en faveur de la levée du moratoire car ils veulent profiter des occasions qui accompagneraient les activités pétrolières et gazières.

Trois thèmes culturels ont dominé : la culture des Premières nations, la pêche commerciale comme mode de vie et la vie rurale côtière.

La culture des Premières nations

Les intervenants des Premières nations qui souhaitaient le maintien du moratoire ont décrit leur lien historique et spirituel de longue date avec l'océan et ses ressources. Nombre d'entre eux ont invoqué un principe ou une loi d'interdépendance entre la terre et l'océan et entre les Premières nations et l'océan. Cela se traduit par une croyance en des êtres spirituels émanant de l'océan et de la terre, ainsi que par des emblèmes totémiques. Depuis des millénaires, les Premières nations dépendent de ressources marines (saumon, eulakane, hareng, clams, concombre de mer, huîtres, crabes, panope, algues et mammifères marins comme les phoques) pour leur alimentation. Des animaux, par exemple l'épaulard, sont des emblèmes de groupes des Premières nations et font partie intégrante de leur système héréditaire. Depuis la nuit des temps, les Premières nations font le commerce de ces ressources entre eux et les utilisent régulièrement dans les festins traditionnels.

Les droits d'utilisation de bon nombre de ces ressources marines à des fins alimentaires, sociales et rituelles sont protégés par la constitution. En outre, de nombreux Autochtones gagnent leur vie dans la pêche commerciale, et certaines Premières nations participent à la conservation des pêches en réalisant des projets de restauration de cours d'eau. Plusieurs intervenants ont indiqué que les Premières nations ont la responsabilité de prendre soin de leurs territoires et de leurs ressources naturelles et que ces règles font partie de leur culture. La plupart de ces intervenants considèrent que les activités pétrolières et gazières extracôtières leur sont étrangères et disent craindre un déversement de pétrole qui, selon eux, détruirait leur source de nourriture et menacerait leur mode de vie.

La pêche commerciale comme mode de vie

Bon nombre de tenants du maintien du moratoire ont donné leur opinion sur le besoin de préserver ce mode de vie. La pêche a été décrite comme une importante industrie de la côte ouest dont vivent des familles autochtones et non autochtones depuis plus d'un siècle. Certains intervenants qui vivent dans le bassin de la Reine-Charlotte se sont décrits comme des pêcheurs de troisième génération et ont dit souhaiter que la pêche continue pour que leurs petits-enfants puissent aussi la pratiquer. Passionnément en faveur du maintien du moratoire, l'épouse d'un pêcheur a exprimé la crainte que le gagne-pain et le mode de vie de son mari et de bien d'autres personnes soient menacés.

La vie rurale côtière

De nombreux intervenants, particulièrement ceux habitant la région de la Reine-Charlotte, ont donné leur opinion sur le mode de vie rural qu'ils apprécient. Ils ont décrit la beauté sauvage de leur région en mentionnant l'air pur, la faune abondante et la beauté de la mer. Ils veulent protéger ces valeurs pour que les générations futures puissent en profiter, car l'environnement est préservé à peu d'endroits. Un certain nombre d'intervenants ont mentionné qu'on fait la promotion de la province en la qualifiant de « Beautiful BC », et ils veulent qu'elle reste belle. Bien que plus de tenants du maintien du moratoire que de tenants de sa levée ont parlé de la protection de ces valeurs, des intervenants des deux groupes ont insisté sur le fait qu'ils aimaient beaucoup vivre dans la région.

Plusieurs des intervenants qui habitent Haida Gwaii/les îles de la Reine-Charlotte ont décrit la région comme magique, et certains ont indiqué que le besoin d'argent pour subvenir aux besoins essentiels y est moins grand qu'ailleurs en raison de l'abondance de produits de la mer pendant toute l'année. Beaucoup de participants de tous les coins de la province ont décrit la région comme une partie du monde spéciale qui doit être préservée dans son état naturel.

Plusieurs tenants de la levée du moratoire se sont dits préoccupés par l'avenir économique de la région de la Reine-Charlotte invoquant la rareté actuelle des emplois et des possibilités économiques, qui croient-ils menacent le mode de vie rural côtier qu'ils apprécient. Ils se sont dits préoccupés par l'avenir de leurs familles et de leurs enfants, qui, ne peuvent rester dans le Nord en raison du manque d'emplois.

3.11 Incidences sociales

Résumé

Les participants ont exprimé des opinions sur des questions comme la stabilité et la durabilité des collectivités, la cohésion des familles, la stabilité ou l'instabilité des relations, l'immigration et l'émigration régionales, les travailleurs migrants, le chômage, la création d'emploi, les disparités de revenus, la consommation de drogues et la criminalité. Selon les tenants du maintien du moratoire, les incidences sociales, notamment sur les Premières nations, d'éventuelles activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte seront probablement néfastes, ce qui constitue une autre raison de favoriser des industries locales durables. Selon les tenants de la levée, l'industrie pétrolière et gazière pourrait fournir des emplois permettant de subvenir aux besoins des familles, endiguer l'émigration régionale et accroître le financement de services sociaux et autres dans les collectivités côtières.

Opinions des tenants du maintien

Certains intervenants étaient d'avis que la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers poserait non seulement des risques environnementaux, mais aussi des risques sociaux. Les activités pétrolières et gazières procureraient des bénéfices à court terme, mais aurait des coûts environnementaux et sociaux à long terme. Selon eux, il y aurait peu de retombées économiques pour les collectivités côtières, et certaines d'entre elles souffriraient au plan social des effets perturbateurs du développement énergétique où l'effondrement suit l'emballement.

Les effets sociaux néfastes de la mise en valeur du pétrole et du gaz comprennent l'afflux de travailleurs non locaux; un intervenant a cité la conclusion suivante d'un rapport de 1998 (qu'il n'a pas soumis) : les collectivités côtières de la Louisiane à forte population de travailleurs migrants souffrent de problèmes sociaux comme des relations instables, la consommation de drogues et des taux de criminalité élevés. Un autre participant, dans le même esprit, s'est dit préoccupé par la possibilité que les bénéfices soient répartis de façon inéquitable au sein des collectivités et entre elles. Un autre encore a parlé des maux sociaux qui touchent une partie des travailleurs du pétrole à revenu élevé. Le représentant d'un groupe de résidants d'une collectivité a dit craindre que la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers nuise à la stabilité sociale dans sa région côtière. Dans le même ordre d'idées, un intervenant des Premières nations a indiqué que des membres de Première nations habitant des régions de l'Alaska où des hydrocarbures extracôtiers sont exploités lui avaient fait part des conséquences sociales néfastes que ces activités ont eues.

Selon un intervenant, une des raisons qui justifie le développement des énergies de remplacement *(voir section 3.8 « Énergies de remplacement »)*, c'est que celles-ci peuvent créer autant ou plus d'emplois et de retombées économiques que les hydrocarbures, mais sans les risques environnementaux et sociaux connexes. Un autre intervenant était d'avis que les gouvernements devraient encourager les industries locales qui sont gérées de façon durable, notamment la foresterie et la transformation secondaire de produits forestiers, les pêches récréative et commerciale, le tourisme et les énergies de remplacement.

Opinions des tenants à la levée

Un groupe de développement économique a indiqué qu'il n'appuierait la mise en valeur du pétrole et du gaz que si les risques, y compris les risques sociaux, étaient réduits au minimum absolu et que les retombées locales étaient maximisées. Les bouleversements sociaux résultant de l'aggravation de la situation économique sur la côte Nord de la Colombie-Britannique ont été cités comme un risque lié au maintien du moratoire et à l'interdiction du développement des ressources locales. Ces incidences sociales comprennent un grave problème de chômage, la séparation de familles, l'incapacité de diplômés locaux à trouver un emploi et un exode constant. Le groupe a fait valoir que l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers pourrait aider à rétablir le bien-être socioéconomique des collectivités côtières, et que l'industrie pétrolière et gazière, en mer ou à terre, peut créer des emplois bien rémunérés.

Selon le représentant d'une association pétrolière, l'industrie est de plus en plus consciente de ses responsabilités sociales et selon un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers extracôtiers, s'efforce de contribuer de façon durable au tissu social et économique des collectivités dans lesquelles elle est active.

Un responsable d'une entreprise de traitement et de transport de gaz a affirmé que l'entreprise fait partie du tissu social dans le nord-est de la Colombie-Britannique, que bon nombre de ses employés sont de deuxième génération et que les employés locaux constituent la pierre d'assise de ses activités. Il a aussi fait remarquer que son entreprise a offert des ressources et son expertise lorsqu'il y a eu des problèmes sociaux liés à l'apport d'argent provenant de la mise en valeur des hydrocarbures, même si aucun membre de la collectivité ne pouvait résoudre ces problèmes seul. À cet égard, un autre intervenant a mentionné que, dans le cadre du « Fair Share Agreement », les administrations régionale et municipale de Peace River reçoivent 12 millions de dollars par année pour réaliser les programmes sociaux et autres dont elles sont responsables. Il existe des stratégies, surtout axées sur la participation de la collectivité, qui permettent de faire face aux effets sociaux néfastes.

Selon un intervenant, beaucoup de recherches en sciences sociales ont été effectuées sur les effets du développement pétrolier en mer depuis 10 à 15 ans. Un document de 2002 soumis au Comité a conclu d'après un certain nombre d'exemples terre-neuviens que les activités pétrolières et gazières peuvent procurer aux collectivités des avantages considérables qui l'emportent de beaucoup sur les coûts.

Plusieurs politiciens élus ont fait valoir que les recettes provenant du développement pétrolier et gazier peuvent aider à financer de meilleurs services sociaux, soins de santé et programmes d'éducation pour les collectivités côtières.

3.12 Incidences économiques

Sommaire

Les tenants du maintien estiment que les avantages économiques des activités pétrolières et gazières extracôtières, y compris les recettes publiques générées, seraient dans l'ensemble peu importants et que les petites collectivités locales ne pourraient pas en profiter. De plus, ils croient que les avantages de ces activités seraient plus que contrebalancés par les risques environnementaux afférents et par les dommages occasionnés à des industries qui contribuent largement à l'économie, comme celles de la pêche et du tourisme, et à des entreprises en croissance, notamment dans le domaine de l'écotourisme.

Les tenants de la levée, dont le point de vue est fondé en partie sur des activités menées sur la côte Est, s'attendent à d'importantes retombées économiques, notamment pour les collectivités locales, et ce, particulièrement si l'industrie atteint le stade de production. Ils estiment qu'un des avantages serait une amélioration des services gouvernementaux, par suite de la hausse des recettes.

Opinions des tenants du maintien

En somme, les tenants du maintien estiment que les avantages économiques des activités pétrolières et gazières extracôtières seraient peu importants et plus que contrebalancés par les risques environnementaux afférents et par les dommages occasionnés à des industries comme la pêche et le tourisme. Les petites collectivités, notamment les Premières nations et les collectivités de la région de la Reine-Charlotte, croient fermement qu'elles assumeraient la totalité des risques sans en tirer aucun bénéfice.

Ces participants ont présenté des opinions dans l'ensemble pessimistes en ce qui concerne les incidences et avantages économiques. Ils ont affirmé que les redevances et les taxes perçues par les gouvernements auraient tendance à être peu élevées et qu'une industrie pétrolière et gazière extracôtière nécessiterait d'importantes subventions, tout comme ce fut le cas, soutiennent-ils, pour au moins un projet réalisé sur la côte Est. Ils estiment que les promoteurs de l'industrie n'acquerraient que peu de services et produits locaux, et encore moins auprès des plus petites collectivités côtières. En outre, ils sont d'avis que les emplois, en particulier les plus spécialisés et les mieux rémunérés, seraient attribués à des travailleurs de l'extérieur de la province, voire du pays. Certains ont fait valoir que l'ALENA, et en particulier le chapitre 11 de cet accord, limiterait le pouvoir des gouvernements fédéral et provincial d'obliger les investisseurs à offrir des avantages à l'échelle locale.

Un tenant du maintien du moratoire a affirmé qu'une industrie pétrolière et gazière ne présenterait que des avantages économiques minimes pour la région du bassin de Georgia et que la majorité des travaux seraient confiés à des entreprises étrangères ou à des entrepreneurs internationaux. Cette même personne a également mentionné que certains travaux mineurs seraient réalisés au pays, mais que ceux-ci relèveraient d'entreprises albertaines spécialisées dans le soutien de champs pétrolifères. Selon lui, l'industrie présenterait certains avantages pour le nord de la côte de la Colombie-Britannique par le biais de services de soutien.

Un autre intervenant a souligné que l'industrie de la pêche commerciale est une des principales sources d'emplois sur la côte Nord de la province, notamment pour de nombreux travailleurs autochtones. Il a également affirmé que les pêches commerciales et récréatives, de même que l'aquaculture, génèrent des revenus importants dans la région de la Reine-Charlotte et que les activités pétrolières et gazières constituent une menace pour ces activités.

Des intervenants ont soulevé des préoccupations à l'effet qu'une industrie pétrolière et gazière aurait des incidences néfastes sur l'industrie du tourisme, y compris l'écotourisme, qui connaît actuellement une croissance rapide dans la région et qui possède un énorme potentiel de croissance. Certains opposants ont fait allusion à certains sports comme la plongée et le kayak de mer, et plusieurs ont mentionné qu'une industrie pétrolière et gazière nuirait à l'image de la province (« Beautiful British Columbia » et « Supernatural British Columbia »), si importante pour l'industrie du tourisme.

Opinions des tenants de la levée

Nombre de tenants de la levée du moratoire ont affirmé que les activités pétrolières et gazières seraient très profitables sur le plan économique pour la région de la Reine-Charlotte. À certaines occasions, ce point de vue a été appuyé par des intervenants qui possèdent une connaissance directe des incidences économiques de l'exploitation pétrolière et gazière sur la côte Est.

Un participant a souligné que les avantages économiques seront particulièrement importants si des quantités exploitables d'hydrocarbures sont découvertes et mises en valeur. À cet égard, un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers a précisé que les avantages de cette industrie s'échelonnent sur la durée de vie des sources d'hydrocarbures disponibles et que l'ampleur de ces avantages varie notamment en fonction de la capacité d'exploitation à l'échelle locale. Il a également fait observer que les avantages sont habituellement plus limités

lors des premiers stades de l'exploration et qu'ils augmentent au cours des stades de mise en valeur et de production, c'est-à dire quand l'exploitation est plus soutenue et quand des possibilités d'accroître la capacité locale se présentent.

Des propriétaires d'intérêts pétroliers et gaziers ont fourni des données sur les avantages économiques de leurs activités ailleurs au Canada (à différents stades de l'exploration). Ils ont notamment fait mention d'un projet d'exploration en coentreprise réalisé dans les Territoires du Nord-Ouest durant les années 80, qui a permis la création d'emplois et de possibilités d'affaires pour les Premières nations, et d'un forage d'exploration réalisé au large de la Nouvelle-Écosse en 2001, dans le cadre duquel 78 % des entrepreneurs étaient établis dans cette province, 13 %, ailleurs au Canada, et 9 %, aux États Unis. Ils ont également souligné que les projets qui ont atteint le stade de production commerciale, comme le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable (de 1999 à aujourd'hui), ont nécessité d'énormes investissements, y compris des investissements en matière de formation et d'éducation, et que 70 % des emplois créés dans le cadre de ces projets ont été attribués à des Néo-Écossais. Dans un rapport sur les avantages socioéconomiques de l'industrie pétrolière, préparé en 2003, il a été établi que grâce aux activités d'exploitation en mer, la Nouvelle-Écosse a affiché, au long de la période de 1999 à 2002, un PIB supérieur de près de 15 % à ce qu'il était auparavant. Dans ce même rapport, les avantages directs et indirects en matière d'emploi ont été évalués à 6 900 années personnes pour l'année 2002. Des tenants de la levée ont affirmé qu'en ce qui concerne les subventions publiques, seul le premier projet (projet Hibernia) a été financé.

Un intervenant doté d'une vaste expérience sur la scène internationale dans le domaine du génie océanique a déclaré qu'à son avis, les avantages socioéconomiques pour la Colombie-Britannique seraient considérables si l'industrie pétrolière et gazière réalise son plein potentiel. Un représentant d'une association commerciale a affirmé que le développement d'une telle industrie ne transformerait pas l'économie de la province en soi, mais qu'il procurerait des avantages. Ce même représentant a ensuite énuméré ces avantages. Un autre intervenant a mentionné que l'industrie pétrolière et gazière contribuerait à une diversification économique à l'échelle régionale. Nombre de tenants de la levée du moratoire, y compris des organismes de développement économique, ont souligné que les activités pétrolières et gazières extracôtières permettraient au gouvernement provincial de percevoir des redevances qui serviraient à financer les services d'éducation en matière de santé et d'autres services, à réduire les impôts et à accroître la prospérité de la province.

D'autres participants ont soutenu qu'une industrie extracôtière dynamique pourrait considérablement contribuer à renforcer les économies locales et régionales de la côte de la Colombie-Britannique. Un représentant de l'association hôtelière de la Colombie-Britannique et du Yukon a déclaré que, selon cette association, l'industrie pétrolière et gazière constitue un des principaux moyens de contribuer à l'expansion de l'industrie du tourisme dans le nord de la province puisque cette industrie est perçue comme une attraction touristique. Il a également affirmé que les activités pétrolières et gazières n'ont fait l'objet que de commentaires positifs lors des réunions du conseil d'administration de l'association.

Certains participants s'attendent à des avantages directs pour les collectivités locales, avantages qui varieraient selon la capacité de négociation d'ententes sur les avantages avec les promoteurs de l'industrie. D'autres participants estiment cependant que les retombées directes

à l'échelle locale sont incertaines, mais ils ont affirmé que la création de richesses entraînée par la mise en valeur des ressources en hydrocarbures permettrait une meilleure répartition des richesses. Les conditions économiques difficiles sur la côte Nord de la Colombie-Britannique, les effets néfastes sur les activités économiques, les emplois et la population, ainsi que la récession dans les industries du secteur primaire ont souvent été abordés dans le cadre des discussions sur les avantages de l'industrie pétrolière et gazière. Certains ont souligné l'importance d'une bonne planification et d'une bonne gestion pour générer des retombées économiques.

D'autres avantages ont été mentionnés, notamment la création possible d'industries à forte composante technologique et énergivores, la création de retombées, notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche et du développement, et l'amélioration de la concurrence à l'échelle internationale.

Un consultant a affirmé qu'il est déplorable que certains tentent de convaincre la population que les rues des collectivités seront pavées d'or grâce à l'exploration pétrolière et gazière. Certains intervenants, y compris un propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers, ont souligné que la gestion des attentes est importante dans le cadre du débat sur les avantages et désavantages économiques possibles. Ce même propriétaire d'intérêts pétroliers et gaziers a insisté sur le fait que les attentes doivent tenir compte d'échéanciers relativement longs dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière extracôtière.

4. ÉVALUATION DES OPINIONS EXPRIMÉES

La présente section évalue, en trois étapes, les opinions que les Britanno-Colombiens ont exprimées devant le Comité. Tout d'abord, ces opinions sont évaluées en termes généraux. Ensuite, elles sont étudiées selon des considérations conformes à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique. Enfin, elles sont examinées à la lumière de considérations conformes aux principes de la *Stratégie sur les océans du Canada*. Les considérations mentionnées sont établies dans le cadre de référence du Comité.

Évaluation générale des opinions

Le Comité d'examen public avait comme mission de donner à tous les Britanno-Colombiens l'occasion de présenter des observations orales ou des commentaires écrits afin d'exprimer leur opinion sur les enjeux liés au moratoire. Le Comité a conçu le processus de manière à ce qu'il soit aussi facile d'accès que possible. Il s'est particulièrement efforcé d'éviter le degré de formalité habituellement associé aux commissions d'enquête et aux audiences qui se déroulent devant un tribunal administratif. La démarche adoptée a donné les résultats positifs espérés : un grand nombre de personnes ont présenté leurs observations au Comité, oralement ou par écrit.

Comme les participants n'ont pas été regroupés (par enjeu traité ou par opinion exprimée), nombre des observations se sont avérées répétitives. Dans les circonstances, cependant, il était tout simplement impossible de regrouper les intervenants et la répétition était donc non seulement prévisible, mais inévitable. Cette méthode a cependant eu un aspect positif : l'opinion personnelle de chaque participant a été prise en compte.

Le Comité a repéré certains enjeux précis et a invité les intervenants à les aborder. Toutefois, certains participants ont simplement affirmé leur position, pour ou contre la levée du moratoire, sans justifier leur choix. D'autres ont mis l'accent sur un ou deux des enjeux repérés. Toutes les contributions, bien sûr, reflétaient les « opinions des Britanno-Colombiens », comme l'exigeait le mandat du Comité.

Ainsi, certains participants ont pu calquer leur position sur celle prônée par des groupes de revendication pour ou contre la levée du moratoire. D'autres présentateurs ont simplement copié des documents trouvés sur des sites Web. De telles observations représentaient tout de même l'« opinion de Britanno-Colombiens ».

Les participants possédaient, sur la levée du moratoire, des positions fermes et inflexibles. Pour cette raison, sans doute, les tenants des deux parties ont présenté, de l'avis du Comité, bon nombre d'observations et de commentaires exagérés ou fondés sur une utilisation sélective des sources. De plus, peu de gens ont favorisé le compromis.

Certains participants ont présenté des observations très émotives; il en est question à la section 2, *Opinions exprimées par les Britanno-Colombiens*, et on peut facilement le constater en lisant les transcriptions d'audience ou les communications écrites. Les émotions sont à fleur de peau lorsqu'il est question du moratoire; il s'agit d'un aspect important de l'opinion publique, et les décideurs doivent comprendre ce message qui leur est acheminé.

Les observations présentées par les tenants des deux opinions contenaient des contradictions frappantes. Par exemple, certaines personnes ont soutenu que la levée du moratoire pourrait entraîner la transformation de l'économie de la Colombie-Britannique. D'autres étaient d'avis que les retombées économiques seraient minimes et, surtout, ne toucheraient pas les collectivités les plus petites de la région de la Reine-Charlotte.

Seule une faible proportion des participants ayant fait des observations ou soumis des communications écrites auraient été considérés comme des « témoins experts » par un tribunal. De manière générale, la qualité technique des observations n'était pas élevée. Cependant, autant à l'oral qu'à l'écrit, les intervenants ont mis à contribution leur savoir traditionnel et leurs expériences vécues, de même que des études scientifiques et d'autres études publiées traitant de certains enjeux.

Contrairement aux attentes exprimées dans le mandat de l'examen scientifique effectué par la Société royale du Canada, la plupart des participants des audiences n'ont pas eu recours au rapport de la Société pour discuter des aspects scientifiques du moratoire.

Certains intervenants ont fait des observations qui, devant un tribunal, auraient été considérées comme de simples ouï-dire. Cependant, le Comité reconnaît que le processus d'audiences de l'examen public n'était pas conçu dans le but d'établir la crédibilité des opinions entendues.

Puisque les communications n'ont pas été soumises à un examen rigoureux par des participants de la partie adverse, le Comité ne dispose pas, au terme du processus, d'un ensemble de preuves concluantes tel que celui qu'un tribunal administratif s'efforce habituellement d'établir.

Le Comité n'était pas en mesure de présenter des preuves; il n'avait pas non plus accès à des employés experts pouvant faire des recherches et fournir de l'information au Comité ou aux participants. Ainsi, plusieurs intervenants ne disposaient pas d'information suffisante ou d'arguments sur lesquels étayer leur opinion. De plus, comme l'ont souligné certains d'entre eux, il n'existe aucun rapport comparable au rapport scientifique de la Société royale du Canada qui traite des enjeux socioéconomiques. Toute information socioéconomique que possédaient les participants était donc tirée d'observations faites par d'autres intervenants ou de leurs propres sources externes.

Le Comité souligne qu'il existe sans aucun doute des particuliers et des groupes qui ont un point de vue à exprimer et qui n'ont pas été entendus, pour une raison ou pour une autre. Malgré tous les efforts déployés par le Comité pour offrir un processus accessible, il est possible que certains obstacles se soient posés à leur participation, notamment l'impossibilité de se rendre à un lieu d'audience, la difficulté de rédiger une communication écrite ou l'hésitation à énoncer des opinions contraires à celle exprimées par la majeure partie d'un groupe social ou d'un secteur économique. D'autres personnes ont peut-être renoncé à participer par scepticisme quant au processus ou parce qu'elles en avaient assez d'être sans cesse consultées. Plusieurs communautés des Premières nations de la région de la Reine-Charlotte n'ont pas participé au processus d'examen public.

Certaines « assemblées représentatives » (par exemple des conseils municipaux ou des associations commerciales) et certains groupes (tels que des organismes environnementaux) ont présenté des observations, implicitement ou explicitement au nom de leurs électeurs, de leurs membres ou de leurs partisans. De telles situations sont indiquées dans la documentation. Tel que mentionné à la sous-section 1.4, *Étude des renseignements fournis au Comité*, ces observations ont été considérées comme une seule participation.

Évaluation des opinions selon des considérations conformes à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* [également appelée Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique]

Tel que le mentionne le cadre de référence de l'examen, le Comité devait tenir compte de cinq considérations conformes à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique.

Dans les pages qui suivent, le Comité évalue les points de vue et opinions entendus d'après ces considérations, mais sans les récapituler plus que nécessaire étant donné que des résumés d'audience détaillés et des analyses des principaux enjeux ont déjà été fournis.

1. Intérêts et préoccupations du public et des intervenants, en particulier ceux d'entre eux qui risquent le plus d'être touchés par la décision de lever ou non le moratoire

Dans l'ensemble, les intérêts des tenants du maintien du moratoire et des tenants de sa levée se rejoignent : tous veulent protéger le milieu naturel et assurer le bien-être socioéconomique des collectivités côtières.

Les deux groupes sont cependant profondément divisés et ne s'entendent pas du tout sur la meilleure façon de favoriser ces intérêts. En gros, les tenants du maintien du moratoire sont d'avis qu'il est impossible de poursuivre des activités pétrolières et gazières tout en préservant ces intérêts, alors que les tenants de sa levée croient qu'interdire de telles activités correspond à fermer la porte sur des possibilités socioéconomiques prometteuses.

De l'avis du Comité, ces mésententes sont probablement le résultat de différences dans :

- l'ensemble des données auxquelles les différents groupes ont eu accès;
- l'interprétation qu'ils ont fait des renseignements concrets partagés;
- l'évaluation faite des risques environnementaux, sociaux et économiques posés par les activités pétrolières et gazières et des possibilités qu'elles offrent;
- l'évaluation faite des solutions autres que ces activités;
- l'acceptation de divers niveaux de risques suivant les valeurs à risque;
- l'interprétation faite des expériences vécues ou des observations présentées par d'autres secteurs primaires;
- la volonté de chacun de faire confiance aux gouvernements et aux organismes de réglementation et à leur efficacité;
- la « conception du monde » des participants, y compris leurs préférences quant aux modes de vie et la valeur relative accordée à la protection de l'environnement et à l'activité économique.

Premières nations

Les Premières nations veulent protéger leur milieu et améliorer leur économie, tout en préservant leur culture. Bien qu'elles aient des préoccupations semblables à celles d'autres tenants du maintien du moratoire, elles ont également des inquiétudes toutes particulières. En effet, elles ressentent le besoin, et disent avoir le droit, de prendre elles-mêmes les décisions liées aux ressources afin de protéger l'avenir de leurs communautés. Elles ont aussi d'autres préoccupations, notamment : processus d'examen et calendrier du Comité; rôle des Premières nations dans le processus; ressources dont elles disposent pour participer à l'examen; prise en compte des méthodes de gestion des ressources des Premières nations ; et questions liées à la propriété et à la gestion des ressources. Avant de décider de lever ou de maintenir le moratoire, le gouvernement doit nécessairement régler les questions soulevées par les Premières nations.

2. Portée et nature d'éventuelles incidences environnementales et socioéconomiques

Dans certains cas, les opinions présentées n'ont pas été étayées sur des renseignements concrets. D'autres fois, elles étaient fondées sur des données spéculatives. Par contre, des témoignages d'experts et des dossiers bien préparés ont été présentés par les deux parties et se sont avérés très utiles.

Incidences environnementales

En bref, les tenants du maintien du moratoire considèrent que les risques pour l'environnement que poseraient les activités proposées sont inacceptables et que les règlements et les mesures d'atténuation ne suffiraient pas à éliminer ces risques.

Les tenants de la levée du moratoire croient pour leur part que les possibles incidences environnementales sont minimales et que l'utilisation de techniques modernes, associée à des règlements rigoureux sur les meilleures pratiques, atténuerait les risques de manière acceptable.

Les premiers sont pour la plupart d'avis que les données scientifiques de base ainsi que l'information sur les incidences environnementales que l'on possède dans bien des domaines (notamment en ce qui concerne la prospection sismique) sont insuffisantes. Ils affirment qu'on ne peut se fier aux processus de réglementation pour combler ces lacunes ou pour protéger l'environnement.

Les seconds sont dans l'ensemble convaincus que les données scientifiques dont nous disposons justifient la levée du moratoire. Ils sont prêts à se fier à l'efficacité d'un processus de réglementation qui examinera une par une les demandes de permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière.

En ce qui concerne l'information scientifique, les audiences publiques n'ont pas vraiment porté à l'attention du Comité d'autres lacunes majeures liées à de possibles activités pétrolières et gazières que celles déjà mentionnées dans le rapport de la Société royale du Canada. Toutefois, les participants des audiences et le rapport de la Société n'ont pas souligné les mêmes questions et n'ont pas interprété ces enjeux de la même façon.

Nombre de tenants du maintien du moratoire ne sont pas d'accord avec la 1re conclusion du rapport de la Société voulant que « [s]i un régime réglementaire adéquat est en place, il n'y a aucune lacune scientifique qui doit être comblée avant la levée des moratoires sur les travaux

de mise en valeur pétroliers et gaziers. » Ils prétendent que cette conclusion n'est pas corroborée par les constations que fait le rapport des vastes lacunes dans nos connaissances scientifiques, et qu'il ne s'agit pas d'une conclusion scientifique. Ce groupe n'est pas du tout convaincu qu'un régime de réglementation convenable pourrait être et sera mis en œuvre. Parmi les lacunes repérées dans nos connaissances scientifiques, on trouve les points suivants : l'absence du savoir traditionnel des Premières nations, l'information la plus récente sur certains mammifères marins (notamment les baleines, les loutres de mer et les espèces) et la distribution d'oiseaux marins migrateurs et importants sur le plan international.

Le Comité considère que de vastes sections de la population de la Colombie-Britannique ayant participé à l'examen public ne se rallieraient pas à la décision du gouvernement si ce dernier levait le moratoire sans d'abord diffuser certaines données scientifiques de base et de l'information sur les incidences environnementales, notamment les références mentionnées dans le rapport de la Société royale du Canada.

En ce qui concerne la réglementation, les opinions sont très divergentes quant à l'efficacité des processus déjà en place au Canada (y compris, dans le cas des tenants du maintien, de la réglementation dans des secteurs autres que celui des hydrocarbures) et quant à l'efficacité qu'auraient les processus de réglementation des activités qui seraient entreprises dans la région de la Reine-Charlotte. Ces points de vue contradictoires sont, jusqu'à un certain point, attribuables à une interprétation différente des données; toutefois, elles reflètent sans doute encore davantage des divergences d'opinion fondamentales et les expériences passées en lien avec les gouvernements et les règlements sur l'évaluation environnementale et les ressources naturelles. Le Comité est d'avis qu'il serait possible d'apaiser certaines craintes en adoptant, pour la région de la Reine-Charlotte, un régime de réglementation passablement différent de celui prévu par les lois actuelles.

Pour ce qui est des mesures d'atténuation et de la technologie, tous ne croient pas que l'adoption des meilleures pratiques (p. ex. techniques avancées de forage des puits de pétrole, plate-formes de production n'entraînant aucun rejet et pétroliers à double coque) serait exigée et respectée. Les participants ont donné des opinions divergentes très marquées sur l'efficacité qu'auraient des mesures d'atténuation des incidences possibles de la prospection sismique. Le Comité considère que cette question devra constituer un aspect important de toute réglementation établie pour régir des activités pétrolières et gazières.

Le Comité fait remarquer que les incidences potentielles d'activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières pourraient varier grandement en fonction de la proportion de pétrole, de gaz et d'autres produits extraits et, dans le cas du pétrole, suivant que son transport se ferait par pipeline ou par pétrolier.

Divers participants ont présenté des points de vue opposés sur l'incidence possible d'activités pétrolières et gazières extracôtières et de l'utilisation de ces hydrocarbures sur les émissions de gaz à effet de serre.

De nombreux tenants du maintien du moratoire ont proposé des solutions autres que l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière, notamment l'exploitation de diverses sources d'énergies tirées de combustibles non fossiles.

Incidences socioéconomiques

Les Premières nations et d'autres tenants du maintien du moratoire prévoient que des activités pétrolières et gazières auront des incidences sociales négatives, notamment sur la culture et sur l'économie. Selon eux, ces activités risquent de nuire à des industries existantes ou en croissance, par exemple les pêches et le tourisme, et de décourager le développement de sources d'énergie de remplacement. De plus, ils affirment que les retombées économiques positives de ces activités seraient minimes, en particulier à l'extérieur des principales collectivités de la région.

Les tenants de la levée du moratoire croient pour leur part que les incidences socioéconomiques d'activités pétrolières et gazières seraient principalement favorables; ils ont également mentionné la possibilité de profiter de retombées indirectes en raison d'une hausse des recettes du gouvernement. Certains participants, toutefois, ont souligné l'importance de déterminer d'abord l'emplacement, la quantité et la nature des ressources, indiquant que toute évaluation des retombées socioéconomiques ne pourrait être qu'hypothétique tant que ces renseignements ne seraient pas connus.

Certaines observations sur les incidences sociales possibles d'activités pétrolières et gazières étaient fondées sur des ouï-dire quant aux prétendus effets de telles activités existantes, principalement dans d'autres territories. Les points de vue sur les effets possibles de ces activités sur, par exemple, la migration de sortie, ne pouvaient être qu'hypothétiques. Aucun particulier ni organisme participant actuellement à la prestation de services sociaux professionnels dans la région de la Reine-Charlotte n'a présenté ses observations orales ou écrites au Comité.

L'évaluation faite des incidences économiques était rarement mise en relation avec le choix du moment, de la nature et de la portée de possibles activités pétrolières et gazières. Des participants ont prévenu le Comité qu'il faudrait gérer des attentes qui pourraient s'avérer trop fortes. Certaines des opinions exprimées étaient des suppositions. D'autres étaient tirées d'expériences vécues dans d'autres régions du Canada ou aux États-Unis et n'ont peut-être pas fait l'objet de tous les ajustements requis. Des participants au processus d'examen ayant effectué les mêmes visites de régions où sont établies des installations d'exploitation extracôtières ont semblé en retenir des impressions et des renseignements très différents sur des questions telles que les effets sur l'emploi et sur les collectivités.

De nombreux intervenants ont également discuté de facteurs culturels, particulièrement chez les Premières nations. Ils ont ainsi appris au Comité, par exemple, l'importance accordée par certains à la préservation des modes de vie traditionnels tels que ceux que permettent les pêches à des fins alimentaires et commerciales, la valeur des petites collectivités, la beauté de paysages terrestres et marins qui n'ont pas été altérés par l'activité industrielle, l'importance du maintien de la cohésion familiale et communautaire étant donné le peu de possibilités d'emploi et l'exode qui en résulte, et l'importance de créer de nouvelles industries des ressources pour compenser les pertes d'emplois dans les industries traditionnelles en déclin.

Il a été mentionné qu'aucune étude indépendante n'a été réalisée, jusqu'à maintenant, sur les possibles incidences socioéconomiques d'activités d'exploitation pétrolière et gazière sur la région de la Reine-Charlotte en général et sur les collectivités locales en particulier. De l'avis du Comité, il s'agit là d'une lacune de taille.

Les tenants du maintien du moratoire ont souligné que certaines dispositions de l'ALENA, plus précisément son chapitre 11, pourraient empêcher le gouvernement du Canada de prendre des mesures visant à modifier la distribution des retombées locales. Le Comité considère que tous les participants au processus auraient avantage à ce qu'une autorité compétente donne une interprétation définitive de cette question.

3. Nécessité des mesures d'atténuation

Si le moratoire était levé et que des activités pétrolières et gazières devaient être entreprises dans un avenir prévisible, ces dernières pourraient avoir des incidences environnementales nécessitant la prise de mesures d'atténuation. Les participants ne s'entendent pas sur les mesures d'atténuation à prendre pour contrer les incidences environnementales d'activités de prospection sismique et de déversements de pétrole. Le Comité est d'avis qu'il faudrait se pencher sur l'efficacité éventuelle de ces mesures d'atténuation dans le contexte tout particulier de la région de la Reine-Charlotte.

4. Portée et nature des effets résiduels

De l'avis du Comité, les effets résiduels dépendront des mesures d'atténuation qui seront mises en place et de leur efficacité dans la région. En ce qui concerne la prospection sismique, il faudrait combler un certain nombre de lacunes dans nos connaissances afin d'évaluer les effets résiduels de telles activités. Quant à d'importants déversements de pétrole, le cas échéant, il ne semble pas probable que les mesures d'atténuation présentement mises à notre disposition pourraient efficacement réduire les effets résiduels jusqu'à un niveau négligeable.

Le Comité n'a pas reçu beaucoup de commentaires sur des secteurs géographiques de la région de la Reine-Charlotte qui devraient être considérés séparément et faire l'objet d'études approfondies.

5. Suivi

Dans sa définition restrictive, le suivi fait référence à la surveillance et à l'évaluation des prévisions de l'incidence environnementale et socioéconomique d'un projet. Étant donné l'incertitude des prévisions en matière d'incidence qui pourraient être faites en se fondant sur les données dont nous disposons pour l'instant, le Comité est d'avis que tout effort de détermination d'activités de suivi ne constituerait pour l'instant rien de mieux qu'une supposition.

Dans le cas d'une évaluation environnementale stratégique, le processus a pour résultat une décision stratégique, dans ce cas la levée ou le maintien du moratoire. L'évaluation effectuée des analyses d'incidences est générale et difficile à surveiller. Cependant, les tenants des deux opinions ont suggéré, et ils ont l'accord du Comité, que la réalisation de certaines activités une fois la décision prise, quelle qu'elle soit, serait à l'avantage du gouvernement du Canada et l'aiderait à atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Ces activités comprennent, entre autres, les suivantes : correction des lacunes dans nos connaissances scientifiques; distribution aux intervenants concernés de documents d'information provenant de sources indépendantes; financement des travaux entrepris par les Premières nations afin d'établir leurs propres données de base et de contribuer au processus par leur savoir traditionnel; établissement de processus de collaboration; mise en place d'un régime de réglementation des activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte; et repérage et délimitation des aires marines protégées.

Opinions évaluées selon des considérations conformes aux principes de la *Stratégie sur les océans* du Canada

Le cadre de référence du Comité mentionnait sept considérations conformes aux principes de la *Stratégie sur les océans* du Canada et devant guider ses travaux.

Peu de ceux qui ont présenté des observations orales ou des communications écrites ont porté une attention précise à ces considérations. Toutefois, il est possible d'évaluer de manière générale les documents soumis au Comité à la lumière de ces considérations, énoncées dans son cadre de référence.

- *Reconnaître l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières comme l'une des nombreuses utilisations légitimes des océans.*
- *Souligner la nécessité de concentrer les efforts sur la conservation et la protection des écosystèmes marins qui permettent cette utilisation et d'autres.*

Les tenants du maintien du moratoire sont en fait d'avis que la nécessité de préserver et de protéger les écosystèmes marins a priorité, dans le cas de la région de la Reine-Charlotte, sur le fait que l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières sont une des nombreuses utilisations légitimes des océans. Par contre, les tenants de la levée du moratoire tiennent à ce que l'on reconnaisse que ces activités sont légitimes dans la région et peuvent être pratiquées sans nuire à la préservation et à la protection des écosystèmes marins.

- *Favoriser la diversification économique des communautés littorales tout en respectant l'intégrité des écosystèmes marins.*

La diversification économique des collectivités côtières et le respect de l'intégrité des écosystèmes marins ont été mentionnés parmi les objectifs de nombreux particuliers et organismes ayant participé au processus.

Les tenants du maintien du moratoire soutiennent qu'une telle diversification pourra plus facilement être établie par d'autres moyens que par des activités extracôtières d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières. Selon eux, des secteurs d'activité tels que les énergies de remplacement, l'écotourisme, le rétablissement des pêches, etc. pourraient plus facilement être conciliées avec les industries déjà en place, seraient mieux contrôlées localement et risqueraient moins de nuire à l'intégrité des écosystèmes marins et à l'utilisation des ressources qui se fait actuellement.

Les tenants de la levée du moratoire ont tendance à mettre l'accent sur les conditions économiques accablantes avec lesquelles sont aux prises de nombreuses collectivités du nord de la côte de la Colombie-Britannique, ainsi que sur les problèmes sociaux et l'exode qui en découlent. Ils considèrent que les activités pétrolières et gazières extracôtières offrent à ces collectivités d'intéressantes possibilités de diversification économique et de promotion sociale.

- *Offrir à tous les usagers des océans la possibilité de participer au processus de prise de décisions.*

Les audiences publiques ont permis aux personnes intéressées de participer au processus de prise de décisions, entre autres au moyen du présent rapport. De l'avis du Comité, il serait

possible de tenir compte progressivement de cette considération en favorisant la collaboration entre les utilisateurs de l'océan.

- *Reconnaître que des régions des zones côtières puissent exiger des considérations administratives et environnementales différentes de celles dont il est tenu compte dans la région extracôtière.*

Des personnes bien renseignées, certaines pour et certaines contre la levée du moratoire, ont traité de cette question. Toutefois, le Comité est d'accord avec le fait que des travaux supplémentaires doivent être entrepris pour déterminer quels secteurs nécessiteraient ces considérations administratives et environnementales et quelle portée ces considérations devraient avoir.

- *Ne pas chercher à remplacer la gestion par le secteur industriel ou à modifier le partage existant des responsabilités, y compris la nécessité d'une évaluation environnementale et d'un examen réglementaire des projets.*

Les participants s'entendent sur le fait que les projets pétroliers et gaziers extracôtiers doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen réglementaire.

Cependant, la plupart des tenants du maintien du moratoire ne croient pas qu'il sera possible de protéger efficacement les écosystèmes de la région de la Reine-Charlotte au moyen des processus existants ou de nouveaux processus qui seraient établis.

Bon nombre des tenants de la levée considèrent pour leur part que les processus d'évaluation environnementale et de réglementation en place, ainsi que les organismes existants, pourraient servir de fondement à l'éventuelle gestion d'une industrie pétrolière et gazière dans la région.

D'autres personnes ont indiqué que la gestion d'une telle industrie nécessitera de nouveaux processus et un nouveau régime de réglementation qui accordent une place importante à la participation de la population.

- *Accroître les connaissances des interactions entre les activités en mer et les écosystèmes et appliquer une gestion adaptative basée sur ces connaissances améliorées.*

Les participants se sont entendus sur le fait qu'il est nécessaire d'accroître notre connaissance des interactions entre les activités en mer et les écosystèmes et d'appliquer une gestion adaptative basée sur ces connaissances améliorées. Toutefois, les tenants du maintien du moratoire et les tenants de sa levée sont divisés quant à la nécessité de lever le moratoire afin d'arriver à améliorer ces connaissances.

De l'avis du Comité, le gouvernement du Canada doit tenir compte de l'état des connaissances sur les interactions entre les activités en mer et les écosystèmes soulignées dans la section *Principaux enjeux* de ce rapport et dans les sections pertinentes du rapport de la Société royale du Canada et du processus d'engagement des Premières nations.

5. CONCLUSIONS

Cette section présente les conclusions générales du Comité sur certaines questions que le gouvernement du Canada pourrait considérer comme fondamentales au moment de prendre la décision de lever ou de maintenir le moratoire. Ces conclusions servent d'assise à la discussion des différentes solutions possibles, qui suit à la section 6.

Le Comité conclut que les opinions entendues ne sont pas propices, pour l'instant, à l'adoption de quelque compromis que ce soit sur le plan de la politique publique en ce qui concerne le maintien ou la levée du moratoire.

Les résumés des audiences et l'évaluation effectuée montrent bien que les Britanno-Colombiens ont des opinions fermes et extrêmement divisées sur la question de l'exploitation pétrolière et gazière dans la région de la Reine-Charlotte. Cette situation risque d'avoir eu des effets négatifs dans certaines collectivités.

Le fait que l'examen public portait principalement sur le maintien ou la levée du moratoire pourrait avoir contribué à cette division des opinions. Le Comité considère qu'il serait peut-être possible de réduire ces divergences et de contribuer à établir un consensus en mettant plutôt l'accent sur un programme de cueillette et d'évaluation de renseignements scientifiques, socioéconomiques et autres.

Le Comité a eu l'impression que les parties intéressées avaient peu eu l'occasion, récemment, de discuter entre elles de la question de l'exploitation pétrolière et gazière dans la région. Favoriser ce dialogue pourrait contribuer à l'établissement d'un consensus.

L'examen public a toutefois révélé un point important qui, lui, fait presque l'objet d'un consensus : les participants considèrent qu'il faut tenir compte des intérêts et des préoccupations des Premières nations, et que c'est à ces dernières de juger si leurs intérêts et préoccupations ont été respectés.

D'après ce qui a été mentionné devant le Comité, la protection de l'écosystème est considérée comme une priorité par une bonne proportion de la population. On est cependant loin de s'entendre sur la meilleure façon d'y arriver, soit conserver le moratoire, soit le lever et se reposer sur un régime de réglementation moderne tenant compte des meilleures pratiques.

Les tenants du maintien et les tenants de la levée du moratoire sont également profondément divisés sur la question des incidences socioéconomiques.

Les participants s'entendent presque tous sur le fait qu'il existe des lacunes importantes dans les données biophysiques de base que nous possédons sur la région de la Reine-Charlotte, où les activités pétrolières et gazières auraient lieu, et dans notre connaissance des incidences environnementales et socioéconomiques potentielles de ces activités. Toutefois, les tenants de la levée du moratoire croient que lever le moratoire constitue la seule façon de combler ces lacunes, alors que les tenants du maintien considèrent dangereux de lever le moratoire avant que les lacunes soient comblées.

Le Comité considère que les divergences d'opinion des participants quant à la protection des écosystèmes et aux incidences socioéconomiques s'expliquent en partie par les données à leur disposition et les renseignements que chacun a choisi de retenir parmi ces données. Le Comité reconnaît que des différences fondamentales dans les valeurs, les croyances et la culture des participants ont sans doute joué elles aussi un grand rôle dans les désaccords actuels. Malgré tout, il est convaincu que l'organisation d'activités de collecte de renseignements et de concertation pourraient aider à aplanir les différends.

6. RECOMMANDATIONS

Le Comité est conscient que les audiences publiques ne sont qu'un des trois éléments de l'examen public. Il est aussi conscient du fait que le gouvernement du Canada obtiendra de l'information et des conseils d'autres sources et en tiendra compte au moment de prendre une décision concernant le moratoire. Le Comité soumet tout de même pour étude les recommandations suivantes sur la levée ou le maintien du moratoire fédéral visant les activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte, et sur d'autres questions liées au moratoire.

Le Comité ne fait pas de commentaires précis sur les relations entre les gouvernements fédéral, provincial et autochtones en ce qui concerne les mesures de gestion qui devront être prises pour la réalisation des solutions qui suivent. Il ne donne pas non plus de conseils relativement à l'établissement d'un programme de mise en valeur des énergies renouvelables et de conservation de l'énergie comme « solution de rechange » à la levée du moratoire, étant donné que son cadre de référence ne comprend pas ce mandat. De nombreux particuliers et organismes environnementaux ont proposé et préconisé l'adoption d'un tel programme.

Maintenir ou lever le moratoire

De nombreux participants, pour ou contre la levée du moratoire, ont mentionné les lacunes dans nos connaissances et exprimé leur inquiétude quant à l'absence de participation appropriée des intervenants et aux défauts du processus d'examen public. Ces facteurs, ainsi que la nature des opinions présentées au Comité, ont poussé ce dernier à proposer au gouvernement du Canada une gamme de solutions possibles relatives au moratoire.

En plus des solutions qui vont de soi, c'est-à-dire maintenir le moratoire (solution 1) ou le lever (solution 4), le Comité a suggéré deux autres possibilités (solutions 2 et 3). Lors de l'étude de ces solutions, il est conseillé de garder à l'esprit que le maintien du moratoire permettra vraisemblablement d'obtenir la participation active de groupes importants, notamment les Premières nations de la région de la Reine-Charlotte.

De l'avis du Comité, les possibilités suivantes s'offrent au gouvernement du Canada et sont donc proposées pour examen.

Solution 1 : Maintenir le moratoire

Les tenants du maintien du moratoire sont d'avis que le statu quo constitue la meilleure façon d'éviter les incidences environnementales et socioéconomiques négatives qui, croient-ils, résulteront d'activités pétrolières et gazières extracôtières. Certains participants ont même préconisé l'adoption d'une loi interdisant de telles activités, question d'offrir des garanties supplémentaires.

Nombre de participants ont prié le gouvernement de cesser d'investir dans l'industrie des hydrocarbures et d'étudier les possibilités dans ce domaine. Selon eux, il serait préférable de préconiser une nouvelle politique qui consisterait à : investir dans le développement de sources d'énergie renouvelables et lancer des programmes de conservation de l'énergie; financer des études écologiques préliminaires dans la région de la Reine-Charlotte afin d'aider, par

exemple, le rétablissement des pêches et la création d'aires marines protégées; et encourager un développement économique durable axé sur les industries existantes, notamment le tourisme (y compris l'écotourisme) et les pêches commerciales et récréatives.

Les tenants de la levée du moratoire sont d'avis que le maintien du statu quo priverait la région de possibilités économiques et sociales précieuses, en plus d'imposer un moratoire sur l'amélioration de nos connaissances sur les ressources pétrolières appartenant à l'État et, si les politiques gouvernementales ne sont pas modifiées, de nos connaissances scientifiques connexes dans la région. Selon certains, le maintien du moratoire du gouvernement fédéral est un geste de discrimination envers la Colombie-Britannique.

Réactions possibles à la solution 1

De toutes les personnes ayant participé aux audiences publiques ou ayant présenté une communication écrite, 75 % étaient en faveur de cette solution et 23 % y étaient opposées. Si l'on tient uniquement compte des résidents de la région de la Reine-Charlotte, on compte 64 % pour et 32 % contre. Dans les autres régions côtières de la Colombie-Britannique (principalement le centre et le sud de l'île de Vancouver, y compris Victoria, et le sud de la côte de la partie continentale de la province, y compris Vancouver), on trouve 82 % de partisans et 16 % d'opposants à cette solution. Quant aux autres collectivités de la province (essentiellement non côtières), les taux sont de 57 % pour et 43 % contre. *(Voir le tableau 2-1.)*

De tous les habitants de la région de la Reine-Charlotte ayant fait connaître leur opinion au Comité, 478 étaient en accord avec la solution 1 et 216 s'y opposaient *(voir les tableaux 2-1 et 2-2)*. Les six Premières nations, les quatre organisations autochtones et les sept organismes environnementaux de la région ayant participé au processus se sont prononcés en faveur de cette solution. Trois petites municipalités approuvaient cette solution, alors que cinq administrations locales s'y opposaient. Sept des neuf groupes de participants ayant des intérêts dans le secteur des pêches, trois exploitants d'entreprises touristiques et deux petites entreprises sur dix ont appuyé la solution 1. Cinq chambres de commerce de la région, deux détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers et une association d'établissements hôteliers s'y sont cependant opposés.

Pour ce qui est des régions côtières de la Colombie-Britannique situées à l'extérieur de la région de la Reine-Charlotte, 1 923 des particuliers ayant formulé une opinion ont appuyé la solution 1, et 216 se sont prononcés contre. Une Première nation et une organisation autochtone se sont dites pour, et deux Premières nations, contre cette solution, qui a également obtenu l'approbation de vingt organismes environnementaux et de quatre groupes de participants ayant des intérêts dans le secteur des pêches. Par contre, dix administrations locales et neuf des dix chambres de commerce ayant participé se sont opposées à la solution 1, tout comme cinq groupes de développement économique et un conseil du commerce. Enfin, dix exploitants d'entreprises touristiques sur douze et huit petites entreprises sur trente ont donné leur appui à cette solution. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est opposé à la solution 1.

Dans les autres collectivités de la Colombie-Britannique, le comité a entendu 245 particuliers en faveur de la solution 1 et 141 personnes s'y opposant *(voir les tableaux 2-1 et 2-2)*. Les deux organismes environnementaux et le groupe de participants ayant des intérêts dans le secteur des pêches qui ont exprimé leur opinion étaient, eux, en accord avec cette solution. Par contre, 12 administrations locales de cette région s'y opposaient.

Les réactions des partisans de cette solution comme de leurs opposants risquent d'être plus marquées si le moratoire est imposé par voie législative.

Pour ce qui est des solutions suivantes, le Comité a tenu pour acquis que toute solution mettant en cause la levée du moratoire (solutions 3 et 4) donnerait lieu à un appui et une opposition inverses à ceux décrits ci-dessus.

Solution 2 : Maintenir le moratoire ou reporter à plus tard la décision sur ce sujet et entreprendre une gamme d'activités dans l'intervalle, seul ou en collaboration avec d'autres groupes, étant entendu que la question sera réexaminée ultérieurement à une date préétablie ou indéfinie

Les activités organisées pourraient notamment être conçues de manière à combler les lacunes dans nos connaissances et servir à établir un consensus entre les intervenants sur des questions liées au moratoire. D'après les opinions entendues par le Comité, ces activités pourraient comprendre les suivantes :

- détermination des préoccupations des Autochtones et règlement de ces questions;
- réalisation ou financement d'études préliminaires ou d'autres études biophysiques visant à combler les lacunes dans nos connaissances relativement, par exemple, à l'écosystème et aux populations d'organismes, et, en particulier, aux éléments importants de l'écosystème. Ces lacunes pourront être définies à partir du rapport de la Société royale du Canada et de rapports d'analyse précédents, d'autres rapports publiés, du savoir traditionnel et d'autres sources pertinentes, ainsi qu'avec l'aide d'experts des gouvernements fédéral et provincial et du milieu universitaire;
- réalisation ou financement d'études qui permettront de combler les lacunes dans nos connaissances des conditions socioéconomiques des collectivités de la région de la Reine-Charlotte, autochtones et autres, et en particulier de celles qui risquent le plus d'être touchées par toute décision sur le moratoire et par les incidences potentielles d'activités pétrolières et gazières;
- examen de la pertinence de la mise en œuvre d'un régime de réglementation visant tout particulièrement les activités pétrolières et gazières dans la région, ainsi que de la manière dont serait administré ce régime, qui pourrait rester en deçà ou aller au-delà des ensembles de lois existants mentionnés dans le cadre de référence du Comité;
- repérage et délimitation d'aires marines de la région de la Reine-Charlotte devant être protégées;
- détermination du mode d'attribution des permis d'exploration pétrolière et gazière dans la région et des arrangements fiscaux à cet égard.

Ces activités pourraient être menées ou supervisées, au choix :

- par le gouvernement du Canada;
- par un groupe formé de représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Colombie-Britannique et des Premières nations;
- par un groupe plus vaste comprenant ces parties ainsi que des représentants d'administrations locales, d'entreprises et de secteurs d'activités, notamment des détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers, des organisations non gouvernementales (y compris des groupes environnementaux), des groupes ayant des intérêts dans le secteur des pêches et d'autres parties intéressées.

Les processus de participation pourraient prendre plusieurs formes : liaison avec les intervenants, le gouvernement du Canada conservant la majeure partie des responsabilités; ou processus conjoints, de médiation, consultatifs ou de prise de décisions.

Il a été mentionné à plusieurs reprises devant le Comité que le maintien ou la levée du moratoire était une décision de politique publique du gouvernement du Canada qui ne devait pas s'appuyer uniquement sur des questions scientifiques. Le Comité est d'accord avec cette considération, qui devrait donc influer sur le choix des activités à entreprendre, des processus à utiliser et de la participation à obtenir des diverses parties dans le cadre des solutions 2 ou 3. Ces choix pourraient avoir un effet sur les résultats obtenus et sur la vitesse à laquelle les différends pourront être réglés.

Lorsque le gouvernement du Canada le jugera approprié, en tenant compte de l'avancement des travaux et du résultat des activités susmentionnées, il pourra prendre une décision relative au moratoire.

Réactions possibles à la solution 2

Le Comité a reçu des commentaires intéressants sur la solution 2, bien qu'il n'ait pas demandé précisément l'opinion des intervenants à ce sujet. Certains tenants de maintien du moratoire risquent de se prononcer contre cette solution puisqu'elle n'offre pas les garanties de la solution 1. Des tenants de la levée du moratoire pourraient quant à eux s'y opposer puisqu'elle ne garantit pas que le moratoire sera levé. Leur opposition, cependant, serait moins marquée que si la solution 1 était choisie. La solution 2 offre également un autre avantage : des tenants du maintien comme de la levée du moratoire pourraient l'appuyer, selon la conception et le contenu du processus.

Solution 3 : Lever le moratoire et entreprendre une gamme d'activités avant d'étudier toute demande de permis d'exploration pétrolière et gazière

Cette solution est semblable à la solution 2 en ce qui concerne :

- les activités à mettre en œuvre;
- les parties devant y participer;
- les processus qui permettraient leur participation.

Elle comporte cependant d'importantes différences :

- le moratoire serait levé, mais aucune demande de permis d'exploration pétrolière ou gazière ne serait étudiée;
- en prenant cette décision, le gouvernement du Canada montrerait que l'évaluation environnementale stratégique l'a convaincu de changer sa politique, ce qui serait perçu comme un signe que les activités pétrolières et gazières extracôtières seront éventuellement permises par la loi;
- le gouvernement du Canada tiendrait compte des résultats des activités entreprises afin de décider s'il convient d'étudier des demandes de permis d'exploration pétrolière et gazière.

Réactions possibles à la solution 3

Le Comité a reçu des commentaires intéressants sur la solution 3, bien qu'il n'ait pas demandé précisément l'opinion des intervenants à ce sujet.

Les tenants de maintien du moratoire se prononceraient contre cette solution puisqu'elle mettrait fin à ce qu'ils considèrent comme la meilleure garantie contre les incidences environnementales et socioéconomiques négatives qui, selon eux, découleraient des activités pétrolières et gazières extracôtières, et parce qu'ils risquent de présumer qu'elle se soldera par l'étude de demandes de permis. De plus, ils craindront peut-être qu'une fois le moratoire levé, il soit difficile de le remettre en place étant donné qu'on aura suscité les attentes de l'industrie et d'autres groupes et que des ententes internationales ne le permettront pas.

Les personnes qui possèdent une connaissance des étapes à franchir avant de pouvoir procéder à l'examen réglementaire de demandes et qui se sont prononcées en faveur de la levée du moratoire ont été nombreuses à indiquer que les activités proposées dans les solutions 2 et 3 seraient appropriées.

Solution 4 : Lever le moratoire et permettre la présentation de demandes de permis d'exploration

Le Comité considère peu probable que les détenteurs d'intérêts pétroliers et gaziers déposent des demandes avant le règlement des questions des Premières nations et l'obtention de certaines garanties sur des questions telles que la protection de l'écosystème, la réglementation, la délimitation des aires marines protégées, l'attribution des permis et les arrangements fiscaux. Ces détenteurs d'intérêts poursuivront sans doute leurs activités là où leur présence est la bienvenue. Le Comité n'est pas certain que ces conditions seront réunies si le gouvernement choisit la solution 4.

Les activités prévues dans les solutions 2 et 3 visent à régler ces questions.

Réactions possibles à la solution 4

De toutes les solutions proposées, cette dernière est la plus susceptible de provoquer des réactions négatives de la part des tenants du maintien du moratoire, dont les Premières nations.

Il est difficile pour le Comité d'évaluer comment les tenants de la levée du moratoire réagiraient aux éléments contenus dans les solutions 3 et 4.

Autres questions liées au moratoire

Le Comité a entendu des opinions sur de nombreuses questions environnementales, scientifiques et socioéconomiques liées au moratoire. Ces opinions sont résumées à la section 3, *Principaux enjeux*. Le Comité est d'avis que toute éventuelle étude effectuée en lien avec le moratoire devra accorder une attention particulière à ces facteurs. Quant aux lacunes dans nos connaissances scientifiques, le Comité présente ses observations et ses suggestions sans vouloir diminuer en aucune façon les conclusions et les recommandations précises ou générales contenues dans le rapport de la Société royale du Canada.

Incidences environnementales

Effets des activités de prospection sismique sur les éléments importants de l'écosystème, et en particulier sur les cétacés

Cette question préoccupait tout particulièrement de nombreux intervenants, dont plusieurs avaient des connaissances spécialisées dans le domaine. Deux raisons précises expliquent leur inquiétude : la prospection sismique serait la première activité concrète entreprise advenant l'autorisation d'activités d'exploration pétrolière et gazière, et le manque d'information est flagrant en ce qui concerne les éléments importants de l'écosystème et les incidences environnementales que pourrait avoir la prospection sismique sur ces éléments dans la région de la Reine-Charlotte. Ces lacunes pourraient empêcher la prévision des incidences environnementales et l'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation.

Émissions de gaz à effet de serre

De nombreux intervenants ont attiré l'attention du Comité sur les effets que pourraient avoir sur le réchauffement de la planète les gaz à effet de serre produits par suite de l'exploration, de l'exploitation, de la production et de l'utilisation du pétrole et du gaz dans la région de la Reine-Charlotte. La majorité des participants s'attendent à ce que ce facteur soit pris en compte dans toute décision concernant le moratoire.

Information

De nombreux participants croient qu'il existe des lacunes importantes dans nos connaissances des systèmes biophysiques de la région de la Reine-Charlotte et des incidences possibles d'activités pétrolières et gazières sur cet écosystème. L'information semble également insuffisante en ce qui concerne les incidences socioéconomiques de ces activités.

Nombre d'intervenants ont affirmé, et le Comité est d'accord avec eux, qu'il faudra consacrer beaucoup de temps et d'efforts pour combler ces lacunes de manière à pouvoir prédire avec justesse les incidences possibles d'activités pétrolières et gazières dans la région. Il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que le processus d'évaluation environnementale permette d'obtenir la vaste gamme de renseignements détaillés nécessaires à cet égard, et il ne serait pas juste non plus d'exiger cela des promoteurs de projets. Les processus d'évaluation environnementale existants sont axés sur le traitement de propositions de projets précises et sont plus restreints que ce que la situation exige. Les activités suggérées aux solutions 2 et 3 sont conçues par aider à régler ce problème.

Technologie

Solutions de rechange aux méthodes actuelles de prospection sismique

Plusieurs intervenants ont mentionné brièvement la possibilité d'utiliser d'autres technologies que les méthodes de prospection sismique actuelles. Étant donné les préoccupations mentionnées précédemment, il serait avantageux d'évaluer ces autres façons d'effectuer l'exploration pétrolière et gazière.

Faisabilité du nettoyage des nappes de pétrole dans différentes conditions maritimes et aperçu des améliorations techniques dans ce domaine

Un certain nombre de participants ont attiré l'attention du Comité sur le fait que seule une petite partie du pétrole déversé lors d'incidents majeurs (un maximum de 15 % selon le rapport de la Société royale du Canada) peut être récupérée à l'aide des méthodes employées actuellement. Les inquiétudes à ce sujet sont d'autant plus grandes, les conditions maritimes de la région de la Reine-Charlotte étant souvent défavorables. Cette question devrait être traitée en profondeur si la principale ressource exploitée dans la région est le pétrole.

Faisabilité d'activités d'exploration, d'exploitation et de production pétrolières et gazières sans rejets

Les tenants du maintien du moratoire ont été nombreux à insister sur les effets nocifs des rejets qu'entraînent les activités de forage et de production pétrolière au large des côtes (boue et débris de forage, autres déchets dangereux, eau produite et déversements « courants »). D'autres participants ont attiré l'attention du Comité sur le fait que certains moyens techniques peuvent permettre de réduire au minimum ou d'éliminer tout rejet non accidentel. La nécessité de réduire ou d'éliminer les rejets devrait être prise en compte au moment d'établir un régime de réglementation.

Régime de réglementation

De nombreux tenants du maintien du moratoire considèrent que les lois canadiennes qui régissent actuellement les activités pétrolières et gazières sont insuffisantes. Ils doutent aussi de l'efficacité d'éventuels régimes de réglementation. Ils ne croient donc pas que des règlements, autres que le moratoire, pourraient protéger adéquatement la région de la Reine-Charlotte. Les tenants de la levée du moratoire ont exprimé l'opinion contraire. La mise en œuvre d'un régime de réglementation adéquat est une des principales conditions énoncée dans la première conclusion du rapport de la Société royale du Canada, qui tient également pour acquis qu'une telle réglementation serait indépendante du gouvernement et de l'industrie et s'appuierait sur les meilleures pratiques de l'heure.

Advenant la levée du moratoire, les décideurs doivent avoir conscience de ces différences d'opinion quant à la nature probable et au pouvoir d'un éventuel régime de réglementation des activités pétrolières et gazières dans la région de la Reine-Charlotte, au large des côtes de la Colombie-Britannique. Les décideurs doivent également se demander si les participants ont évalué adéquatement les forces et les faiblesses des régimes existants et la mesure selon laquelle d'éventuels règlements pourraient effectivement remplir le rôle que leur attribue la Société royale du Canada.

De plus, les décideurs doivent estimer si un régime de réglementation peut protéger correctement l'environnement dans l'état actuel des connaissances sur le système biophysique de la région.

Ils doivent également voir si un régime de réglementation pourrait permettre de combler suffisamment les lacunes dans nos connaissances pour que l'on puisse adéquatement déterminer quelles incidences environnementales chaque activité pétrolière ou gazière risque d'avoir dans la région, et quelles mesures d'atténuation doivent être prises à cet égard.

Le gouvernement du Canada voudra sans doute étudier quel type de régime de réglementation correspondrait le mieux à la situation particulière de la région de la Reine-Charlotte. Les solutions 2 et 3 pourraient s'avérer utiles aux fins d'évaluer et de promouvoir un consensus sur le régime de réglementation le plus approprié.

Aires protégées

La plupart des participants, qu'ils soient pour ou contre la levée du moratoire, s'entendent sur l'importance de délimiter des aires protégées. Le Comité est d'accord avec ce point de vue et considère que le gouvernement du Canada voudra probablement tenir compte des conséquences que pourrait avoir, selon le moment où elle sera faite, la délimitation des aires protégées sur les autres activités énoncées dans les solutions 2 et 3 (par exemple sur la participation éventuelle de diverses parties et sur l'accès aux résultats d'études préliminaires pertinentes).

Sources d'énergie de remplacement

La question des sources durables d'énergie de remplacement a été mentionnée plus souvent que tout autre enjeu. Les tenants du maintien du moratoire recommandent de développer de telles sources d'énergie plutôt que de favoriser l'exploitation pétrolière et gazière dans la région de la Reine-Charlotte. Ces participants s'attendent à ce que ce facteur soit pris en compte par le gouvernement dans sa décision sur le moratoire.

Protocole de Kyoto

De nombreux participants ont mentionné que la levée du moratoire ne serait pas conforme aux engagements pris par le Canada en vertu du Protocole de Kyoto. Ces personnes s'attendent à ce que la décision du gouvernement tienne compte de ces engagements.

Premières nations

Les intérêts et les préoccupations des Premières nations sont pour certains semblables, et pour d'autres, très différents de ceux des autres participants au processus. Le Comité considère qu'une attention particulière doit être accordée à cette question, et les activités et processus proposés dans les solutions 2 et 3 reflètent cette conviction.

Valeurs culturelles

Les valeurs culturelles sont très importantes pour les collectivités côtières de la région de la Reine-Charlotte. Elles sont primordiales pour les Premières nations et devraient donc être étudiées en profondeur avant la prise d'une décision sur l'exploitation des ressources.

Incidences sociales et économiques

Étant donné les interrelations qui existent entre les incidences sociales et économiques et l'absence apparente d'information et d'analyses socioéconomiques portant précisément sur la région de la Reine-Charlotte, le Comité considère qu'il serait utile d'effectuer une étude axée sur ces incidences, comme il est suggéré dans les solutions 2 et 3, avant de prendre une décision sur le moratoire. Les analyses connexes pourraient porter entre autres sur les sujets suivants : ententes sur les répercussions et les avantages; programmes financiers tenant compte des objectifs des collectivités; programmes de formation; emplois qui pourraient être créés grâce au développement d'activités existantes, par exemple les pêches et le tourisme, ou la création de nouvelles industries, par exemple des sources d'énergie de remplacement; et création d'un fonds de mise en valeur du patrimoine à partir des recettes provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz. Il y aurait lieu d'examiner toute contrainte que pourraient imposer des ententes internationales.

Rapport du Comité d'examen public relativement au moratoire du gouvernement du Canada visant les activités pétrolières et gazières extracôtières dans la région de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique

ANNEXES

EXAMEN PUBLIC DU MORATOIRE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

1 HISTORIQUE

1.1 RÉPONSE DU FÉDÉRAL

2 RÉGION GÉOGRAPHIQUE EN CAUSE

3 ÉTAPES DE L'EXAMEN PUBLIC

3.1 ÉTAPE 1

3.2 ÉTAPE 2

3.2.1 AUDIENCES PUBLIQUES

3.2.2 ENGAGEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

1. HISTORIQUE

En 1972, le gouvernement du Canada imposait un moratoire sur le trafic des pétroliers transportant du pétrole brut dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte en raison de préoccupations liées aux éventuelles incidences environnementales. Ce moratoire a été par la suite étendu aux activités associées aux hydrocarbures. Une interdiction similaire a ultérieurement été promulguée par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

En septembre 1983, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont établi les assises d'un examen fédéral-provincial conjoint des incidences environnementales et socio-économiques potentielles de l'exploration à la recherche d'hydrocarbures large de la Colombie-Britannique. Une commission d'évaluation environnementale de cinq membres a été nommée et a tenu des assemblées d'information du public et des audiences publiques dans toute la région littorale septentrionale de la Colombie-Britannique. Le rapport de la Commission d'évaluation environnementale présente 92 modalités, conditions et recommandations à appliquer aux activités liées aux hydrocarbures extra côtiers. Cependant, suite au déversement de pétrole de l'Exxon Valdez au large de la côte de l'Alaska en 1989, les deux gouvernements ont décidé de prolonger le moratoire.

En 2001, le gouvernement de la Colombie-Britannique a commandé plusieurs études afin d'évaluer les incidences potentielles des activités pétrolières et gazières extracôtières. Dans le rapport d'un examen ultérieur par une commission scientifique, également commandé par la Colombie-Britannique et déposé le 15 janvier 2002 on signale : qu'*«aucune insuffisance inhérente ou fondamentale en science et technologie appliquées dans un cadre réglementaire convenable ne justifie un moratoire général concernant ces activités»*. La commission concluait en outre qu'*«il y aurait plusieurs choses importantes à faire avant que l'on puisse s'attendre à un intérêt de la part d'investisseurs, des secteurs public ou privé, dans des propositions de travaux d'exploration et de mise en valeur au large de la Colombie-Britannique»*.

En 2002, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fourni au gouvernement du Canada des exemplaires des études et du rapport de cette commission scientifique et a demandé que le gouvernement du Canada envisage de lever le moratoire fédéral visant les activités pétrolières et gazières.

1.1 RÉPONSE DU FÉDÉRAL

En raison d'une directive du Cabinet datant de 1996, révisée en 1999, toute modification par le Cabinet de la politique existante relative au moratoire sur la côte Ouest exige une évaluation environnementale stratégique. Une évaluation environnementale stratégique étendue, entreprise à titre d'examen public par un groupe indépendant nommé par le fédéral, a été jugée adéquate comme instrument de consultation des intervenants clés quant à ce qui doit être déterminé avant de prendre la décision de lever ou non le moratoire fédéral. Le gouvernement lance donc un examen public afin d'évaluer les

lacunes des connaissances scientifiques associées à d'éventuelles activités pétrolières et gazières extracôtières, de déterminer les attitudes du public en ce qui a trait au moratoire et à son éventuel lever et d'engager les Premières nations afin d'obtenir leurs connaissances et leur opinion en la matière. Les résultats de l'examen public éclaireront toute décision ultérieure du gouvernement du Canada concernant le moratoire. L'examen ne vise aucunement les questions relatives à la propriété ou à l'autorité dans la région d'étude.

À cette fin, le 28 mars 2003, le Ministre des Ressources naturelles du Canada a annoncé que le gouvernement du Canada effectuera un examen pour :

(a) identifier les lacunes des connaissances scientifiques en rapport avec les activités pétrolières et gazières extracôtières en Colombie-Britannique (examen scientifique);
(b) entendre les points de vue du public en ce qui a trait au moratoire et à son éventuel lever dans des secteurs choisis (audiences publiques); et
(c) consulter les Premières nations afin d'assurer que les problèmes uniquement d'intérêt pour celles-ci soient parfaitement étudiés (engagement des Premières nations).

Tel qu'annoncé le 15 mai 2003, le gouvernement a nommé M. Roland Priddle à la tête du groupe d'examen indépendant, constitué de trois personnes, chargé de coordonner les consultations publiques. M. Priddle apporte à la réalisation de cette tâche de vastes connaissances acquises au cours d'une longue et brillante carrière dans les domaines de la réglementation et des politiques de l'énergie. Son expérience des dossiers complexes contribuera à une solide compréhension des points de vue de la population de la Colombie-Britannique sur la question du moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières.

Le gouvernement a demandé que la Société royale du Canada réunisse un groupe d'experts pour l'exécution d'un examen des problèmes scientifiques découlant d'éventuelles activités pétrolières et gazières extracôtières en Colombie-Britannique et l'identification des lacunes dans les connaissances scientifiques qu'il pourrait s'avérer nécessaire de combler avant, ou à la suite de, toute décision concernant le moratoire sur ces activités. L'examen scientifique est mené sans lien de dépendance par la Société royale du Canada pour le compte du gouvernement. Par l'entremise de son Comité sur les groupes d'experts, la Société royale du Canada a déjà exécuté nombre d'examens scientifiques indépendants hautement cotés pour le compte de gouvernements et d'autres organisations. Dans cette tradition, le Comité a nommé M. Jeremy Hall président du Groupe d'experts sur les questions scientifiques. Le 30 juillet 2003, le gouvernement a nommé M. Jeremy Hall président du Groupe d'experts indépendant pour l'examen des ramifications scientifiques. Le gouvernement a également annoncé par la même occasion que Mme Diana Valiela et M. Don Scott se joignent à M. Priddle comme membres du Groupe d'examen public.

Le processus d'examen ne constitue pas une décision de lever ou non le moratoire, mais offre plutôt la possibilité d'explorer attentivement les problèmes et les opinions des

résidents de la Colombie-Britannique. Tous les volets de l'examen prendront en considération les mesures de protection juridiques et réglementaires qui seraient en place si le moratoire est levé. Toute décision de lever le moratoire dans des régions spécifiques n'entraînerait pas d'activités avant que soit instauré un régime de gestion fiscal et de réglementation pour l'évaluation des activités proposées et que les promoteurs respectent toutes les exigences environnementales et réglementaires. Un régime de réglementation respecterait les exigences des lois et politiques fédérales et provinciales applicables. Les lois fédérales qui s'appliqueraient aux activités pétrolières et gazières extracôtières comprennent les lois ci-après sans en exclure d'autres : la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les océans du Canada*, la *Loi sur la protection des eaux navigables*, la *Loi sur les pêches*, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*; la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*; la *Loi sur les espèces en péril*; la *Loi sur l'Office national de l'énergie*; la *Loi sur le transport des Marchandises dangereuses* et la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*.

Le gouvernement cherche à compléter l'ensemble du processus d'examen pendant la première partie de 2004.

2. RÉGION GÉOGRAPHIQUE EN CAUSE

La régions qu'il est recommandé de soumettre à l'examen est celle présentant les plus importantes ressources pétrolières potentielles estimées (voir les figures 1 et 2 de la pièce jointe 1).

Figure 1 : Bassins sédimentaires – région de la côte Ouest du Canada

La figure 1 montre les bassins sédimentaires de la marge continentale du Pacifique identifiés comme prometteurs pour le pétrole et le gaz. Les ressources estimées de ces bassins sont documentées dans le Bulletin 564 de la Commission géologique du Canada intitulé «*Petroleum Resource Potential of Sedimentary Basins on the Pacific Margin of Canada*», publié en 2001 par P.K. Hannigan, J.R. Dietrich, P.J. Lee et K.G. Osadetz. Les auteurs estiment que le bassin de Reine-Charlotte renferme des ressources potentielles en gaz de trois à quatre fois plus importantes que celles des bassins de Tofino et de Georgia en plus d'importantes ressources potentielles en pétrole, ces dernières n'étant pas identifiées pour ces deux dernières régions. L'examen portera donc principalement sur la région de la Reine-Charlotte.

Figure 2 : Ressources potentielles et zones d'exclusion proposées

Une évaluation quantitative de l'information géoscientifique existante pour la région de la Reine-Charlotte permet de délimiter des zones présentant un potentiel plus élevé pour

l'exploration (voir figure 2 de la pièce jointe 1). Il faut souligner que la confirmation de cette délimitation ou son infirmation exigent de l'information additionnelle.

Il faut en outre mentionner que la région de la Reine-Charlotte englobe des zones que des ministères fédéraux experts ont jugées particulièrement sensibles ainsi que des zones d'exclusion recommandées identifiées dans le rapport de 1986 de la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration pétrolière au large de la côte ouest. Certaines de ces dernières sont identifiées à la figure 2 dont :

1. Une zone d'exclusion côtière de 20 km recommandée en 1986 par la Commission d'évaluation environnementale du projet d'exploration pétrolière au large de la côte ouest afin de minimiser les incidences potentielles des travaux courants ou d'une éruption de pétrole sur la faune et la flore marines et les milieux littoraux sensibles.

2. L'aire marine nationale de conservation (AMNC) Gwaii Haanas proposée dans la partie la plus méridionale de l'archipel de la Reine-Charlotte. Parcs Canada recommande que cette région soit exclue d'éventuelles activités d'exploration et d'exploitation en se basant sur un PE entre premiers ministres (1987), sur une entente fédérale-provinciale détaillée (1988) et sur plusieurs démarches ultérieures du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de l'industrie.[1] Les zones choisies des côtés est et ouest des détroits de la Reine-Charlotte et d'Hécate sont identifiées par Parcs Canada comme sites éventuels d'une AMNC sur la partie centrale de la côte parce qu'elles sont encore à l'état naturel, représentatives de la région et jugées comme respectant les critères d'admissibilité à titre d'«aire marine représentative» tels qu'établis dans les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994).

3. Le ministère des Pêches et Océans a désigné les complexes de récifs d'éponges connus et une zone tampon d'environ 9 km les entourant comme «zones d'interdiction de pêche». Le ministère des Pêches et Océans du Canada évalue actuellement la nécessité de mesures additionnelles de protection ou de gestion de ces zones, incluant leur éventuelle désignation comme zones de protection marine.

De plus, le ministère des Pêches et Océans du Canada et Environnement Canada envisagent actuellement la désignation de zones d'exclusion additionnelles dans la région de la Reine-Charlotte en fonction des connaissances disponibles concernant les populations de poissons, de mammifères et d'oiseaux. On s'attend à ce que les ateliers

---

[1] Parmi ces démarches, signalons l'achèvement de l'évaluation des ressources minérales et énergétiques et le délaissement volontaire, par les sociétés propriétaires, de droits pétroliers qu'elle possédaient dans la région. En attendant l'établissement de la réserve de l'AMNC Gwaii Haanas proposée, cette région continuera d'être soustraite à tous travaux d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures, de minéraux et d'autres matières inorganiques. L'établissement final de la réserve de l'AMNC en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* confirmerait cette protection.

scientifiques fournissent une évaluation critique des incidences des activités pétrolières et gazières sur les écosystèmes à l'extérieur de la région d'examen proposée.

3. ÉTAPES DE L'EXAMEN PUBLIC

L'examen sera mené en deux étapes. La première comprendra l'examen scientifique ainsi que les séances préliminaires d'information du public et des Premières nations. Elle sera suivie de la deuxième étape du processus d'examen qui comprendra des audiences publiques et un engagement des Premières nations.

3.1 Étape 1

En consultation avec ses collègues, le ministre des Ressources naturelles du Canada nommera un expert scientifique indépendant (président) qui sera responsable de la tenue d'une série d'ateliers scientifiques, de l'évaluation de l'information présentée lors de ces ateliers et de la préparation d'un rapport sommaire sur les résultats. L'évaluation s'inspirera également des examens préalablement exécutés en Colombie-Britannique ainsi que de l'expertise pertinente acquise par d'autres autorités canadiennes et internationales. Le rapport sera mis à la disposition du ministre, du Groupe d'examen public et du public en général avant les audiences publiques et l'engagement des Premières nations. On s'attend à ce que le rapport soit le principal objet de la discussion des aspects scientifiques pendant la deuxième étape de l'examen. L'expert scientifique sera secondé par d'autres scientifiques possédant une expertise et des connaissances complémentaires (le Groupe d'experts sur les questions scientifiques).

L'expert scientifique indépendant sera responsable de la définition de la portée des ateliers scientifiques et de l'identification des participants aux ateliers en plus de faciliter les discussions. Les ateliers scientifiques permettront à des experts qualifiés des gouvernements, des Premières nations (afin d'assurer que les connaissances traditionnelles soient prises en considération dans le cadre de l'examen scientifique), de l'industrie, des universités, des groupes de revendication et autres d'identifier les lacunes des connaissances scientifiques qu'il pourrait s'avérer nécessaire de combler, en portant une attention particulière aux lacunes auxquelles il pourrait être nécessaire de remédier avant la prise d'une décision concernant le moratoire, mais aussi de tracer la voie à suivre en matière d'exigences scientifiques à respecter avant ou pendant toute activité d'exploration ou d'exploitation. On identifiera en outre dans le cadre de ces ateliers les organisations auxquelles il incombera de combler les lacunes reconnues (c.-à-d. gouvernement, industrie, etc.) et on évaluera de près les risques qu'entraînerait le fait de ne pas combler celles-ci.

De plus, dans le cadre des ateliers scientifiques, on effectuera une évaluation critique des milieux fragiles identifiés par les ministères experts ainsi que des zones d'exclusion antérieurement recommandées à l'intérieur de la région soumise à l'examen. En se fondant sur le principe de précaution et si cela s'avère nécessaire, des zones additionnelles exigeant des mesures de gestion spéciales dans l'éventualité d'une décision

de lever le moratoire pourront être identifiées dans le cadre des ateliers scientifiques. Toutes ces zones seront décrites dans le rapport sommaire rédigé par l'expert scientifique.

Nonobstant ce qui précède, on s'attend à ce que des sujets tels ceux exposés ci-après soient abordés dans le cadre des ateliers.

1. Risques naturels et les contraintes qui peuvent en découler pour l'exploration et la mise en valeur, notamment :
   - séismes
   - fonds marins et sous-sol des fonds marins
   - vagues et tsunamis
   - météorologie
   - facteurs éoliens

2. Incidences potentielles de l'exploration et de la mise en valeur sur l'habitat des espèces, sur les poissons, les oiseaux et les mammifères, sur les zones de protection marines et sur les écosystèmes marins incluant :
   - l'exploration sismique
   - les forages d'exploration
   - la production

3. Incidences de catastrophes éventuelles sur l'habitat des espèces, sur les poissons, les oiseaux et les mammifères, sur les zones de protection marines et sur les écosystèmes marins incluant :
   - les éruptions
   - les déversements de pétrole

ATELIERS SCIENTIFIQUES : APPROCHE FONDÉE SUR LA PRÉCAUTION

Il est reconnu que nombre de définitions et d'interprétations peuvent être formulées de l'approche fondée sur la précaution et la certitude raisonnable. Afin d'éviter toute confusion, il est recommandé aux participants de convenir d'une définition commune, par exemple l'approche fondée sur la précaution définie dans la *Loi sur les océans* du fédéral, «face à l'incertitude scientifique, il est préférable de pêcher par excès de prudence». En outre, l'absence d'une pleine certitude scientifique ne pourra servir de justification pour reporter la prise de décisions. Les quatre paliers ci-après d'assertion scientifique sont offerts à titre de guide aux participants aux ateliers.

- Il existe une série complète d'observations précises et exactes conformes à la théorie. Les marges d'erreur sont étroites et permettent de formuler l'énoncé : ***Nous sommes certains que …***

- Il existe une série incomplète d'observations (p. ex. quelques observations pour un écosystème particulier et des espèces d'intérêt) appuyées par un modèle ou une étude théorique complets. Les marges d'erreur sont assez étroites et permettent de formuler l'énoncé : ***Nous sommes confiants que …***

- Il existe une série incomplète d'observations appuyées par un modèle ou une étude théorique incomplets (p. ex. étalonné, mais non validé). Les marges d'erreur sont considérables. L'énoncé peut prendre la forme : ***Nous prévoyons que …***

- Il existe une série incomplète d'observations, mais il n'y a aucun modèle ou des modèles non validés ou étalonnés. Les marges d'erreur sont substantielles, mais non aussi grandes que pour la pure chance. L'énoncé peut prendre la forme : ***Nous jugeons que …***

Suite aux ateliers scientifiques, l'expert scientifique pourra, s'il le juge nécessaire, consulter les participants à l'atelier pour la rédaction du rapport sommaire.

3.2 Étape 2

Suite à l'étape 1, des audiences publiques seront tenues par un groupe d'examen public indépendant de trois membres (le Groupe d'examen public) afin d'offrir à toutes les parties intéressées l'occasion de faire des présentations ou de présenter des documents exprimant leur point de vue et leur opinion sur des sujets pertinents pour le moratoire (c.-à-d. l'environnement, les sciences, les aires protégées et/ou les questions socio-économiques). Le Groupe d'examen public se compose d'éminents experts impartiaux nommés par le ministre des Ressources naturelles du Canada en consultation avec ses collègues.

Les audiences seront tenues dans les communautés, incluant les communautés des Premières nations, les plus vraisemblablement touchées par les futures décisions concernant le moratoire et d'éventuelles activités pétrolières et gazières extracôtières. Les lieux précis de tenue des différentes audiences seront déterminés par le Groupe d'examen public. Suite aux audiences, un rapport sera préparé par le Groupe d'examen public et présenté au ministre des Ressources naturelles du Canada.

Le gouvernement du Canada mènera en outre un processus d'engagement des Premières nations. Des discussions avec les Premières nations seront menées concurremment aux audiences publiques afin d'assurer que soient pleinement étudiés les problèmes présentant un intérêt particulier pour les Premières nations. Ces discussions se tiendront dans les communautés les plus vraisemblablement touchées par les futures décisions concernant le moratoire et ne remplaceront ni n'écarteront la possibilité de consultations plus détaillées si est prise la décision de lever le moratoire. Suite au processus d'engagement des Premières nations, un rapport sera préparé et présenté au ministre des Ressources naturelles du Canada.

3.2.1 AUDIENCES PUBLIQUES

Les audiences publiques seront tenues par le Groupe d'examen public après que l'expert scientifique aura complété ses travaux et mis son rapport à la disposition du public intéressé pendant un intervalle de durée raisonnable. L'examen ne vise aucunement les questions relatives à la propriété ou à l'autorité dans la région d'étude.

Avant les audiences publiques, le Groupe d'examen public tiendra des réunions d'information et d'établissement de la portée des incidences dans les communautés les plus vraisemblablement touchées par les futures décisions concernant le moratoire. Ces réunions viseront :

- à informer le public de la portée de l'examen;
- à proposer et à discuter un processus de participation des parties intéressées;
- à fournir aux parties intéressées des sources de documentation pertinente; et
- à identifier les problèmes à examiner pendant les audiences publiques.

Dans le cadre des audiences publiques, on examinera les grandes incidences environnementales et socio-économiques de la levée du moratoire dans les régions identifiées. L'information existante, incluant (notamment) les résultats de l'examen fédéral-provincial conjoint (1986) et des études et examens effectués à la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, comme le rapport de l'examen scientifique présenté le 15 janvier 2002, sera soumise à la réflexion du Groupe d'examen public.

Les audiences publiques seront tenues de manière ouverte et efficace assurant à toutes les parties intéressées l'occasion de faire des présentations, d'être équitablement entendues, de questionner les autres représentants et d'être questionnées par le Groupe d'examen public.

Les participants ne voulant ou ne pouvant pas se présenter devant le Groupe d'examen public peuvent exprimer leurs vues et opinions par courriel ou par lettre. Le Groupe d'examen public accordera cependant une moindre valeur aux présentations qui ne seront pas exposées lors des audiences publiques.

Suite aux audiences, le Groupe d'examen public préparera un rapport qu'il présentera au ministre des Ressources naturelles du Canada. Ce rapport décrira les travaux du Groupe, résumera les points de vue des parties intéressées, présentera une évaluation de ces points de vue par le Groupe dont il présentera également les conclusions et recommandations.

Le Groupe et les parties lui présentant des observations seront guidés dans leur démarche par les considérations exposées ci-après et conformes aux principes de la *Stratégie sur les océans du Canada* qui :

- reconnaît l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières comme l'une des nombreuses utilisations légitime des océans;
- souligne la nécessité de concentrer les efforts sur la conservation et la protection des écosystèmes marins qui permettent cette utilisation et d'autres;
- favorise la diversification économique des communautés littorales tout en respectant l'intégrité des écosystèmes marins;
- offre à tous les usagers des océans la possibilité de participer au processus de prise de décisions;
- reconnaît que des régions des zones côtières puissent exiger des considérations administratives et environnementales différentes de celles dont il est tenu compte dans la région extracôtière;
- ne cherche pas à remplacer la gestion par le secteur industriel ou à modifier le partage existant des responsabilités incluant la nécessité d'une évaluation environnementale et d'un examen réglementaire des projets; et
- vise à accroître les connaissances des interactions entre les activités en mer et les écosystèmes et à appliquer une gestion adaptative basée sur l'amélioration des connaissances.

Le Groupe d'examen public et les parties lui présentant des observations seront guidés dans leur démarche par les considérations exposées ci-après qui sont conformes à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique* et décrivent efficacement les grands thèmes que devraient aborder les présentateurs et le Groupe.

1. **Intérêts et préoccupations du public et des intervenants.** L'analyse devrait identifier à l'intention des décideurs les intérêts et les préoccupations des parties intéressées et en particulier de celles qui seront vraisemblablement les plus touchées.
    - Quels sont les points de vue des participants?

2. **Portée et nature des éventuels effets environnementaux et incidences socio-économiques.** L'analyse devrait décrire, avec un niveau de détail approprié, la portée et la nature des effets possibles de la levée du moratoire en identifiant les effets et incidences positifs ainsi que négatifs.
    - Quels sont les effets vraisemblables de la levée du moratoire dans des régions choisies compte tenu des garanties réglementaires existantes?

3. **Nécessité de mesures d'atténuation**. L'analyse devrait prendre en considération la nécessité de mesures d'atténuation pouvant réduire ou éliminer d'éventuelles conséquences nuisibles de la levée du moratoire. Les mesures d'atténuation pourraient englober des conditions auxquelles le moratoire pourrait être levé.
    - Des effets identifiés peuvent-ils être atténués et le cas échéant, quelles conditions devraient s'appliquer à toute décision de lever le moratoire dans des régions choisies?

4. **Portée et nature des effets résiduels**. L'analyse devrait décrire, avec un niveau de détail approprié, les effets potentiels qui pourraient persister à court et à long termes après l'application de mesures d'atténuation.
    - À l'intérieur de la région faisant l'objet de l'examen, existe-t-il des zones qui devraient être mises de côté pour une étude plus poussée si le moratoire était levé?

5. **Suivi.** Les mesures de suivi qui devraient être envisagées pour la surveillance des effets de toute décision de lever le moratoire ou pour assurer l'application de toute décision à l'appui de l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de développement durable.
    - Existe-t-il des lacunes dans les connaissances et (le cas échéant), quels autres travaux devraient être entrepris?

3.2.2 ENGAGEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Les Premières nations sont encouragées à participer à toutes les étapes du processus d'examen, les examens scientifique et public, ainsi qu'au processus d'engagement des Premières Nations. L'engagement des Premières nations sera mené afin de partager l'information avec celles-ci, d'entendre leurs opinions concernant le moratoire fédéral et d'assurer que les thèmes présentant un intérêt spécifiques pour les Premières nations soient pleinement étudiés. Ce processus sera mené indépendamment de l'examen scientifique et de l'examen public auxquels il s'ajoutera. L'engagement des Premières nations sera mené concurremment aux audiences tenues par le Groupe d'examen public.

Ressources naturelles Canada dirigera la mise en œuvre du processus d'engagement des Premières nations en étroite collaboration avec le ministère de la Justice Canada, le ministère des Pêches et Océans du Canada, Environnement Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Un facilitateur de l'engagement des Premières nations, représentant le gouvernement, dirigera le processus d'engagement des Premières nations, au besoin avec l'appui d'experts du gouvernement fédéral.

Les principaux objectifs du processus d'engagement des Premières nations sont décrits ci-après :

- informer les Premières nations sur l'ensemble du processus d'examen et leur fournir l'information pertinente nécessaire pour un dialogue constructif;
- rechercher les points de vue des Premières nations, en particulier en ce qui a trait à leurs intérêts et leurs préoccupations; et,
- offrir aux Premières nations une occasion additionnelle d'intégrer leur savoir traditionnel à l'ensemble du processus d'examen.

Le dialogue sera mené dans les communautés qui seront le plus vraisemblablement touchées par toute décision future concernant le moratoire. Il ne remplacera ni ne préviendra des consultations plus détaillées si est prise la décision de lever le moratoire. Dans le cadre du processus d'engagement des Premières nations, les efforts seront concentrés sur les groupes du littoral et en particulier sur les Premières nations résidant à proximité de la région visée par le moratoire représentée sur la pièce jointe 1 et sur celles utilisant les ressources marines de la région.

L'information existante incluant (notamment) les résultats de l'examen fédéral-provincial conjoint (1986) et des études et examens effectués à la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, comme le rapport de l'examen scientifique présenté le 15 janvier 2002, ainsi que le rapport sommaire à paraître suite à l'examen scientifique (décrit ci-haut), sera mise à la disposition des Premières nations intéressées.

Le facilitateur de l'engagement des Premières nations fera la prise de contact initiale avec les communautés des Premières nations et tiendra des séances d'information dans ces communautés afin de diffuser l'information. On offrira aux communautés des Premières nations l'occasion d'exposer leur point de vue et de poser des questions pertinentes concernant le moratoire fédéral dans le cadre d'une série d'ateliers interactifs. Un

dialogue continu sera encouragé et entretenu tout au long du processus afin d'assurer que le contenu et le contexte des attentes, des préoccupations et des intérêts des Premières nations soient convenablement traités. Ce dialogue sera mené de manière juste et efficace.

Les participants ne voulant ou ne pouvant pas s'engager directement avec le facilitateur de l'engagement des Premières nations ou d'autres représentants du gouvernement peuvent exprimer leurs vues et opinions par courriel ou par lettre.

Au terme du processus d'engagement des Premières nations, l'information acquise dans le cadre des séances prévues sera résumée en un rapport reflétant les opinions et les inquiétudes exprimées par les participants. Le rapport sera présenté au ministre des Ressources naturelles et renfermera l'information à prendre en considération par le gouvernement du Canada lors de la prise de toute décision relative au moratoire.

Pièce jointe 1

Figure 1: Bassins sédimentaires de la région de la côte Ouest du Canada

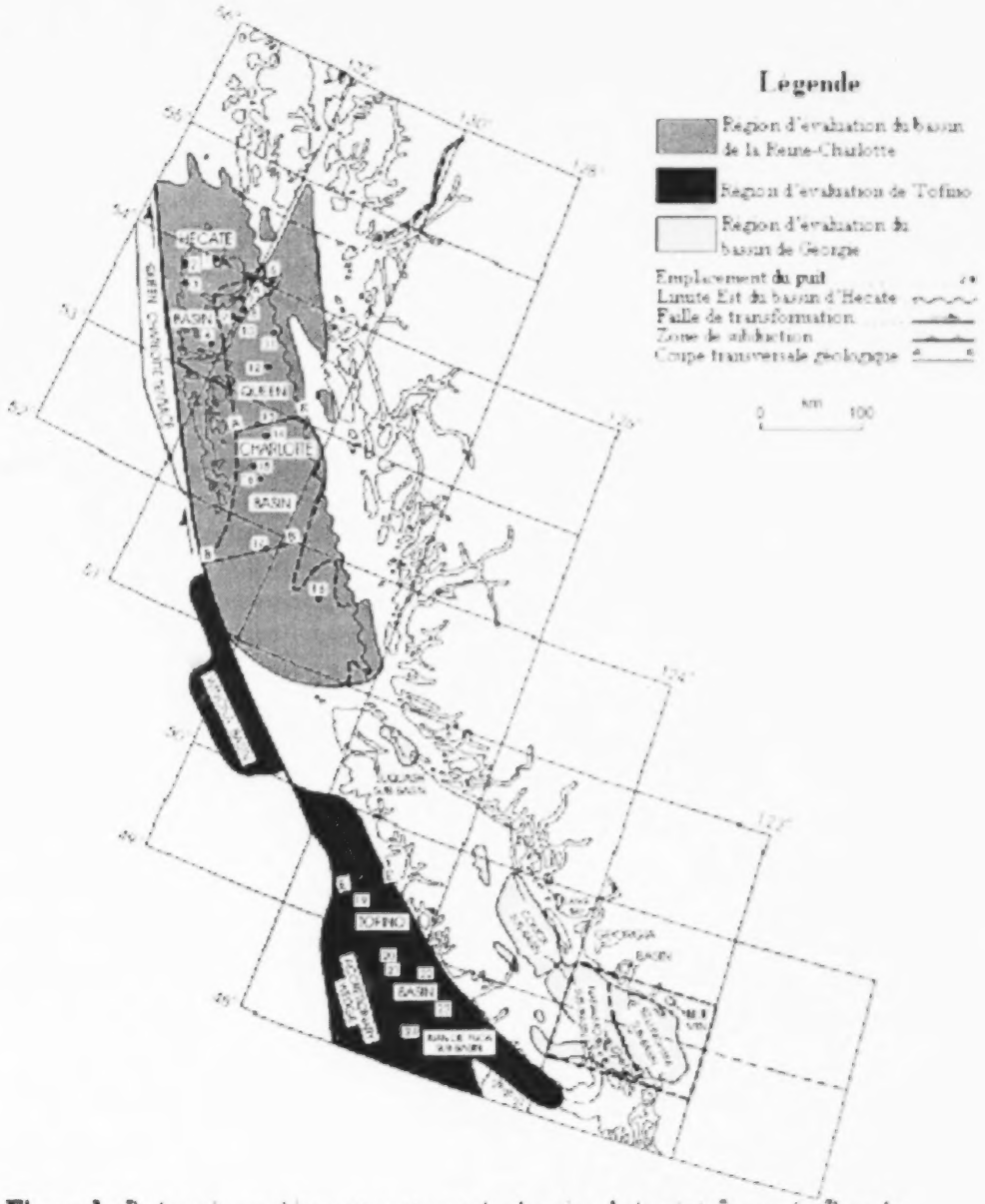

Figure 1. Cadre géographique et contours des bassins de la côté Ouest du Canada. Les régions d'évaluation sont ombrées. Limite Est du bassin d'Hécate modifiée d'après Haggard (1993)

Pièce jointe 1

Figure 2 : Zones d'exclusion proposées

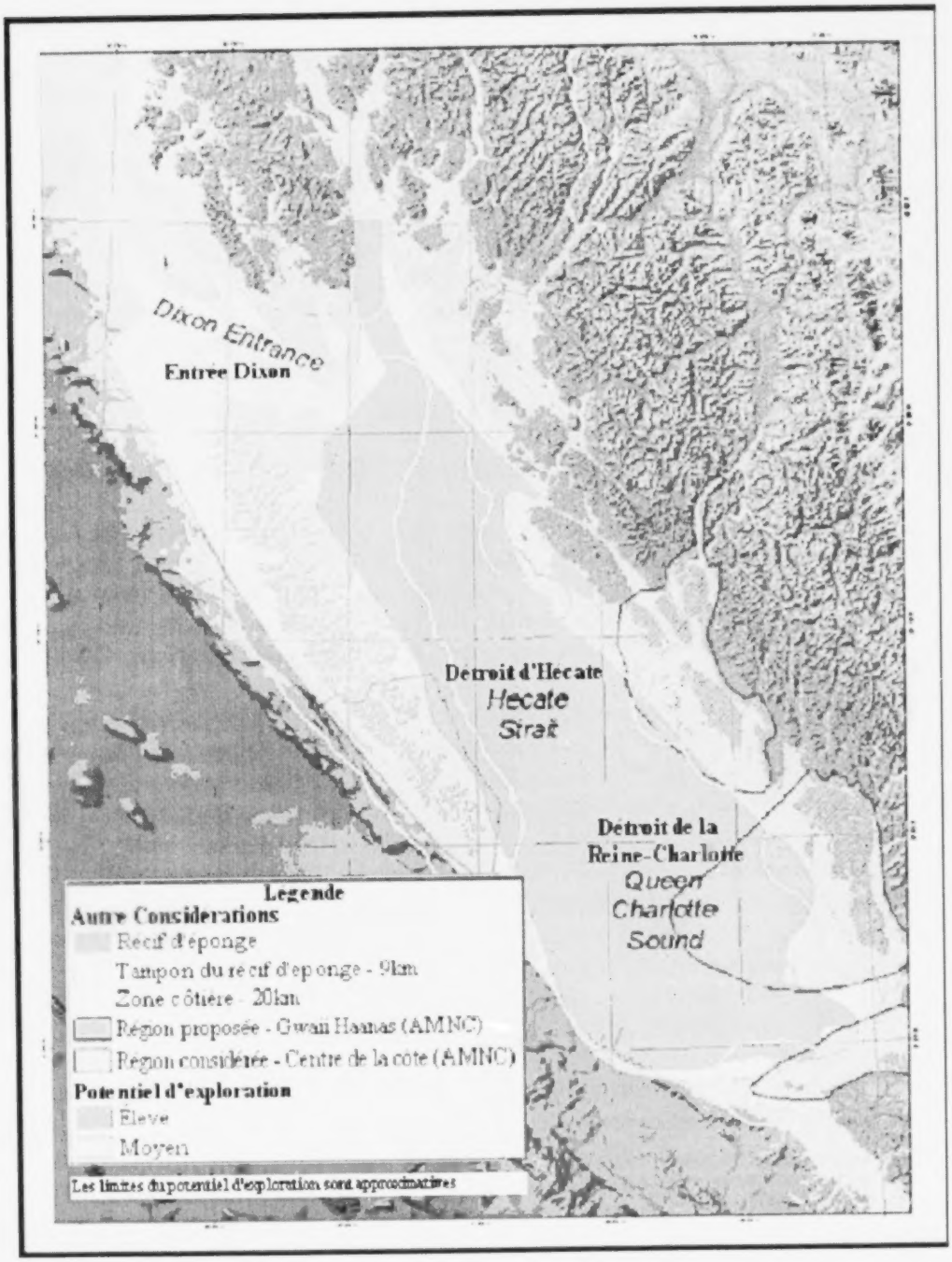

ANNEXES A2 — Biographies of Panel Members

Notes biographiques

Roland Priddle

Roland Priddle a présidé l'Office national de l'énergie (ONÉ) de 1986 à 1997, période marquée par une forte croissance et par de profonds changements dans l'industrie canadienne de l'énergie, qui s'adaptait alors aux initiatives nord-américaines de déréglementation du secteur des hydrocarbures. Avant cela, M. Priddle a contribué à la conclusion d'accords de déréglementation au Canada à titre de sous-ministre adjoint du secteur pétrolier à Énergie, Mines et Ressources (aujourd'hui Ressources naturelles Canada). Depuis qu'il a quitté l'ONÉ, M. Priddle a aidé divers pays à instaurer des pratiques de réglementation de l'industrie des hydrocarbures ayant fait leurs preuves au Canada. M. Priddle a été admis en 2001au Temple de la renommée de l'industrie pétrolière canadienne. Il est titulaire d'une maîtrise ès arts en géographie économique de l'Université de Cambridge et d'une maîtrise ès arts en économie de l'Université d'Ottawa.

Diana Valiela

M[me] Valiela, Ph.D., pratique le droit de l'environnement et des ressources naturelles; elle prodigue également des avis juridiques aux gouvernements et aux promoteurs de projets quant aux évaluations environnementales, aux permis, aux approbations et à la réglementation. Son expérience de la recherche scientifique et de l'enseignement comprend des postes à l'Université Rutgers et à l'Université de la Colombie-Britannique. À cette dernière, elle s'est intéressée principalement à la gestion du saumon et de son habitat, ainsi qu'aux industries et techniques de la mariculture. De 1983 à 1991, M[me] Valiela a occupé des postes supérieurs au bureau régional du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada. Elle y était chargée des programmes de recherche et d'objectifs en matière de qualité environnementale. À titre de membre de l'Office national de l'énergie, de 1997 à 1999, elle a participé à des audiences publiques sur des propositions de projets dans ce domaine. M[me] Valiela est actuellement associée du cabinet d'avocats Lawson Lundell de Vancouver. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université de la Colombie-Britannique et est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en zoologie de l'Université Duke.

Don Scott

M. Scott, comptable agréé exerçant dans le secteur public depuis 1982, travaille actuellement comme expert-conseil en développement économique, en gestion de projets et en planification stratégique. Sa clientèle se compose notamment d'organismes des secteurs public et privé et de Premières nations. Lorsqu'il était maire de Prince Rupert (Colombie-Britannique), de 1999 à 2002, M. Scott a partagé la présidence de la Coalition of Resource Communities avec trois autres maires de la province. Il a également coprésidé le North Coast Land and Resource Management Plan. Enfin, il a fait partie de l'équipe qui, en 2001, a été chargée de concevoir le processus d'examen du moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers et a recommandé que des activités régionales d'éducation et de consultation soient entreprises à cet effet. M. Scott est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de la Colombie-Britannique. Entre autres activités communautaires, il siège au conseil d'administration de la Northern Savings Credit Union et a été président et administrateur du Club Rotary de Prince Rupert. Il a reçu en 2003 la médaille du jubilé de la reine en reconnaissance des services rendus à son pays et à sa collectivité.

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Examen public du moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière de la Colombie-Britannique

Comment y participer

Les audiences publiques donnent l'occasion au Comité d'examen public d'écouter ce que vous avez à dire sur l'opportunité de lever ou non le moratoire de la région des îles de la Reine-Charlotte et sur les considérations environnementales et socio-économiques connexes. Vous pouvez faire une présentation orale, déposer une communication écrite, lire les présentations et communications remises au Comité et faire des observations à ce sujet.

1.0 La présidence ouvre l'audience en faisant une courte déclaration suivie d'une brève description du déroulement des choses. La présidence et les membres servent de modérateurs.

2.0 Vous pouvez communiquer votre opinion à la fois **oralement** et **par écrit**. **On accordera autant de poids aux présentations orales qu'aux communications écrites**. Tous les participants, y compris ceux qui ne font que poser une question, sont obligés de fournir leur nom, celui de l'organisation ou du groupe qu'ils représentent et celui de la collectivité où ils habitent.

3.0 Présentations orales

- Nous encourageons les présentateurs à s'inscrire à l'avance (formulaire ci-joint).
- On s'attend à ce que chaque présentation dure moins de 15 minutes. Pour transmettre des renseignements additionnels, une communication plus détaillée peut être déposée avant l'audience ou des exemplaires, produits lors de l'audience. La présentation peut servir à résumer la communication.
- Les présentateurs inscrits prennent la parole dans l'ordre indiqué sur le programme de la journée.
- Toute personne qui assiste à une audience peut s'inscrire afin de faire une courte présentation si le temps le permet. Cependant, quiconque veut s'inscrire lors de l'audience a la responsabilité de le faire au début de la première séance dans la localité en question. La longueur exacte d'une telle présentation peut atteindre 15 minutes, tout dépendant du temps disponible et du nombre de personnes.
- Une seule entité n'est autorisée à faire qu'une seule présentation par endroit, tant directement que par l'entremise d'un représentant.
- Chaque présentation est suivie d'une période de questions de 5 à 10 minutes où les membres de l'audience comme ceux du Comité peuvent tirer au clair certains points soulevés dans celle-ci. Le Comité peut en modifier la longueur.

.../2

4.0 Transcriptions

- Un compte rendu de chaque audience sera préparé et affiché sur le site www.moratoriumpublicreview.ca; des copies papier seront aussi affichées aux endroits indiqués sur la liste ci-jointe.

5.0 Communications écrites

- Les présenter par écrit, y compris par courrier électronique, avant le **samedi 15 mai 2004,** à l'adresse ci-dessous indiquée.

- Les communications écrites seront affichées sur le site Web et sous forme de copies papier aux endroits indiqués sur la liste ci-jointe. Seule la première de toute lettre type ou lettre recopiée sera présentée.

6.0 Observations

- Une fois les transcriptions et les communications écrites rendues disponibles aux endroits indiqués, dans les collectivités, on donnera du temps pour la formulation d'observations. On affichera la date limite sur le site et on l'indiquera à toutes les personnes qui ont demandé d'être tenues au courant.
- Aucune communication ne sera acceptée après la date limite pour la réception d'observations.

7.0 Pour assurer l'équité et le meilleur emploi possible du temps disponible, le Comité d'examen public peut modifier le processus, par exemple le temps consacré aux présentations ou aux questions. Il peut aussi refuser de recevoir toute présentation, communication ou question qui déborde son mandat. Les questions d'appartenance des ressources et de compétence juridique débordent le cadre du présent examen public; aussi ne seront-elles pas abordées dans le rapport que préparera le Comité à l'intention du ministre de Ressources naturelles Canada.

Veuillez adresser vos communications et vos questions à :

Scott J. Gedak, gestionnaire de projet (sgedak@nrcan.gc.ca)
Examen public du moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières
dans la région extracôtière de la Colombie-Britannique
Suite 580, 800, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8
N° tél. (604) 666-3744, sans frais 1-866-386-1323
Télécopieur (604) 666-3755

Canada

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Éclaircissement de l'admissibilité à participer

Plusieurs personnes et organisations qui, selon le cas, n'habitent pas ou ne sont pas basées en Colombie-Britannique et n'y font pas affaire, ont demandé au Comité d'examen public la permission de faire une présentation orale ou de soumettre une communication écrite.

L'examen public du moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière de la Colombie-Britannique a le mandat d'explorer complètement les questions et les opinions des habitants de cette province.

Il revient à quiconque veut se faire entendre de démontrer que le sujet de sa présentation orale ou de sa communication écrite fait partie du mandat du Comité. Cela dit, le Comité peut décider, à son entière discrétion, d'entendre ou non un participant ou d'accepter ou non une communication de celui-ci.

Les résidents de la Colombie-Britannique et les personnes qui font affaire dans cette province peuvent faire une présentation ou présenter une communication. Par contre, les non-résidents qui n'y font pas affaire ne peuvent faire une présentation ou soumettre une communication que si toute l'information qui s'y trouve est adoptée, comme faisant partie de sa propre présentation ou communication, par une personne qui habite en C.-B. ou qui fait affaire dans cette province.

Canada

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Examen public du moratoire fédéral imposé aux activités pétrolières et gazières extracôtières de la Colombie-Britannique

Directives supplémentaires aux participants

Le Comité d'examen public a repoussé au **mardi 25 mai 2004** la date limite pour présenter les communications écrites.

Le Comité d'examen public est encouragé par le nombre de personnes qui désirent participer aux audiences en faisant une présentation orale. Pour permettre au plus grand nombre possible de Britanno-colombiens d'exprimer leur opinion :

- il a ajouté des séances à Alert Bay, Port Hardy, Victoria et Vancouver;
- il demande aux participants de s'en tenir à une durée de 15 minutes;
- il invite les participants à faire une présentation orale de 15 minutes pour résumer le contenu d'une communication écrite.

Par ailleurs, il ne sera peut-être plus possible d'accepter les demandes de présentation orale soumises au début de la séance à Vancouver et à Victoria. Dans cette éventualité, le Comité d'examen public encourage les participants qui comptaient s'inscrire sur place à soumettre leurs opinions par écrit. À cette fin, il a reporté au mardi 25 mai 2004 la date limite pour soumettre les communications écrites.

Comme on le souligne à la rubrique « Comment participer », le Comité d'examen public a décidé qu'il accorderait autant de poids aux présentations orales qu'aux communications écrites.

Scott J. Gedak, gestionnaire de projet (sgedak@nrcan.gc.ca)
Examen public du moratoire fédéral imposé aux activités pétrolières et gazières extracôtières de la Colombie-Britannique
Suite 580, 800 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2V8
Téléphone : (604) 666-3744; sans frais : 1-866-386-1323
Télécopieur : (604) 666-3755
www.moratoriumpublicreview.ca

Canada

ANNEXE A6 — Liste des participants

LA PROVINCE ET CEUX QUI FONT DES AFFAIRES EN C.-B. : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors; Don Herring

Canadian Association of Petroleum Producers; Rob Carss & Pierre Alvarez

Canadian Federation of Independent Business; Laura Jones & Jeff Nugent

Chevron Canada Resources; Ken Godard & Ted Spearing

Department of Fisheries & Oceans; Sue Kirby & Dan McDougall

Duke Energy; Doug Haughey & Al Ritchie

Government of British Columbia; Boris Tyzyuk and Dr. Alastair Lucas

Government of British Columbia; Jack Ebbels, Deputy Minister of BC Energy & Mines

Government of British Columbia; Richard Neufeld, Minister of BC Energy & Mines

Parks Canada; Steve Oates & Jim Barlow

Shell Canada Ltd; Dave Collyer & Lorraine Goobie

Terasen Gas; Randy Jespersen

LA PROVINCE ET CEUX QUI FONT DES AFFAIRES EN C.-B. : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Adventure Professionals Ltd; Constantin von Flotow

Canadian Gas Association; Michael Cleland

Canadian Nature Federation

Fathom Expeditions Inc; Dave German

Government of British Columbia; John van Dongen, MLA

John Les, MLA (Chilliwack-Sumas)

RÉGION INCONNUE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Lydiatt, Destin

Molnar, Eleonora

Moseley, Janice

Phillips, Louise

Royle, Dr. and Mrs. Derek

Tsokas, Stephanie

Willis, Marion & Art

AUTRES COLLECTIVITÉS : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Anderson, Dion and Wanda
Baird, T.
Beatty, Brenda
Beckett, Doug
Bedard, Beth
Bennett, Suzanne
Blair, Avril
Blake, Chris
Bland, Christina
Bland, Lisa
Bowe, Sonya
Braithwaite, Riley
Brazeau, Chris
Brown, Carol
Buholzer, Wayne
Case, Richard
Casier, Ray
Cathro, Kare
Clow, Carrie
Collins, Russ
Com, Mike
Cotgrave, Janet
Coupé, Barbara
Courtenay, John
Cousins, Scott
Cowen, L.
Csizmedia, Loyd
Dale, Tasha
Davis, Sara
De Laines, Wade
DeCicia, D.
Denk, Ed
Diether, Rob
Dixon, Ellen
Dixon, Linda
Doherty, Don
Doherty, Sylvia
Duncan, Jim
Duncan, Robyn
E., B
Eilairdson, B.
Elsted, Crispin
Engelmann, Heinz
Essex, Dean
Farkas, Kathleen
Fast, Thea
Foley, Tom
Funk, Yvonne
Gast, David
Gillespie, Line
Girard, Bertrand
Gook, Douglas
H., Adaline
Ham, Jo Ann
Harrop, Chris
Harrop, Jessie
Hartnett, David
Healey, Jon
Heirn, Caroline
Hilton, S.
Hnatiw, Chris
Hodgins, V.G.
Hoy, Cathy
Hutchinson, Tanya
Irwin, Robyn
Jackson, Darcy
James
Jochim, Joan
Jones, Shannon
Kallman, Ingrid
Kerlyk, B.
Klassen, Carol
Koet, Cathy
Kuntsi, Hannah
Laceese, Cynthia
Lafferty, April
Le Bouduis, L.
Lulua, Angie
MacDonald, Jesse
Malone, Lori-Anne
Marshall, Jane
Matovich, Sylvia
Mattson, Claire West
McAuley, Tracy
McEvoy, Sean
McKinnon, Stuart
Mitchell, Jim
Morris, Michele
Murphy, Anne
Neuglaineen, A.
Noble, Jenny

AUTRES COLLECTIVITÉS : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

O'Neill, Dorothy
Petty, Laurel
Piett, Sharon
Pitcher, June
Porter, Anna
Price, Kelly
Ramsay, Catherine
Ranger, Brandi
Ranger, Joe
Ranger, Maggie
Rarop, Maggie
Reid, June
Rodonets, Ken
Rodriguez de la Vega, Paula
Ronaghan, Roy
Ross, Shirley
Shaikh, Adham
Shanti, Sana
Sharp, N. Diane
Sherstobiloff, Karen
Shillingford, Mike
Sieber, Patricia
Simpson, Bonnie
Smith, Jason
Smith, Shane
Squalian, Lillian
Stephen, Shary
Stoddard, Mark
Stone, Corinne
Strickland, Amber
Stromberg, A.
Stromberg, R.
Theile, Christl
Tobin, Debbie
Tucker, Desta
Walter, Jenny Rae
Warkentiin, George
Waterhouse, Michaela
Wickland, Judy
Wier, Josette
Williams, Pauline
Wilson, Albert
Wilson, Shirley
Wollburn, John
Wycotte, D.
Zirnhelt, Susan

AUTRES COLLECTIVITÉS : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

Dale, Norman
Martin, Frank & Michell, Helen
Padgett, Clarence Wayne
Smailes, Angela
University of Northern British Columbia; John Backhouse & Norman Dale

AUTRES COLLECTIVITÉS : AUTEURS DES PARTICIPATIONS ÉCRITES

Abbs, Ken
Addie, Lloyd
Aitchinson, Betty
Amyoony, Pete
Anderson, Joanne
April
Aquila Networks; Mike Bradshaw
Armstrong, Harvey
Armstrong, Ted
Baldwin, Blair; Okanagan University College
Bazuik, Linda
Bell, Brenda
Bell, Darryl
Bell, Pat
Bender, Steve
Benedict, Robb
Bennett, Bill
Berdusco, Roger
Blackman, Trance
Bland, Charlie
Bland, Diane
Bobb, Edward D.
Bond, Shirley
Botnen, Dwight
Botting, Rachel
Bowman, Victor
Boys, Tim
Brandt, Dalyce
Brennan, Casey
Brittain, David
Brundige, Mel; CCI Radio
Brunel, Cindy
Bryan, A. D. & J. E.
Burbee, Jim
Burns, Glenn
Burns, Irene
Burns, Louise
Butchart, Brian
Buxton, Mike
Campbell, Mac D
Cariboo Regional District; Ted Armstrong, Chairman
Caruso, J
Caruso, S. Craig
Chandler, Sarah
Charlton, Don
Chaston, Christina
Chutter, D
City of Castlegar; Mayor Mike O'Connor
City of Grand Forks
City of Greenwood
City of Prince George; Mayor Colin Kinsley
City of Williams Lake; Mayor Rick Gibson
Cobb, W
Coleman, G H
Collins, Laurel
Cook, Laurie
Cooper, Chris G
Cranbrook & District Chamber of Commerce
Culp, Jim
d'Ambrumenil, C
Davidson, D. & B.
Davis, Randy
DeBelser, Brandi
District of 100 Mile House
District of Elkford
District of Houston; Mayor Sharon Smith
District of Lillooet
District of Mackenzie
District of Stewart, Mayor Angela Brand Danuser
Dixon, George
Doig, Allison
Doyle, Paul F.
Drees, NC Meijer
Durand, Ryan
Dwyer, Danny
Dyck, Terry
Dyson, Doug
East, Ron
Eastabrook, Gary
Eastabrook, Sharon
Eaton, John
Facey, Norm
Ferrario, Michael J.
Fields, Norman
Fiorentino, Gus
Fletcher, Jonathan
Fleury, Helene
Forer, BA & RJ
Fort Nelson & District Chamber of Commerce
Fowler, Roy
Fynn, Mark; Kootenay Industrial Cleaners
Giroday, Richard
Gold, Robin
Goodall, Michael

AUTRES COLLECTIVITÉS : AUTEURS DES PARTICIPATIONS ÉCRITES

Graham, Rod; Fireside Heating & Plumbing
Gravelle, Paul
Greater Langley Chamber of Commerce
Greco, Michele
Greenwood Board of Trade
Grieve, Glenn
Groenenberg, H.A. (Bert)
Groot, Charlotte
Hall, Larry
Hamakawa, Dick
Hannah, E. R.
Hawes, Randy
Heflin, Sharon
Hendelman, Devra
Higgins, Rob
Hill, Ellie
Hilland, Russ
Hooge, John
Hromadnik, Troy
Huet, Patricia Mitchell
Huxtable, Shirley
Hyslop, Jim & Moira
Jackson, Lisa
Johnson, Dale & Georgina
Jones, Kelly J.
Joyce, Arthur
Kambeitz, Gerald J.
Kamloops Chamber of Commerce; Rich Denis
Kelowna Chamber of Commerce
Kennedy, Cheralynne
Kevis, Dora
Klei, Robert
Kline-Chrysler, Judith
Koch, Kevin
Korda, Robert
Kubert, Mark
Kump, Alex
Lambert, Sherri
Lampman, Margaret & Robert
Lawrence, Doug
Lee, Jesse
Legault, Leonard
Lehman, Patti
Leinweber, Tyler
Lepsoe, Stephanie
Lipke, Hans
Lorenz, Norm
MacDonald, Donna
MacKay, Dennis
MacLaurin, Sandie J.
Macri, Patricia
Martin, Lillian
Mary, Christina
Matte, Eldon
McElhanney Consulting Services Ltd (Terrace); Mike Taylor
McGiffin, Emily
McKay, Mark & Laura
McKenzie, Marcia
McKeown, David
McKeown, Lael
McKinlay, Brian
McLean, C Archie; Firth Hollin Resource Science Corp
McMillan; Karen & Dave
McTavish, Ian
McWatters, Harry
Merritt & District Chamber of Commerce
Mitch, Eve
Monteith, Erin
Moore, Devon
Morris, Bob
Morris, Ron
Mortensen, Chester
Mortensen, Sheila
Morton, Pat
Murbach, Rebecca & Ben
Murray, J.
Neave, Anne
Ned, Jack
Nicholson, Mengia M.
Nickel, Gordon K.
NorskeCanada, Elk Falls Division; Chris Climie
North Cariboo Share Our Resources Society; Wayne Bedard
Northrup, Charlie
Ogle, Steve
O'Neill, Mike
Pacey, David; TimberStone Property Services Ltd
Patterson, Tanna
Pearce, Kelly
Pennell, Tim
Perrin, Roland & Murielle
Perry, Douglas R; East Kootenay Realty
Perry, Gloria & John
Petovello, Kent
Pidcock, Karen
Piver, Dr. Andre C.
Preston, Mrs A E
Price, Angela
Prince George Chamber of Commerce; Bruce Sutherland
Protter, Nigel
Przybille, Crystal
Purdy, C.
Purvis, Russ
Quesnel & District Chamber of Commerce
Quesnel River Watershed Alliance; Chris Blake
Reeves, Wayne
Regional District of Bulkley-Nechako
Rempel, Jim
Renyard, Lorraine; Penticton Chamber of Commerce
Reschny, Jamie
Rockwell, Laurie
Rose, Suzanne
Rowsell, Bob
Rushant, Mike
Sale-Hook, Joanne
Salley, Tom
Sambad, Rick
Sanborn, Paul
Sanchez, Jaime
Sexsmith, Lee
Share the Cariboo-Chilcotin Resources Society; G.W. (Bill) Carrathers
Shaughnessy, Peter
Sierra Club of Canada, Coast Mountain Group; Robert Hart
Sivell, Larry
Spring, Jenna
Spring, Josie
Spring, Sherry
Sproule, Heather
Stacey, Rita; Willey, Eric; Ortwein, Brigitte & Klaus
Stapleton, Patrick
Stevenson, Audrey & Henry
Stewart, Allan J.
Stewart, Keiko
Stewart, Marcia
Street, Faye; Kootenay Livestock Association
Strong, Jay
Suffredine, Blair
Szkorupa, Tara
Taylor, Kevin
Taylor, Pam
Thorlakson, Mayor Steve; Fort St. John
Thorpe, Rick Sheldon
Thurber, Tara
Town of Creston; Mayor Joe Snopek
Tutt, Don
van Oort, Harry
VanderGaag, Willy
Vanderhoof & District Chamber of Commerce
VanderMeulen, Judy
Village of Cache Creek
Village of Granisle; Deputy Mayor Robert (Bob) Carby

AUTRES COLLECTIVITÉS : AUTEURS DES PARTICIPATIONS ÉCRITES

Village of McBride; Mayor Mike Frazier
Village of Nakusp
Village of Pouce Coupe
Village of Salmo
Weber, Dave
Wenschlag, Harvey
Wheeldon, Jason; Royal Lepage East Kootenay Realty
Whitfield, Jim
Wilkinson, Gary
Williams Lake & District Chamber of Commerce
Williams, M. Denise
Wilson, John
Withage, Bryan
Woods, Kris
Wright, Tim
Young, Sarah
Zenzen, Shelley
Zumach, Jocelyn and others

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Abata, Mary Jo
Abelson, M.
Abram, Bill
Abram, Eveline
Ackroyd, Gael
Adam, Ivan
Adam, Kim
Adams, Lillian
Ager, Simon
Ahara, Daphne
Ahara, Jim
Ajello, Pat
Ajello, Peter
Albers, Sam
Albrecht, Fred
Alex, Dawn
Allen, Jane
Allen, Petra
Anderson, Bea
Anderson, Michael
Anderson, N.
Anderson, Tom
Andrzejczyk, Agnes
Andujo, Belinda
Annschild, Robin
Antlovk, Daniela
Apted, Ted
Apted, Wendy
Archambault, Lise
Argall, Bob
Arsenault, Joseph
Ashcroft, Tracie
Austin, K
Austin, L.
Auty, Shelley
Babcock, Patti
Babcock, William
Bagwell, Ann Marie
Bailey, Gwen
Bailey, Ian
Bailey, Magali
Baker, Joyce
Baker, Tom
Baldry, Elizabeth
Ball, Florence E.
Ball, Robert
Balme, J.
Bandcroft, Janine
Banderd, Elspeth
Banner, K.
Bannister, Sue
Barbeau, Patrick
Barke, Felipe
Barken, Kelly
Barker, Laura
Barkovic, Joseph
Barnum, Melanie
Barr, Jennifer
Barringham, Charlene
Bartlett, Lee
Barton, Hugh
Bateman, Birgit
Bateman, Robert
Bates, J.
Bauman, Calvin
Beatty-Guenter, P.
Beckenbach, Andrew
Beighton, Maureen
Bénard, Lisa
Benedek, Brent
Benerjee, Robyn
Bennett, Margaret M.
Berard, Francois
Berghofer, Desmond
Bergstrom, Gail
Bernard, Caroline
Bernard, Karen
Bernier, Alex
Beylard, J.P.
Bicek, Gary
Bieanashie, J.
Biley, Barbara
Bird, Mike
Birnie, Angela
Blair, Sean
Blake, Ed
Blake, Eli
Blanchette, Greg
Block, Andrea
Blueth, Irene
Boates, Brent
Bodenmann, Ross
Bohun, Laura
Boles, Pamela
Bond, Sandra
Boneufaut, N.
Bonnu, Marion
Boulton, A
Boyar, Anna
Boyes, H.
Bradford, Joyce
Brahm, Candy
Braithwaite, Dawn
Braithwaite, J.N.
Braithwaite, Richard
Bramwell, Keith
Bratton, Peeta
Bray, Mieke
Brereton, J.
Brettnacher, Janet
Brewen, Marilyn
Brewer, B.
Brewer, Paul
Bridges, Alison
Brieve, Janette
Briggs, Shirley
Brook Wood, Ashley William
Brooker, Douglas
Brooks, Elizabeth J.
Brooks, Rowan
Bror, L.
Brouare, Tavyn
Broudhoust, Bruce P.
Brousseau, Mulene
Brown, Alice
Brown, Chris
Brown, Marvin E.
Brown, Mike
Brubacher, Jan
Brunech, Horst
Bryant, Teresa
Brynlee, Diana
Buchanan, Melda
Bullock, Theresa
Bunyan, Brad
Burgess, Tom
Burke, Cathy
Burke, Holly
Burke, Randy
Burrows, Sally
Butler, Gillian
Bye, Birgit
Bye, Bob
Byrle, Phil
Byrnes, Todd
Cabell, Richard
Callison, Cynthia
Campbell, Stacy
Campbell, Triesa
Cargill, Robin
Carlin, Francine

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Carlin, Richard
Carmichael, Andrew
Carmichael, Dorothy
Carmichael, Lynne
Carnegie, Sheila
Carpenter, Maxine
Carr, Adriane
Carr, Lynda
Carrieres, Christine
Carson, David
Carson, Kate
Carter, Shawn
Cassells, Ena
Castro, Carmen
Chamberlain, Ruby
Charles, Douglas
Charlie, Esther
Charlton, Brian
Chaste, Elm
Chatterton, Paul
Chow, Sharon
Christensen, Peter
Christian, Joy
Christie, Katie
Christou, Nikki
Chute, Gwen
Clandio, Jay
Clayson, Ann
Cliff, Peter
Cobham, Kelda
Cochrane, Beverly
Colby, Kathryn
Coles, Nona
Collen, Brian
Collins, Amy
Comely, Jennifer
Connell, Suzanne
Cook, Miranda
Cooper, Barbara
Copley, Claudia
Corbett, A. Cathryn
Cormie, C. Irene
Cornell, Margaret
Coté, Ken
Coté, Melanie
Cottle, George
Cowan, John
Cowie, C.
Cowley, Jennifer
Cox, Barbara
Cox, Kahe
Cox, Mike
Craddock, Sonia
Craig, Agnes
Craig, Catherine
Craig, Kris
Creighton, Gloria
Crichton, June
Crimp, Ed
Crossley, Josea
Cruz, Ramón
Cucheron, Jill
Cullis, Dr. Tara
Curtis, Eileen
Custance, Sue
Cutting, Dorothy
Dafoe, John
Dallian, Wendy
Dancer, Taannia
Daniel, Lynn
Darby, Chris
Davis, Anne
Davis, Claire
Davis, Kris
Dawes, Jennifer
Daws, Deborah
Daws, Laurance
Dawson, A.
Dawson, June
Dawson, Rita
Day, Joanne
De Bruijn, Mark
De Burgh, Barbara J.
De Gannes, Derek
de Graaf, Peter
de Roos, Michael
de Trey, Anicca
De Villiers, Etienne
Dean, Colin
Dean, Richard
Deese, Don
Delaere, Ryan
Dempfle, Georg
Dennis, Concha
Dennis, Edward
Dennsion, Z.
Des Rosiers, Lyne
Devries, Jeff
Dewis, John
Dickson, Denise
Dill, Lawrence
Disbrow, Marna
Dobell, Darcy
Docerie, Diane
Dodd, Leslie
Doherty, Gudrun
Doherty, Scott
Doman, S.
Dooley, Damion
Down, Alisen
Downey, Sarah
Downing, Willa Lee
Doyle, Doran
Draper, Susan
Drouin, Deborah
Dudley, Joanna
Dueck, Suz
Dumbrowski, Conrad
Dunaway, H.
Dunaway, R.
Duncan, Loren
Duncan, S.F.
Duncan, Sarah
Dunnachie, Sheila
Dunster, Dr. Katherine
Dwyer, Richard
Dyck, Ryan
Dyke, Margaret W.
Eakle, Zoe
Easthope, Helen F.
Easthope, Shelley
Eaton, Alice
Eburne, Judy
Eckel, Rae
Edwards, Carole
Edwards, Lisa
Eiliott, Marian E.
Eisner, Edward
Elasoff, Bill
Eliot, Katie
Elkin, Bruce
Ellenton, Susan
Ellingham, Devon
Elliott, Dave
Elliott, Dr. Peter
Elliott, Peter
Elliott, Valerie
Ericksson, Erik
Erkiletian, Jim
Ernie, Tatiana
Ettinger, Karl
Evanochko, John
Evanochko, Richard J
Evans, Greg
Evans, Tegan
Evans, Verna
Evans-Locke, Nina
Fairbank, Betty
Fairweather, Stefan
Faris, Ken
Farnham, B.
Farrer, Eileen
Farrington, Darla
Fawcett, Philip
Fawkes, P.E.
Feder, A.
Feke, Arlene
Ferguson, Tracey L
Fillmore, Charlie
Finall, Alice
Findlay, Randy
Fischer, Alex
Fitzgerald, Dora
Fitzpatrick, John
Fitzpatrick, Pamela
Fleming, Thora
Fletcher, Harold L.
Fletcher, Susan
Floyd, Al
Flynn, Lorraine
Foaliani, Sandra
Fodor, Leanne
Foot, Clive
Foot, Paula

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Forde, John
Forkin, Doug
Forkin, Vicki
Forneret, Elizabeth
Forsch, Victoria
Foster, Hugh
Foster, Rob
Frank, Peggy
Fraser, Alex
Fraser, Joanne
Fraser, Lionel
Fraser, Louise
Fraser, Toby
Freed, Jasmine
Freed, Keren
Freer, Rachael
Frenette, Allison
Fritz, Roberta
Fuller, Gordon W
Fyfe, Lynda
Gage, Lois
Gage, Richard
Gage, Rob
Gale, Derek
Galliford, Robert
Garcia, Arnulfo
Garcia, Diego
Garcia, Marta
Garrison, Ralph
Garson, Ruth
Gauley, Marria
Gayton, D.P.
Gayton, Y.M.
Giggy, Shirley E.
Gillespie, D.K.
Giraux, Samuel
Gisler, Ed
Glambeck, Bonny
Goodwin, Karl
Gordon-Walker, Caitlin
Goveder, C.
Graham, Arifin A.
Graham, Dave
Graham, Kathryn
Grant, Brian D.
Gray, Mike
Gray, Trisha
Green, Samantha
Green, Susan
Grey, Chris
Griffin, Marjorie
Griffin, Michael
Griffiths, Caelan
Grigg, Ray
Gubank, P.
Guenter, Ken
Gus, Michael
Gust, Wanda
Guy, Jon
Guzyk, Shirley
Haas, Susanna
Hackney, Thomas
Haddaway, Peter G.
Hadwin, Alison
Halk, Robert
Hall, Eileen
Halle, Francine
Hamer, Lyle
Hamilton, Linebay
Hampson, Mary
Hanna, E.
Hanna, T.R.
Hannah, Laurie
Hansed, Louise
Hansen, Betty-Anne
Hansen, Emilie
Hansen, Evan
Hansen, Gunnar
Hansom, Leah
Hanson, D.A.
Harding, Lillian
Hardjowasito, Monica
Hardy, Christopher
Hare, Susanne
Harper, Frank
Harper, Judith
Harriman, Brenda
Harrington, Sheila
Harris, Maxine
Harrison, Nicola
Hartleib, Renee
Hartley, W.J. Eric
Harvey, Hayden
Harvey, Lovena
Harvey, Ryan
Harwood, Gail
Haslehurst, Jesse
Hawkes, Che
Hay, Barbara M.
Hayter, Naomi
Headlam, Kathy
Healey, Bart
Healey, Jennifer
Hedges, Dr. Donald G.
Heinlich, E.
Hendrix, Jackie
Hendrix, Stacey
Hennigar, Margo
Heralall, Michael
Hermanek, Martin
Herzog, Mark
Hiatt, Ann
Hiatt, David F.
Hicken, Tim
Higgin, Jack
Hilder, Kelly
Hill, Jim
Hill, Kathryn
Hill, Linda
Hillier, Jo
Hilton, Amy Carr
Hinkey, Edward
Hobbs, M.
Hoffman, Jenn
Hoffman, Jenna
Hofstrand, Patsy
Holding, Michael
Hollick-Kenjen, Tim
Hollyer, Julie
Holt, Sabine
Holvenstot, Susan
Hooper, Bob
Horn, Todd
Hornick, Brad
Hovenden, Frank
Howard, Cathie
Howard, John
Howie, Laula
Huber, Susan
Hudgeon, Tammy
Hudson, Karen
Hughes, Alan
Hughes, Maggie
Hughes, Mary
Hughes, Michael
Hughes, Richard
Hughes, Stephanie
Hunter, Lorne
Hurry, Caleb
Hurtig, Stephanie
Hutchings, Jess
Irvin, Tim
Irvine, Valerie
Irving, Kelly
Irving, Sheila
Ivens, G. James
Jackson, Daniel
Jacobs, Charmaine
Jacobs, Frederick A.
James, Alan C
James, Alison
James, Jane
James, Lorisa
Jamieson, Brenda
Jankola, B.
Janzen, Jan
Jarvis, Dave
John, Lori
Johnson, Don
Johnson, Fay
Johnson, Frances M.
Johnson, Marg
Johnson, R.A.
Johnson, Sonja
Johnson, Valerie
Johnson, Viviane
Johnston, Lawrence
Johnstone, Al
Jolly, Katherine
Jolly, Malcolm
Jolson, Murray
Jones, Amy
Jones, Deborah
Jones, Jennifer

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Jones, Rhiannon
Jordan, Bruce
Jordan, Kevin
Jordan, Nuala
Joughin, Barbara
Joyce, Alyssa
Judd, Monica
Julseth, Rebecca
Justice, Clive Michael
Kaakinen, Bianca
Kaltio, Tuula
Kasper, Ruth
Kawamoto, Stephen
Kay, Dennis
Kay, Sharon
Kealey, Shirley
Keegan-Henry, Rowan
Keelan, Michael
Keller, April
Kelly, Alison
Kelly, D.
Kelly, Kel
Kendrick, Bryce
Kerkovius, Svea
Kingsley, Mary
Kiviloo, Margarete
Kiviloo, Sylvia
Kornbacher, Kim
Koyama, Tomiko
Kraemer, Karl
Kronen, S.
Kruell, Ernie
Kruell, Morag
Kruse, Natasha
Kruszewski, Lynn
Kucher, Amelita
Kukavina, J.
Kundy, P.
Kunz, Revel (Rev)
Kviet, R.
Kzmzy, Jabo
La Rose, Suzanne
Lacourse, Terri
Lacroix, Gary
Lacroix, Julie
Laicher, Alfons
Laird, Zoë
Laiwan, J.
Lamb, Peter
Lambert, JoAnne
Lampson, Lawrence
Langford, Dr. W.
Langston, Susan
Lappin, Harley
Larochelle, Bernard
Larsen, Lars
Larsen, Nancy
Laselle, Andy
Laurendeau, Paulette
Lay, Steven
Le Baron, Bentley
Leard, Don
Lee, Darren
Lee, Fay Valera
Lee, James H.
Lee, L.
Lee, Orland
Lee, Richard
Lee, W.
Lehtonen, Mia
Letnick, Linda
Lewis, Dan
Lewis, Nicole
Lieu, Janine
Light, Eric
Lindell, Christy
Lindey, Brad
Lloyd, Charles
Lloyd, Christine
Logan, Moira
Longers, T.
Lorich, Dale
Lorraine, Scott
Love, Denis
Lowery, Craig L.
Lowery, Jan
Lowther, Chris
Lowther, David
Lowther, Mary
Lum, Jennifer
Lunam, Dr. James B.
Lunam, Elizabeth J.
Lundway, Janet
Lysteil, Barry
M, Christina
Maas, Katherine
Mabey, Munro P.
Mabey, Patricia Ann
MacAskie, A. Christina
MacAskie, Ian
MacDonald, Crosby
MacDonald, Elizabeth
Mace, Darlene
Mack, L.
MacLatchy, Michael
MacVeagh, Priscilla
MacVicar, Rod
Madden, S.
Maer, M.
Maguire, Hilary
Mailey, Michelle
Makortoff, Verna
Malcolm, Chère
Malcolm, Don
Malinski, Mary
Mallinson, Anthea
Malthouse, Irene Q.
Mandryk, R.L.
Marchand, Yvonne
Marczak, Hilda
Marina, Caroulias
Marining, Rod
Marsh, Lindsay
Marshall, Marilyn
Marshall, Wyth
Martens, Linda
Martin, Joe
Martin, Mary
Martin, Patricia
Martin, T. Vincent
Martin, Verity
Martin, Virginia
Masse, Mathieu
Matas, Jesse
Mather, Sylvia
Mattice, Roger
Mattson, Melanie
Maunsell, William D.
Maxted, Diane
Maynard, Jennifer
McArthur, Ian
McCallum, Renie
McCarthey, Jenny
McColm, W.
McCormick, M.
McCoy, Marian
McCrossar, Dennis
McCue, Colin
McCulloch, Craig
McDonald, Mel
McDougall, Janis
McDougall, Teresa
McDowell, J.
McEwan, Cheryl
McGhee Doucerill, Jan
McGuire, Michael
McKay, John
McLean, Janis
McLean, Stan
McLeod, Amande
McLeod, Brock
McLeod, Karen
McMillan, Ross
McMurchy, Ruth
McNally, Diane
McNumee, Lee
McPhail, Tamara
McPhee, Dave
McRae, Joyce
Melas, Mike
Mellanby, Julie
Menzie, Heather
Messica, D.
Middlemiss, Colin
Midgley, Kevin
Midmore, Wes
Mihon, Heather
Miller, Jacki
Miller, John
Miller, Mary D.
Mills, John A.
Minutillo, Leonarda
Moffat, Peter
Monitt, Andrea

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Moore, Jonaven
Moore, Mike
Moore, Wade
Moravec, Michael
Moriarity, Fran
Morris, Melanie
Morrison, Donna
Mortimer, Kate
Moss, Bob
Moss, Joan
Moulton, Sharon
Mounteney, David
Mueller, Erich
Muller, Michael
Munro, Clark
Munro, Lisa
Munsford, D.
Murray, Andy
Murray, Corinne
Mussell, Jay
Mussell, Marti
Mussell, Neil
Mutch, Jennifer
Mychajlowycz, Maryjka
Narmi, Mehdi
NcNab, H.
Negreiff, Theresa
Neill, Barbara
Neldo, Marni
Nelson, Jennifer
Nelson, Lawrence
Nesbitt, Arlene
Neun, H.
Neun-Hornick, J.
Neun-Hornick, Niolai
Newns, Pam
Nielsen, Ib
Nikirk, Richard
Nixon, Emily
Nordin, Pat
Norris, Amber
Nowakowsky, Tamara
Nuse, Betsy
O'Neill, Pat
Oberg, Antoinette
Oetter, Kris
Old, Fiona
Olsen, Leif
Olson, Gary
Olson, Jade
Olynyk, Jane
O'Neill, Rick
Onstott, Scott
Onu, Cezar
Page, Brian
Pape, Marion
Parkinson, Glenn
Parlee, Jonathan
Parmar, Arjun
Partridge, L.
Partridge, Roger
Paterson, Tom
Pattinson, Janet
Paul, Allan
Pearce, John
Pearce, Rochelle
Pearse, Ailsa
Pedersen, Louise A.
Pederson, Sy
Peever, M.V.
Pel, Irene
Peladeau, Kevin
Pentland, Kate
Peplow, Karen
Perm, Diane
Peschke, Mark
Peters, Candace
Peters, Debbie
Peters, Katrina
Petnan, Brent
Pick, Dave
Pinchot, Marianna
Pinel, David
Pinicerton, Evelyn
Plescia, Jessica
Plimpley, Lauren
Polla, H.
Pomeroy, Andrea
Poole, Don
Prade, Mary
Pretzer, June
Prior, Marcy
Pritchard, Leah
Prothero, Wendy
Przyborowska, Anna
Pullinger, Jan
Pullman, Sarah
Pulvermadren, Brenda
Purcell, Brenda
Quaale, G.L.
Quaale, Irene
Quaille, Ann
Quitzau, Les
Quitzau, Mae
Ramien, Heike
Randall, Gregory
Randall, J.S.
Ransveldi, Oscar
Rapanos, Dai-Juin
Rapanos, Dino
Ray, Johnny
Raynolds, Michael W.
Readings, Maren
Redmond, Monica
Regehr, Donalda
Reid, Sandra
Reimer, Wendy
Remmler, Daryl
Rennie, Jim
Rhudzins, Ilze
Richards, Mikki
Richardson, L.
Rideout, Paul
Riley, Lauren
Rimmington, Mary
Ringuette, Janis
Ringuette, Normand J.
Ritchie, S.
Ritchie, Suzanne
Roach, Gillian
Roberts, Jason
Robinson, James
Robinson, Kara
Robon, David
Rodriguez, Norberto
Rogers, Lars
Rogers, Muriel
Rompre, Simon
Ronald, John
Ronald, Lillian
Root, Barbara
Root, Gary
Root, Shauna
Roper, Susan
Ross, C.J.
Ross, June
Ross, May
Rossman, Howard
Roter, Lori
Rothkop, David
Routley, Eleanor
Rowat, Ruby
Rowles, Trina
Rozanski, J.
Rudd, Warren
Ruedy, Nick
Runnings, Louise
Rutledge, Audrey E.
Ruttan, Ryan
Rycroft, Nicole
Rykert, John
Saari, Jason
Salgo, J. Rosemary
Sampson, Reina
Sand, Jessica
Sanders, Sheila
Sanderson, Gillian
Sanford, Karen
Sanford, Peter
Sangster, Erica
Saunders, Suzanne
Savoie, Denise
Saxifrage, Barry
Saxifrage, Carrie
Scalisine, Laurent
Scara, Martin
Schick, Adam
Schmidt, Elisabeth
Scholding, Mike
Scholey, Dan
Schreyber, Gerry
Schuh, Cheryl
Schuhmann, Regina
Schultz, Dean

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Schultz, Lyle
Schwandt, Christian
Schwartz, Stephen
Scott, Laurie
Scull, John
Sebelius, Zak
Segal, Julia
Sewell, Linda C
Shannon, Elizabeth M.
Sharein, Geoff
Sharma, Uma
Shaw, Audrey
Shawn, Steve
Shelly, Barb
Shepherd, William
Sherman, Barbara
Shirley, Susan
Shu, Gerry
Sigmund, Charles
Sigmund, Judy
Simm, Jody
Simmons, Jody
Simpson, Ian
Sims, Jill
Sinclair, Tracy
Singh, Laila
Sladek, Vaclav
Slatkoff, Josh
Sloan, Jane
Sloan, Patricia M.
Smal, Kathy
Smith, Josie
Smith, Mark
Smith, Marlene
Smith, May
Smith, Tom
Smulders, Annemieke
Smulders, Mandela
Snowden, Mary Ann
Solomon, Dana
Solomon, Joel
Sookocheff, Warren
Sorenson, Lori
Speck, Fred
Speedie, Troy
Speers, Tracy
Speil, Sara J.
Spencer, Barbara
Spencer, Mr. M.A.
Spencer, Mrs. M.
Spivey, Sue
Splockton, Angeline
Spracklin, Scott
Stacey-Wharry, S.
Stammer, Eva A.
Stanley, Paul
Stannard, Jill
Staples, Kelsey
Starze, Tatjana
Steele, Paula
Steil, Sara
Steinke, Les
Stephenson, John E.
Stere, Tom
Steven, Candice
Steven, Carly
Stevenson, Jaynie
Stewart, Jim
Stoker, Chris
Stoker, Ken
Stoker, Pearl
Street, Shera
Streetly, Joanna
Strickland, Catherine
Stroud, Sue
Sturmwind, Denise
Sukern, J.
Sullivan, Brad
Sunshine, Rafe
Suru, F.H.
Sutherland, M.
Sutton, Margaret
Swain, Susan
Swalwell, Pat
Swalwell, Paul
Sweeney, Sedley
Syme, Marion
Taillefer, Colin
Tait, Tara
Tanner, Aaron
Taylor, April E.
Taylor, Betty
Taylor, Doug
Taylor, Greta
Taylor, J.
Taylor, Linda
Taylor, Margaret
Tearsley, George
Tezak, Waverlea
Tholcke, Amy
Thomas, Cheri
Thomas, Hilda L.
Thomas, Jan
Thomas, Martha
Thomas, Philip
Thompson, Catherine
Thompson, Herb
Thompson, Jan
Thompson, Mary-Beth
Thomson, E. Rzanne
Thong, Cyril
Thornber, Valerie
Thornburgh, Jack
Thornton, J.M.
Thorold, Brian
Thurm, T.
Thurstron, S.
Tibbetts, Nicola
Tickson, Grace E.
Tidler, Carol
Tilitzky, Michael
Tilley, Martin
Timberlake, Sarah
Timmer, Dagmar
Tims, Penny
Todson, Kathy
Tomandl, Stan
Toner, E.
Touillefer, Nicolas
Tozer, Christina
Tracy, Bob
Tradewell, Kelly
Trask, Annabelle
Travers, Don
Tremblay, Lorraine
Tremblay, Mildred
Tremblay, Rossaire
Trevis, Vai
Tuck, Denise
Tucker, Chantelle
Tucker, Diane S.
Tucker, Errol D.
Tudor, Morna
Tunnicliffe, Darryl
Turner, Alex
Tyler, D.
Unger, Lee-Ann
Urquhart, Carol B.
Urquhart, Dean
Urquhart, Marjorie
Vachell, Marjorie
Van Walraven, Anton
Vance, Grace
Vanderkroon, Daniel
Vangdroenigen, Ed
Veilleux, Julie
Velsi, Shelina
Verhulst, Glenys
Verstegen, Sarah L.
Vibegaard, Britt
Vickers, Peter K
Vidulich, Kirsten
Vines, Rebecca
Vlaming, Meinsje
Voorhoeve, Lunda
Wabr, T.
Wagner, Angela
Waidson, Wendy
Wainwright, Corinna
Walberg, Leah
Wald, Mike
Walker, George
Walker, Trevor
Wallace, Simon
Waller, Julie
Walsh, Brenda
Walters, Lori K.
Walz, Tom
Warkenin, Dave
Warner, Harry J
Warner, Sue
Warry, Greg
Watkins, S
Watson, Colin P

RÉGION CÔTIÈRE : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Watson, Tamara
Watt, Jennifer
Watus, June
Webb, Elaine
Webber, Dennis
Webster, Ewen
Webster, J.V.
Webster, P.
Weeden, Robert B.
Weeks, Ron
Weir, Sonya
Wells, Brian
Welsh, Alexander B.
Welsh, Saxon
Welsh, Shirley H.
Wenger, Bill
Werbowski, Kelly
Werner, Jordi
Wesler, Kathryn
West, George
West, Natalie
Westarp, Nicki
Weyler, Doug
Whalen, Sharon
Wheeler, Peter R.
White, Danny
White, Rachel
Whiteley, Jonathan
Wiegand, Sharon
Wild, A.L.
Wild, R.C.
Wild, Robert & Audrey
Wild, Sister Maureen
Wilhelmsen, Kris
Wilkins, Shelley
Wilkinson, Annie R.
William, N.
Williams, D.
Williams, G.
Williams, Joanne
Wilson, E.P.
Wilson, Karen
Wilson, Ron
Wilson, Sheila
Winbourne, Shirley
Windley, W G
Wolch, Sheri L.
Wood, George
Wood, Ian
Wood, Janine Anne
Wood, Marilyn
Wood, Phyllis
Woodward, Audrey
Woodward, Darrie
Woodward, Robert
Worden, Kurtis
Wright, Amy
Wright, Doug
Wright, Nikki
Wright, Tom
Yada, Dorothy
Yates, Susan
Yaxley, Eloise
Yeomans, W.C.
Yor, Christa
Yoshihara, S.M.
Young, Anna
Young, Christina
Young, David
Ziegler, Maggie
Zielinski, Ann
Zinck, Fred R.
Zwickel, Fred C.
Zwickel, Ruth M.

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

Ainsworth, Ben
Alexander, Mr.
Alexander, Scott
Ames, Dr. Susan E.
Andres, Vernon
Arbess, Dr. Saul; Victoria Chapter of the Council of Canadians
Askew, David
Aubochon, Jacqueline
AXYS Environmental Consulting Inc; Dr. Nick Poushinsky & Jeffrey Green
B.C. Environmental Network Parks & Wilderness Caucus; Bill Wareham
Bacharach, Taylor
Baker, Kenneth
BC Aboriginal Fisheries Commission; Arnie Narcisse, Edwin Newman, Ken Malloway & Calvin Sandborn
BC Chamber of Commerce; Karl Gustafson, John Blair, John Garson & John Hunter
BC Green Party; Adriane Carr, Leader
BC Regional Council of Canadians; Claudia Medina-Culos
BC Sustainable Energy Association; Guy Dauncey
Benson, Tolson
Black, F. Noel
Black, Mel
Blair, Jim
Bloomer, Gerry James
Bowers, John
Bowers, Trisha
Breder, Rebeka
Brian Olding
Bridges, Glen; Royal Roads
Business Council of BC; Jerry Lampert, Jock Finlayson & Al Hudec
Cairns, Kate
Canadian Parks & Wilderness Society; Sabine Jessen & Jodi Stark
City of Port Alberni & Regional District of Alberni-Clayoquot; Mayor Ken McRae
Clarke, Susan
Coastal First Nations; Art Sterritt Report & Dr. T Gunton @ SFU Report
Consulting Engineers of BC; Daryl Thomas
Cormier, Adam
Crane, Kayley
Cumming, Marion
Cunningham, Mary
Dalzell, Kathleen
David Suzuki Foundation; Dale Marshall
David Suzuki Foundation; Ian Bruce
Davidson, Ms.
Davis, Leanne
Dircks, Jeff
District of Campbell River; Mayor Lynn D. Nash & Dr. Brian Lee Crowley
Dobell, Dr. Rod
Esquimalt-Juan de Fuca New Democrats; Randall Garrison
Fagerlund, Kim
Federation of BC Naturalists; Elaine Golds

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

Ferguson, Greg

First Dollar Alliance; Barb Walker & Leanne Brunt

Flostrand, Linnea

Fraser River Estuarium & Education Society; Gordon Kibble

Fuel Cells Canada; Dr. Ron Britton

Georgetown Mills River Resources Inc; Walter King

Georgia Strait Alliance; Christianne Wilhelmson

Gordon, Hugh A.

Graham, Dr. Gerald

Graham, Mrs.

Greater Victoria Chamber of Commerce; Drs. Robin Adair & Rebecca Grant

Greater Victoria Harbour Authority; Michael Cormier & Mr. Sanderson

Greenpeace Canada; David Fields

Greenspirit Strategies Ltd; Dr. Patrick Moore

Greizic, Foster

GSX Concerned Citizens Coalition; Thomas Hackney

Harvey, Barbara

Hawkins, David

Heise, Kathy & Barrett-Lennard, Lance

Helten, Greg

Hertzog, Stuart; Sea Watch Ecological Society

Hunt. Jenna

Hunter, J & Associates; John Hunter

Huu-Ay-Aht First Nations; Tom Happynook (Mexsis) & Brian Chatwin

Jacques Whitford Environment Ltd; Kathy Penney & Ward Prystay

Jacques Whitford Environment Ltd; Mark Shrimpton

Jardine, Paula

Kairos, Nanaimo Chapter; James Manly

Kirk, Dr. James

Koscielniak, Dr. Shane

Kreutziger, Robert

Kronseth, Inger

Lane, Mary

Leduc, Martin

Leurieux, Marie

Lewis, Andrew; Green Party of Canada - Candidate for Saanich-Gulf Islands

Lewis, James

Lyttle, Irene

MacCormack, Doug

MacGillivray, Paul

MacKay, Ida

Massie, Pia

McGauley Consultants Ltd; Terrance C. McGauley

McKenna, Johnson

Melray, Sean

Mid-Island Science, Technology & Innovative Council (MISTIC); Terry Knight

Miller, Dan

Mortell, Kyla

Munro, Jane

Nanaimo Economic Development Group, Oil & Gas Team; Bob van Schubert

Nanaimo Economic Development Group; Jerry Pink

Nexus Learning Group Inc; Bob Peart

Nuu-chah-nulth Tribal Council; Cliff Atleo Jr

Organisms for a Quiet Clean Coast; Donald Stewart

Pacific Offshore Energy Association; Chris Campbell

Pacific Offshore Energy Association; John Gunton

Pacific Offshore Energy Association; Russ Hellberg

Pacific Offshore Energy Association; Teresa Ryan

Panton, Ken

Payton, Bill

People's Action for Threatened Habitat; Rod Marining

Pickelein, Doris

Pogue, Lucille

Ponsford, Katherine

Preston, Emmy

Quester Tangent Corporation; William T. Collins

Quinn, Rick & Slade, Gordon

Raincoast Conservation Society; Chris Genovali

Rainey, Christina

Ramsden, Diana

Reeve, David & Monger, Mike

Reid, Judith; MLA-Nanaimo-Parksville

Ring, Theresa

Ritchlin, Jay

Rivers & Smith Salmon Ecosystem Planning Society; Alex Chartrand

Rooney, Teresa

Roulleau, Marie

Rowland, Betty

Rowlands, Paula

Sanderson, Gillian

Sandilands, Doug

Seachange Consulting Ltd; Brian Cairns & Bill Popp

Sierra Legal Defense Fund; Tim Howard

Simon, Derek

Singhal, Deven

SPEC; John Whistler

Stangel, Sue

Startin, Don

Stocco, Denise

Strong, Dr. David

Sultan, Dr. Ralph and Sultan, Dr. Nels

Sutherland, Dr. Roy

Thoburn, Fran

Turner, David; NDP

Unger, Lee-Ann

United Fishermen and Allied Worker's Union & T. Buck Environmental Foundation; David Lane

University of Victoria; Dr. Michael J. Whiticar

Vamos, Geza

Vancouver Island Helicopters; Barry Holmes

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

Wallace, Elizabeth
Warren, Peter
Waters, Lori
Watkins, Dr. Campbell
Watts, Dolly
Webber, Alice
West Coast Environmental Law Association; Karen Campbell
Western Canada Wilderness Committee, Vancouver Chapter; Joe Foy
Western Canada Wilderness Committee, Victoria Chapter; Ken Wu
Winter, Jordan
Wood, Ellen
Woodhead Consultants Ltd; Dr. Roger Woodhead
Zimmerman, Ray
Zwicki, Dr. Jan

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Abbotsford Chamber of Commerce
Abercrombie, Jack
Abercrombie, Jill
Abraham, Brian E.
Adam, Louis
Adam, Michael
Adam; Kim & Ivan
Adelborg, Jason
Adler, Ruth
Advanced Subsea Services, Ltd.
Alberni Environmental Coalition
Alberni Valley Chamber of Commerce
Alberni-Clayoquot Regional District
Alcock, Roland M.
Alexander, Dorothy
Alford, Jessica
Ali, Dominic
Alissandra, Mya
Allen, Danielle F.
ALS Environmental Sciences; David Fissel
Amazzal, Steve
Anderson, Allison J.
Anderson, Carey
Anderson, Douglas W.
Anderson, Walter; Interserve Technologies Corporation
Andreller, Iisak
Andrews, Mary
Anstey, Brennan
Anthony, James
Antonelli, A. F.
Armstrong, Veronica
Arntzen, Arnt & Valerie
Ashton, Stephen
Atkinson, J.
Attorp, Jean
Avery, Ian
Baird, Spencer L. & Judith P.
Baker, Sherry
Baker, Tom
Balabanov, Olive
Baldwin, John
Bandcroft, Janine
Bantassios, Tasia & Friends
Banwell, June
Bao, Kevin
Barber, Chris
Barnes, Ian J.
Barrett, S.
Barrett, Wendy
Barrs, Robert & Cummings, Marlene
Barthels, Gordon; ReMax Ridge Meadows Realty
Bartley, N.
Barton, Lillian
Bartosh, Glenda
Baskett, Sandra
Bastien, Nicole
Bate, D.
Bateman, Carolyn
Bateman, Jeff
Bateman, K.C.
Baumchen, John
Baxter, William
BC Progress Board; Tim McEwan
BC Seafood Alliance; Christina Burridge
Beach, Dorothy
Beal, Lindsay
Bean, Michael
Beasley, Barb
Beaulieu, Lesley
Beghetto, Mario
Bell, Kevin M.
Bell, Louise
Bell, Ronald J.
Bellamy, Susan
Benjamin, Holli
Benn, Tia
Bennett, Rich
Berda, Betty
Berezan, Ralph
Bergen, Ed
Berkshire, Dan & Rina
Bersea, Dianne; Manzanita Muse Studio
Bethell, Sarah
Bilawich, Sandra
Biologica Environmental Services Ltd; Valerie I. Macdonald
Birch, Karen
Birklein-Lagasse, Denise
Bishko, Leslie
Black, Doug & Pat
Block, Andrea S.
Blouin, Lise
Boake, Kathy W.
Boden, Forrest
Bonk, Phil
Bonner, Paula
Boon, Stacey
Borkent, Chris
Boschman, Hugo & Vicki
Bottomer, Lindsay
Bouchard, Claire
Bouley, Jessica
Boundary Bay Conservation Committee; Mary Taitt
Bourque, Caroline
Bowman, Marjorie
Boyce, Stewart & Carol
Braathen, Krista
Braun Forestry Consulting Services; Ed Braun
Braun, Sheri
Bray, Jamie; Jamie's Whaling Station
Brayshaw, Drew
Bressel, Whitney
Brice, Christine and Willie
Brin, Jason A.
Brinkman, Erik
British Columbia Construction Association; Manley McLachlan
Britten, Rosalind
Broadland, Bob
Broadland, Holly
Brooks, Betty

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Brooks, Ted
Broten, Delores
Brown, David
Brown, Douglas
Brown, Lorna
Brown, Nick
Browning, Paul
Bruce, John
Bruiger, Dan
Brulhart, Marilyn
Brynlee, Diana
Buch, Allan
Buday, Karey
Buehler, Kurt
Bullivant, Sandy
Bundalli, Fayza
Burgerjon, Joop
Burke, Helmut
Burke, Russ
Burnett, Desiree
Burns, Grant
Burroughs, C.
Burton, Jeff
Butchofsky, Bob
Butler, Gillian
Butlin, Mavis
Byleveld, Theo
Bywater, Sharon
Caljouw, M.
Callihoo, Christine
Cameron, Annabelle
Cameron, Nancy
Campbell, Brent & Stacy
Campbell, John
Campbell, Karin
Campbell, Leslie
Campbell, Maureen
Campbell, Neil
Canadian Marine Environment Protection Society; Dr. Cortlandt MacKenzie
Canadian Taxpapers Federation
Carballeira, Steve
Carrow, Geoff
Carstensen, Steen
Carter, Doug
Carter, Dr. Peter
Castle, Kitty
Castle-Jansch, Patrica
Caulfield, David
Cawston, Mandy
Chan, Pato
Chandler, Willow
Chapman, Lynne
Chapman, Mike
Chapnick, Jonathan
Charette, Ivan Neil
Charlton, Russ
Chizik, Tim
Chong, Ida
Christopher, Dr. Carole
Chytyk, Paul; YUNI Environmental Consulting
City of Courtenay
City of Langley
City of Nanaimo; Mayor G.R. Korpan
Clarke, Alisa
Clarke, Tom
Clarkson, Darcy
Cleugh, Sheri
Cline, Doug
Co, Ivy Jean
Coastwatch Society
Coates, Michael
Colgan, Sara J. & James A.
Comox Valley Naturalists Society
Conlin, Brian; President, Golder and Associates Ltd.
Connolly, Michelle
Cookman, Kent
Cooney, Karel
Cooney, Marv
Cooper, Barbara
Cooper, Jacob
Cooper, Rob
Cornell, Rosemary
Cornish, Carol
Cosh, Jim & Lois
Cousineau, Devyn
Cowdell, Stanley R; Westmar Consultants Inc.
Cowen, Laura
Crack, Shelly
Cragg, Jenna
Craig, James
Craig, John R.
Cramb, John
Crichton, Sheri
Crighton, Timothy D. A.
Cronin, D. L. R.
Crosby, L. R.
Cross, Jessica
Crouch, Lynne
Cullen, Wayne
Cura, Barbara
Cura, Ivor
Curley, Tracy, Brad & Family
Curry, Robert
Dairmont, Chris
Dakers, Diane
David Suzuki Foundation; David Suzuki
Davidson, April
Davidson, Cecilie & family
Davies, Rebecca
Davis, Caspar
de Graaf, Ramona C.
de Ryk, Carolina
de Trey, Wendy
DeBeck, Kora
Deep Bay Planning & Environmental Association; Greta Taylor
Deinstadt, Michael A.
Delaney, Sean
Delville, Michele
DeMott, Dr. Barbara
Dempfle, Dionne
den Dikken, Anita
Dent, Jenny
Dent, Sara
Devaney, Dan
Devlin; Wendy & Vince
Dewis, John
Dirk, Rod
Dirom, Gavin; Boliden Westmin (Canada)
District of Tofino
Dixon, Trish
Doan, Jack
Dobell, Colin
Docherty, Jennifer
Dodge, Stella
Doetsch, Lale
Dolina, Anne
Donaldson, Stu
Doucet, David; Annapolis Exploration Ltd
Dougan, James R. and Dian
Douville, Paul
Dowdall, Tanya
Dubois, Patrick
Duchene, Gael
Dufour, Robert
Duggan, Mary Lynn
Duinker, Hilary
Duncan, John
Duncan, Patrick
Duncan-Cowichan Chamber of Commerce, Board of Directors
Dunham, Clayton
Dunlop, Shayne
Dyck, Joanne
Dyson, Marilyn
Eakle, Zoë
Eathorne, Peter
Ecoclean; Trevor Bruce
Economic Development Association of B.C.; Glenn Mandziuk
Edmondson, Jim
Edwards, Mike
Edwards, Susan
Ee, Erica
Eerkes-Medrano, Dafne

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Eerkes-Medrano, John
Eerkes-Medrano, Laura
Egan, Allan
Elkins, David; Renke, Regina Bueno; Vanderkam R.; Bueno, Andre; Bueno, J.O.; Bueno, M. & family
Ellefson, Joanne
Elliot, Elexis
Elliott, Linda M.
Embleton, Anthony
Emerson, Norma
Emery, Heather A.
Endersby, Mark
Ensign, Cordell & Deb
Equity & Justice Research Development Foundation; Stephen Fisher-Bradley
Erkiletian, Jim
Estrada, Luis
Evanson, Lauren
Fehr, Larry & Arlene
Fell, Cynthia
Felske, Diane
Ferguson, Tracey L.
Ferris, Adam
Fisher, A. D.
Flahr, Laurie
Flatt, Julie
Fleming, Bruce
Fleming, Nina
Fleming, Patty
Fleming, Thora
Forbes, Rachel
Foreman, Cynthia O.
Foreman, Sylvan
Foster, Bill
Foster, Chris
Foster, Frank
Foster, Georgia
Fox, Maureen
Francescutto, Cathy
Francis, Janet
Francoeur; Brian, Carole & Jonathan
Fraser, John Q.
Fraser, Lise
Fraser, Maureen
Fraser, Richard A.
Fredrickson, Kristin
Freeland, Heather
Freeman, Maureen
Frey, Donald R.
Friends of Cortes Island; Katherine Smail
Fudge, Allan
Fuller, Michael
Gable, Ian
Gagnon, Louise Patricia
Galovich, Kresho
Garrett, John
Gartshore, Ian E.
Gates, Jessica
Gates, Phillip A.
Gaudard, Donna
Gaudet, Christine
Gauvin, Katia
Gellard, Sally
Gemeinhardt, Carla
Geselbracht, Mike
Gibsons, Gladys
Gielty, Sarah & James
Gilchrist, Morag M.
Gillan, Keighley
Gilmore, Scott
Gisel, Grant; Sierra Systems
Golds, Gregory
Goodall, Shawn F.
Gordon, Michael
Gorman, Michael
Gosselin, Lucie
Gracey, Mae
Grant, Brian D.
Grant, Jennifer
Gray, Joel
Green, Geoff
Green, Kenneth; The Fraser Institute
Green, Rick
Green, Zena
Grieve, Katie
Griffis, Bill
Griffiths, James
Grimm, Dr. Kurt
Groves, Sarah
Grydeland, Odd
Guagliano, Donna
Gudmundseth, Angie
Guppy, Anthony
Haaf, Trevor James
Haddad, Sherrold J.
Haegele, Carl W.
Hainsworth, Velma C.
Hakanson, Bo
Hall, Kevin
Hall, Sara
Halsey-Brandt, Greg
Halvorsen, Rodney H.
Hames, Erin
Hammond, Judith
Hammond, Neil
Hansen, Gloria
Hansen, L.J.
Hansen, Liz
Hantiuk-Eager Family
Hardman, Denise
Harrington, Sheila
Hartley, Lindsay
Hartmann, Ruth
Harvey, Tim
Hastie, Neil; Encorp Pacific(Canada)
Haun, Ken
Hayden, Marilyn
Hayes, J.S.
Heckert, Jennifer
Heft, Melissa
Heimann, Thorsten & Imke
Heinze, Chashma
Hellofs, Helen
Henderson, Ed
Hendess, Kim
Hendrickson, David
Hennig, Kathleen
Henriques, Augustin
Henselwood, Kerry
Hernandez, Marina
Herron, Geraldine F.
Hewitt, Fran
Hilborn, Monica
Hilliar, Chris
Hilliard, Heather D.
Hilton, Gary
Hindle, John
Hinton, Jim
Hocking, Jeffrey
Hogg, G.
Holden, Mervyn & Irene
Holdstock, Silas
Hollyer, Julie
Holm, Katy
Hoole, Brian
Hopps, Hillary
Horsdal, Marlyn
Horwitz, Russel
Hourston, Barbara
Houston, Jennifer
Hovenden, Frank
Howard, John W.
Howatt, Grant
Hrushowy, Patrick
Hubbard, Don; Lafarge Construction Materials
Hubbard, Kyla
Hubbick, Jeff
Hudec, Al; Davis & Co.
Huebener, Paul
Hull, Patrick
Hunter, David
Hunter, Mike
Hunter, Richard
Husband, Robin
Huster, Andreas
Hyndman, Doug
Hynes, Shelagh
Iannidinardo, Domenico
Isaacson, Dr. Michael; UBC
Isbrucker, Mike

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Island Expeditions; Tim, Andrea, Madeline, Adam & the entire staff
Ives, Paul R.
Jackson, April
Jackson, Diana
Jackson, Michael H.
Jackson, Patricia
Jackson, Troy
Jackson, Zoë M.
Jakubec, Jaroslav
James, Betty
Jamieson, Alex
Jamieson, Blair
Jarman, Jay & Vida
Jarvis, Daniel
Jasco Research Ltd; David Hannay
Jennings, Sara
Jensen, Vickie
Johnson, Darcy
Johnson, Earl
Johnson, Ken & Judye
Johnson, Sonja
Johnson, Stephanie
Johnston, Christine
Johnston, Karen
Johnston, L. M.
Johnston, Maegan
Johnston, Naira
Johnston, Ron
Jones, Cate
Jones, Irene
Joseph, Chris
Jubb, Anthea
Jubb, Douglas
Juneau, Pierre
Jurbin, Tonia
Jussinoja, H
Justason, Barb
Kafer, Esther
Kafer, Martin
Kairos, Parksville-Qualicum Chapter; Hans Kratz
Kairos, Salt Spring Island Chapter; Eileen Wttewaall
Kaller, Elizabeth & Brian Lupton
Kanngiesser, Bob
Kanzaki, G. Arthur
Karagianis, Ron
Kardolus, Paul
Kay, Rebecca
Kaye, Alasdair &: Roula
Kayra, Sherry
Keay, Wanda
Keegan-Henry, Rowan
Keeler, David
Keen, Ingrid
Kendall, Sara
Kennedy, Ashley
Kennett, Richard & Family
Kent, C.
Keough, Ross
Kerans, Roger P.
Kerr, B.
Kettle, Helen
Kettner, Howard; WestPro Benefit Systems
Kiedaisch, Will
Kietaibl, Anton
King, Nicki
King, Peter C.
Kingsley, Jenny
Kinsey, Warren
Kinton, Katie
Kirby, Fran
Klenavic, Nancy
Klenk, Nicole
Klimock, George C.
Knight, Rob
Knowles, Lori
Koehler, Wink
Kolasinski, Andrew
Kolenosky, George & Dianne
Koretchuk, Patricia & Tom
Korosi, Shawna
Korte, Allison
Koshman-Gordon, Virginia
Koulas, Christos
Kovach, Paul
Kreeft, Michael
Kristiansen, Michael
Kroeker, Loren; Meyers Norris Penny
Krompocker, Scott
Kruesel, B. J.
Kryzanowski, Jeannine
Kunin, Roslyn
Kwiecien, Fran
La Boucane, Mary
Laba, Catherine
Labonte, Emmy & Yvon
Lafayette, Adisa
Lake, Claudia A.
Lam, Fiona
Lamb, Peter
Lamm, Nicholas
Lamontagne, Wayne
Lance, Steven
Landels, Jennifer
Langer, Shirley
Lansley, Kate
Lapham, Ken F.
Larose, Peter
Lasby, Bob
Laundry, Marsha
Lautsch, Christine
Laval, Velia
Lazaruk, Russ
Lazzarino, Jonathan
Le Good, Zoë
Leard, John
LeBaron, Reina
Lebitschnig, Theresa
Lee, Edward
Lee, Stephanie
Leeper, Michael J.C.; Sandwell Engineering Ltd
Lefler, Christopher
Legac, Nina
Legac, Sini
Lengyel, Les
Lepage, Guy & Agnes
Lepp, Gerhardt
Letondre, Sheahan
Levey, Shelagh
Lewis, Bob
Lewis, David
Light, Eric
Light, Linda
Linden, Patricia
Linden, Richard
Lindsay, Greg
Lindsey, Shiloh
Lipari, Steve
Lisicin, Peter
Litman, Frances; Foster, Chris; Parker, Maureen & Brightwell, Betty
Lloyd, Deb
Loader, Clive
Locke, Brenda
Lockhart, Jamie
Logan, David
Logan, Debra
Logtenberg, Ryan
Longley, J. Christina
Longson, Arlene
Losken, Karl
Lowery, Donna
Lucas, John G.
Luckham, Peter
Lum, Jennifer
Lunam, Elizabeth & Jim
Lustig, Leila
Lymworth, Sean
Lynn, Tony
Lynn, Trevor
Lyttle, Sheldon
MacAulay, Ernest A.
MacAulay, Jennifer
MacCuish, Ian
MacDonald, Cameron
MacGregor, Christa
Macintosh, Morna
Macintosh, Richard

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

MacKay, James
Mackay, Murdoch Neil
MacKay, Ryan
MacKenzie, Leslie
MacLean, Brandon
MacLeod, Kenneth
MacLock, Colin
MacMillian, Ron
Macri, Eugene
Madeley, Joanne
Mae, Eleanor
Mae, Olivia A.; Clayoquot-Orca Resort
Maedel, Wes
Maher, Donna L.
Mallet, Mark
Mallory, Jill
Manuel, Diane
Maple Ridge & Pitt Meadows Chamber of Commerce
Marini, Crystal
Marshall, Brian
Marshall, Daniel
Marshall, Joyce
Marshall, Judi
Marshall, Terry; Marshall Plumbing
Marshall, Thomas S.
Martel, Jean J.
Martell, Janice
Martin, Derek
Martin, Jessica
Martin, John
Martin; Sydney, Dawn, Ted & Dylan
Mason, S. D. (Lee)
Masson, Carolyn
Masterton, Alex
Mathews, Barbara
Matkaluk, Judy
Maxwell, Kimberley
Maxwell, Maureen
May, Brenda and Ian
Mayer, Ameena
McBride, Shani & Willy
McCallum, Monty
McCrindle, Barb
McDonald, Bob & Stephanie
McDougall, Barbara
McDowall, Stephanie
McEachern, Don
McElhanney Consulting Services Ltd (Nanaimo)
McElhanney Consulting Services Ltd (Vancouver)
McFall, Gayle
McGiverin, Jeff
McGuire, Laura
McGuire, Pat
McIlhargey, Gerry
McInnes, Donald
McIvor, Scott
McKinney, Cowan
McKinnon, Jessica
McLachlan, Cheryl
McLaren, Colleen & Wayne
McLellan, Cathy
McLeod, Peter
McNabb, Deb
McWha, Barrie
Mechin, Mattie
Meier, Kathrine
Melanson, Valerie
Meneghello, Tricia
Menges, Colton & Wendy
Mense, Sabrina Leader
Messinger, Siân
Metcalfe, Margo
Meyer, Nicholas
Michael, Felix
Midgley, Kevin
Miles, Jennifer
Millar, Geoff
Miller, Joan
Milligan, Blair
Milligan, Jennie
Mills, Brian
Mills, Dr. Michelle
Minter, Jordan
Mitchell, Aaron
Mitchell, Frank
Mitchell, Grace & Evan
Mitchell, Hannah & Jorjorian, Paul
Mitchell, Jim
Mitchell, Lisa
Moddle, Jonathan
Moddle, Sarin
Moir, Russ
Molnar, Gerald P. & Paton-Molnar, Diane J.
Montgomery, Becci & Jim
Mooers, Dr. Arne
Moola, Faisal
Moore, Marion
Morford, Maureen
Morgan, Pierrette
Morgan, Roger
Morgon, Ali
Morinis, Alan
Morrison, Deborah
Morrison, Jim
Moynahan, Kathleen
Moysiuk, O.
Muir, Bruce
Mundy, Sara
Munroe, Pamela
Murdock, Ronda; Pacific Rainforest Adventure Tours Inc.
Murphy, Caroline
Murray, Darren
Naish, Mike
Nakamura, Hisae
Nation, Robert & Helen
Naumann, Cayla
Naut'sa mawt Tribal Council; Keith Wilson
Neapole, Bill
Neeser, Rick
Neill, Marlene J.
Nelson, Kari-Lynn
Nelson, Marlene
Nenov, Kalin
Newell, Betty
Ney, Monique
Nieuwenburg, Roy
Nixon, Sean
Nolla, Katharina
Nordli, Kurt
Nouvet, Dominque & Nelson, Jay
Nudelman, Andre
Nuraney, John
Nuse, Betsy
Oberti, Christine
Obrien, Tom
OceanWorks International; J.G. English
Ockley, Rowen
O'Connell, Brian
Oden, Marian
O'Donnell, Randy J.
Old, Fiona
Olenick, Roberta
Ollikainen, Rauni
Olma, Robert S.
Olma, Theresa
Oloman, Rowan
Olson, Brooke
Olson, Teika
O'Neill, Rick
Opstad, Eunice
Ornoy, Joel
Orr, S
Orton, J.
Oulton, Thomas Russell
Owen, Kari-Lyn
Owens, Morgaine
Palmer, Richard D.
Parker, Charlie; Remax Real Estate
Parker, Ron K.
Parkes, Chris
Pasqualetto, Vanessa
Patrick, Urbain
Patterson, Lisa
Patterson, Norman
Pattison, Howard; Tide Rip Grizzly Tours
Paul, Marie P.
Payne, Bill
Paynter, Rod

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Pearce, Tom
Pearson, Al; RTR Trailermart Inc.
Pedersen, Bob
Pedrick, Barbara
Peet, Corey
Pel, David
Pelletier, Bryan
Pelletier, J. Paul
Penney, Lisa
Pennington, Lisa
Pereira, Paul
Perry, Lee
Persyko, Sarah
Peterson, Barry
Peterson, J. K.
Peterson, Paula
Petter, Alix
Phillips, Jo Ann
Picard, Renee
Pickford, Ada
Pickton, C. J. (Cliff)
Pine, Jim
Pinsky, Erica
Pockey, Michelle B.
Poeckert, Roland
Poli, Ed
Poljak, Branko
Pollak, Cynthia
Pollard, James
Pollard, Valerie
Poole, Anne & Bernie
Poole, Elizabeth M.
Port Alberni Port Authority
Pranteau, Stephanie
Pratt, Sheila
Prebble, Garry
Prior, Shelagh
Procter, Michael
Promislow, Barry
Prothero, Wendy & George
Proulx, Emmanuel
Pudas, Kirsten
Quaintance, Robyn and Family
Rackham, Eliza
Radcliffe, Dianne
Radcliffe, Mike
Randall, Gregory
Rankin, Rob
Ray, Derek
Ray, Melanie
Raybould, Jennifer
Raynolds, Maria
Reed, Todd
Reeve, Soledad
Reith, Malcolm; Versatech Products
Remington, George L.
Rice, Ray & Cheri
Richards, Leo
Richards, Rob
Richardson, Gerald
Richardson, Laura
Richoux, Monique
Ricks, Heather
Rideout, Paul
Riley, Anne
Rivercorp; Patrick Marshall
Rivers and Smith Salmon Ecosytems Planning Society; David Stevenson
Rivers, Nic
Roberts, Ian
Robertson, Dick
Robertson, Meghan & Family
Robinson, Cindy
Robinsong, Shivon
Rodgers, Aaron
Rodgers, Louise
Rodman, Donna M.
Rodocanachi, Zoe
Rogalsky, Sharon
Rogers, J. Earl
Rogers, Natalie
Ronald, Peter
Rondeau, Christine
Rondeau, Rachelle
Rontu, Peter
Rosen, Jack; Island Escapades Ltd.
Rosenblatt, Silas
Ross, Colleen
Ross, Geordie
Ross, Margaret
Ross, Sara
Rounis, Siona A.
Royce, Lani
Ruedy, Nick
Ruiz, Mexi
Sahota, Patty; MLA Burnaby-Edmonds
Sahulka, Walter
Salkeld, Matthew; Energy Wise Technologies
Salway, Hal S.
Sämann-Wyss, Marianne
Sandberg, Kathryn
Sandborn, Tom
Sandl, Christopher
Sandl, Guenther
Sapergia, Ray
Saunders, Lisa & Brian
Sayer, Gregg
Schacter, Joel
Schiphorst, Susan
Schmitt, Stefan
Schneider-Fields, Corina
Schonhoffer, John
Schram, Craig
Schramm, Barbara
Schwab, Bernhard
Schwartzentruber, Tamara
Scott, Susan
SEA-TECH Environmental Services
Secter Environmental Resource Consulting; J. Secter
Segsworth, Walter
Selkirk, Diane
Seller, Laraine
Senichenko, Geoffrey
Sewell, Janice
Shaw, Darryl
Shaw, Lindsey
Shaw, Maureen
Shaw, Verena
Shead, Jonathan
Shearwater Marine Group; Craig Widsten
Shephard, Hayley
Shepherd, Dr. Mark J.
Sherwood, Heidi
Ship, Daniel
Shipway, David
Shishkoff, Dave
Sierra Club of Canada, B.C. Chapter; Kathryn Molloy
Silver, Joy
Simaika, John P.
Simbul, Shawn
Simone, Susan
Simpson, Janet & Scott, Bill
Sinai, Hayley
Sinclair, Margaret
Singleton-Polster, Ben
Sirri, Ashwak
Sirri, Dana
Skeels, Peter
Skinner, Mack
Skwarok, James
Skwarok, Ted
Slater, Kip
Slattery, Jessica
Slesinger, Elaine F.
Sloan, John K; JKS Financial Services
Smith, David B.
Smith, Faye
Smith, Fred & Taylor, Leah
Smith, Katie
Smith, Mike
Smith, R. F.
Smith, Richard & Coreen
Smith, S.K.
Smith, Sean
Smith, Terry
Smith, Trevor
Snowie, Rob

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Sokyrka, Colleen
Soloman, Joel; Renewal Partners Company
Sparovec, Joe L.
Speight, Helen
Spence, Bill
Sprung, Greg; HSBC Bank Canada
Squamish Chamber of Commerce
Sranko, George
St. Arnault, Rae
Stamp, Brian
Stanger, Nick
Steil, Sara
Stephens, Lynn
Sterk, Jane
Stevely, Diana
Stewart, Carl
Stewart, Jim
Stewart, Karen
Stewart, Ken
Stewart, Richard
Stewart, Scott C.; Susan J. & William C.
Stibich, Bob
Stini, Mike
Storry, Bruce
Stuart, Jim
Stuible, Lisa
Sturmwind, Noam
Su, Jack
SubOceanic Services Inc; Mike D. Wood
Sullivan, Karen
Summerhayes, Roy
Summerhayes, Trish
Sunga, Dr. Paul & Nyla
Swallow, Marilyn
Swanson, Ray
Sweeney, Sister Fleurette
Swinburnson, Jessica
Talbot, Catherine
Tallman, Hailey
Tanaka, V A; Pathfinder Resources
Tank, Suzanne
Tansley, Rowena
Taves, M. & A.
Taylor, Daphne
Taylor, Dave
Taylor, Doug
Taylor, Scott M. J.
Tedesco, Delacey
Tenney, Linda & Robert
Thiessen, Bonnie E.
Thomas, Wade
Thompson, Anne
Thompson, Jill
Thrift, Megan
Timewell, Ken
Timmermans, Casey
Tipper, Sharon
Todd, Rayne
Todd, Wayne
Todesco, Tara
Tofino-Long Beach Chamber of Commerce
Tommasi, Desiree
Town of Lake Cowichan; Mayor W.J. Peake
Townsend, Lise
Tozer, James
Trahan, Francois
Trail, Arleigh
Tratch, Shelley M.
Tremewen, Charles E.
Trevelyan, Darcy
Trumper, Gillian
Tucker, John
Turner, Tom
Tylor, D.M.
Ubukata, Mami
Valcic, Anthony
van Barneveld, J.
van der Boom, Theo
van Leeuwen, Anke
Van Rensburg, Johann
van Rensburg, Ronel
van Wachem, Ron
Vancouver Board of Trade
Vancouver Natural History Society; Katharine Steig
Vandersteen, Simone
Vardy, Mark
Varga, G. L.
Verhulst, Glenys
Vernon, Caitlyn
Verstegen, Sarah
VIATec
Vidalis, Serge
Viking Air Ltd; Dave Curtis
Village of Sayward
Vilm, Isabelle
Visser, Rod; MLA North Island
Viviers, Roland
Vogt, Cordula
Vonesch, Mark
Vopel, Christine
Wagg, Denny
Wagstaff, Edward
Wakeman, Marjorie
Waldman, Grant M.
Walford, Dr. Peter
Walker, Barry
Walker, Bob
Walker, Dennis
Walker, Dorothy
Walker, Karen
Walker, Len
Walker, R. T.
Walker, Robin
Walker, Sandra
Walker, Treok
Wallace, Joan
Walmsley, Dee
Walters, Della
Walters, Jon
Walther, Chris
Walton, Sarah
Wapp, Bessie
Ward, Erin
Warman, Leanna
Warne, Debbie
Warne, Robert
Waterman, Dr. Larry W.
Watling, Tim
Watson, Matt
WCG International; Ian Ferguson
Weber, Sarah & Litz, Adrian
Webster, Mori
Weih, Jen
Weiler, Harry; AXYS Technologies
Weland, Marilyn S.
Wentzell, Mark
West Shore Chamber of Commerce; Vern Polichek
Wheeler, Bill
Whittome, Dorothy
Whitworth, Jim
Wigmore, Juliana
Wikkerink, Henry
Wild, Jennifer
Wilke, Anja
Wilkinson, Christine
Willowgate, Morgan B.
Wilson, Alan; WaveLength Magazine
Wilson, Gypsy
Wilson, Kristi
Wilson, Mark
Wilson, Selena
Winegar, Michelle
Winkenhower, Robert
Wiskar, Michael
Wittenberg, Tim
Woloschuk, Constance M.
Wonnacott, Bill
Wood, Beverly Ann
Woodhouse, Alan G. & Sandra D.
Woodward, Meredith Bain & Husband
Wooster, Phil
Wunderlich, Wilfred & Edith
Young, Ian
Young, Sonja
Yusep, Nicole

RÉGION CÔTIÈRE : PARTICIPATIONS ÉCRITES

Ziemanski, John
Zilsel, Joanna
Zobel, Marcel
Zumach, Jocelyn and others
Zurrer, Robert

RÉGION DU BASSIN : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

A.J. Elementary School Students; Shenaya, Samnı, Shelayna, Summer, Carlee, Paul & Shawn
Adams, Maisie
Alfred, Ernest
Alfred, George
Altmiks, Jordan
Anderson, Willow
April, Twyla
Area "A" Crab Association; Geoffrey Gould
BC & Yukon Hotel Association; Stephen Smith
BC Green Party & Prince Rupert Environmental Association; David Konsmo
Beamer, Debbie
Belsey, Bill; MLA, North Coast Riding
Berry, Michael D.
Bettner, Rolf
Bird, Mike
Bolton, Chester
Borserio, Kevin
Boyes, Rob
Brown, Allen
Bulkley Valley Communities Coalition; Nathan Cullen
Burrows, Carmen
Burton, Andy
Butler, Caroline
Campbell, Mr. Leslie
Carr-Harris, Ms.
Carroll, Cecille
Central Coast Regional District; Terry Corbould
Champagne, Randy
Churchill, April
Coastal Ecosystems Research Foundation; William Megill
Cook, Georgia
Cringan, Fred
Cudmore, Casey
Dagg, Lynne
Davies, Linda Clements
Davies, Mr.
de Leeuw, Dionys
Deady, Tamara
Deinstadt, Captain Shane
Delkalta Sanctuary Society; Peter Hamel & Margo Hearne
Denton, Brian
Derry, Mr.
District of Kitimat Economic Development; Diane Hewlett
District of Kitimat; Mayor Richard W. Wozney
District of Port Edward; Mayor Ed Wampler
Dowling, Dr. David
Eackle, Stephanie
Ebbs, Jonathan
Eidsvik, Odd
Fisher, Megan
Fitzpatrick, Steve
Fleming, Russ
Follington, Twinkle
Furney, Mayor Gerry; Town of Port McNeill
Gagnon, Alfred
Gates, Ronald
Gibson, Kevin
Golden, Larry
Grabovac, Jelena M.
Greensides, Marjorie
Gross, Richard
Grundmann, Peter
Hangaard, Dorthea
Hayes, George
Higgs, Greg
Hildering, Jackie
Hill, Bruce
Hodson, Randy
Hope, Larry
Hunt, Stanley
Huson, George
Innes, Emma
Innes, Rufus
Ives, Bruce
Jackson, Terry R.
Jackson, Vern
Jensen, Julie
Justice, Charles
Kitimat Chamber of Commerce; Reg Stowell
Koroluk, Nicola Swanney
Krekic, Zeno
Kronwitter, Markus; North Island Dive & Charter
Kwakiutl First Nations; David Hunt & Rupert Wilson
Lacroix, Kevin & Maureen
Lam, Clement
Lande, Brian
Lee, Lynn (on behalf of Chief Gidkun)
Legarie, Denise
Lehman, Al
Lewis, Edward
Lewis, John
Lewis, Sam
Litrell, Jack
Living Oceans Society, Jeff Ardron
Living Oceans Society; Jennifer Lash
Living Oceans Society; Oonagh O'Connor
Living Oceans Society; Susan Rutherford
Lloyd, Bruce; Councillor of the Village of Port Alice
Loewen, David
Lyon, David
MacLaurin, Ms.
Marchand, Andrew
Marshall, Stewart

RÉGION DU BASSIN : PARTICIPANTS À L'AUDIENCE

Martin, Greg
McChesney, Lyle
McDougall, Mona
McIlwain, Moira
McKim, Ms.
McLennan, Stan and Giroux, Brian
Medley, Andrea
Miles, Dalena Petitpas
Miller, Jack
Moody, Cecil (Qwiyuts'mlayc)
Moody, Jeannette
Moreau, Mr.
Morin, Jacques
Mose, Harry; Mayor of Port Hardy
Namgis First Nation; Chief Bill Cranmer
Namgis First Nations Aquatic Resources; Martin Weinstein
Native Brotherhood of BC; Chris Cook
Native Brotherhood of BC; Greg Wadhams
Nelson, Jenny
Nelson, Ralph
Nicholl, Alex
Nickerson, James
North Island Youth Council; Niilo Edwards
Northcoast Economic Development Corporation; Jim Rushton
Northwest Corridor Development Corporation w/ Prince Rupert Grain Ltd; Jeff Burghardt
O'Neill, Kevin
O'Neill, Susan
Paul, Ms.
Payne, Bob
Picard, Chris
Pick, Melinda
Pinsonneault, Kate
Plate, Elmer
Plumb, Don
Pond, Herb; Mayor of Prince Rupert
Port Hardy & District Chamber of Commerce; Keith Hesselden
Price Huber & Associates; Stan Price
Prince Rupert & District Chamber of Commerce; David McGuigan
Prince Rupert Port Authority; Don Krusel
Puls, Karl
Raincoast Conservation Society; Dr. Rob Williams
Regional District of Mount Waddington; Bill Shephard
Rolston, Erica
Rowlands, Ms. Leslie
Rudy, Vicky
Sandspit/North Moresby Chamber of Commerce; Barry Holmes
Shipley, Stewart
Siwallace, Anfinn; Chief Councillor Nuxalk Nation
Smith, Steve
Spencer, Jeffrey
Spencer, Richard
Spong, Dr. Paul; OrcaLab
Story, Les
Svanvik, Bert
Svanvik, Don
Svanvik, Ms.
T. Buck Suzuki Environmental Foundation of BC; Des Nobles
Terborg, Carolyn
Thompson, Jill
Thorne, Walter
Towers, Maureen
Tracy, Holly
Tsimshian Nation; Bob Hill
United Fishermen and Allied Worker's Union; Joy Thorkelson
Vigneault, Leandre
Village of Alert Bay; Bernie Jones
Village of Masset Council; Lorrie Joron
Village of Port Clements; Mayor Dale Lore
Vodden, Kelly
Walliner, Jenkin
Welchman, Brian
Whicher, Carl; Northwest Communities Coalition
White, Bill
White, Duncan
Wigle, Mike
Willimus, Beverley
Wilson, Barbara J.
Wilson, Jennifer
Witzel, Bruce
World Wildlife Fund; Michele Patterson
Xanuse (Warren Snow)
York, Marnie
Yulm (Snuxyawaltwa)

RÉGION DU BASSIN : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Adams, Dana
Alexander, Keith
Allen, Naomi
Ambers, Laurence
Anderson, J.
Anderson, Linda
Anderson, Pat
Anderson, Stephanie
Andesson, Eric
Arenton, Laurie
Armbrost, Alan
Ashe, Ted
Atkinson, Donna
Ayotte, Jeremy
Bagnall, Rachael
Banfield, Lindsay
Bangham, R.
Baotchine, Ken
Barnhouse, F.H.
Barton, G.
Bate, Dan
Batho, Adrian
Benoit, Maureen
Bernard, M.
Bjarnason, B.
Blair, Ryan
Blanchette, Dave
Bood, Colleen
Borserio, Katie
Borserio, Kye
Boscarini, Dan
Botting, Rachel
Boukall, Brett
Brand, John
Brenner, Ken
Broadfoot, Karla
Broadfoot, Robert
Broadhead, John
Brown, Bruce
Brown, Janet

RÉGION DU BASSIN : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Brown, Judson
Brown, Sandra
Bruce, Sally
Brumner, M.
Brunet, Allan
Bullock, Jan
Burgess, Karen
Burns, Blaine
Burroughs, Larry
Burroughs, Nancy
Burt, Jen
Cadwell, Bob
Cantelon, Nancy
Carroll, Dawn
Cassen, Nimfa
Chadillon, Paul
Chapman, Casey
Chapman, Kristi
Chapple, Melanie
Charlie, Connie
Charlie, Ed
Charlie, Leroy
Charlie, Sandra
Chartrand, V.
Chester, Carole
Chislett, Bud
Cingalls, Terry
Clair, Arthur
Clare, L.D.
Clasby, Brooke
Classen, Kurt
Clements, Linda
Conlin, Hank
Coon, Darryl
Cothell, Teresa
Cox, Phyllis
Craig, Amanda
Crooks, Bob
Crowe, Teresa
Curry, Rosalynd
Danon, Bob
Dart, W.
Davey, Lynn
Davidson, Mary-Jane
Davis, Josina
Davis, Liam
Davis, Simon
Dawson, Andrew
Dawson, Terry
de Wit, Adele
Desjardins, Mary Ann
Diotte, Linda
Donahue, Edward
Dondaneau, Nicole
Drover, Jill
Dudas, Hadie
Dudas, Tom
Duke, Tracy
Eaton, Sara
Eccleston, Darlaen
Elkenberg, Lisa
Elliott, Gerald
Engel, Christina
Epners, Ceitlynn
Esau, Gail
Ey, Brian
Ey, George
Fajimura, Kei
Farrell, George
Farrell, John M.
Farrell, Shelagh
Feffer, Emily
Ferguson, Ross
Field, Shane
Fields, Annette
Flannigan, Alison
Flynn, Jamie
Foster, Leslie
Fox, Roger
Fredeen, Art
Gallagher, Julie
Garrett, D.
Garrett, Evan
Garrett, Mike
Gear, Alison
George, Charlie
Gesingeals, Catherine
Gibbons, Charles
Glasman, Travis
Glendale, James
Grant, Jan
Greene, Astrid
Greene, Shoshanna L.
Gregory, Julia
Groff, John
Gront, Tracy
Grove, Nancy
Hall, Tracy
Hanchard, Brenda
Hanchard, J.
Harnose, Jeannie
Harwadt, Raymond
Harwardt Hogan, Owen
Haue, Eunise
Hawkes, Ko
Hawkins, Jackie
Haymond, Jesse
Haymond, Tery
Heise, Chris
Henderson, Allison
Henderson, D.
Henderson, Dorothy
Henderson, Ernie
Henschel, Marty
Henschke, Jim
Herbert, William
Hesseltine, Carolyn
Heuman, Natasha
Heykoop, Mike
Hiken, Dylan
Hogan, Greg
Holm, Bryan
Holmes, Shannon
Hopkins, Tammy
Horne, Ken
Horner, Gordon
Hoson, John
Hoss, Gail M.
Houle, Cecile
Howard, Misty
Howkner, Sharon
Hughes, Mary
Humchitt, Charles
Humchitt, Rick
Hunt, Maureen
Hunt, Patricia Dawson
Hunt, Stanley
Husband, Laurie
Imrie, Phil
Ingram, Jocie
Isaac, Eugene
Ives, Carole
Jansssen, Mary
Javier, Peter
Jeffrey, Jenn
Joe, Luke
Joe, Margaret M.
Johnny, Alfred
Johnson, Andrew
Johnson, Gary
Johnson, Leslie
Johnson, Ray
Jones, Elena
Joseph, Julia
Katinic, Pete
Kelly, Isabell
Kendy, M.
Kersey, Joe
Kersey, Natalya
Kersoy, Michelle
Kesey, Lorna
King, Bob Sr.
King, John
King, Rebecca
King, Rose
Kingsley, Dan
Klatt, Gordon
Klatt, Juanita
Knox, Mable
Koch, Kevin
Kohlauss, Larry
Krucker, R.
Kubin, Kyle
Kumpula, Linda
Kutinic, Luna
Lansdowne, Maria
Lansdowne, Serena
Larsen, Loree
Laughlin, Becky
Lavalee, Pete
Lawrence, Lenore
Lee, Joe
Levesque, Mare
Levesque, Remi

RÉGION DU BASSIN : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Lewis, Lionel
Ling, Judy
Litrell; Aeko, Jessie, Linda and Nik
Lohr, Gayle
Lozon, Gina
Lozon, Matthew
Lysne, S.
Lysne, Sarah
Maby, Mary
MacDonald, Alexander
MacFarlane, Nathalie
Macullo, Marcel
Madsen, Jenta
Marin, Jacques
Martin, Greg
Massicetti, Hugh
Mathers, Ma
Matilps, Robert
McDougall, Mona
McKay, Marty
McLean, Hugh
McLean, Rafaela E. D.
McMillan, Victoria
Meisler, Michele
Milakovic, Brian
Miller, Paul
Mitchell, Ander
Mloszewsky, Adam
Moody, Victoria Ann
Moore, Keith
Morgan, Caroline
Morgan, Sandra
Morrison, Wayne
Morton, Tracy
Mottee, J.C.
Mountain, Connie
Mountain, Sam
Muir, Bruce
Muller, Robert
Muller, Tammy
Mulliner, Linda
Myers, A.
Naylor, Andy
Nelson, Sonja
Neyring, Tyson
Nickerson, James
Nilsson, Roland
Noddin, Gladys
Noddin, Walter
Nomeland, Candy
Nomura, Dean
Norton, Rod
O'Brien, Karen and Terry
Oliver, Aaron
Olney, W.
Olson, Bonnie
Paricin, Nathan
Parsey, B.
Parsey, Janet
Parsey, Ray
Pascus, J.
Paterson, Cameron
Patterson, Maralyn
Pattison, Vivian
Paul, Agnes
Paul, Janet
Paul, Simon
Paul, Simon Jr.
Paul, V.
Pearson, Caroline
Pearson, Deborah
Pelletier, Jocelyn
Perry, Judy
Petit Pas, Delina
Phillips, Peggy
Pielle, Joe and Gertie
Pigeon, Jennifer
Popowich, Fern
Porter, Dave
Powell, Jim
Prime, Barbara
Proctor, William
Proctor, Yvonne
Rae, Mike
Ranger, Somac
Ray, Geoff
Reece, Stephen
Rehaume, Linda
Reusch, Carla
Reusch, Mark
Robbins, Nancy D.
Robertson, Susan
Romas, Megan & Family
Ronnenkom, Jake
Roots, Robin
Rowsell, Barb
Rufus, Alfred
Rufus, Dana
Rufus, Mary
Russ, Rose
Sampson, Shirley
Sandberg, Denise
Sanee, Naomi
Sansome, Shelley
Sasnanski, Amanda
Schmidt, Stan
Schroeder, David
Scon, Alex
Sedgemore, Maggie
Shafto, Jason
Shaun, Collin
Shaw, Carrol
Shaw, Collin
Shaw, Nikki
Shiels, Shelley
Sinclair, Eryn
Small, Dana
Smedley, Stirling
Smither, D.
Smyrichwsky, D.M.
Sokui, Hiroko
Sosnowski, Nick
Specht, Davin
Specht, M.
Speck, Vincent
Squires, Gwen
St. Claire, Avellin
St. Claire, Darryl
Stefanyk, Lucille
Sten, George
Stewart, Dave
Stewart, Maclure
Stronge, Maggie (Margaret)
Struss, Jim
Suatos, Shelley
Swain, Cathy
Tackaberry, Linda
Tateov, Alaeddin
Taylor, Kai
Thompson, Doug
Thompson, Wendy
Thomson, John
Thomson, Sandra
Tompkins, Robin
Tremethiek, Helen
Ullstrom, Garry
Underhill, Judy
Urquhart, Joel
Veomann, Tammy
Vigurs, Lillian
Vogt, Jennifer
Volhmers, Stan
Wake, C.J.
Waldon, Bob
Waldstein, Bill
Walkel, Dion and Wanda
Walker, Andrew
Walker, Vicki
Walkus, Adrienne
Walkus, Andrea
Walkus, Bea
Walkus, Blanche
Walkus, Christopher
Walkus, Crystal
Walkus, D.
Walkus, David A. (Counsel Member)
Walkus, Don
Walkus, Dorothy
Walkus, Ernest
Walkus, Gilbert
Walkus, Gilbert Jr.
Walkus, Jason
Walkus, Mary J.
Walkus, Ollie and Libby
Walkus, Paula
Walkus, Randy
Walkus, Robert
Walkus, Roxanne
Walkus, Stanley E.
Walkus, Steve
Walkus, Tom

RÉGION DU BASSIN : NOMS SUR LES VOTES ET LES PÉTITIONS

Walkus, Wallace
Walkus, Wayne
Walkus, Willie
Wall, Frank
Wallace, Cheryl
Wallis, Merle
Walters, Jillian
Warkus, P.
Warkus, Violet
Warnist, S.
Watmough, Fred
Watmough, J.
Waugh, Brenda
Webber, Harry
Weber, Ken
Weinstein, Martin
Weram, Dave
White, Dale
White, Lorna
Wicks, Eileen
Wiggins, Greg
Wiggins, Kathryn
Wigmore, Sheila
Wijderen, Berry
Wilkinson, Kerilee
Williams, Karen
Willie, Dawn
Willie, Frankie
Wilson, Colin
Wilson, Joby
Wilson, Mitch
Wilson, Paula-Ann
Winfey, William
Witton, Mike
Young, Lynn

RÉGION DU BASSIN : AUTEURS DES PARTICIPATIONS ÉCRITES

Alfred, Connie
Alvey, Doug
Arimare, Bianca
Barazzuol, John
Bedard, Kathy
Beldessi, Bill
Bentley, Kitty
Bland, Lisa
Boyko, Cindy
Brauer, Francine
Britton, Julie
Brooks, Tina
Burgess, Jim and Karen
Burgess, Wendy
Burnett, Ron
Butterworth, Arlene
Butterworth, Don
Cadwallader, Gene
Cadwallader, Meagan
Carlson, Guy
Cesaretti, Janet
Chisholm, Alice
Chittick, John G
Chun, Bo
Chun, Hwa Jung
Chun, Roger
Chun, Sung Ju
City of Prince Rupert
Clare, Gloria
Clare, Larry
Coburn, Dr. & Mrs. Harris
Coghlan, Melanie
Corey's Fishing Charters; Corey Hayes
Cowan, Shannon
Daffurn, Janet
Dagg, Mel
Davis, April
Dayley, Wade
de Wit, Adele
Deinstadt, Bruce & Donia
Denman, Michael
Denton, Penelope Ann (Penny)
Derry, Grant Frederick
Dirom, Bruce; Hardy Buoys
District of Port Hardy
Dorward, Dale
Dreher, Gudrun
Drummond, Cary
Duerden, G. W.
Dugas, Roseanna
Dyer, Sandra
Ehman, Kathy
Eynon, William
Faber, Andrew
Fifi, Errol
Foerster; Gerry & Crystal
Fraser, Judy
Fraser, Paul
Fudger & Storey
Gaines, Bruce
Gamble, J.
Garrett, Dennis & Gerri
Garrick, David
Gault, Donna
Gladden, Janet
Goruk, Larissa
Gray, Janet
Gray, Robbie; CFV Pacific Drifter II
Great Bear Nature Tours
Greene, Dr. L. M.
Grey, Erin & John
Gruber, Robert
Haida Gwaii Marine Resources Group Association; Rolf Bettner
Hall, Eisert
Harding, Thomas & Beale, Elizabeth
Harris, Ralph
Hawkshaw, Fred & Linda
Hazelton, Gale
Hazen, Helen
Henschel, Ann
Henschel, Gordon
Heywood, Jason; Eco-Logical Forest Products Ltd.
Hickman, William D.
Hollington, Michelle
Hory, Ann
Houle, Jeff
Huddlestan, Al
Hunt, Carrie
Inkster, Elizabeth
Jackson, Michael
Jahn, Shari
Jenkins, Ken; Codfather Charters
Jirik, Susan
Jones, Charles
Jones, Seaborn & Company; Jeffrey Jones
Kalamarz, Jean
Keene, Larry T.
Kennedy, Dr. Paul
Klassen, Cory
Klatt, Carla
Knowles, Laurence
Kydd, Doug
Lake, Peter
Lamb, Marina
Landon, Todd
Lansdowne, Phillip
Laskeek Bay Conservation Society; Greg Martin
Lax Kw'alaams Band & Allied Tsimshian Tribes Association
Leach, Kevin
Levy, Cheri
MacKay, Debbie
MacKay, Jim
Mackereth, Doug
Magpatoc, Joy
Mair, Anders
Marrara, Riccardo
Martin, Sarah
Masales, Sandra
Maskulak, Victor Nickolas
Masterman, Jack
McAllister; Ian, Karen and Callum
McBride, Barb
McIntyre, Cam
McKenzie, Jock & Doris
McMurdo, Shirley

RÉGION DU BASSIN : AUTEURS DES PARTICIPATIONS ÉCRITES

McPhee, Kathleen
Melnychuk, Gary
Millard, Robyn
Miller, Ric
Milligan, Bill
Moeller, Karin
Montgomery, Mary
Moody, Gail
Moresby Island Management Committee; Duane Gould
Morhart, Corinna
Mostad, Lynne
Nelson, Tosha
Olesen, Rebecca
Olma, Cameron
Oona River Resources Association; Des Shearing
Orton, Nick
Osmers, Karl
Ouwehand, Margaret
Parker, David
Parr, Stephen N.
Parton, Kathy
Pedersen, Bill
Perkins, Alison
Peterson, Wendy
Pirillo, Claudio
Prystay, Victor
Quarterdeck Resort (Brenda Hubbart, Marie Sharp, Sharon Ross, Tracey Sutton)
Ray, Charles
Reeder, Jeannine M
Regional District of Kitimat-Stikine; Jack Talstra
Rigg, Catherine
Rivtow Marine; Captain Mike Stevenson
Robertson, Nancy
Rogers, John
Rolston, David
Roper, Tom & Pat
Ross, Ian
Rosser, John; Malcolm Island Shellfish Co-op
Rosser, Michelle
Russell, Mary
Saltau, H.
Schuerbeke, Laurie
Shang, William
Shepherd, John
Shipley, Toni
Silversides, Donald A.
Slocombe, Greg; Ridley Terminals Inc
Smith, Paula
Spencer, Blair
Stamp-Vincent, Gordon
Stevenson, Lynn
Stewart, H.A.
Stokes, Diane & Ray
Storey, Gene
Sulz, Elaine
Sylvester, Joanne
Sylvester, Ted
Towers, Jared
Town of Port McNeill
Trimmer, Elise
Tschabold, Roger
Tupper, Paul
Ullstrom, Garry
Vachon, Bruce & Anne
van der Heiden, Kiki
Volney, Cyril
Wainwright Marine Services
Walker, David J.
Walshe, Patrick
Webster, Murray
Wells, J. C.
Wells, S.
White, Clifford, Chief Councilor
Williams, Lorraine
Williams, Shirley
Williamson, Jean
Witherly, Rhoda R.
Wolfe, Ethel
Wuikinuxv Fisheries; Bruce Burrows
Xylinas, Mike
Youmans, Loa
Zaleski, Jo-Anne

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Possibilité de faire des observations sur l'information présentée au Comité d'examen public

Comme l'indique la rubrique « Comment participer » du site Web www.moratoriumpublicreview.ca, on peut faire des observations sur les documents présentés au Comité d'examen public, notamment les communications écrites et les transcriptions de présentations orales.

Seules les observations qui répondent aux critères suivants seront acceptées :

1) Réception au plus tard le **vendredi 6 août 2004**.
2) Noms de la personne qui fait les observations et de toute organisation qu'elle représente.
3) Démonstration de son admissibilité à participer, conformément au document *Éclaircissement de l'admissibilité à participer* (voir www.moratoriumpublicreview.ca). Si l'on habite en Colombie-Britannique, la démarche la plus fréquente consiste à donner le nom de sa collectivité.
4) Indication de l'information à laquelle on renvoit. Si elle se trouve dans une transcription, fournir le numéro de volume, le numéro de page, le nom du présentateur et la question visée par les observations. Dans le cas d'une communication écrite, inclure le nom du présentateur, la date ou la description de la communication et la question visée par les observations.

Le Comité d'examen public étudiera soigneusement les observations de pair avec l'information mise sur site Web et distribuée en certains lieux sur copie papier. Ce sera la dernière étape avant la préparation et la présentation du rapport du Comité au ministre de Ressources naturelles Canada.

Les observations peuvent être envoyées électroniquement ou par écrit à l'adresse suivante :

Examen public du moratoire fédéral sur les activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière de la Colombie-Britannique
Suite 580, 800, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V6Z 2V8
N° tél. (604) 666-3744, sans frais 1-866-386-1323, télécopieur (604) 666-3755

Canada